

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MARS 2022

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 18 MARS 2022

Convoquée le vendredi 11 mars 2022

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. ASSEH, Mme LAERNOES, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, Mme NAULIN, M. QUÉRO, Mme HAKEM, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, Mme PIAU, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, Mme LANGLOIS.

Sont également présents : M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. AZZI, Mme LEFRANC, Mme BLIN, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, M. SOBCZAK, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUUAU, Mme GOUEZ, Mme SOTTER, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VITOUX, Mme VIALARD, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA.

Sont absents et excusés : Mme JEN (pouvoir à M. Martin), M. SEASSAU (pouvoir à M. Salecroix), M. GUISSÉ (pouvoir à M. Citeau), M. BOUTIN (pouvoir à M. Ouggourni), M. LE TEUFF (pouvoir à Mme Vitoux), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. Belhamiti), M. THIRIET (pouvoir à Mme Garnier).

Secrétaire

Mme HAKEM est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour

Conseil municipal du 18 mars 2022

N°	Objet		Rapporteur
	<i>Communication thématique : l'armement de la police municipale.</i>	<i>Pages 53 à 80</i>	
1	Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 – Approbation.	<i>Page 5</i>	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	<i>Page 5</i>	Mme la Maire
3	Guerre en Ukraine – Aide d'urgence – Subvention au fonds FACECO – Approbation.	<i>Pages 5 à 14</i>	M. ASSEH
4	Budget participatif – Grands principes et charte de fonctionnement – Approbation.	<i>Pages 14 à 24</i>	Mme BASSANI
5	2022, 10 années après l'inauguration du mémorial de l'abolition de l'esclavage – Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition du 10 mai 2022 – Subventions – Approbation.	<i>Pages 24 à 30</i>	M. CHATEAU
6	Convention pluriannuelle ANRU - Renouveau urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin-Sec et Dervallières - Avenant n° 2 – Approbation.	<i>Pages 30 à 41</i>	M. ASSEH
7	Nantes Doulon Bottière – ZAC Doulon Gohards – Programme des équipements publics – Principe de réalisation des équipements Publics – Approbation.	<i>Pages 41 à 53</i>	M. QUÉRO
8	Jardins et Nature en ville – Adhésion à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs – Subventions – Approbation.	<i>Pages 80 et 81</i>	Mme BONAMY
9	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenant – Approbation.	<i>Pages 81 à 84</i>	Mme RODRIGUEZ
10	Développement culturel – Subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 85 et 86</i>	Mme BOURDON
11	Culture et proximité – Pratiques culturelles amateurs et émergentes – Subventions – Conventions et avenants – Approbation.	<i>Pages 86 et 87</i>	Mme BOURDON
12	Politique de la Lecture publique et du livre – Subventions – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.	<i>Page 87</i>	M. COCOTIER

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 4

- | | | | |
|----|---|-------------------------|---------------|
| 13 | Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation. | <i>Pages 87 à 89</i> | M. COCOTIER |
| 14 | Patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation. | <i>Pages 89 et 90</i> | M. CHATEAU |
| 15 | Sports – Deuxième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation. | <i>Pages 90 à 92</i> | M. REBOUH |
| 16 | Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Pages 92 à 95</i> | Mme BERTU |
| 17 | Politique Jeunesse – Soutien aux associations et porteurs de projets – Deuxième répartition de subventions – Avenants – Approbation. | <i>Pages 95 et 96</i> | Mme LANGLOIS |
| 18 | Ville non-sexiste – Deuxième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation. | <i>Pages 96 à 102</i> | Mme BERTU |
| 19 | Migration intégration – Apprentissage du français – Subventions – Approbation. | <i>Pages 102 et 103</i> | Mme BOISRAMÉ |
| 20 | Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation. | <i>Pages 104 et 105</i> | Mme BASSANI |
| 21 | Signature de la charte relative à l'aménagement numérique hertzien de Nantes Métropole – Approbation. | <i>Pages 105 à 108</i> | M. TRICHET |
| 22 | Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé : Deuxième répartition et opération paniers solidaires - Approbation. | <i>Pages 109 et 110</i> | Mme COLLINEAU |
| 23 | Désignations diverses. | <i>Page 110</i> | Mme la Maire |
| 24 | Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. | <i>Pages 110 à 114</i> | Mme BASSAL |
| 25 | Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation. | <i>Pages 115 et 116</i> | M. QUÉRO |
| 26 | Aide à la relance de la construction durable – Convention avec l'Etat – Approbation. | <i>Page 116</i> | M. QUÉRO |
| 27 | Transactions immobilières diverses – Approbation. | <i>Pages 117 et 118</i> | M. BOLO |
| 28 | Acquisition et cession foncières – Approbation. | <i>Pages 118 et 119</i> | M. BOLO |
| 29 | Décision Modificative 2022 n° 01 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. | <i>Pages 119 et 120</i> | M. BOLO |
| 30 | Centre de Loisirs du Petit Port – Délégation de service public - Avenant n°11 – Approbation. | <i>Page 120</i> | M. ASSEH |

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 5

La séance est ouverte à 9 h 00.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE – Chers collègues, avant l'ouverture de ce conseil municipal, je voudrais avoir une pensée avec vous pour notre collègue Hervé Neau, décédé brutalement, vous le savez, le 11 février dernier. Ce drame a été un véritable choc, qui nous a profondément marqués. Nous avons d'ailleurs été très nombreux à nous retrouver à Rezé, le samedi 26 février, pour un temps de recueillement avec les Rezéennes et les Rezéens et naturellement, avec les élus de Rezé. C'est, assez logiquement, au conseil métropolitain que nous aurons un temps spécifique d'hommage à la mémoire d'Hervé et évidemment, une minute de silence. Néanmoins, je ne voulais pas commencer notre conseil municipal à Nantes, ce matin, sans avoir une pensée pour lui, sa famille, ses proches et ses collègues.

Chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre conseil municipal de ce jour. Nous avons d'abord à désigner un, en l'occurrence une secrétaire de séance, puisque je propose Abbassia Hakem. Merci.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022 – Approbation

Mme la MAIRE – Nous avons à approuver le procès-verbal de la séance du 28 janvier dernier. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets ce procès-verbal aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons ensuite à prendre acte, comme traditionnellement, des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22. Il n'y a pas de remarques particulières ?

Le Conseil prend acte.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Guerre en Ukraine – Aide d'urgence – Subvention au fonds FACECO – Approbation

Mme la MAIRE – Je vous propose, chers collègues, au premier point qui est à l'ordre du jour du conseil municipal. Chacun comprendra que nous avons naturellement voulu commencer par la situation ukrainienne.

Mes chers collègues, depuis 21 jours, depuis que Vladimir Poutine a ordonné aux forces militaires de son pays cette invasion, la guerre fait rage en Ukraine. Une telle agression en Europe est sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et constitue un jour sombre et tragique pour l'Ukraine, mais aussi pour l'ensemble de l'Europe. Cette guerre contre l'Ukraine, c'est aussi une guerre contre la démocratie en Europe ; l'Europe qui a réagi de façon unie et qui doit continuer à soutenir l'Ukraine pour faire cesser ces combats et rétablir la souveraineté de ce pays.

Cette guerre nous impose évidemment l'unité, l'unité et la solidarité, en agissant là où nous le pouvons, là où nous sommes pour aider les Ukrainiennes et les Ukrainiens à protéger leur dignité, leur sécurité et leurs droits fondamentaux.

La semaine dernière, à Nantes, avec de nombreux élus locaux, nous avons signé une déclaration commune des villes européennes, lors du sommet « Climate Chance » pour l'Europe. Dans cette déclaration, nous

II - 6

réaffirmions clairement notre indéfectible attachement aux valeurs fondamentales de la paix, de la démocratie, de l'État de droit, fondement de l'ordre international et d'un projet européen. Dans cette déclaration, je rappelle ici que nous affirmions également notre disponibilité pour nous mobiliser, pour venir en aide aux Ukrainiennes et aux Ukrainiens sur place et en exil.

Hier, avec André Sobczak, dans le cadre d'Eurocities, avec d'autres maires de grandes villes européennes, j'ai échangé avec le maire de Kiev. C'était une double demande du maire de Kiev, d'abord parce que Kiev est membre du réseau Eurocities et parce que le maire de Kiev est le responsable du réseau des grandes villes en Ukraine, et donc, très attaché au travail entre les maires, entre les villes pour agir.

Je lui ai dit combien nous mesurons leur souffrance, mais aussi leur courage, et comment notre détermination était totale pour les accompagner dans la tâche immense qui est la leur. Cet échange, je le dis, était très fort, très marquant. Il a insisté sur trois choses qui me paraissent essentielles à partager.

D'abord, il nous a dit au moins à trois reprises : « nous ne nous battons pas uniquement pour notre pays. Nous nous battons pour des valeurs, et ce sont aussi vos valeurs ». Il nous a exhortés à considérer que nos actions étaient importantes, à renoncer au fait de se dire que finalement, tel acte posé à quelques centaines de kilomètres pourrait être minime ou impuissant, en nous disant combien ils avaient besoin d'une mobilisation active, aussi bien pour l'accueil des populations que dans le champ du soutien symbolique, mais aussi du soutien de la France et du soutien de l'Europe sur le plan militaire.

Ensuite, il nous a dit la détermination farouche du peuple ukrainien à défendre sa liberté, à défendre sa souveraineté. Je le dis devant vous ce matin : cet échange était très fort, très marquant. Tous les maires qui étaient là à l'initiative du président actuel d'Eurocities se sont évidemment engagés à soutenir ces demandes. Il y avait parmi elles des demandes très concrètes. J'en cite une : il nous a demandé, aux uns et aux autres, de relayer auprès de l'ensemble des autorités combien les besoins en médicaments, pour être précise, se faisaient sentir d'une manière de plus en plus pressante.

Je l'ai naturellement assuré de la mobilisation de Nantes, mais aussi des villes de la métropole, aux côtés du peuple ukrainien, en soutien à l'aide humanitaire mais aussi pour accueillir celles et ceux qui se réfugient dans notre pays, celles et ceux qui sont aujourd'hui « déplacés », pour reprendre le qualificatif utilisé.

Un formidable élan de solidarité s'est engagé dans notre ville comme partout en France et en Europe, je crois. Je veux ici saluer, au nom de la municipalité, en notre nom à tous, l'ensemble des bénévoles qui ne ménagent ni leur peine ni leur énergie pour agir.

Je pense évidemment à la Maison de l'Europe. Je pense évidemment à l'association Tryzub, cette association qui, vous le savez, dès le début de la crise, s'est particulièrement mobilisée, avec notamment des bénévoles qui sont investis et, disons-le parfois dans la période, surinvestis, et qui nous disent aussi : attention, Mesdames et Messieurs les responsables des pouvoirs publics, État, collectivités locales, l'engagement associatif, même très fort, ne peut pas remplacer la capacité de mobilisation des pouvoirs publics. Je pense aussi à la Fédération nationale de la protection civile, qui facilite l'acheminement de l'aide humanitaire.

Avec les élus métropolitains, nous avons très rapidement débloqué 10 000 € en faveur de la Maison de l'Europe et aujourd'hui, avec vous, chers collègues élus municipaux, nous allons débloquer, je le souhaite, un fonds d'urgence de 40 000 € en faveur d'actions humanitaires sur le terrain en Ukraine.

Je veux aussi saluer les Nantaises et les Nantais qui ont spontanément proposé un hébergement. Ce sont plus d'une cinquantaine de propositions, de mails ou de courriers que nous avons reçus en ce sens.

Avec les 24 maires de la métropole, nous avons très rapidement fait savoir par courrier au ministère de l'Intérieur que nous étions prêts à nous mobiliser pour accueillir des réfugiés ukrainiens. C'est pourquoi, à Nantes, nous nous préparons, nous agissons d'ores et déjà pour cet accueil.

II - 7

C'est ainsi que le week-end dernier, la Ville de Nantes a pris en charge un certain nombre de personnes, au total, 78 personnes, dans un hôtel – ce sont majoritairement des femmes et des enfants : c'est la particularité de cette situation –, le temps que ces familles, que ces femmes, que ces enfants soient pris en charge par l'État vers de nouveaux lieux d'hébergement, après évidemment une évaluation de leurs besoins et de leur situation.

Je ne vais pas tout détailler ici mais sachez que les services de la Ville sont particulièrement mobilisés, je veux les en remercier, sous la houlette, notamment, de Didier Fillon-Nicolet et de Raynaldo Fortun, avec l'appui du CCAS, chère Abbassia. C'est par exemple un travail sur les kits d'hygiène, pour accompagner ces personnes, c'est un travail pour faciliter les moyens d'interprétariat, c'est la facilitation du transport, parce qu'évidemment, la mise à l'abri est un élément premier et peut-être le plus marquant, mais elle ne suffit pas, d'autant plus que vous imaginez bien la situation de détresse psychologique dans laquelle, parfois, ces personnes arrivent dans notre pays.

Chers collègues, oui, Nantes est et restera fidèle à sa tradition d'ouverture et d'accueil. Nantes est une terre d'hospitalité pour toutes celles et tous ceux qui sont persécutés, exilés, réfugiés, déplacés, quels que soient, évidemment, la couleur de leur peau ou leur pays d'origine.

Je vais passer la parole à Bassem Asseh, qui va vous présenter la délibération en tant que telle. Ensuite, je donnerai la parole à Yves Pascouau, qui est en charge des questions européennes pour la Ville et particulièrement engagé sur ce sujet, puis nous pourrons avoir vos différentes interventions.

M. ASSEH, Adjoint – L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, s'est faite en violation des conventions internationales. Elle a été condamnée par l'État français et l'Union européenne. Elle menace gravement la situation de l'ensemble du continent européen et met directement en danger les populations civiles, les populations qui ont quitté leur ville à la recherche de lieux sûrs, en particulier dans les pays limitrophes. Évidemment, leur nombre ne cesse de grandir.

À Nantes, divers élans de soutien spontanés au peuple ukrainien sont apparus, d'abord au travers de l'association franco-ukrainienne Tryzub et ensuite, en coordination entre Tryzub et la Maison de l'Europe. Le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères a réactivé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales afin de fédérer des initiatives et de fédérer l'élan de solidarité avec le peuple ukrainien dans tous les territoires.

Ce fonds est un outil de l'État qui donne la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence. Il est là pour financer des opérations humanitaires et les fonds sont fléchés en priorité en faveur des projets et des actions en Ukraine ou en rapport avec la guerre en Ukraine sur des thématiques liées à la santé, à la jeunesse, à l'enfance et plus globalement, aux populations les plus vulnérables.

Le fonds d'action extérieure garantit ainsi la gestion de nos fonds par des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence.

La Ville de Nantes souhaitant manifester son soutien de façon concrète aux populations directement victimes de la guerre et souhaitant également agir de façon rapide afin de répondre à l'urgence, il est proposé dans cette délibération d'abonder le fonds d'action extérieure, qui s'intitule « Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit », à hauteur de 40 000 €, en mobilisant le fonds d'urgence de la Ville de Nantes.

Mme la MAIRE – Merci. Yves Pascouau.

M. PASCOUAU, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la situation que nous rencontrons aujourd'hui est inédite dans sa force, dans son ampleur, dans sa forme. C'est une tragédie. Des civils meurent et des populations fuient.

II - 8

Au 16 mars, il y a deux jours, 3,2 millions de personnes avaient quitté l'Ukraine, 1,9 million en Pologne, un demi-million en Roumanie, 350 000 en Moldavie et quelque 280 000 en Hongrie. Tous les jours, ce sont plus de 100 000 personnes, principalement des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées qui quittent l'Ukraine. Si comparaison n'est pas raison, c'est comme si tous les jours, les villes de Rezé, d'Orvault et de Saint-Herblain se vidaient totalement pour quitter la métropole. Chaque semaine, c'est la totalité de la population de la métropole qui fuit.

Nous sommes donc véritablement face à une situation de crise exceptionnelle, et c'est une crise à plusieurs dimensions : mondiale, européenne, nationale et évidemment locale. Mondiale, parce que la donne géopolitique a été totalement redistribuée en quelques jours. La mobilisation de la communauté internationale a été présente et importante. Mais mondiale aussi dans ses effets présents et à venir. Chacun a en tête la question des matières premières. Dès aujourd'hui, des pays sont en train de craindre pour leur survie, pour leur stabilité. Le manque de blé, qui commence déjà à se faire sentir en Égypte, au Liban, en Algérie, fait peser sur ces États, qui sont au pourtour immédiat de l'Union européenne, une fragilisation importante.

C'est une crise européenne évidemment, parce qu'elle se joue aux frontières immédiates de l'Union européenne, parce que les acteurs européens se sont mobilisés en termes d'aide humanitaire, mais aussi par la mobilisation et la mise en œuvre sans précédent de la directive de protection temporaire, qui a pour objet d'accorder une protection immédiate aux personnes qui fuient l'Ukraine sur le territoire de l'Union européenne.

Mais ce sont aussi des questions de fond qui nous habitent : le rôle et le modèle de l'Union européenne, sa place dans le concert des nations et sa place en termes de défense et de sécurité. Évidemment, ce sont des questions nationales et locales. Le président de la République a indiqué que la France s'apprêtait à accueillir, dans les semaines à venir, quelque 100 000 personnes provenant d'Ukraine. Le préfet nous a indiqué hier, lors d'une audioconférence, qu'évidemment, la région des Pays-de-la-Loire serait mise à contribution : entre 5 000 et 10 000 personnes seront accueillies dans la région.

Évidemment, la Ville de Nantes, au regard de son rôle de ville centre, parce qu'il y a une gare, parce qu'il y a un aéroport, parce qu'il y a aussi une autoroute et parce qu'il y a des services administratifs, va être mise à contribution de manière assez importante.

Alors, chers collègues, la Ville, comme l'a indiqué Madame la Maire, se mobilise et se mobilisera. De manière symbolique, comme nous le faisons ce matin en ayant nos petits autocollants en soutien à ce peuple ukrainien qui souffre sous les bombes et qui meurt à chaque instant, en ayant mis le drapeau de l'Ukraine sur le fronton de la mairie. Mais aussi de manière tout à fait concrète, et à trois niveaux : auprès des personnes, évidemment, parce que la Ville va apporter des réponses concrètes aux besoins quotidiens de ces personnes (aide alimentaire, aide facultative, kits d'hygiène, titres de transport et, dans des cas spécifiques également, mise à l'abri à l'hôtel.)

La Ville va aussi se mobiliser et se mobilise auprès des acteurs. Les acteurs associatifs, évidemment, et là encore, je rappelle ce qui a été dit par Madame la Maire : l'association Tryzub et la Maison de l'Europe ont fait un travail formidable, un travail de fond d'accompagnement, de collecte, mais aussi de traduction, parce que les personnes qui sont arrivées sur notre territoire ces derniers jours ne connaissent pas un traître mot de français. Et pourtant, ils sont et elles sont déboussolées et ont besoin qu'on les accompagne. L'association Tryzub, de ce point de vue là, fait un travail remarquable.

Un travail auprès des acteurs, des collectivités, et je tiens là aussi à saluer le travail remarquable et important du CCAS de la Ville de Nantes, mais aussi le travail auprès de l'État. Nous serons auprès de l'État pour mettre à disposition des moyens humains et matériels pour pouvoir accueillir ces personnes.

Enfin, comme c'est le cas avec la délibération que nous avons à voter ce matin, la participation de la Ville de Nantes à la solidarité internationale, la contribution au fonds FACECO par la délibération d'un vote de

II - 9

40 000 € d'abondement à ce fonds. Mais aussi dans le cadre de nos relations avec les villes jumelles. La Ville de Nantes est jumelée avec la Ville de Cluj, en Roumanie, qui voit arriver et transiter sur son territoire de nombreux réfugiés ukrainiens, mais aussi avec la Ville de Tbilissi, en Géorgie, qui, si elle ne voit pas arriver des personnes, craint la situation et formule évidemment des inquiétudes très fortes quant à l'issue de ce conflit. Nous sommes en relation directe et quotidienne avec ces villes jumelles, auxquelles nous allons apporter la solidarité lorsqu'elles nous le demanderont.

Chers collègues, cette situation et cette tragédie bouleversent nos repères politiques et démocratiques. Elle percute nos valeurs et elle les ravive. Madame la Maire a rappelé l'attachement qui est le nôtre à la démocratie, à l'État de droit, au respect des droits fondamentaux.

Elle nous invite aussi et surtout, en tant qu'acteurs, à la mobilisation, à l'anticipation et à l'innovation, parce que les réponses d'hier ne seront peut-être pas adaptées aux besoins de demain et qu'il nous faudra collectivement innover et apporter les réponses nécessaires, adaptées et efficaces.

Enfin, cette crise nous invite à porter une vision de long terme pour assurer un accueil et une intégration dignes des populations en migration sur notre territoire. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, alors que l'agression menée par Vladimir Poutine contre le peuple ukrainien se poursuit aujourd'hui dans toute sa brutalité, nous nous réjouissons bien évidemment de l'adoption de cette délibération, qui permettra d'abonder le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales à la hauteur de 40 000 € pour soutenir les victimes de ce conflit meurtrier. Nous saluons bien évidemment la mobilisation de l'ensemble de l'équipe municipale, en particulier Alassane Guissé, qui n'a pas pu être là pour présenter cette délibération puisqu'il est un forum mondial sur l'eau, et bien sûr, la mobilisation des services.

Il y a 70 ans naissait la Communauté européenne du charbon et de l'acier, première pierre à l'édifice européen pour bâtir la paix autour de la reconstruction de notre économie, de la gestion partagée des ressources en charbon et de l'indépendance énergétique. Aujourd'hui, les Européens dépensent chaque année environ 1 Md€ pour importer des énergies fossiles : pétrole, gaz et charbon. Le coût de ce modèle n'est pas seulement financier : précarité touchant plus de 100 millions de citoyens, dégradation de notre environnement et de notre santé, et un sujet malheureusement d'actualité aujourd'hui, notre dépendance vis-à-vis des dictatures.

Il est important de regarder ce qui se passe en Ukraine et d'analyser de manière honnête la situation insoutenable dont nous sommes aujourd'hui les témoins impuissants. C'est notre addiction aux énergies fossiles qui permettent à la Russie de mener cette guerre et qui a permis de l'enrichir depuis près de 25 ans. 40 % de la consommation de gaz en Europe provient de Russie et 26 % de notre pétrole. Notre dépendance est quasi totale. Certains d'entre vous ont sûrement vu passer ce calcul glaçant fait par Politico il y a quelques semaines : les dépenses militaires russes, 56 Md€ en 2020, correspondent peu ou prou à la valeur des exportations de combustibles fossiles de la Russie vers l'Europe : 59 Md€ en 2020.

« Gaz à effet de serre, gaz à effet de guerre », comme l'a si bien dit le maire de Bordeaux, Pierre Hurmic, lors de « Climate Chance »...

Cette guerre nous montre que la paix et la protection climatique sont les deux faces d'une même pièce. Et malheureusement, le spectre de la guerre semble peu compatible avec un virage politique sur ces questions. Peu importe l'absolue nécessité de ce revirement pour la stabilité de notre continent.

À la désolation, nous préférons bien sûr l'action déterminée car, nous le savons, les villes, et Johanna l'a expliqué, les réseaux de villes, notamment, sont en première ligne dans la solidarité, dans la recherche des actions et dans la protection des démocraties. Et c'est notre devoir, aujourd'hui, de faire bouger ces lignes.

II - 10

Travaillons ensemble à un projet résilient et humaniste sur notre territoire en développant, dans tous les secteurs de la transition énergétique, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les réseaux, les transports, les partenariats de recherche de développement industriel, de coopération entre acteurs économiques, de coopérative et d'initiative citoyenne. Investissons massivement dans la rénovation thermique de nos logements. C'est dans ce secteur que réside le plus grand potentiel d'économie d'énergie, de réduction des factures et donc, de la précarité énergétique, et de création d'emplois non délocalisables sur notre territoire.

Un plan, donc, pour sauver le climat et fournir à chaque foyer une énergie propre, locale, pas chère et plus que tout, une énergie contrôlée démocratiquement. Un plan pour nous, les Nantaises et les Nantais, pour démontrer que le défi climatique est un formidable levier pour lutter partout au nom d'une même espérance contre les pétromonarchies, contre l'autoritarisme et pour la démocratie.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – 23 jours après le déclenchement de l'agression russe contre l'Ukraine, la violence de la guerre est venue nous rappeler à quel point le contexte international demeure dangereux. Le lancement du conflit militaire le plus grave en Europe depuis les bombardements de la Yougoslavie, en 1999, voilà ce qu'il aura fallu pour qu'enfin, la lumière soit mise sur les drames qui se livrent derrière le bruit des armes depuis des années en Syrie, au Yémen, en Afghanistan, au Donbass.

Les images de civils bombardés par les troupes de Poutine et celles de centaines de milliers de réfugiés fuyant les zones de conflit nous heurtent car elles nous rappellent que dans chaque guerre, les peuples sont toujours les premières victimes des intérêts des puissants.

Nous nous tenons résolument aux côtés du peuple ukrainien, victime du bellicisme le plus absurde. De même qu'en Ukraine, nombreux sont les Russes progressistes, syndicalistes, élus, militantes et militants qui subissent en ce moment la répression du régime pour avoir dénoncé la guerre dans leur pays. Nous avons une pensée particulière pour le courage des femmes et le mouvement féministe anti-guerre en ce moment. Ils et elles sont de notre camp dans notre combat pour la paix.

Face aux besoins humanitaires immenses du peuple ukrainien, Nantes prendra toute sa place en favorisant l'accès aux soins et la protection des personnes les plus vulnérables, notamment les enfants.

Ces 40 000 € issus du fonds d'urgence de la Ville témoignent de l'esprit de solidarité des Nantaises et des Nantais et de la volonté de notre collectivité de protéger les plus fragiles, qu'ils soient ici ou ailleurs. À ce titre, nous réaffirmons ici notre engagement à nous tenir aux côtés de tous les réfugiés arrivant dans notre ville, quelle que soit leur origine ou leur couleur de peau. Nous réaffirmons notre volonté dans les champs d'action qui sont les nôtres, sans oublier quel est le rôle de l'État et quelles sont ses compétences dans l'accueil des personnes réfugiées.

« L'intelligence défend la paix. L'intelligence a horreur de la guerre ». Dans l'esprit de Paul Vaillant-Couturier, les élus du groupe « Gauche commune » réaffirment avec force que la seule urgence est celle de la paix, la paix, droit inaliénable de tous les peuples. Nous disons que nous construirons la paix en sortant de la surenchère de postures belliqueuses. Le choix que nous faisons aujourd'hui est celui de la solidarité directe envers le peuple ukrainien, loin de l'impérialisme poutinien. Et nous voterons bien sûr pour cette délibération.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Évidemment, on se sent bien petit et bien impuissant ici, au conseil municipal de Nantes, pour commenter l'horreur de ce qui se

II - 11

passé à quelques milliers de kilomètres de chez nous, aux portes de l'Europe. Malgré tout, je crois que c'est une bonne chose que nous commençons ce conseil municipal par cet échange sur la situation en Ukraine, et je crois comme vous que c'est une occasion de réaffirmer tout le soutien que nous apportons au peuple ukrainien. À la fois ce n'est pas grand-chose et à la fois, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, les symboles comptent, et dans cette guerre de communication qui est en train de se livrer, je crois qu'effectivement, cela a du sens que nous arborions tous ce matin ce drapeau ukrainien.

Je crois que la situation nous invite à beaucoup d'humilité. Vous avez expliqué que vous aviez plus échangé hier avec le maire de Kiev. Cela nous fait forcément tous réfléchir, en tant qu'élus locaux que nous sommes, sur la difficulté de la situation et la responsabilité des élus là-bas, en Ukraine, qui font face, avec le courage que vous avez rappelé, à la guerre, à l'encerclement des grandes villes ukrainiennes. Je crois que personne, ici, n'est un éminent spécialiste de géopolitique et pour autant, ce qui se passe ne laisse personne indifférent.

Je voudrais simplement, ce matin, partager avec vous quelques réflexions sur les origines, la naissance de ce conflit, et regarder ce que nous, en tant que Français, nous pouvons aussi en retirer et essayer d'en comprendre.

Je vous invite, les uns et les autres, si vous ne l'avez pas déjà fait, à lire la tribune d'Hubert Védrine, qui a publié un texte remarquable, il y a une dizaine de jours, sur la guerre en Ukraine. Hubert Védrine, qui est tout de même l'une des grandes voix françaises sur les conflits et la géopolitique mondiale, nous dit que les errements, les erreurs et la désinvolture de l'Occident ont certainement leur part dans l'initiative guerrière de Vladimir Poutine en Ukraine. Je pense qu'il est intéressant de l'entendre.

Évidemment, Vladimir Poutine est l'agresseur. Évidemment, il n'y a aucune ambiguïté dans ce sujet : nous condamnons l'agresseur, l'Ukraine est agressée. Mais je crois que ce sont des choses qu'il faut entendre. Védrine ajoute d'ailleurs que ce n'est pas parce que nous avons contribué à créer un monstre qu'il ne faut pas aujourd'hui le combattre.

Mais dans ce syndrome du traité de Versailles où, chaque fois, on s'aperçoit que l'histoire recommence et que l'humiliation du vainqueur génère la revanche du vaincu, je crois qu'il est intéressant que nous ayons aussi ces réflexions : nous avons contribué à créer un monstre. Voilà ce que dit Hubert Védrine, grand conseiller de François Mitterrand que chacun ici connaît.

Deuxième réflexion, plus locale, plus pragmatique, encore que..., je crois que cette guerre en Ukraine nous invite aussi à mesurer à quel point la paix et la démocratie sont fragiles. Nous faisons partie, je pense, ici, pour l'immense majorité d'entre nous et sans doute, la totalité d'entre nous, d'une génération qui n'a pas connu la guerre. Nous ouvrons les yeux avec effroi sur cette situation, qui nous permet de mesurer que oui, la démocratie, la paix sont des biens fragiles. Ce ne sont pas des dus. Ils ne sont pas éternels. Ils ne vivent pas d'eux-mêmes. Mais nous avons chacun la responsabilité d'y œuvrer chaque jour et de les protéger.

Je me permets simplement de formuler le vœu, ici, alors que nous sommes à l'aube d'une échéance électorale importante pour notre pays, que chacun de nos concitoyens qui témoigne d'un élan de solidarité magnifique pour le peuple ukrainien mesurera aussi que la démocratie est fragile, que la démocratie se protège et que la meilleure façon de la protéger, c'est aussi de se rendre aux urnes pour les prochaines élections nationales qui arrivent dans les prochaines semaines.

Voilà simplement ce que je voulais partager avec vous ce matin, Madame la Maire, mes chers collègues. Je voudrais simplement terminer en saluant les initiatives de la Ville en faveur de l'Ukraine, le soutien que vous nous proposez ce matin à hauteur de 40 000 €, comme l'a rappelé le premier adjoint.

Évidemment, nous soutenons cette démarche et nous voterons cette délibération. Et nous sommes bien sûr disposés à vous accompagner dans l'ensemble des démarches que la Ville engagera vis-à-vis des populations

II - 12

ukrainiennes si malheureusement, il était nécessaire, dans les prochaines semaines, de poursuivre ces gestes de solidarité et ces actions que vous nous proposez ce matin.

Merci à vous.

Mme la MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Je ne serai pas très long. Je crois que nous mesurons tous la gravité de la situation et notre responsabilité collective. Je voudrais juste évoquer deux points et d'abord, un point opérationnel. Yves Pascouau en a parlé : l'État nous annonce entre 5 000 et 10 000 réfugiés pour la région administrative, dont beaucoup à Nantes. Aujourd'hui, dans une situation de tension sur l'immobilier que nous connaissons tous, à Nantes, nous sommes très, très loin d'avoir les capacités d'accueil qui correspondent à un tel flux de réfugiés. Nous allons donc avoir un très gros travail à faire, un travail de coordination avec tous les territoires, à l'échelle de l'Ouest, pour réussir ce qui est tout de même une mobilisation très forte et nécessaire.

L'autre point sur lequel je voudrais insister, vous l'avez dit, Madame la Maire, et c'est la tradition nantaise depuis maintenant très longtemps, c'est qu'effectivement, ces réseaux de villes, au-delà du moment symbolique que nous avons organisé en urgence la semaine dernière, ont un rôle de solidarité très important. J'ai moi aussi été très touché par les témoignages ukrainiens que l'on a pu diffuser lundi dernier.

Il me semble que dans cette solidarité, il y a bien sûr l'Ukraine, il y aura notre solidarité avec des villes ukrainiennes après le conflit, où il faudra effectivement être très présents, y compris en les accompagnant dans leur propre transition énergétique. C'est un véritable enjeu pour l'Ukraine, et nous y travaillons même avec l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe avant ce conflit. Il faudra donc continuer à travailler dans ce sens-là.

Mais je crois que dans l'urgence, nous devons aussi augmenter notre effort de solidarité, y compris financier, disons les choses, avec l'ensemble des villes du pourtour. Nous avons parlé de Cluj, ville roumaine, mais aussi avec les villes polonaises. Je crois qu'il faut entendre les besoins des villes polonaises et être capables de leur répondre financièrement, parce que c'est aussi ce réseau de solidarité qui fait Europe, qui fait cohésion face aux défis que nous lance ce dictateur insensé qu'est Vladimir Poutine. Je pense donc que nous aurons à renforcer encore notre solidarité, et c'est le moment où l'on voit, parce que parfois, on se demande à quoi sert tout cela, l'intérêt d'avoir tissé ce maillage de solidarité et ce réseau de collectivités.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot pour abonder sur ce point : hier, dans la visioconférence que nous avons eue avec les maires des grandes villes d'Europe, le maire de Florence, qui était à l'initiative de cette rencontre, à la demande du maire de Kiev, a commencé à évoquer l'hypothèse d'un temps de travail spécifique sur le soutien aux grandes villes polonaises, pour les raisons que Ronan Dantec vient d'indiquer. Nous avons là aussi un enjeu sur lequel notre soutien et notre action peuvent être utiles.

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Notre groupe a tout d'abord une pensée forte pour ces femmes, ces enfants qui arrivent sur nos territoires, qui quittent leur pays, une pensée pour ces hommes qui restent en Ukraine pour combattre, pour se battre pour la démocratie.

Je voudrais rappeler ici que la situation de l'Ukraine montre l'importance de la souveraineté européenne. C'est une vision qui, d'ailleurs, avait été présentée par Emmanuel Macron à la Sorbonne, cette vision et un discours sur l'Europe qui protège nos démocraties, une Europe de la défense. Nous saluons ici l'unité européenne, qui montre une Europe qui se construit aujourd'hui. Et aujourd'hui, je voudrais dire que finalement, nous sommes tous ukrainiens.

Concrètement, sur cette délibération, nous saluons cet effort qui est apporté par la Ville de Nantes, ces 40 000 €. Nous saluons aussi cet effort qui a été fait par la Maison de l'Europe, par l'association Tryzub, qui

II - 13

ont fait jusqu'ici un travail formidable dès le lendemain, qui se sont organisées, qui se sont battues pour trouver des solutions, évidemment avec l'État.

Mais je voudrais tout de même rappeler l'histoire, justement. Il ne faut pas oublier cette histoire et les raisons politiques de cette situation en Ukraine. Il ne faut pas oublier à quel point les valeurs de la démocratie et les droits de l'homme sont fondamentalement à défendre. Nous partageons aujourd'hui particulièrement ce socle européen avec les Ukrainiens.

Je voudrais dénoncer, et d'ailleurs, c'est le sénateur Claude Malhuret qui l'a dit, dénoncer ces extrémistes, qu'ils soient de gauche ou de droite, il le dit lui-même, je le cite, « les extrémistes d'extrême droite anti anglo-saxonne ou l'extrême gauche anticapitaliste, qui continue de clamer que les responsables sont les Américains pour de vieilles rancunes, eux qui détestent l'Europe et veulent la combattre ». J'insiste ici, quelles que soient les couleurs politiques, pour que cette unité soit européenne mais aussi pour que cette unité soit forte avec les uns et les autres.

C'est d'ailleurs Karl Marx, que je cite ici, qui disait que « ceux qui oublient l'histoire sont condamnés à la revivre ».

(Réactions dans la salle.)

Ce n'est pas une histoire de couleur politique. Je pense qu'il faut aller voir les bonnes citations de tous et de toutes sur ce sujet, notamment, et encore plus sur ces sujets.

Je voudrais saluer particulièrement les maires. Bravo à tous ces maires, bravo aux maires de la métropole, notamment, qui, du jour au lendemain, ont trouvé des solutions pour loger les familles ukrainiennes, qui ont trouvé des solutions pour les accompagner, parce que ce n'est pas uniquement le logement. Ce sont aussi les écoles, puisqu'il y a beaucoup d'enfants qui arrivent sur nos territoires, et c'est tout l'aspect relatif à la santé. Il y a un travail formidable qui est réalisé avec l'État sur les sujets de santé, notamment via l'ARS, et de l'école, des lycées, des collèges, avec les collectivités. Je voudrais rappeler ici cette plateforme importante à connaître qui s'appelle « Je m'engage pour l'Ukraine », qui permet aux bénévoles et aux personnes qui pourraient loger de se signaler.

Je pense que les collectivités, qui ont fait un travail rapide, peuvent maintenant aller plus loin avec les associations et avec les entreprises pour pouvoir accompagner à l'apprentissage de la langue française mais aussi en matière d'emploi, parce que les personnes qui arrivent sur nos territoires demandent à pouvoir s'intégrer par le travail pendant la période où elles seront présentes.

Je voudrais aussi saluer le CCAS, qui a dépanné très rapidement, en attendant de trouver des solutions, sur les sujets de transport. Merci, Madame la Maire, d'abord débloqué des situations pour des familles qui sont arrivées il y a quinze jours ou trois semaines et qui ont pu bénéficier de tickets de transport de façon immédiate en attendant les organisations.

Nous avons une demande particulière à vous faire. Je vois que vous êtes en connexion avec certaines villes ukrainiennes. Je pense que la Ville de Nantes, outre le fait que l'idée est d'appuyer les villes ukrainiennes, pourrait commencer à s'intéresser à un jumelage dans le futur pour aller plus loin avec ces villes et créer des connexions plus fortes avec l'Ukraine. Je vous en remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots avant de mettre cette délibération aux voix. Si la situation n'était pas aussi grave et dramatique, je dirais qu'un conseil municipal qui commence par une citation de Monsieur Védrine par Madame Garnier et une citation de Monsieur Marx par Madame Oppelt, c'est un conseil municipal qui démarre au moins avec du contenu et un peu de saveur. Mais je crois que la situation est trop grave pour prolonger cette remarque.

Plus sérieusement, d'abord, je me réjouis évidemment de l'unanimité que j'entends sur le soutien que la Ville va apporter. Je m'engage dans cet esprit transpartisan qui, je crois, nous est intimé par la période. Un

II - 14

moment aussi dramatique ne peut pas nous amener à nous laisser aller à des postures qui seraient d'abord des postures partisans.

Je m'engage donc, dans cet état d'esprit, à transmettre étape après étape l'ensemble des informations dont nous allons disposer, que ce soit sur la situation dans les villes ukrainiennes mais aussi et surtout sur ce que nous, nous pouvons faire et comment nous pouvons contribuer. Nous regarderons ensemble sous quelles modalités. Mais je crois que quand une situation est aussi terrible, elle nécessite mobilisation collective et unité. Nous l'avons expérimenté dans d'autres moments par le passé et je sais pouvoir compter sur l'intelligence collective de chacune et de chacun pour faire la part des choses et travailler à ce partage.

Enfin, deux mots, pour finir. D'abord, cela a été dit à plusieurs reprises, mais je le redis là : je crois que notre condamnation de Vladimir Poutine doit être sans appel et j'invite chacun à ne jamais ajouter un « mais » après cette condamnation. Jamais. Parce que chaque « mais » mis après cette condamnation vient atténuer la clarté qui doit être la nôtre pour chaque Ukrainienne, chaque Ukrainien, mais aussi pour chaque Russe, parce que cela nous a aussi été rappelé par le maire de Kiev. Le maire de Kiev nous a redit comment il avait des contacts parmi le peuple russe, comment parfois lui-même était surpris de voir des hommes, en Russie, prendre courageusement position sur ce sujet.

Enfin, je conclurai par un moment qu'il nous a relaté, qui parlera à chaque élu qui, à un moment donné, a tenu une permanence sur le terrain, mais qui nous permet aussi de mesurer le décalage de la réalité. Il nous disait qu'il avait rencontré un homme très âgé dans un quartier juste à côté d'un endroit où il était accueilli pour faire son travail de maire, et que ce monsieur s'était retrouvé sans logement parce que son logement avait été explosé par une bombe. Le maire de Kiev s'apprête, puisque c'est un Monsieur âgé, à lui proposer une solution d'hébergement pour le mettre à l'abri et ce vieux Monsieur lui dit : « non, Monsieur le Maire, ne me donnez pas un appartement. Moi, ce que je veux, c'est une arme pour défendre mon pays, défendre mes enfants, défendre mes petits-enfants et défendre nos valeurs ».

Je relate ce récit parce qu'hier, quand le maire de Kiev nous a dit cela, je peux vous assurer qu'il y avait le silence parmi les maires qui assistaient à cette visioconférence parce qu'alors, par ces récits concrets, précis, on prend la mesure tragique de ce que ces hommes et ces femmes sont en train de vivre et pourquoi ils méritent et nécessitent notre soutien.

Chers collègues, je mets notre délibération aux voix. Je vous propose un vote à main levée, ce qui permettra de donner à voir de la symbolique de l'unité du Conseil municipal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Budget participatif – Grands principes et charte de fonctionnement – Approbation

Mme BASSANI, Adjointe – Sans transition, nous passons de la situation internationale pour le moins chargée à une activité locale plus légère. Mais en fait, il s'agit toujours de faire vivre la démocratie.

Vous le savez, depuis 2016, nous avons, à Nantes, des bureaux des projets qui permettent à tous les habitants de réaliser des projets d'intérêt général dans tous les quartiers. En 2020, ce dispositif original a fait l'objet d'un bilan, qui a démontré l'incroyable capacité de mobilisation des Nantaises et des Nantais pour créer des liens entre voisins, pour améliorer leur environnement, mais aussi pour aider les personnes les plus fragiles. Cet engagement a perduré pendant la crise sanitaire. On parle ici de milliers d'heures bénévoles, indispensables pour surmonter cette épreuve.

Avec le budget participatif, nous voulons répondre aux attentes de toutes ces personnes engagées en donnant un nouveau souffle à leurs initiatives citoyennes. C'est un moment politique fort, et je tiens à remercier une nouvelle fois tous ces habitantes et ces habitants, mais aussi les services, notre direction

II - 15

générale de la citoyenneté, les agents de proximité dans nos onze quartiers, mes collègues élus et toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place de ce budget participatif.

Avec 1 M€ en investissement, qui viennent s'ajouter aux 300 000 € de fonctionnement existants, il devient possible de réaliser chaque année des projets plus structurants, qui transforment réellement un quartier, des projets qui renforcent la cohésion sociale et accélèrent la transition écologique.

Cette délibération vous présente les grandes lignes et vous avez, en annexe, la charte de fonctionnement, qui a été entièrement construite avec une assemblée citoyenne composée d'habitants engagés dans les comités d'animation, des porteurs de projets, des associations et des collectifs.

Cette charte se décline en grands principes, qui montrent une volonté de nouveaux liens de confiance entre citoyens et institutions, dans une configuration inédite. C'est notamment la décision par consensus, donc sans votation en ligne. Ce qui compte, c'est que les projets qui ont un intérêt général certain aboutissent et que la procédure soit transparente et claire. Il s'agit aussi de garantir plus d'équité entre les porteurs de projet, qui n'ont pas tous les mêmes réseaux ni le même accès aux outils numériques.

C'est ensuite l'accompagnement des projets au fil de l'eau plutôt qu'un appel à projets ponctuel, qui constitue également une singularité nantaise. Il assure la robustesse du processus tout au long de l'année, au rythme des habitants. Il y aura donc moins de pression et plus d'accompagnement dans le montage des dossiers, avec des temps forts de valorisation prévus chaque année.

C'est également l'ancrage dans chaque quartier avec un point d'accueil physique où un agent de proximité pourra orienter vers les bons dispositifs selon les demandes, et bien sûr, le rôle déterminant des comités d'animation dans l'accompagnement des projets de A à Z.

C'est enfin le « 50/50 », qui peut se résumer par : une idée, un appui de la Ville et une convention. Il s'agit d'un document opérationnel qui décrit qui fait quoi entre les habitants et la Ville pour la durée du projet. Cela permettra de valoriser toutes les heures de bénévolat mais aussi le travail des différents services de la Ville.

Je voudrais appeler votre attention sur un point important. En valorisant l'équilibre entre l'engagement et le pouvoir de décision, en valorisant aussi la coopération plutôt que la compétition, l'assemblée citoyenne qui a construit cette charte s'est inscrite dans les fondamentaux des budgets participatifs fondés en 1989 à Porto Alegre, au Brésil. J'en profite pour saluer Yves Cabannes, expert international en budget participatif auprès des Nations unies. Nous l'avons consulté régulièrement depuis un an et il a toujours apporté des réponses extrêmement concrètes, avec des solutions mises en œuvre dans le monde entier.

Pour terminer, je vous donne rendez-vous à trois moments. D'abord au printemps, avec le lancement officiel d'une campagne d'information grand public. Ensuite, à la rentrée de septembre : pour continuer à faire vivre la dynamique, nous serons présents dans les forums associatifs puis dans les rencontres de quartier pour donner envie, pour faire connaître le dispositif et renforcer les comités d'animation. Et enfin, début 2023, avec un temps fort pour vous présenter les premiers projets réalisés dans le cadre de ce nouveau dispositif des budgets participatifs.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour, mes chers collègues. Merci à Madame Bassani pour cette présentation. Je vous dis d'emblée que c'est une délibération que nous voterons, qui va dans le bon sens, dans le sens de plus de participation, d'engagement des citoyens sur leur quartier pour plus de proximité et plus de partage, avec notre collectivité, de ce qui peut être fait en proximité. C'est donc quelque chose que nous voterons.

II - 16

Seulement, nous voulions dire que cette délibération, et Madame Bassani l'a encore rappelé, soulève deux questions importantes. La première porte sur la cohérence et la simplicité d'un dispositif qui vient compléter un dispositif existant, en l'occurrence, celui des bureaux des projets, qui a démontré son efficacité et qui aujourd'hui, fonctionne. En l'occurrence, force est de constater que l'on vient ajouter finalement une strate supplémentaire à un dispositif qui existe et donc, on s'interroge sur la simplicité, au vu des habitantes et des habitants, de solliciter l'un ou l'autre des dispositifs selon qu'il s'agit de fonctionnement ou d'investissement. Nous trouvons que l'on gagnerait plus d'efficacité en simplifiant et en uniformisant le guichet, pour que le projet soit ensuite redirigé vers les bons canaux internes et que l'accompagnement soit le même, que l'on aille solliciter le bureau des projets ou que l'on aille solliciter du budget participatif.

La deuxième interrogation que nous avons porte sur la gouvernance. Il est mentionné à plusieurs reprises, et nous le saluons, la co-construction, le collectif, le fait que c'est participatif, comme son nom l'indique. Mais quand on regarde de plus près, on voit qu'il n'y a qu'un élu de quartier qui finalement, participe à la décision de savoir si la collectivité suit ou non le projet qui est défendu. Nous nous interrogeons : un seul élu, alors que nous savons quelle est la disponibilité des élus de quartier, qui est relative... Nous aurions préféré qu'il y ait une approche plus collégiale, y compris que des élus minoritaires ou de l'opposition puissent éventuellement être associés à ce jury ou à ce dispositif de soutien et d'évaluation.

Voilà ce que nous voulions dire sur ce budget participatif et évidemment, nous voterons cette délibération. Nous nous tenons à votre disposition, Madame Bassani, pour améliorer encore le dispositif. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci. Les budgets participatifs, comme l'a souligné ma collègue Catherine Bassani, sont clairement un souffle nouveau. Cela donne de l'air, cela fait du bien. Cela fait du bien au pouvoir d'agir et de décider concrètement, à l'échelle de sa rue, à l'échelle de son quartier. Mais c'est aussi un apprentissage et une leçon d'humilité pour nous.

En tant qu'élus, ce dialogue permanent, au fil de l'eau, va collectivement nous pousser à faire évoluer notre cadre de pensée et à repenser les cadres d'intervention. En tant que citoyen, le budget participatif, c'est une des manières de participer à l'émancipation citoyenne, de favoriser l'engagement de chacun et de chacune, de permettre à de nouvelles personnes de s'engager et de donner les moyens à celles qui s'engagent déjà de concrétiser leur projet.

Le budget participatif, c'est un outil au service de tous les habitants et de toutes les habitantes de Nantes, dans tous les quartiers, de Nantes Sud à Nantes Nord, de Bellevue jusqu'à l'Île de Nantes. À Malakoff, à Doulon – Bottière et à l'ensemble des quartiers de la ville de Nantes, toutes les actions se développent. Je tiens à en citer quelques-unes.

L'association L'Acavale, sur Nantes Sud, par exemple, qui a développé des actions – je donnerai juste quelques noms d'associations ou d'actions et je vous dirai sur quoi elles portent –, la Compagnie Écart, et il y a de nombreuses autres actions. Là, je me lance dans une liste et comme le dit Bassem, c'est une grave erreur de ma part. Je ne vais donc pas vous parler de cela. Je vais plutôt vous parler des actions. Ce sera plus simple. Par exemple, recueillir les chansons préférées des personnes de plus de 70 ans et faire une vidéo à partir de cela, décorer les murs d'un square, en l'occurrence, celui des Lauriers, sur le quartier de Bellevue, faire une fresque sur le sol d'une rue, en l'occurrence, la rue de la Savonnerie, sur l'Île de Nantes, et j'en oublie encore et encore. Ou typiquement, pour nos aînés, permettre à des personnes de 60 à 90 ans de partir deux jours au bord de la mer avec l'action « brise-mer ».

Toutes ces actions, je le répète, c'est agir à l'échelle de sa rue, de son quartier, et avec les habitants autour de soi. C'est le pouvoir d'agir, le pouvoir de décider en complémentarité avec d'autres dispositifs existants, Mounir Belhamiti. Je crois qu'il ne faut jamais manquer une occasion de donner davantage de pouvoir d'agir et de décider aux habitantes et aux habitants de notre ville. C'est de cette façon que l'on bâtit le terrain des

II - 17

solidarités à Nantes, et je pense que c'est tout le sens des budgets participatifs et de l'engagement de cette majorité.

Mme la MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, vous nous présentez une grande idée de budget participatif, 1,3 M€, ce n'est pas rien, au service des Nantais et des Nantaises.

Comme l'a rappelé à l'instant Mounir Belhamiti, un dispositif allant dans ce sens existe déjà. Si l'intention semble louable, il y a fort à craindre que seuls des acteurs déjà engagés dans la vie associative seront en capacité de porter des projets. Ils seront même probablement parfois amenés à créer une nouvelle structure associative pour faire aboutir leurs projets. Pourquoi ne pas simplement ouvrir un nouveau dispositif dédié à l'animation dans l'ensemble des quartiers ?

À l'heure où la démocratie participative peine à se renouveler, où nous rencontrons majoritairement, dans les différents ateliers, des profils de personnes assez similaires de jeunes retraités, de représentants associatifs, par exemple, nous avons absolument besoin d'attirer tous les profils de la société afin que ces ateliers soient réellement représentatifs. Nous devons aller chercher les jeunes parents, les habitants qui ne travaillent pas dans la ville du quart d'heure, et ils sont nombreux, à Nantes. Nous devons aller chercher des étudiants, de jeunes actifs, des personnes âgées, etc.

Avec un budget comme celui que vous fléchez, nous pensons qu'il serait intéressant que tout ou partie soit dédié à des actions destinées à cette question. En tant que citoyens, nous avons des droits mais nous avons aussi des devoirs. Participer à la vie de la collectivité en est un, selon son rythme, selon ses appétences, suivant les différentes étapes de la vie, bien entendu. Mais si les habitants se sentent vraiment représentés et écoutés dans les différents comités, conseils ou ateliers, peut-être alors retrouveront-ils le chemin des urnes. Nous venons juste d'évoquer la fragilité de la démocratie. Il est donc important d'apporter une attention particulière à la lutte contre l'abstention.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Piau.

Mme PIAU, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, en tant qu'adjointe de quartier, je me réjouis de cette délibération que tu viens de présenter, Catherine, sur les budgets participatifs.

Au-delà de la marque de fabrique nantaise du dialogue citoyen, c'est bien soutenir l'implication des habitants, et je suis très surprise, mon cher Mounir, de la réaction au sujet de la nouvelle gouvernance collégiale, parce qu'il me semblait au contraire que nous faisons confiance aux habitants et que ce n'était pas sous la tutelle des élus, mais bien d'un collectif d'habitants, et avec l'accompagnement des services.

Et ce n'est pas un élu, ce sont souvent deux élus : l'élu de quartier et l'élu thématique. Mais cela, c'est aussi une habitude nantaise. Cela permet de garantir l'intérêt général et le cadre. Mais laissons l'initiative et faisons confiance à l'innovation citoyenne.

Donc je me réjouis. Cela permet également d'oser des projets, de les présenter, mais aussi de les ajuster, c'est un peu ce qui est nouveau, à partir d'une envie, d'un besoin collectif ou d'une idée qui donne sens au collectif et au territoire.

Dans le mandat dernier, nous avons le bureau des projets. Nous avons vu fleurir moult besoins, aussi divers que variés mais toujours très pragmatiques et de proximité.

Je me souviens, à Saint-Joseph-de-Porterie, d'une soirée débat autour d'un film sur l'écologie où les habitants avaient organisé ce débat et des stands. Cela a aussi été refaire des nids d'hirondelle, et également, des ateliers ludiques dans la salle du bureau des projets à Saint-Joseph, qui permettaient à des habitants, le mercredi et le week-end, d'être présents sur l'espace public et de proposer des ateliers autour

II - 18

de la biodiversité. À Halvêque, le choix avait plutôt été fait d'un barbecue collectif et à Port Boyer, d'une boîte à livres, mais pas n'importe laquelle : une boîte à livres interculturelle. Je trouve que là aussi, il y avait une envie d'aller plus loin.

Dans ce mandat, c'est donc bien un nouveau souffle qui est apporté, ma collègue le disait tout à l'heure, à partir de ces expériences réussies. C'est bien d'aller plus loin et plus fort, avec ce « 50/50 ». C'est-à-dire que non seulement les gens proposent un projet, mais qu'ils le portent. Et c'est cela qui est intéressant. Cela tisse du lien.

Je trouve aussi plutôt réconfortant de voir l'engouement qu'il y a autour des 15 lieux à réinventer ou du dernier bureau des projets que tu as arbitré, en voyant la fresque qui a été proposée par les parents d'élèves et Léo Lagrange Ouest, une fresque autour de la sécurité des cheminements aux abords de l'école, et un plan-guide de cheminements des Amis de la Beaujoire. On voit bien, que ce soit à la Tortière, à l'ancienne chaufferie, ou à la chapelle de la Chantrerie, que l'on parle bien de la proximité, mais d'un collectif. Cela donne du sens. Cela rend les habitants acteurs, responsables.

Alors oui, cela contribue à l'émancipation de chacun et de chacune. Cela redonne ce sens collectif qui nous manque tant dans notre société de consommation. Et je trouve que l'on voit de plus en plus fleurir les graines de ce besoin. Je voudrais rassurer Madame Guerra : ce sont bien des besoins de transition, qu'elle soit générationnelle, sociale ou écologique ou économique, et je peux vous garantir que dans ces lieux, il n'y a pas de frontière d'âges. On capte bien un public que l'on ne captait pas, justement, dans des « grands-messes », si je puis m'exprimer ainsi, dans de grandes réunions.

Cela accompagne le nouveau souffle nécessaire dans une société en mutation et en transition. J'aurais envie de dire : « chiche ! Nantaises et Nantais, saisissez-vous de ce bel outil et il sera ce que vous en ferez ».

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel puis Valérie Oppelt.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je voulais revenir sur trois points, en complément de l'intervention d'Anne-Sophie Guerra.

Je pense que nous avons un sujet sur la temporalité. Il faut faire attention, à partir du moment où des citoyens – ou une association – a une idée et dépose un dossier, à ce que l'on ne mette pas plusieurs années à le faire aboutir. Je prends un exemple, que Cécile Bir connaît bien : quand les citoyens du quartier Breil Barberie réclament, à la fin des années 2000, la mise en place d'un écopoint à la Gaudinière, qu'ils travaillent dessus et qu'en 2022, à la dernière réunion de quartier, la Ville annonce qu'enfin, ce projet va voir le jour, je crois que nous devons pouvoir faire un peu plus court.

Le deuxième élément est la question de l'acceptabilité des projets. On voit bien que parfois, on peut avoir un petit groupe de citoyens qui ont une idée. La question est de savoir comment la faire partager et la faire devenir un projet, une proposition collective pour les riverains. Je pourrais citer un autre projet, qui a vu le jour dans le cadre des 15 lieux à réinventer, qui est Le 23, l'ancienne salle de cinéma Bretagne, où l'on voit bien que sans doute, même si le projet était extrêmement intéressant, positif, collaboratif, le manque d'intégration et d'échanges avec les riverains en proximité conduit sans doute à l'échec de ce projet.

Le dernier point, c'est la gouvernance. Cela a été rappelé par plusieurs élus. J'ai remarqué que Mounir Belhamiti avait changé d'avis entre le mandat précédent, quand il était dans la majorité, et le mandat actuel, quand il se situe dans l'opposition, sur la place des élus minoritaires dans les conseils de quartier et dans les équipes de quartiers. Cela le dérangeait moins à l'époque où il faisait partie du groupe majoritaire, Madame la Maire. Mais nous, nous continuons à penser que l'ensemble des élus de ce conseil sont des élus de quartier et qu'ils doivent pouvoir trouver une place dans la vie et l'animation de ces quartiers.

Mme la MAIRE – Merci. Je voudrais tout de suite répondre sur un point, non pas sur le parcours de Mounir Belhamiti – mais c'est vrai, Mounir, que si tu veux siéger dans l'exécutif, le mieux, c'est d'éviter de changer de crémerie entre les élections. C'est le plus simple...

II - 19

(Rires.)

Sur le fond, je voudrais répondre à cette question, qui est une question importante : dialogue citoyen et place des élus de l'opposition et de la minorité. Je veux dire ici très simplement et très tranquillement pourquoi effectivement, je suis clairement défavorable à ce que les élus de l'opposition ou de la minorité intègrent le jury, appelons cela de cette manière, qui va retenir les projets. C'est tout simplement parce que nous avons des divergences politiques profondes. Et cela, je crois que c'est noble. Je crois que c'est respectueux. Je vais terminer.

Je vais partir d'un exemple très concret. Au dernier conseil municipal, je n'ai pas oublié, pas du tout oublié que vous avez voté contre la construction et la réhabilitation d'écoles sur le territoire. C'est donc une divergence entre nous. C'est votre choix, mais c'est une divergence entre nous absolument profonde. Nous avons donc, sur un sujet premier, l'éducation de nos enfants, quelque chose qui n'est pas une nuance de sensibilité, mais une divergence absolument majeure. À partir de là, nous ne partageons pas la même ligne politique. C'est d'ailleurs ce qui explique que nous ne nous présentons pas sur les mêmes lignes au moment des élections municipales et du suffrage universel.

Imaginons que dans un projet de budget participatif arrive un projet porté par la communauté éducative : des parents d'élèves, des associations d'élèves qui travaillent dans le champ éducatif, etc., qui est directement lié aux sujets éducatifs. C'est une question de cohérence. Moi, je suis attachée, en politique, à avoir une colonne vertébrale, à savoir où l'on habite, à savoir ce que l'on pense. Et non, nous ne pensons pas tous de la même façon. Non, le « en même temps » n'est pas accroché au fronton de cette école et non, quand on vote contre la construction d'écoles sur une ville comme Nantes, on ne peut pas, ensuite, dire : mais vous savez, nous sommes tout de même pleins de bonne volonté et donc, nous pourrions participer au budget participatif.

Je pense que c'est une question de clarté, une question d'honnêteté intellectuelle par rapport aux habitantes et aux habitants. Cela n'enlève rien aux qualités des uns et des autres. Ce sont simplement des lignes de fond qui sont des lignes différentes. Je réponds donc clairement à cette sollicitation en disant que la réponse est non, pour une question de clarté et de cohérence du projet qui est le nôtre.

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Cela tombe bien : on parle de projets communs, de divergences politiques, etc. En tout cas, nous avons déjà un projet commun. Je voudrais profiter de cette délibération pour en parler, parce que nous parlons d'innovation citoyenne, nous parlons d'écoute auprès des Nantais et des Nantaises, nous parlons de dialogue citoyen... Nous avons un projet commun, lors des municipales, en 2020, celui de la Maison des adieux. C'est un projet qui était fort, celui d'un lieu consacré aux cérémonies funéraires, et ce projet nous tenait et vous tenait particulièrement à cœur. Je me souviens des débats sur ce sujet.

Le 2 avril 2021, vous avez d'ailleurs renforcé ce projet en expliquant que vous étiez à l'écoute, justement, cette écoute des Nantais et des Nantaises sur ces projets, qui sont justement des projets participatifs. Et nous venons d'apprendre que vous abandonniez ce projet.

Ici, je porte la parole des Nantais et des Nantaises sur l'ambition de cette Maison des adieux, qu'il ne faut pas abandonner, à mon sens. Ces Nantaises et Nantais sont justement concernés par ce recul face à vos engagements. Et ce sont bien des engagements de la Ville de Nantes et non de la Métropole, parce que je sais qu'il est question que certains maires de la Métropole soient un peu plus réticents sur ce projet ou qu'ils sont déjà équipés.

C'est un lieu qui est tout de même attendu depuis quinze ans. C'est un lieu de respect de la personne humaine, de sa liberté de penser et de sa dignité. Et ce lieu, c'est le lieu du respect de la laïcité. Ce n'est surtout pas un lieu qui va contre les religions. C'est un lieu de cérémonie civile.

II - 20

Cette Maison des adieux devait naître avant la fin du mandat et actuellement, vous envoyez les familles dans les salles festives de la Ville de Nantes. C'est quand même assez indécent, c'est compliqué, et j'espère que vous pourrez revoir cette position sur ce projet, qui se veut justement participatif et qui répond à la demande des Nantais et des Nantaises. Merci.

Mme la MAIRE – Merci d'évoquer ce sujet sensible et important, même si vous conviendrez, j'en suis sûr, Madame Oppelt, que nous nous éloignons un peu du budget participatif. Je vais tout de même répondre au fond. Peu importe l'utilisation de la délibération pour le faire, parce que le sujet est important pour les Nantaises et les Nantais.

Vous avez parfaitement raison : ce sujet est un sujet important, et c'est un sujet que nous regardons avec la plus grande attention. Je ne reviens pas sur l'initiative du projet, vous l'avez fait.

Qu'est-ce qui est décidé et quelle méthode allons-nous nous donner pour avancer ? Ce qui est d'ores et déjà décidé et qui est inscrit à notre budget, ce sont un certain nombre d'études techniques. 50 000 €, pour être précise, ont été inscrits à la programmation des investissements de la Ville pour commencer le travail sur ce sujet.

Ensuite, l'étape qui viendra est de placer la question des obsèques civiles – puisqu'en réalité, c'est de cela qu'il s'agit, quand on évoque ces questions – au cœur des réflexions de ce que l'on appelle la « commission des opérations funéraires », qui sera relancée en 2022. Cela, ce sera la deuxième étape.

La troisième étape, c'est que la Ville organisera, début 2023, une démarche de dialogue citoyen, en effet, associant des Nantais à l'expression des attentes des familles dans leur parcours d'organisation des obsèques civiles. Parce que ce dont on se rend compte, ce dont nos services se rendent compte, c'est qu'en fait, les attentes sont assez diverses, assez plurielles. Nous devons donc nous assurer que la réponse qui sera apportée sera la bonne réponse, en tout cas, celle qui correspondra au mieux à la majorité des attentes qui seront exprimées.

C'est à l'issue de cette réflexion, donc, pour être précise, à l'automne 2023, qu'une décision sera prise sur les modalités de mise en œuvre effective de ce projet et sur son calendrier de réalisation.

Voilà pour être très précise sur cette question que vous avez soulevée.

Julien Bainvel, Laurence Garnier... Les deux ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Les deux : plus on est de fous, plus on rit !

Je voudrais revenir sur vos propos. Là où je suis d'accord avec vous, c'est que je pense qu'il faut que chacun assume ses convictions et qu'effectivement, nous avons un certain nombre de divergences. Pour ma part, je trouve très bien que chacun les assume. Je ne suis absolument pas un adepte du « en même temps », vous le savez, et je pense que c'est bien que dans ce pays, il y ait encore une droite et une gauche.

Néanmoins, le raccourci que vous faites, consistant à penser, à dire ou à faire croire que parce que nous nous sommes opposés – et c'est vrai –, au précédent conseil municipal, à deux projets de construction et à une réhabilitation d'école, nous serions contre l'éducation, contre l'école publique, est un raccourci que je trouve d'abord assez inacceptable et ensuite, totalement faux.

Remettons un peu en perspective la raison pour laquelle nous avons pris cette position. Nous avons pris cette position parce que nous considérons que la conduite des finances de cette Ville et de cette Métropole et l'accélération d'un certain nombre d'investissements que vous n'êtes pas en capacité d'assumer sans augmenter la fiscalité nous laissent penser qu'un certain nombre de projets d'investissement dans des équipements publics municipaux pouvaient être étalés dans le temps. Vous avez refusé cette proposition et vous avez, au contraire, décidé, malgré vos promesses, d'augmenter la fiscalité à la Ville et à la Métropole et, d'après ce que j'ai cru comprendre, ce n'est que le début.

II - 21

Moi, je crois qu'en réalité, quand on n'a que 29 % de participation à une élection municipale, quand la liste qui l'emporte obtient 17 % des voix des inscrits, je pense que nous aurions intérêt, collectivement – cela vaut à Nantes comme dans d'autres villes au regard de la participation aux différentes élections –, à associer l'ensemble des forces politiques sur des projets de proximité et à faire en sorte que chacun puisse être représenté et puisse participer à ce qui se passe dans nos quartiers.

Je trouve cela vraiment dommage, mais cela fait longtemps que je le dis, je n'ai pas changé de position, vous non plus et votre prédécesseur était sur cette ligne-là, mais vous savez très bien que j'ai cette fâcheuse tendance, et mes collègues aussi, si l'on est chassé par la porte, à revenir par la fenêtre. Nous trouverons donc bien un moyen, Monsieur Bolo le sait bien, de participer à ce qui se passe dans les quartiers. En tout cas, nous n'allons pas nous arrêter parce que vous nous enlevez ce droit, finalement, d'être et élus et citoyens. Eh bien nous allons tout de même continuer à l'être.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci. Il me semble, je me permets de vous le faire observer, d'autant plus que vous n'êtes pas dépourvu de sagacité, Monsieur Bainvel, que la dernière phrase était « un chouïa » exagérée. Je ne vois pas qui, ici, vous enlève vos droits de citoyen. Je pense qu'un peu de retenue dans les propos, pour le bon déroulé et la bonne qualité de nos échanges, serait bienvenu. Cette dernière phrase me paraît très légèrement disproportionnée.

Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci de me redonner la parole, Madame la Maire. D'abord, je voudrais dire à Julien Bainvel, qui a visiblement la mémoire courte, que dès le précédent mandat, j'en appelais à ce que nous ouvrons nos instances locales. On parlait des commissions locales de quartier mais évidemment, le bureau des projets en fait partie.

Pour ma part, j'ai siégé pendant six ans dans votre exécutif, Madame la Maire, et je n'ai participé à aucun, alors que j'étais élu du quartier Nantes Nord. Peut-être y a-t-il une particularité pour ce quartier, peut-être que cela fonctionne différemment dans d'autres quartiers, toujours est-il que je n'ai participé à aucun bureau des projets pendant six ans au sein du quartier Nantes Nord, alors même, Madame la Maire, que je défendais des projets issus principalement des conseils d'école auquel je participais. C'est important, quand on est dans la majorité : on participe aux conseils d'école.

Je me rappelle notamment un projet, qui consistait à mettre à disposition des éco-cups pour des fêtes d'école, qui était porté par une association de parents d'élèves de Nantes Nord. J'ai soutenu ce projet auprès de l'équipe de quartier. Je sais que c'est passé en bureau des projets, mais je n'ai jamais pu avoir ni un retour ni un compte rendu d'un bureau des projets de Nantes Nord. Je suis donc cohérent, aujourd'hui, par rapport à ce que j'ai connu. Évidemment, peut-être que dans d'autres quartiers, cela se serait passé différemment.

Je suis donc désolé, Madame la Maire, de vous dire que votre lien fait avec le vote, les votes sur le budget... Et je dois rétablir ici une vérité : nous n'avons pas voté contre les projets de restructuration ou de création d'écoles, nous avons voté contre le budget par symbole. Nous nous sommes abstenus sur un projet de délibération sur une école et nous avons voté tout le reste.

Donc faire le lien entre nos votes précédents et le fait que nous pourrions soutenir des projets émanant non pas de votre projet municipal, mais d'habitantes et habitants, sur des quartiers, et donc, finalement, qui sortent du pacte qui nous lie ici au sein de ce Conseil municipal, qui sont des projets que nous pourrions porter collectivement, je crois que cela pourrait aller dans le bon sens.

Et quand Julien Bainvel, et là, une fois n'est pas coutume, je vais le rejoindre, évoque la question de l'acceptabilité des projets, on voit que sur d'autres sujets, je pense au travail que mène Ali Rebouh sur des sujets plus métropolitains, quand nous avons un partage collectif de sujets majeurs sur le territoire, les

II - 22

choses fonctionnent. L'institution est respectée, l'institution est forte et il y a une meilleure acceptabilité. En tout cas, il y a moins de problématiques.

Je pense qu'à l'échelle d'un quartier, cela peut être la même chose. Quand il y a des projets d'aménagement dans certains quartiers, au pied d'immeubles, au pied de pavillons, il y a un sujet d'acceptabilité. Et quand vous avez une seule partie de l'équipe de quartier et l'opposition ou la minorité qui n'est pas associée, vous vous exposez à ce que ce portage collectif ne soit pas à la hauteur de l'enjeu qui est pourtant porté par les habitantes et les habitants. Nous défendons juste cela.

L'objectif n'est pas de faire du « en même temps » ou de faire l'élection présidentielle ici, en conseil municipal. L'objectif est de faire en sorte que nous vivions mieux collectivement dans chacun de nos quartiers. Voilà.

Mme la MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Je voudrais répondre à Monsieur Belhamiti, parce que cela m'interpelle. J'ai participé très récemment à la réunion du bureau des projets de Nantes Nord, dans lequel nous avons des projets. Nous avons une prochaine réunion. Nous avons des comptes rendus. En fait, je pense que pour y aller, il suffit de le vouloir. Voilà.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Van Goethem et ensuite, je redonnerai la parole à Catherine Bassani, et je propose que nous en revenions un peu au cœur de la délibération, si vous le voulez bien, chers collègues.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je ne vais pas prendre trop de temps. De toute façon, en effet, ce n'est pas le débat. Mais j'ai suffisamment d'expérience dans ce domaine-là et dans mon quartier.

J'habite dans un quartier depuis trente-cinq ans et je peux vous dire que le fait d'être élu, cela veut dire que vous ne participez pas à certaines réunions. Vous ne recevez pas de compte rendu parce que vous êtes élu, élu de la minorité. Cela, nous le savons. Cela a toujours été. Il y a même eu, un jour, un tirage au sort, à une époque, des conseils de quartier, et l'on m'a prévenue tout de suite. On m'a dit : Madame, nous enlevons votre nom du tirage au sort parce que vous êtes élue. Donc quand on est élu, on est moins citoyen dans son quartier. C'était avec Jean-Philippe Magnen. J'en ai beaucoup à vous raconter. Ce n'est pas le débat aujourd'hui, mais c'est un peu dommage.

Donc autant que l'on soit clair : à Nantes, les élus de la majorité sont moins citoyens que les autres, tout simplement. Si c'est très clair, et moi, j'aime bien que ce soit clair, on est moins déçu, entre guillemets, quand on se présente à une réunion.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Je vais quand même redire deux ou trois choses parce que je crois que ce qui vient d'être évoqué, dans un méli-mélo de confusion, permettez-moi de vous le dire, est tout de même problématique pour les habitantes et les habitants qui nous écoutent.

Chaque élu, ici, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, est évidemment un citoyen nantais et à ce titre-là, il peut vivre sa vie de citoyen nantais comme n'importe quel habitant de cette ville. Cela me paraît une évidence, mais je préfère le redire.

Ensuite, je crois que nous abordons là deux sujets de nature différente. Il y a un sujet, qui est le sujet du jour, qui est celui du dialogue citoyen. C'est la discussion avec les habitants de ce territoire.

Et il y a un autre sujet, qui est un vrai sujet, dans notre démocratie, qui est le droit, les droits des oppositions ou des minorités. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel nous avançons, mandat après mandat, peut-être pas suffisamment à votre goût, mais en tout cas, c'est une réalité, avec un élu de l'opposition qui préside la commission des finances, etc., avec, je le rappelle, des élus de l'opposition qui sont désormais intégrés aux commissions d'attribution des places en crèche, des logements sociaux, etc.

II - 23

Mais je vous invite vraiment à ne pas confondre les deux questions. Et évidemment, quand il y a un groupe de citoyens tirés au sort dans un panel pour travailler sur un sujet participatif, on ne confond pas la question des citoyens et la question des élus, qu'ils soient des élus de la majorité ou de l'opposition.

Catherine Bassani et ensuite, je mettrai la délibération aux voix.

Mme BASSANI, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Effectivement, par respect pour les habitants qui s'engagent bénévolement et généreusement dans ces dispositifs que nous leur proposons, je vais essayer d'apporter quelques réponses factuelles, mais qui sont déjà dans les documents que vous avez reçus, que ce soit la délibération ou la charte.

Merci à mes collègues Catherine Piau et Hélène Naulin, qui connaissent bien le terrain et qui ont donné des exemples concrets.

En réponse à Mounir Belhamiti sur la simplicité des dispositifs, en fait, le dispositif a été simplifié et il y a effectivement un guichet unique. Que ce soit pour les bureaux des projets ou pour le budget participatif, il y a un guichet unique. C'est le même dispositif.

Un habitant qui a une idée, même s'il n'a pas travaillé de son côté sur la façon dont il pourrait faire, se rend dans un bureau de son quartier, mais pourquoi pas, d'un autre quartier où il travaille, et il a affaire à un agent de proximité qui l'oriente vers le bon dispositif. Cela peut être le bureau des projets, cela peut être le budget participatif, aujourd'hui, et cela peut être d'autres dispositifs de droit commun, selon son envie d'engagement.

La simplification a bien été faite, tout en gardant les bons côtés des bureaux des projets, qui étaient plébiscités par les habitants. Nous l'avons surtout vu pendant cette période de crise.

S'agissant de la gouvernance, vous parlez de la présence des élus, mais je vous le redis : il s'agit d'un dispositif de démocratie directe, et ce sont essentiellement des citoyens volontaires qui accompagnent et qui décident, qui donnent des avis sur des projets portés par d'autres habitants volontaires. Nous sommes bien sur cette horizontalité. Le fait qu'il y a un élu et bien sûr, des agents dans chacun des comités d'animation donne plus de robustesse et plus de légitimité aux avis qui sont donnés.

Et quoi qu'il en soit, lorsque les projets, jusqu'à présent, portent sur des sommes qui dépassent 1 000 €, ils sont présentés au Conseil municipal, et c'est bien le Conseil municipal qui les valide. Sur la gouvernance, voilà ma réponse.

Les comités d'animation vont être renforcés à la demande même des habitants parce que, tout le monde l'a remarqué dans tous les bureaux des projets, les habitants sont extrêmement soucieux de la dépense publique. Et parfois, ils se disent : nous ne sommes peut-être pas assez nombreux, en tant qu'habitants, et peut-être que nous ne sommes pas assez légitimes pour prendre les décisions. Il faudrait peut-être un élu ou deux ou des personnes des services. C'est demandé par les habitants.

Il me semblait important de rappeler cela. Du coup, merci de votre intervention, qui m'a permis de le dire.

Au sujet des questions d'Anne-Sophie Guerra et de Julien Bainvel, selon lesquels ce sont toujours les mêmes acteurs des mêmes quartiers, c'est vraiment un préjugé que je voudrais démentir.

Nous avons, dans la population qui s'engage dans les bureaux des projets, absolument toutes les catégories socioprofessionnelles, tous les âges, tous les quartiers, sur tous les sujets. C'est une transversalité totale et une diversité parfaite.

Nous ne demandons pas aux personnes qui s'engagent leur orientation politique ni leur nationalité, absolument rien. Et aujourd'hui, avec nos budgets participatifs, il est même possible, pour des enfants, évidemment accompagnés par une structure et un adulte, de participer. Il n'y a donc absolument pas ces préjugés selon lesquels dans certains quartiers, les gens s'engageraient moins ou selon lesquels ce sont

II - 24

toujours les mêmes qui s'engagent parce que ce sont des retraités, qu'ils ont du temps et qu'ils ont des moyens. Cela, ce sont vraiment des préjugés. Ce n'est pas du tout ce que l'on rencontre, ce qui s'est fait jusqu'à présent dans les centaines de projets portés dans les bureaux des projets et à l'avenir, avec les budgets participatifs, encore moins.

Je voudrais vous donner un seul exemple, pas une liste. À la maison de quartier de la Bottière, il y avait un projet porté par une microentreprise de deux personnes, un couple de couturiers réfugiés. Ils ont proposé, à l'occasion d'un Noël, il y a deux ou trois ans – de mémoire, cela se fait depuis deux années de suite –, de décorer les arbres devant la maison de quartier, de les décorer avec les restes de tissus qu'ils avaient dans leur atelier. En régie, nous avons pu le racheter d'autres tissus, parce que ce n'était pas suffisant pour couvrir tous les arbres. Le résultat était quelque chose d'extrêmement artistique, poétique, et qui a aussi créé du lien dans le quartier. Mon collègue pourra en témoigner et tous les habitants qui ont pu le voir également.

Vous voyez donc il n'y a pas de lien, qu'il n'y a absolument aucun lien avec les moyens financiers que peuvent avoir les gens ni le temps qu'ils peuvent avoir dans leur investissement. Cela se saurait, si c'étaient toujours les gens les plus favorisés socialement et qui ont le plus de temps qui s'engageaient le plus pour les autres. Cela se saurait...

Hélène Naulin parlait d'humilité et je crois que cette expérience, quand on voit l'engagement de ces habitants-là, qui ne sont absolument pas privilégiés et qui pour autant, s'engagent de manière généreuse, c'est une leçon d'humilité pour chacun d'entre nous.

Monsieur Bainvel, sur la question de la temporalité, je voudrais reprendre votre expression : « les habitants réclament ». En fait, dans le dispositif des budgets participatifs et des bureaux des projets tels qu'ils ont existé jusqu'à présent, nous n'avons pas affaire à des habitants qui réclament. Nous avons affaire à des habitants qui ont envie d'agir et de se mobiliser dans leur quartier et dans l'intérêt général.

Bien sûr, il y a par ailleurs des habitants qui réclament, mais il y a d'autres dispositifs qui peuvent répondre à leurs attentes. Là, il s'agit d'envie d'engagement personnel dans l'intérêt général, et la Ville vient simplement donner les moyens d'accompagner ces personnes qui veulent faire, qui veulent agir.

Je pense que j'ai répondu à peu près tous les points. En tout cas, merci pour le grand intérêt qui a été manifesté, éventuellement à la marge de cette délibération, mais merci pour votre intérêt et un grand merci encore à tous les citoyens qui s'engagent.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, je vais mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

2022, dix années après l'inauguration du mémorial de l'Abolition de l'esclavage – Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition du 10 mai 2022 – Subventions – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Voilà dix ans, la Ville de Nantes franchissait une nouvelle étape, une étape importante dans sa capacité de regarder son histoire en face. Il y a dix ans, la Ville de Nantes inaugurait le mémorial de l'Abolition de l'esclavage, un lieu de mémoire, un lieu d'introspection, un lieu de reconnaissance et d'hommage aux victimes, un lieu d'hommage, aussi, à celles et ceux qui se sont battus et qui se battent encore aujourd'hui pour la liberté, pour les droits humains, pour faire reculer les discriminations et le racisme.

Ce mémorial est un succès : près de 1,7 million de visiteurs depuis son inauguration, 60 000 élèves qui viennent chaque année le visiter et parmi ces 60 000, on ne compte que les élèves qui font les visites

II - 25

guidées et qui sont accompagnés. Il y a donc une vraie place qui a été trouvée par le mémorial à la fois dans la ville, mais bien au-delà de nos frontières, puisque Nantes est vraiment reconnue de ce point de vue pour le travail qui a été engagé, pour le chemin sur lequel nous nous inscrivons, le chemin ouvert par Jean-Marc Ayrault et son équipe municipale, par les acteurs associatifs, par les citoyens, par les historiens, qui ont aussi été à l'origine de ces différentes étapes.

C'est un moment important. Nous souhaitons vraiment marquer les dix ans du mémorial à travers une programmation culturelle ambitieuse, forte, pour toucher le public le plus large possible : tous les âges, tous les publics.

Je vais revenir sur les différentes propositions culturelles et artistiques, et c'est l'objet de la délibération d'accompagner seize projets associatifs dans ce sens. Mais c'est évidemment aussi l'occasion de dire un mot sur l'engagement de Nantes et sur sa capacité, justement, de faire face à cette histoire sombre, d'y travailler et de le partager avec un public le plus large possible.

Cet anniversaire, nous souhaitons le marquer de manière particulière, avec un programme plus long que le temps habituel que nous y consacrons autour du 10 mai.

Il commence ce mois-ci, au mois de mars, et ira jusqu'au mois de juin, avec un certain nombre d'acteurs impliqués. Je pense notamment au château des Ducs de Bretagne, à travers le travail proposé par le musée d'Histoire de Nantes et la programmation « L'Humain d'abord » qui, pendant plusieurs semaines, proposera des expositions, un travail de colloque et l'accompagnement d'élèves autour de la formidable exposition « L'Abîme », présentée au musée d'Histoire. Cela me donne d'ailleurs l'occasion de saluer le travail remarquable qui a été mené par la commissaire de l'exposition, Krystel Gualdé. C'est vraiment une exposition qui fait à nouveau franchir une étape supplémentaire.

Nantes a vraiment franchi chaque fois des étapes importantes. La première, c'était il y a 30 ans, avec l'exposition « Les Anneaux de la mémoire ». Nous allons aussi célébrer cet anniversaire des 30 ans de l'exposition à l'occasion de ce programme 2022. Nous allons accompagner l'association Les Anneaux de la mémoire dans l'organisation d'un colloque international qui permettra encore de travailler et de franchir des étapes supplémentaires, parce que contrairement à ce que l'on peut avoir en tête, la recherche, la connaissance progresse, s'approfondit.

Aujourd'hui, l'exposition que l'on peut découvrir au château va bien au-delà de ce qui a déjà pu être une étape importante, il y a 30 ans, avec « Les Anneaux de la mémoire ». Nous voyons que nous allons de l'avant, que nous progressons, que nous nous inscrivons vraiment, à Nantes, dans ce travail au long cours, parce que le travail qui est mené tout au long de l'année par les associations, et je tiens vraiment à les saluer, permet notamment un travail pédagogique essentiel pour accompagner les écoles, pour accompagner les classes dans les différents projets autour du mémorial par le parcours signalétique en ville qui permet de rejoindre le mémorial et de le lier au château.

Nous avons ainsi à Nantes un dispositif extrêmement complet. Entre le mémorial, le parcours signalétique en ville, les salles du musée qui y sont consacrées. Nous avons la possibilité de travailler notamment avec les écoles, les collèges, les lycées, de leur montrer ce qu'a été l'histoire de Nantes et de faire écho avec, aujourd'hui, la lutte contre l'esclavage contemporain, contre le travail forcé, avec toutes les questions que nous pouvons partager sur la question des droits humains. C'est un dispositif très important.

Le programme que nous allons engager cette année, avec un montant de 28 423,40 €, va nous permettre de soutenir seize programmes, seize projets. Je ne vous en citerai que quelques-uns, qui donnent une vision de la diversité des projets qui seront soutenus et toujours cet axe fort qui est mis sur les jeunes générations. Je cite par exemple :

- la Compagnie des borborygmes, qui va proposer un projet à 19 lycéens en seconde au lycée Talensac pour leur permettre de mettre en voix un répertoire de textes d'auteurs africains ou antillais et de travailler sur cette question ;

II - 26

- l'association Doucha, qui va proposer aux élèves de cinquième du collège Simone Veil un parcours d'atelier d'expression autour de la question de l'esclavage moderne, avec l'appui d'artistes qui les accompagneront ;
- les Anneaux de la mémoire, avec le colloque que j'évoquais tout à l'heure au mois de mai prochain ;
- la Maison d'Afrique, avec un travail très construit autour de cette question : comment interrogeons-nous ensemble les mémoires aujourd'hui ?
- l'association Hetsika, avec un programme à la maison de quartier des Dervallières sur une balade avec les jeunes du quartier autour de l'application Geocaching, qui va faire ce parcours en ville autour des mémoires et de l'histoire ;
- Mémoire de l'outremer, qui organisera deux rallyes scolaires importants, toujours dans cette idée de faire pédagogie.

Nous le voyons, c'est un programme très riche, très diversifié, qui nous permettra de célébrer ces 10 ans du mémorial, ces 30 ans de l'exposition Les Anneaux de la mémoire et surtout, de poursuivre ce travail que nous menons tous ensemble.

Voilà, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, trente ans après l'exposition « Les Anneaux de la mémoire », dix ans après l'inauguration du mémorial de l'Abolition de l'esclavage, la délibération présentée par Olivier Chateau marque les ambitions de notre majorité en matière de politique mémorielle. Politique mémorielle qu'il faut bien comprendre comme éducation à la citoyenneté, s'inscrivant dans le combat contre le racisme et les discriminations.

Le 21 mai 2001, la loi Taubira reconnaissait solennellement l'esclavage et la traite comme crimes contre l'humanité. C'était une étape importante, pas une fin, car ce combat est un combat qu'il faut sans cesse mener, ne jamais abandonner.

À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler ce que fut la traite négrière à Nantes et dans d'autres ports européens. Cette déportation de masse a duré plusieurs siècles et des êtres humains, à cause de leur couleur de peau, ont été réduits à l'état de marchandise. Au final, plus de 4 000 expéditions négrières ont été organisées en France, dont plus de 1 700, soit plus du tiers, au départ de Nantes.

Aussi, cette année, au travers d'une série d'expositions et d'actions culturelles, Nantes partagera à nouveau les heures les plus sombres de son passé, partagera une histoire qui a aussi été celle d'un système colonial dont les supposés bienfaits restent encore à démontrer.

Ces crimes, c'est un cadre légal, le Code noir de 1685, notamment, qui ravalait les esclaves au rang de « biens meubles ». Je tiens d'ailleurs à signaler qu'un exemplaire du Code noir est d'ailleurs présenté dans l'exposition « L'Abîme », dont a parlé mon collègue Olivier Chateau.

Aussi, il nous semble important de rappeler que ces expositions, ces commémorations sont nécessaires. Ce passé, s'il n'est pas interrogé, s'il n'est pas mis en partage, continuera à faire le lit de violences et discriminations. Il ne s'agit pas de repentance. Il ne s'agit pas non plus d'opposer les mémoires ou les souffrances. Il s'agit de donner à ce devoir de mémoire un cadre, des lieux, des moments, comme ceux que nous vivons à l'occasion des 10 ans d'anniversaire de l'inauguration du mémorial.

Et si l'esclavage a disparu en France, la haine, le mépris, le racisme sont, eux, toujours là. Et comme l'écrivait Lucie Aubrac, « le racisme est la pire plaie de l'humanité. Il triomphe quand on laisse le fascisme prendre le pouvoir ». Les 30 % d'intentions de vote à la présidentielle pour des figures d'extrême droite nous le rappellent. Le retour de la guerre en Europe aussi.

En conclusion, permettez-moi un petit pas de côté, plus léger, Madame la Maire.

II - 27

Parce que le devoir de mémoire se porte collectivement, parce qu'il est fort probable que beaucoup de marins ayant servi sur les navires négriers parlaient breton, en tant que brittophone, je profite de cette délibération pour porter aujourd'hui, au nom du groupe UDB, la demande que soit ajoutée, sur les plaques de verre du mémorial, la traduction du mot « liberté » en breton, au même titre que les autres langues inscrites. En breton, « liberté » se dit « frankiz ».

Je vous remercie de votre attention.

Mme BERTU, Adjointe – Chers collègues, cette année 2022 est symbolique à plus d'un titre, comme l'a souligné Olivier. Dix ans après l'inauguration du mémorial de l'Abolition de l'esclavage, trente ans après l'exposition fondatrice « Les Anneaux de la mémoire », qui marquait la volonté de notre ville de faire face à son passé, à son histoire, à la mémoire de la traite et de l'esclavage, à la clé, cette belle délibération, qui nous permet de mettre en lumière, de soutenir, de valoriser une très belle programmation, qu'Olivier Chateau vient de présenter.

Effectivement, « l'égalité n'est jamais acquise ; c'est toujours un combat ». Cette citation de François Mitterrand ne date pas d'aujourd'hui, puisqu'elle est issue d'un message de 1989. Mais force est de constater qu'en trente-trois ans, si la manifestation des discriminations liées à l'origine, au racisme, a pu changer de forme, si la société a évolué, si les modes de faire, d'agir, de penser ne sont plus exactement les mêmes, dans le fond, nous le savons, le racisme est toujours là, chaque jour, partout, à quelques semaines d'un scrutin présidentiel où, à en croire les sondages du moment, les scores cumulés des candidats d'extrême droite dépasseraient la barre des 30 %.

Dans un tel contexte, il y a deux solutions : céder à la fatalité ou continuer de se battre pour l'égalité, pour la dignité, pour nos valeurs humanistes. C'est bien cette deuxième option qui est la nôtre, à nous, élus, associations, institutions, acteurs, militants engagés au quotidien sur le terrain pour porter partout, inlassablement, la voix de l'égalité, et pour lutter contre la haine, le racisme, le rejet de l'autre en raison de son genre, de sa religion, de l'absence de religion, de son orientation sexuelle ou de sa couleur de peau.

C'est tout le sens, notamment, des semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations organisées en ce moment même en Loire-Atlantique, que nous soutenons fièrement.

C'est tout le sens de notre action, à Nantes, contre toutes les formes de discrimination. Et mes collègues Nathalie, Nadège, Marie-Annick et Pascale ne me contrediront pas, c'est le sens de notre politique en matière de mémoire, de reconnaissance des enjeux mémoriels, cher Olivier.

J'en terminerai là avec par exemple la mise en lumière, au cours de ce mandat, de personnalités s'étant engagées dans le combat pour l'égalité et contre les discriminations au travers de nouveaux noms de rues ou d'équipements nantais, comme nous l'avons déjà entrepris pour la féminisation des noms de rues depuis le dernier mandat.

Le combat contre le racisme, contre toutes les formes de discrimination, est long. Il est ardu, il demande de la pugnacité et beaucoup de volonté, mais nous le menons avec détermination et nous ne lâcherons rien, jamais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, c'est un conseil municipal qui a débuté avec beaucoup de gravité mais aussi, beaucoup d'unité, et personnellement, je préfère souligner nos convergences que nos divergences. Nous vivons des moments bien difficiles, qui font résonance avec cette délibération.

Dans ces temps où certains, par la résurgence d'un fantasme pour les empires coloniaux, pour l'asservissement des peuples, un passé que nous avons cru révolu et qui pourtant, semble se répéter à nos

II - 28

portes, avec la tentative d'annexion de l'Ukraine par le dictateur Vladimir Poutine, à l'heure où l'imaginaire d'extrême droite, porté par des candidats à la présidentielle, veut, par obsession, réviser notre histoire pour nourrir leur haine profonde de notre République, à l'heure où ici, à Nantes, encore hier, un réseau de traite d'êtres humains a été démantelé par notre police, plus que jamais, il nous faut regarder en face notre passé pour mieux comprendre le présent.

Ces hommages, ces expositions, par leur qualité historique, narrative, pédagogique, ce mémorial, le seul en France – et nous pouvons, à Nantes, en être fiers –, sont les instruments d'une reconnaissance nécessaire pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Nous sommes un pays, oui, qui a un passé colonial, et notre responsabilité, notre devoir est de dire et de reconnaître les crimes historiques du passé pour mieux les dénoncer, les surmonter collectivement, apaiser les mémoires pour en faire un hymne à la tolérance, à l'humanisme, pour rappeler que l'impérialisme, l'égoïsme, la négation de l'autre, le racisme, le nationalisme sont des théories d'un autre temps, disqualifiées par l'histoire parce qu'elles ont produit des drames, des malheurs et des douleurs.

Les Français, qui ont la chance d'habiter dans un pays libre, dont les valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, ne laisseront pas ces idées nauséabondes être majoritaires dans notre République.

Alors oui, il faut aller au mémorial. Oui, il faut aller voir l'exposition « L'Abîme », comme il faut aller à Yad Vashem, à Auschwitz, et se rappeler que le mépris et la haine, la xénophobie et le racisme, le nationalisme et l'intégrisme sont les plaies ouvertes de nos histoires humaines.

Aimé Césaire, lors de son fameux discours sur le colonialisme, disait que quand le colonisateur s'habitue à voir dans l'autre la bête, s'entraîne à le traiter en bête, il tend objectivement à se transformer lui-même en bête. Alors la fraternité, l'esprit des lumières doivent plus que jamais être défendus.

Nous soutenons donc bien sûr ces manifestations et la mobilisation des acteurs locaux, qui, par l'éducation et la connaissance, nous invitent à ne pas oublier, à transmettre cette mémoire afin d'éviter qu'elle ne s'efface et que les abominations du passé ne se reproduisent à tout jamais.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Émilie Bourdon.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Merci, Olivier Chateau, pour la présentation de cette précieuse délibération.

Mes chers collègues, la création du mémorial de l'Abolition de l'esclavage à Nantes fut un événement majeur pour notre ville. Ceci constitue l'aboutissement et la concrétisation du travail engagé par les municipalités de gauche qui se sont succédé depuis des décennies, avec l'apport décisif d'associations telles que Les Anneaux de la mémoire, pour ne citer que celle-ci.

En 1998, la municipalité avait décidé d'adopter le principe de la création d'un monument sur le quai de la Fosse, alors que nous célébrions le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Nous ne saurions trop souligner l'importance que revêt la construction de ce parcours mémoriel sur les berges de la Loire : Nantes, ancienne capitale de la traite négrière, se devait d'inscrire dans le corps de la ville ce pan de son histoire, notre devoir de mémoire.

À l'occasion du dixième anniversaire de ce mémorial, nous poursuivons notre travail de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition à travers de nombreux événements. Je veux notamment citer la très belle exposition « L'Abîme », au château des Ducs de Bretagne qui est actuellement mise en avant à l'occasion des semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations à travers le temps citoyen, « L'Humain d'abord – richesse de nos différences ».

II - 29

Nous sommes convaincus que ces activités participent à la meilleure compréhension de notre histoire. Ce passé, cette mémoire de l'esclavage doit être partagée, afin que nul n'ignore ce qui a forgé en partie l'histoire de notre ville. C'est la condition pour construire ensemble le futur de notre ville. Cela participe à notre éducation collective, cultivant notre sensibilité forte pour la liberté humaine, notre sentiment de révolte contre l'esclavage, hier comme aujourd'hui.

Il serait rassurant de se dire que l'esclavage est derrière nous, mais c'est malheureusement faux. Certes, il est désormais officiellement aboli dans tous les pays du monde, comme le rappelle l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais c'est un véritable cri d'alarme qu'ont lancé les experts du Conseil de l'Europe (GRETA) dans leur rapport annuel en 2018 sur la situation de la traite des êtres humains en Europe, dont les premières victimes sont les migrants. Je les cite : « l'esclavage s'aggrave en Europe au XXI^e siècle ».

Selon l'Organisation internationale du travail, ce sont 25 millions de personnes qui sont aujourd'hui concernées dans le monde, dont 600 000 en Europe. Chaque fois, ce sont des personnes particulièrement vulnérables qui sont prises pour cible par des réseaux ou des individus sans scrupules qui tirent profit de l'exploitation d'êtres humains.

Loin de l'image largement répandue qui voudrait que l'esclavage moderne concerne uniquement l'exploitation sexuelle, les formes modernes d'esclavage sont bien plus variées et touchent clandestinement de nombreux secteurs économiques : travail domestique, industrie, construction, commerce ou encore agriculture sont autant de secteurs mondialement touchés par ce fléau.

En Europe, nous le savons, les travailleurs migrants, notamment saisonniers et en situation irrégulière, ainsi que les demandeurs d'asile qui n'ont pas accès au marché du travail sont particulièrement vulnérables à la traite aux fins d'exploitation par le travail.

À ce propos, je vous signale la conférence-débat d'Olivier Peyroux, sociologue, le 23 mars prochain au château des Ducs de Bretagne, « Roms : cinq siècles d'esclavage et leurs conséquences contemporaines ». Il propose d'évoquer l'esclavage des rom au regard de la situation actuelle, les traces qu'il a pu laisser dans les représentations et les conséquences pour cette minorité rejetée.

Parmi les nombreuses pistes qu'explorent les experts pour tenter d'améliorer une situation en voie de dégradation, il apparaît que « la coopération avec les syndicats et les ONG est essentielle pour s'attaquer avec succès aux cas de traite aux fins d'exploitation par le travail ». Il est également nécessaire que les États mettent davantage de moyens pour traquer ces formes modernes d'esclavage.

Les activités proposées à Nantes dans le cadre des 10 ans du mémorial de l'esclavage permettront à toutes et tous de bénéficier d'une compréhension commune de notre histoire collective. C'est là un outil essentiel pour comprendre des enjeux qui, malheureusement, sont encore contemporains, et pour pouvoir lutter avec force contre les formes modernes d'esclavage.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Christophe Jouin.

M. JOUIN, Conseiller municipal – Madame la Maire, mes chers collègues, cette délibération nous oblige à faire face aux heures les plus sombres de l'histoire de Nantes. 43 % des expéditions françaises se sont faites au départ de notre ville, soit plus d'un demi-million de captifs noirs, transportés dans les navires nantais jusqu'aux colonies et ce en un peu plus d'un siècle.

Comme le rappelle Éric Saugera, « plus qu'ailleurs, Nantes fit sienne l'argumentation négrière majeure : les colonies sont indispensables à la richesse nationale, les Noirs sont indispensables à leur mise en valeur, la traite est indispensable à son renouvellement. » Et pour cette richesse nationale, pour le développement de notre ville, nos ancêtres ont commis ce qui est reconnu depuis 2001 comme un crime contre l'humanité.

II - 30

De ce lourd passé, sur lequel la ville s'est bâtie, il nous reste aujourd'hui l'obligation de faire vivre cette mémoire et de transmettre ses enseignements. D'abord parce que c'est en étudiant le passé que l'on place nos sociétés en mesure de ne pas reproduire ces actes. Je tiens ainsi ici à saluer le travail réalisé par les associations que nous mettons en valeur à travers cette délibération, comme l'a rappelé Olivier Chateau, en particulier celles qui accompagnent les publics scolaires.

Ensuite parce qu'il nous incombe de ne rien occulter de moments extrêmement douloureux de notre histoire. Toutes les vérités, lorsqu'elles sont tues, deviennent vénéneuses.

Par les temps qui courent, je me permets ici de rappeler que malheureusement, le passé qui nous semble parfois lointain renaît sous des formes plus insidieuses encore. Et l'on parle parfois, encore de nos jours, de traite des êtres humains ou d'esclavage. Je pense évidemment au massacre organisé des Ouïghours, en Chine, ou aux deux millions d'esclaves prostitués en Thaïlande, pour répondre aux demandes des touristes, ou encore à la traite humaine et au travail forcé que subissent, en Europe, les sans-papiers. Ce combat, malheureusement, n'est pas terminé.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Je redonne la parole à Olivier Chateau et ensuite, je mettrai la délibération aux voix.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Merci vraiment à l'ensemble des collègues qui sont intervenus pour le soutien à cette délibération. L'idée est celle d'un passé partagé pour un futur commun. C'est vraiment la ligne sur laquelle nous nous sommes engagés et que nous continuons à travailler.

Pour conclure, je voudrais saluer le travail des associations, des citoyens qui sont particulièrement engagés. Je pense aux enseignants dans les écoles, dans les lycées, dans les collèges, qui ont à cœur de faire ce travail avec leurs élèves. Il est parfois compliqué d'amener des élèves, aujourd'hui, à s'intéresser à ce sujet. Et l'on voit pourtant qu'ils y mettent beaucoup de conviction, avec des formes également renouvelées de travail sur des vidéos, sur des supports différents. Mais on voit que tout ce travail sur ce qu'a été Nantes et l'écho que cela a évidemment avec le monde tel qu'il est aujourd'hui, cela parle aussi beaucoup à ces jeunes. Cela nous encourage tous à poursuivre dans cette direction.

Je voudrais préciser aussi, et il est dommage qu'il ne puisse pas le faire, que Michel Cocotier ne pourra pas participer à la délibération. Il aurait aimé la voter, mais il ne peut le faire du fait de son rôle dans l'une des associations qui vont être soutenues.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Cocotier pour l'association Mémoire de l'Outre-Mer.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Convention pluriannuelle ANRU – Renouvellement urbain du Grand Bellevue, Nantes Nord, Bottière Pin sec et Dervallières – Avenant n° 2 – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Chers collègues, vous le savez, en octobre 2019, Nantes Métropole a signé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine la convention pluriannuelle qui permet de lancer une transformation massive dans quatre des quartiers nantais : Bottière – Pin sec, Nantes Nord, Bellevue et les Dervallières. Quand je dis « transformation massive », c'est simplement parce qu'au total, ce sont 687,7 M€ qui seront investis pour le financement de ces projets globaux.

Si l'on parle de projets globaux, ce n'est pas simplement pour ajouter un qualificatif qui fait joli. Ce sont réellement des projets globaux. Cela signifie que cela implique l'ensemble de notre action municipale et

II - 31

aussi l'action métropolitaine, avec l'aide de l'État et d'un certain nombre de partenaires, que ce soient les bailleurs, les associations ou un certain nombre d'autres intervenants sur ces différents sujets.

Projets globaux, donc avec l'ensemble de l'action municipale et métropolitaine, cela signifie que dans ces quartiers, dans ces quatre quartiers particulièrement, puisque c'est de cela que nous parlons ce matin, nous allons avoir des interventions qui mettront l'accent à la fois sur la dimension urbaine mais aussi sur la dimension humaine de ces projets. Cela concernera le réaménagement de l'espace public, cela concernera un certain nombre de constructions et de rénovations de logements. Cela, c'est ce qui est le plus visible, parce que physiquement, c'est là, c'est présent, cela se voit.

Mais ce sont également un certain nombre d'autres domaines dans lesquels nous intervenons tous ensemble dans le cadre de ces projets. Je pense en particulier aux questions d'éducation, aux questions de culture, à la question de la sécurité, à la question du développement économique, de l'emploi... Effectivement, je ne devrais pas faire des listes de la sorte parce qu'évidemment, on se retrouve à oublier un élément majeur. Néanmoins, c'est réellement l'ensemble de l'action municipale et métropolitaine qui est impliquée dans ces quatre projets globaux.

Je prendrai quelques exemples. À Bottière – Pin sec, il s'agit du réaménagement du cœur du quartier, réaménagement qui a permis, à partir de novembre 2021, donc il y a quelques mois, l'installation du magasin ou la réinstallation du magasin Centrakor dans ce qui sera, petit à petit, la centralité de ce quartier, à la place où était le Centrakor précédemment. C'est un programme de 80 logements en accession qui est porté par le CIF et qui débutera en avril 2022, réellement dans une logique de reconfiguration complète de la centralité de ce quartier. Nous continuerons également la poursuite des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Urbain Le Verrier.

Aux Dervallières, quelques exemples également. Un travail particulier est effectué sur la place des Dervallières, comme vous le savez, notamment avec deux bâtiments, l'un de 24 logements et l'autre, de 25 logements. Pour le premier, le début de travaux est imminent. C'est en 2023.

Un effort particulier est porté dans le cadre de cette transformation sur la question des commerces en rez-de-chaussée et évidemment, sur la question de la présence des services publics, puisque sur cette place, nous avons également le pôle Daniel Asseray, qui est entièrement reconfiguré. À l'automne 2022, ce nouveau projet de pôle de services publics ouvrira ses portes. Il intégrera notamment la mairie de quartier, la direction de quartier, un accueil du CCAS et de la CAF ainsi qu'une antenne de l'ATEDEC, et naturellement, un certain nombre d'autres aménagements. Je pense en particulier à l'aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans qui est prévue pas très loin de là, aux abords du Grand Watteau. Voilà pour les Dervallières.

À Nantes Nord, quelques exemples également, avec, sur ce quartier, une attention particulière qui est portée à la présence de l'eau et du patrimoine arboré, puisque, comme nous le rappelle régulièrement Pascal Bolo, ce quartier est probablement le quartier le plus vert de la ville. Quelques projets démarrent sur ce quartier.

Il y a une dizaine de jours, nous avons posé la première pierre de la maison de santé de Nantes Nord. C'est un élément important, là aussi, dans la future centralité du quartier, puisqu'elle permettra à l'ensemble des habitants de tirer profit de la présence d'un certain nombre de professionnels de santé. Les habitants et les professionnels de santé ont été participants à la conception de ce futur équipement, qui est en cours de construction et dont la livraison est prévue pour la mi-2023.

Toujours à Nantes Nord, je voudrais dire quelques mots du secteur du Chêne des Anglais. 200 logements réhabilités ont été livrés en juillet 2021 aux 2 et 4 de la rue Samuel de Champlain. On commence d'ores et déjà à voir ce que sera, à terme, cette partie du quartier autour de la route de La Chapelle, notamment avec les 24 logements du bâtiment Symbiose et l'opération « quartier fertile » qui est incluse dedans, notamment sur le toit de ce futur bâtiment. Cela, c'est prévu pour le printemps 2022.

II - 32

À Bellevue, nous avons un projet qui a une caractéristique supplémentaire par rapport à tous les autres, le fait que c'est un projet intercommunal, puisque cela s'étale sur les deux communes : une grande partie se trouve sur Nantes mais une partie se trouve également à Saint-Herblain. Un accent particulier est mis sur la question du développement économique, de la transition écologique et de la solidarité.

S'agissant de quelques exemples que je peux vous indiquer, il y a une dizaine de jours, là aussi, c'était cette fois-ci non pas la pose la première pierre, comme à Nantes Nord, mais l'inauguration en tant que telle de la maison pluriprofessionnelle de santé de Bellevue, qui permet désormais aux habitants du quartier, quelle que soit la commune dans laquelle ils sont, de bénéficier de la présence d'un certain nombre de professionnels de santé. La représentante de l'ARS, le jour de l'inauguration, nous a dit que jusqu'ici, il y avait un médecin mais que désormais, par le biais entre autres de cette maison de santé, nous en sommes à sept pour ce quartier. C'est un changement réel qui peut être ressenti par les habitants au quotidien dans leur vie dans ce quartier.

Pour citer quelques autres réalisations, nous avons déjà parlé du square Michelle Palas, qui permet de dégager toute la zone des Lauriers, notamment l'accès au collège Debussy, en particulier avec ce nouveau projet qui a été installé à l'ombre de la tour du Doubs, qui est un tiers lieu qui s'est implanté ici et qui se déploiera au cours de l'année 2022 avec un certain nombre d'activités : un atelier de bricolage, des activités autour de la question de l'alimentation, autour du numérique, et une ressourcerie.

Toujours dans ce quartier, les travaux de réhabilitation et d'extension de deux groupes scolaires se poursuivent, en l'occurrence, les groupes scolaires Alain Fournier et Lucie Aubrac.

Dans le secteur Mendès-France, le projet qui démarre aujourd'hui, qui commencera à être visible dans les mois qui viennent, est un renforcement de l'offre commerciale, une reconfiguration entière de la place de manière à ce que l'offre commerciale permette à des commerces de proximité de s'installer ici, comme cela a été le cas pour deux commerces de proximité à l'îlot Colas, qui se trouve juste à côté du square Michelle Palas. Là, cette présence des commerces de proximité, qui améliore la qualité de vie au quotidien des habitants, se poursuivra également dans le secteur Mendès-France, en plus d'un certain nombre de logements qui seront rénovés.

En parallèle à tout cela, toujours dans le secteur Mendès-France, un schéma local de tranquillité publique intercommunal a été signé fin février – il est donc déjà opérationnel – entre la Ville de Nantes, la Ville de Saint-Herblain, la préfecture, la direction départementale de la sécurité publique, le parquet et l'Éducation nationale de manière à ce que la question de la sécurité soit également une priorité, s'agissant de ces quatre projets. Je parlais de quatre projets globaux et vous voyez que dans les exemples que j'ai cités, toutes les politiques publiques – il y en a d'autres encore, mais le temps est compté et je ne voudrais pas perdre votre attention – sont concernées.

En conclusion, quelques éléments chiffrés. J'évoquais tout à l'heure le montant des investissements, 687,7 M€ sur l'ensemble des quatre quartiers. Cela se traduit concrètement par la réhabilitation de 2 780 logements sociaux. Cela revient également à construire 1 600 logements diversifiés nouveaux dans ces quartiers populaires. Quand je dis « diversifiés », cela signifie que ce ne sont pas des logements sociaux, ce qui permet de contribuer à l'idée de la mixité sociale à laquelle nous tenons et de donner un souffle nouveau, une transformation nouvelle à ces quartiers.

Pour dire les choses comme elles sont, tous ces efforts, tout cet investissement qui est fait, tout ce qui est nécessaire pour le fonctionnement, que ce soit la dimension des services publics ou la dimension des services privés, tout cela permet d'améliorer le quotidien des habitantes et des habitants de ces quartiers et à leur donner aussi les moyens de l'émancipation pour qu'ils puissent construire leur vie comme ils l'entendent. Et évidemment, c'est là où il y a plus de difficultés que nous mettons le plus d'efforts. Vous le voyez à travers les quelques exemples que j'ai évoqués, en partenariat, je le rappelle, avec les bailleurs sociaux, l'État, les associations, les commerces et naturellement, les habitants.

II - 33

Merci, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Bassem Asseh en a dit beaucoup sur ces projets de renouvellement urbain, ces projets globaux, mais je souhaitais tout de même prendre la parole et insister sur certains points, notamment sur le fait que nous franchissons une nouvelle étape de ces projets dans ce mandat, que nous entrons concrètement dans une phase opérationnelle et qu'il est important de le souligner et de le rappeler, en particulier pour les habitants de nos quartiers populaires.

Bien sûr, je prends la parole en tant qu'adjointe du quartier Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne, mais je salue mes collègues, Simon Citeau pour le projet Bottière – Pin sec ou Pascal Bolo, pour le projet Nantes Nord. J'insisterai peut-être un peu plus sur Bellevue pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'est un quartier pour lequel je suis élue mais aussi parce que j'y suis très attachée, que je le connais et que je le vois se transformer énormément depuis quelques temps.

Tu l'as rappelé, Bassem, il y a eu plusieurs projets qui ont été livrés depuis un an, maintenant : le square Michelle Palas, moment important, qui est venu transformer profondément le cœur de Bellevue et cette place des Lauriers, mais qui continue, avec tout le travail mené avec la direction Nature et jardins et cette prairie fleurie qui est en pleine évolution.

Tu as parlé évidemment de la question de la maison de santé, qui a été inaugurée le 10 mars dernier. Les professionnels de santé y sont entrés le 3 janvier 2022. Mais je voudrais insister sur cette maison de santé, et Johanna, tu étais présente à l'inauguration, avec un certain nombre d'entre nous ici présents : nous avons pu sentir à la fois la satisfaction des habitants mais surtout, leur fierté d'avoir un tel équipement sur un quartier comme celui-ci.

Au-delà d'avoir des professionnels de santé présents et donc, d'avoir un accès aux soins pour tous et de la prévention pour tous, cette maison de santé, c'est plus qu'un cabinet médical. C'est un endroit où l'on va pouvoir aussi accompagner les habitants autour des questions de santé, notamment sur toute la prévention en matière de gynécologie, mais aussi d'addictions. Et c'est surtout un lieu de vie pour les associations qui œuvrent dans le domaine de la santé.

C'est aussi, puisque quand nous les avons rencontrés, tous ces professionnels de santé ont vraiment manifesté leur plaisir d'être là, l'illustration d'une dynamique d'un projet totalement différente de ce qui pouvait se mener jusqu'à présent.

C'était aussi la réalisation d'un long travail de concertation avec un grand nombre d'habitants, à la fois du côté nantais et du côté herblinois, et avec un grand nombre d'acteurs, un travail de concertation, de dialogue citoyen. Si cette maison de santé est telle qu'elle est aujourd'hui, c'est aussi parce que cela été à la demande et avec la participation de ses habitants.

Enfin, je voulais insister sur l'engagement, que tu as bien rappelé, Bassem, sur la place Mendès-France. La place Mendès-France est aussi un lieu important. C'est le cœur du quartier Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne et c'est surtout le cœur du projet intercommunal de ce quartier. Il va voir une transformation profonde dans les années à venir, notamment avec la démolition et la reconstruction de logements, mais surtout, d'un pôle commercial attractif, avec la présence d'un marché, que nous avons souhaité garder tout simplement parce que c'est un lieu populaire où tout le monde peut participer. Je pense que ce choix est un choix politique volontariste, parce que nous aurions aussi pu travailler autrement et faire d'autres choix.

Je voudrais rappeler également, et là, par contre, Bassem, tu ne l'as pas citée, la pose de la première pierre du prochain complexe sportif à Bellevue, puisqu'avec Ali, la semaine prochaine, nous serons boulevard Romanet pour poser cette première pierre. C'est un équipement qui est attendu par les habitants et par les acteurs sportifs, par l'ensemble des sportifs du grand quartier. Ce travail a été mené depuis près de deux ans avec les associations sportives du grand quartier et verra sa réalisation mi-2023.

II - 34

Je voulais ainsi réinsister sur ces points parce que je pense qu'un projet de renouvellement urbain global, comme l'a dit Bassem, s'inscrit dans un temps qui est très long, et que quand des réalisations ont lieu, il est important aussi, pour les habitants, de pouvoir partager ces moments de satisfaction et de fierté.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, il est plus que nécessaire de mettre des moyens importants au service des habitantes et habitants des quartiers relevant de la politique de la ville. Les quatre quartiers concernés par le nouveau programme national de renouvellement urbain, concentrant difficultés sociales, économiques et urbaines, doivent retenir sans relâche toute notre attention. Plus qu'ailleurs, les baisses de pouvoir d'achat consécutives aux augmentations des prix alimentaires, énergétiques ou autres y sont vivement ressenties, et nous devons y être particulièrement attentifs.

Au-delà de cette nécessaire attention, les projets énoncés dans la délibération vont dans le sens d'un « mieux vivre » pour chacune et chacun et nous y souscrivons.

Cependant, alors que les problèmes de logement se font chaque jour plus aigus, alors que le nombre de demandes de logements sociaux ne diminue pas, alors que la construction n'a toujours pas pris le rythme qui devrait être le sien pour répondre à l'exigence d'une vie décente pour toutes et tous et au droit fondamental qu'est le droit au logement, nous estimons que les moyens mis en œuvre manquent cruellement d'ambition. À plus forte raison lorsque les démolitions n'ont pas été au préalable intégralement compensées.

Par ailleurs, la volonté de permettre le développement d'activités économiques : commerces, fermes urbaines, cours artisanales, en lien avec des services publics de proximité, démontre, s'il en était besoin, l'importance de ceux-ci dans la qualité de vie des habitants. Cette évidence qu'un maillage dense de services publics participe de l'amélioration du quotidien de chacune et chacun est trop souvent battue en brèche. Dans les quartiers prioritaires de la ville, mais au-delà, sur l'ensemble du territoire, nous devons faire cesser le recul orchestré par les politiques libérales de l'ensemble des services publics et favoriser leur désenclavement par une offre de transports en commun conséquente.

Le groupe « Gauche commune » approuve donc cet avenant, qui va dans le bon sens pour les habitants des quartiers politique de la ville, tout en déplorant, de la part de l'État, une insuffisance de moyens. Nos concitoyens méritent mieux.

Merci de votre attention.

Madame la Maire quitte la présidence de séance.

M. ASSEH, Adjoint, président de séance – Merci, Marie-Annick Benâtre. J'ai vu les demandes de Jamal Ouggourni et de Mounir Belhamiti.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Merci. Chers collègues, cette délibération nous parle de la réhabilitation de pans entiers de quartiers, d'une certaine idée de la ville de demain. Il est question d'aménagement public de logements ou encore de création de nouveaux équipements publics. À ce titre, je tiens à saluer particulièrement l'attention accordée aux questions de santé. En à peine deux semaines, nous avons posé la première pierre de la maison de santé de Nantes Nord et inauguré celle de Bellevue, et d'autres centres de santé sont à venir, comme à la Bottière.

Ce travail est essentiel. Nous le savons, l'accès aux soins est marqué par de fortes inégalités. Les rapports de l'Observatoire national de la politique de la ville de 2016 et 2019 soulignaient ainsi que les habitants des quartiers prioritaires avaient plus tendance que le reste de la population à renoncer à des soins pour des raisons financières.

II - 35

Ici, la collectivité crée les conditions pour permettre l'accès aux soins de tous, et cela marche. À Bellevue, quartier qui me tient très à cœur, depuis son ouverture, en janvier, la maison de santé comptabilise déjà plus de 14 000 rendez-vous enregistrés, plus un, parce que j'ai pris un rendez-vous hier.

Ce projet est bien la preuve que lorsque l'on concerta habitants et professionnels, le résultat ne peut être que positif.

Je souhaite ainsi souligner que derrière toutes ces constructions, ces modifications dans les quartiers populaires, il faut évoquer les femmes et les hommes qui font la vie et l'âme de ces quartiers, celles et ceux avec qui nous devons continuer à construire la ville de demain : des citoyens, des militants, des professionnels ou encore des membres associatifs. Je tenais à les remercier chaleureusement de leur implication et de leur engagement dans ces modifications.

Merci.

Madame la Maire reprend la présidence de séance.

Mme la MAIRE – Merci. Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Je vais être un peu plus terre à terre et ne pas reprendre, bien entendu, toute cette convention. C'est une convention pour laquelle nous avons négocié pas mal de choses avec l'ANRU depuis un certain nombre de décennies. C'est une nouvelle convention avec un nouvel avenant, une nouvelle rectification, qui n'est pas profondément bouleversée.

J'avais deux éléments à vous donner ou plus exactement, à vous poser. On parle beaucoup de dimension urbaine, bien sûr, mais de dimension humaine, puisque vous nous avez dit tout à l'heure qu'en effet, on essayait de voir un peu partout comment arriver à faire en sorte que les gens puissent bien vivre dans leur quartier.

Ici, il s'agit de montants de centaines de millions d'euros. Cela va concerner quatre secteurs qui sont considérés comme prioritaires politiquement dans la ville. Mais est-ce que nous n'aurions pas pu déjà travailler un peu plus sur l'ensemble, plus largement que le secteur central ? C'est juste une réflexion que je me fais.

Prenons l'exemple des Dervallières. Aux Dervallières, nous avons vu dans les journaux, récemment, que nos collègues de la majorité s'étaient en effet mobilisés, et c'est très bien, parce que cela faisait longtemps que nous, nous bougions, nous aussi, sur un problème de départ de la Poste de la Contrie, Contrie qui est considérée, dans ces cas-là, dans la logique des Dervallières, mais pas toujours.

Il faut tout de même savoir que cette histoire de la Poste est résolue depuis un certain nombre d'années, malheureusement, et surtout, que ce quartier de la Contrie est en perdition : des commerces vides, à l'abandon, un bureau de tabac qui était un bar, qui était un grand lieu de rencontre et qui est fermé depuis cinq ans, ce qui inquiète le peu de commerces qui existent.

C'est l'un des rares secteurs où il n'y a pas de station Bicloo : je ne peux pas venir en Bicloo de chez moi jusqu'ici, parce que depuis le début, on a estimé que ce quartier n'était pas bien pour les Bicloo. Peut-être que l'on aurait pu faire quelque chose, depuis le temps. C'est vrai que c'est cela aussi, c'est quelque chose qui a pas mal bougé au sein du quartier.

Toutes les banques sont parties parce que la Poste, c'était d'abord la banque. Tous les comptes sont déjà partis à Bellevue, discrètement mais sûrement. Mes propres comptes en banque sont partis à Bellevue. C'est un peu embêtant pour la ville du quart d'heure... Pour aller à Bellevue, il faut un peu plus de 30 minutes. D'ailleurs, on nous l'a dit : vous en avez pour 32 minutes à pied. Peut-être pourrait-on travailler là-dessus.

Une intervenante hors micro – Mais il y a bien des Bicloo, quand même...

II - 36

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Non, il n’y a pas de Bicloo. Je vous invite chez moi : vous serez obligée de vous débrouiller avec votre Bicloo. Nous le mettrons dans un coin... Non, cela n’existe pas. Nous, on ne nous connaît pas. Notre secteur n’est pas assez central dans la ville et pas assez central dans le quartier.

Tout cela pour vous dire que là encore, cela repose le problème du dialogue citoyen, parce que si l’on fait énormément de choses, et c’est formidable, c’est tant mieux, pour la place des Dervallières, avec beaucoup d’argent dépensé, beaucoup d’énergie dépensée, on se rend compte que cela s’arrête à une limite. Il y a une petite rue et la rue d’après, elle ne compte plus. Si l’on va même plus loin, rue du Bouillon, il y a encore des HLM, qui sont dans un état déplorable. Personne ne s’en occupe. Moi, j’ai rencontré souvent leurs habitants et ils se demandent pourquoi ils sont exclus du système.

Tout cela pour dire que si nous étions plus à parler autour d’une table, nous pourrions tous avoir plus d’informations, vous comme nous. Je ne vais pas relancer le débat du dialogue citoyen avec les élus de l’opposition, mais peut-être pourrions-nous faire confiance aux gens qui habitent sur place, qui ont des informations que d’autres n’ont pas et vice versa. Et quand on travaille ensemble, on travaille toujours mieux. C’est un premier élément.

Deuxième élément : on parle de Bellevue. Vous parliez de l’aspect humain. Nous avons été contactés hier soir encore par une copropriété de Bellevue, qui est une copropriété privée, dont Foulques Chombart De Lauwe avait déjà parlé dans ce conseil. C’est la plus grosse copropriété de Bellevue, Les Rochelets. Elle est en grande difficulté. Aujourd’hui, les dealers sont installés dans les entrées. Les personnes ne peuvent rentrer chez elles que par les garages et il y a eu une agression sexuelle la semaine dernière. En fait, ils sont tous terrorisés. Ils ne savent plus quoi faire. Ils appellent à l’aide et personne ne sait quoi faire.

Là aussi, on pourrait peut-être se demander ce qui se passe dans les différents quartiers. Évidemment, ce n’est pas une copropriété ciblée par l’ANRU, mais c’est un quartier. Tous nos quartiers sont prioritaires, en fait. Certains le sont plus que d’autres parce qu’il y a plus de personnes en difficulté, mais on voit bien qu’à un moment donné, il faudra parler de tous les quartiers et regarder ce que l’on peut faire humainement.

Ce qui se passe avec l’ANRU est sensationnel. Il est dommage que l’on ait à démolir pour reconstruire. Peut-être que l’on aurait pu envisager cela plus tôt, depuis vingt ans que l’on en parle, tout de même. En tout cas tant mieux, c’est bien. Mais à un moment donné, il faudra penser à tous les quartiers, même ceux qui ne font pas de bruit ou qui sont peut-être moins demandeurs, tout simplement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je voudrais réagir tout de suite sur deux ou trois points, d’abord, quelques points qui sont inexacts, factuellement, et puis évoquer quelques sujets de fond.

Première chose : il est tout à fait inexact, factuellement, Madame Van Goethem, de dire que Les Rochelets ne font pas partie du projet global de Bellevue, puisque les Rochelets font partie du projet global de Bellevue. Abbassia Hakem pourra vous dire comment chaque jour, chaque semaine, ce sujet difficile et tout à fait juste que vous évoquez est pris à bras le corps – avec difficulté, c’est une réalité – par les bailleurs, en lien avec la police nationale. Mais je le redis : ne véhiculez pas de fausses informations. En réalité, les Rochelets font partie de la « zone », comme on l’appelle, délimitée par le grand projet global de Bellevue.

Deuxième point, il est absolument inexact de dire que la municipalité s’occuperait de certains quartiers et pas d’autres. Par ailleurs, je le dis, le sous-entendu final de votre intervention, qui dit qu’il faudrait peut-être arrêter de donner uniquement à ceux qui font du bruit, me semble un chemin particulièrement délicat sur lequel pour ma part, je ne m’aventurerai jamais.

Troisièmement, cette municipalité assume, revendique, avec sens et fierté, d’investir plus là où il y en a le plus besoin. C’est l’essence même de la politique de la ville et je crois que c’est l’essence même du pacte républicain de ce pays. Si l’on veut résorber les fractures, oui, il faut assumer de donner plus là où les gens

II - 37

sont plus pauvres, là où la précarité est présente chaque jour, là où l'insécurité est grandissante, là où les conditions de scolarisation des enfants sont difficiles, là où les questions d'alimentation sont quotidiennes.

Donc Madame Van Goethem, je vous le dis, nous allons continuer ce chemin. C'est l'un des fils rouges de ce mandat et le cœur de notre engagement collectif.

Je voudrais terminer avec deux éléments. D'abord, je voudrais dire que c'est un travail partenarial, et sur ce sujet, je veux saluer les moyens conséquents que l'État met à nos côtés sur la question de la politique de la ville. C'est une réalité, et je veux le dire ici. Je veux saluer les moyens que les bailleurs engagent. C'est aussi une réalité. Je veux saluer les batailles que nous gagnons parce qu'en effet, avec Ali Rebouh, avec Robin Salecroix, nous avons, à cette étape, et notre vigilance reste totale, gagné la bataille de la Poste dans le quartier que vous citez.

Enfin, je voudrais terminer par un mot un peu plus global. Je veux dire à celles et ceux qui nous écoutent que quand on investit dans ces quartiers, en réalité, on investit pour la ville. Et que l'on habite à Saint-Joseph-de-Porterie, que l'on habite boulevard Guist'hau ou que l'on habite dans le centre-ville, c'est aussi notre intérêt d'avoir une municipalité qui investit place des Dervallières, place Mendès-France ou au Bout des landes.

Pourquoi ? Parce que notre pays souffre, souffre tellement des fractures... La société se délite... Quand on fait le choix d'investir dans ces quartiers, on fait le choix aussi, à notre niveau, de contribuer à résorber la fracture républicaine. Et cela, je le dis parce qu'il n'y a aucune opposition des habitants les uns aux autres : il y a la volonté ou non de faire cohésion, de faire société, et c'est le sens profond des projets que nous engageons.

Enfin, un mot, vraiment, parce que je tiens à saluer l'inauguration de la maison de santé qui a eu lieu la semaine dernière, c'était un grand moment pour ce quartier que nous connaissons bien, un moment attendu par les habitants. On parle beaucoup de la désertification médicale dans les territoires ruraux. Moi, je crois, et nous l'avons dit, que l'on doit aussi en parler dans les territoires urbains. Toutes les semaines, je croise des Nantais qui me disent leurs difficultés à accéder à un généraliste ou à un spécialiste. Bassem a donné les chiffres. Ce ne sont pas les chiffres de la ville, ce sont les chiffres de l'agence régionale de santé. Quand on passe d'un médecin à sept médecins, oui, on change concrètement la vie quotidienne des habitantes et des habitants.

(Applaudissements.)

Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Vous nous avez déjà quasiment tout dit, je voulais aussi rebondir sur un certain nombre de sujets soulignés par Madame Van Goethem, notamment sur la question du quartier des Dervallières, mais aussi, plus largement, la question du quartier Dervallières – Zola, qui englobe la Contrie, Repos de chasse et encore bien d'autres territoires.

Effectivement, la question de voir plus large que les seules interventions sur les secteurs de l'ANRU est éminemment importante. Nous l'avons dit d'ailleurs à travers notre intervention : la question d'une vision globale est essentielle parce qu'il se cache aussi des poches de précarité, des poches de pauvreté au-delà des quartiers populaires. Cela n'enlève en rien, évidemment, au besoin d'intervention fort dans le domaine. Là-dessus, évidemment, je vous rejoins, mais sans jamais mettre en concurrence ni les difficultés ni les misères et encore moins, les territoires.

Et pour continuer à aller dans le sens de ce que nous venons de nous dire tout à l'heure, au-delà de la question de l'ANRU, la Ville, évidemment, n'attend pas ces grandes opérations pour intervenir à l'échelle du quartier, de manière globale. Ni la Ville, ni les bailleurs sociaux. C'est aussi le sens des démarches engagées avec Nantes Métropole Habitat sur la question du secteur Repos de chasse. C'est la question des engagements de la Ville à l'échelle de nombreuses politiques publiques.

II - 38

On peut penser à ce que nous mettons en œuvre notamment dans le cadre des activités estivales, où nous essayons de décroisonner et d'offrir à tout le monde, sur l'espace public, que ce soit aux Dervallières, à la Contrie, au Repos de chasse, notamment pour les enfants et les familles populaires, des activités. Ce sont aussi des illustrations de ce décroisonnement et de cette vision générale.

Vous avez parlé des Bicloo. Vous pouvez parler de ces sujets-là, mais il faut que nous soyons honnêtes entre nous. Il faut aussi regarder tout le travail qui a été mené sur la question des transports en commun dans le quartier. On peut parler du maillage notamment en lignes de Chronobus, qui permet de décroisonner. Je pense que lorsque l'on fait un diagnostic, il faut prendre tous les bouts, les points positifs comme les points négatifs, pour que celui-ci soit crédible.

Pour terminer, parce que, encore une fois, beaucoup de choses ont été dites, je ne sais pas si c'est le plaisir de se retrouver aujourd'hui en conseil municipal et en présentiel, mais entre Madame Oppelt, tout à l'heure, qui citait Marx, et vous, Madame Van Goethem, qui défendez l'avenir de la Poste alors que votre obédience politique n'a eu de cesse d'attaquer justement le statut de la Poste, de vouloir la privatiser, de vouloir la déstructurer, vous voir à nos côtés dans ce combat, cela fait plaisir.

Et comme l'a dit Madame la Maire, le combat va continuer, parce que nous avons arraché, grâce à la mobilisation collective des habitants, des associations, des élus de quartier, un premier recul de la part du groupe La Poste. Mais évidemment, dans les mois qui viennent, nous aurons besoin de la vigilance collective et nous prendrons tout le monde dans ce combat.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Vous l'avez dit, et je suis heureux de le constater formellement sur le terrain, enfin, nous arrivons à une forme opérationnelle des grands projets globaux et du nouveau projet ANRU de renouvellement urbain. Je crois, et vous l'avez très bien dit, Madame la Maire, que sans partenariat, sans l'aide de l'État, sans ce travail collectif qui a été mené, nous n'y arriverions pas, et nous n'y arriverions pas collectivement.

Il faut saluer à la fois l'effort qui a été fait pour notre Métropole de la part de l'ANRU – pas loin de 150 M€ –, mais aussi l'effort que la Métropole fait sur son territoire. Sur l'ensemble des projets globaux labellisés ANRU sur le territoire français, je crois que c'est l'un des plus importants. C'est aussi à saluer et je crois que les habitants doivent le savoir. En tout cas, ils commencent à l'observer sur le terrain.

Vous l'avez dit, Madame Van Goethem, l'une des conditions de ces nouveaux projets de renouvellement urbain est d'allier à la fois le renouvellement urbain et l'action sur l'humain. Et moi, pour avoir participé à la fois à des réunions, à des groupes de travail, à des jurys sur Nantes Nord, je dois dire que c'est ce qui est fait et ce qui a été fait dans les différents projets sur le quartier. Qu'il s'agisse des maisons de santé, de restructurations des pôles commerciaux ou de restructurations de logements, chaque fois, nous avons une association des habitantes et des habitants, des associations, des acteurs et des forces vives des quartiers. C'est à saluer et je crois que c'est une différence par rapport à ce qui a pu être fait dans le passé.

Je crois que vous devriez vous rappeler ce qu'a fait Jean-Louis Borloo, dans le premier projet de l'ANRU, qui avait un intérêt mais qui n'allait pas jusque-là. C'est aussi cette différence qui fait que nous avons une mise en musique un peu particulière sur nos territoires et une acceptabilité, une participation des habitants qui est meilleure.

In fine, ces projets de renouvellement urbain doivent permettre à toutes et à tous de faire en sorte que le regard sur le quartier d'habitat social et sur le quartier en politique de la ville change. Moi, finalement, je rêve que le quartier Nantes Nord ne soit plus considéré comme un quartier politique de la ville et que l'on aille à Nantes Nord comme on va à Canclaux ou à Chantenay.

Je dois dire qu'alors que dans ces quartiers, on a une vitalité, un taux de création d'entreprises qui est supérieur au reste du territoire français, en moyenne, que l'on a les associations qui sont parmi les plus

II - 39

actives de nos territoires, des clubs sportifs qui génèrent des talents et des compétiteurs, y compris à l'échelle internationale, j'entends tout de même des discours, permettez-moi d'y revenir ici, en conseil municipal, où certains candidats et candidates à l'élection présidentielle... Parce que je l'ai dit : sans l'État, nous n'y arriverions pas. Nous devons aussi nous replacer dans ce contexte-là.

Dire qu'il faudrait avoir une justice d'exception pour les territoires périphériques et notamment, les quartiers de la politique de la ville, qu'il faudrait qu'il y ait un traitement plus dur, différencié... Finalement, la rupture de la promesse républicaine d'égalité dans ces quartiers, moi, je sonne l'alerte et je dis : attention, nous prenons un virage qui est dangereux. Je vous invite, mes chers collègues de l'opposition, à y regarder à plusieurs fois avant de soutenir tel ou tel candidat ou candidate.

Pour finir sur une tonalité un peu plus constructive et positive, je voudrais que nous nous interroguions sur la forme de la ville. C'est une bonne chose de dire qu'il y a aussi un débat sur la forme de la ville dans les nouveaux logements et les nouveaux programmes que nous construisons dans ces quartiers historiquement d'habitat social, parce que cela veut dire que les questions que l'on se pose dans d'autres quartiers qui ne relèvent pas de la politique de la ville, on se les pose de la même manière pour les quartiers relevant de la politique de la ville.

Dans les nouveaux programmes, et nous avons eu le débat en conseil métropolitain sur d'autres sujets, j'observe tout de même beaucoup de petites cellules, de petits logements, de petits appartements qui sont créés alors que nous avons, y compris en restructuration et en démolition, de grands appartements, qui sont déconstruits et restructurés. Je dis qu'il faut faire attention parce que l'on risque, là, de voir un équilibre perdu ou en tout cas, de transformer le visage de nos quartiers et ce qui fait leur force, en l'occurrence, d'accueillir des familles, notamment des familles nombreuses, dans des appartements et dans des logements adaptés aux besoins nos quartiers.

C'est juste cette petite alerte, mais je ne doute pas que c'est quelque chose qui sera observé avec attention dans les nombreuses années qui vont voir nos quartiers se transformer. En tout cas, nous soutiendrons bien évidemment cette délibération, comme nous l'avions soutenue dans d'autres hémicycles, dans d'autres assemblées, via notamment le doublement des crédits de l'ANRU. C'est une cohérence de voir aujourd'hui se transformer notre ville à l'aune de cette délibération.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci à vous. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Je trouve que c'est un peu pénible, cette façon que vous avez, lorsque l'on intervient sur ces délibérations, en plus, pour saluer l'action qui est conduite par la municipalité en lien avec les services de l'État, de nous donner chaque fois des réponses agacées de votre part, comme si nous ne nous battions pas, nous aussi, pour l'avenir de ces quartiers populaires dans notre ville.

Je suis désolée de vous le dire, mais je crois que cela vaut tout de même le coup d'être redit : nous aussi, nous nous battons pour les habitants de ces quartiers. Et je vais même vous dire davantage : nous nous battons encore plus pour eux que pour l'ensemble des Nantais, parce que les Nantais qui vont bien, en tout cas, c'est notre conviction, ont moins besoin de l'action publique et politique que ceux qui vont mal. Et il y a beaucoup de Nantais, dans les quartiers politique de la ville – on les appelle comme on veut –, qui effectivement, ne vont pas bien.

Je crois que nous avons tous envie, ici – nous ne serons peut-être pas d'accord chaque fois sur les moyens, mais je crois que c'est la noblesse de l'action politique – de nous battre d'abord pour ces Nantais qui ne vont pas bien.

Madame Van Goethem habite à proximité immédiate de ces quartiers. Elle se bat aux côtés des habitants du quartier des Dervallières depuis des années et des années. Je crois que personne ne peut remettre en cause

II - 40

la grande sincérité de son combat à leurs côtés. Elle connaît le secteur par cœur. Alors effectivement, cela vous agace que nous ayons, dans nos rangs, une élue qui connaît par cœur le quartier, qui connaît bien les immeubles, qui connaît bien les rues, qui connaît les difficultés, qui connaît les habitants. Eh bien moi, je trouve cela désolant. Excusez-moi de vous le dire.

Je crois que nous avons juste besoin de nous dire que tout le monde, ici, se bat pour les habitants de ces quartiers, j'avais vraiment envie de le rappeler. Notre engagement sur ces quartiers est infaillible. Ils connaissent des difficultés colossales. Vous n'êtes pas responsables de toutes, mais vous avez des leviers. Nous parlerons tout à l'heure d'un certain nombre d'enjeux.

Je crois que nous pouvons au moins nous dire que notre combat commun est de faire en sorte que ces Nantais vivent comme les autres, qu'ils ont droit à la tranquillité, à la sécurité, à une éducation qui leur permette de mener les mêmes parcours académiques et professionnels que les autres, qu'ils ont droit à la culture, et je sais que c'est un combat que nous partageons. Voilà simplement ce que je voulais dire.

Un dernier point sur le Bicloo. Je crois que les habitants des Dervallières, comme les autres Nantais, savent pédaler. Ils sont à un quart d'heure du centre-ville à vélo. Nous ne comprenons pas, et c'est bien aussi de pouvoir se dire les choses, pourquoi les habitants de ce secteur de notre ville n'ont pas accès à ce service, qui est tout de même en place depuis quelques années maintenant, à Nantes. Pouvez-vous, juste sur cet élément, nous apporter des précisions ? Est-ce que c'est prévu ? Est-ce que vous allez le mettre en place ? Sinon, dites-nous pourquoi vous ne le souhaitez pas.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Juste deux ou trois choses. Moi, je crois qu'il faut tout simplement être précis et assumer ses propos. Madame Van Goethem – et je ne reviendrai pas, je le dis quand même, sur ses positions historiques au moment du choix du désenclavement du quartier des Dervallières... je ferme cette parenthèse –, a dit ce matin deux choses très précises. Elle a dit : il ne faut pas s'occuper simplement du cœur des quartiers, il faut s'occuper de la périphérie. Et elle a terminé son intervention en disant : il faut peut-être arrêter de donner simplement là où il y a le plus de demandes.

Je suis fondamentalement en désaccord avec ces deux assertions. Je continuerai donc, Madame Garnier, conseil après conseil, à vous dire, mais surtout, à dire aux Nantaises et aux Nantais, quelles sont nos convictions en matière de politique de la ville. Parce que c'est le cœur de mon engagement personnel, depuis toujours. Parce que ces quartiers le méritent. Parce que ce n'est pas vrai que nous sommes en accord sur tous les sujets sur cette question.

Mais si aujourd'hui, vous votez cette délibération, eh bien, je m'en réjouis. Je me réjouis évidemment que cette délibération soit votée. J'ai répondu à deux points précis de l'intervention de Madame Van Goethem. Il faut, à un moment donné, assumer ses propos. C'est très simple, c'est très clair, et nous allons continuer dans cette perspective.

J'ajoute juste un mot sur la question du Bicloo. Je propose que ce sujet soit regardé précisément, et les élus en charge de cette question vous répondront sur cette question. Voilà en effet un élément tout à fait précis. Je fais simplement une remarque : dans la ville du quart d'heure, passer du quartier des Dervallières au quartier de Bellevue ou passer du quartier des Dervallières au parc de Procé, cela se fait effectivement en moins d'un quart d'heure. Pour le faire régulièrement, je peux vous le garantir.

C'est d'ailleurs l'une des chances de Nantes, je le rappelle, une chance historique, de ne pas avoir le centre-ville, la périphérie et les quartiers populaires derrière. C'est ce qui fait que nous ne sommes ni à Vaulx-en-Velin ni à Marseille, et avec la qualité d'intervention publique et privée, parce que nous ne devons pas oublier les acteurs privés et notamment, les entrepreneurs qui sont sur ces quartiers, nous avons des quartiers qui sont dans la ville. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de difficultés, mais ils ont aussi des

II - 41

potentiels. Et moi, j'aimerais, quand on parle de ces quartiers, que l'on parle aussi de leurs talents et de leurs potentiels.

Bassem Asseh et ensuite, je mettrai la délibération aux voix.

M. ASSEH, Adjoint – Pour conclure et pour ceux qui nous écoutent de l'extérieur, une petite précision : nous avons parlé de ces quatre projets globaux spécifiquement parce que ce sont ceux qui sont concernés par la convention avec l'ANRU. Or l'ANRU et la loi qui l'a portée, et qui continue de la porter, précisent de manière très détaillée la façon dont un quartier peut être éligible à ces conventions ANRU. C'est notamment au travers d'un certain nombre de critères socio-économiques, qui nécessitent, pour pouvoir les mesurer, les calculer et les vérifier, une délimitation géographique.

Je n'entrerai pas plus dans les détails mais Madame Van Goethem, nous pourrions parler, si vous le souhaitez, de la raison pour laquelle ces projets se déroulent dans ces périmètres géographiques là. Ce sont simplement les critères de l'ANRU qui nous incitent à le faire.

Évidemment, notre intervention dans les quartiers populaires mais aussi dans le reste de la ville ne se limite pas à ces quatre projets globaux. Aujourd'hui, c'est cet avenant à cette convention qui était l'occasion de parler plus spécifiquement de l'avancée de ces quatre projets qui, du fait de leur taille de leur caractère global, se déroulent sur plusieurs années.

J'en profite pour remercier à la fois les services de la Ville et de la Métropole qui travaillent sur ces sujets, qui sont complexes parce qu'ils impliquent beaucoup de dimensions. Et qui dit beaucoup de dimensions implique également un certain nombre de contraintes techniques, de contraintes liées au planning qui ne sont pas toujours évidentes. Avec nos partenaires et en particulier, avec l'intervention efficace des élus de quartier, donc les adjoints de quartier, ainsi que les services et l'aide des associations, tous ces projets arrivent à avancer quand même, malgré la complexité et malgré leur caractère global.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Nantes Doulon – Bottière – ZAC Doulon Gohards – Programme des équipements publics – Principe de réalisation des équipements publics – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Chers collègues, cette délibération vise à approuver aujourd'hui le programme des équipements publics de la ZAC Doulon Gohards, qui est une ZAC métropolitaine située à l'est de Nantes, approuvée en 2016 par le Conseil métropolitain, avec la création de cette zone d'aménagement concerté.

C'est un outil de la collectivité qui permet de mettre en organisation et de poser un cadre de développement de nouveaux quartiers, avec un objectif important en matière de logements, et de mettre en œuvre des moyens importants sur le développement de cette ZAC, le principe étant que la collectivité se mobilise pour organiser le mode de développement, ne pas le laisser à des promoteurs privés, mais concevoir un aménagement qui permet une qualité d'espace public et une qualité de vie et qui en même temps, favorise un fort effort sur la production de logements. En effet, le projet de cette ZAC prévoit, à l'horizon de 2035, la création de 2 700 logements sur cette zone de 180 ha.

Il y a une dimension très importante, puisque c'est la caractéristique de ce secteur, qui vise à garder cette vocation agricole, ces espaces naturels. Ces 180 ha seront donc préservés en termes de zones naturelles. Ce sera également accompagné, c'est accompagné, puisque c'est déjà en partie réalisé aujourd'hui, par la mise en place de quatre fermes urbaines.

II - 42

La singularité de ce secteur amène également une démarche de projet particulière, qui a été posée dans le cadre de « la ville fertile », qui permet de résumer cette façon singulière, puisque c'est une spécificité de ce secteur et que cette ZAC n'est pas la même que d'autres ZAC de la ville ou de la métropole, et d'articuler ses dimensions urbaines et naturelles.

Cela permet aussi de mettre le curseur sur l'anticipation d'un certain nombre de pratiques et de sujets de la transition écologique. Je pense notamment à des aménagements qui, pour une partie de ces acteurs, seront extrêmement poussés, de manière à favoriser la pratique des mobilités alternatives piéton ou vélo et d'y réduire la dépendance à la voiture.

Évidemment, nous n'oublions pas, dans ces sujets, la réponse en termes de logements. Je pense que tous ceux qui soit directement, soit dans leur famille, ont pu être confrontés, dans les derniers mois, à des gens qui sont en recherche d'un logement par location, comprennent l'importance de répondre à ce sujet et évidemment, dans des logiques de solidarité qui sont des choses fortes qui s'inscrivent dans le programme de notre majorité.

Les grands objectifs de cette ZAC sont :

- de construire le quartier en tenant compte de cette singularité que j'évoquais et de la présence forte de cette dimension historique et mémorielle. Nous avons là une géographie extrêmement particulière, puisque nous sommes sur les bords de Loire, avec une histoire qui est marquée par la présence tant de l'activité maraîchère que de l'histoire ouvrière et des cheminots, dans ce secteur ;
- de s'appuyer sur le tissu social et économique du quartier, en particulier le secteur du Vieux Doulon, qui fait partie intégrante de ce développement ;
- de conserver la vocation sociale de ce quartier populaire et de ses abords avec une nouvelle offre de logements sociaux, d'habitat adapté à destination des publics précaires relevant du CCAS, des gens du voyage et d'un terrain d'insertion temporaire ;
- de retrouver cette dimension nourricière que j'ai évoquée, avec le développement d'une nouvelle forme d'agriculture urbaine, de proximité et durable. C'est notamment en recherchant des sujets qui portent un véritable modèle économique pérenne ;
- de révéler ce site vaste et multiple ;
- de pérenniser une ville du « vivre ensemble » solidaire, créative et collaborative ;
- enfin, de concevoir un projet agile, puisque nous parlons bien d'un objectif jusqu'à 2035. L'idée est donc que ce projet puisse s'adapter aux évolutions sociétales sur vingt ans.

Pour accompagner le développement de ce quartier, et c'est aussi le sens de la ZAC, de nouveaux équipements publics prendront place au cœur de ce quartier Doulon Gohards.

La Ville de Nantes a déjà engagé la construction d'un groupe scolaire de seize classes, destiné à accueillir à la fois les nouveaux élèves et les élèves du secteur. Il intègre un centre de loisirs, une salle polyvalente et un plateau sportif ouverts aux habitants du quartier. Sa livraison est programmée pour la rentrée 2023, préalablement à l'arrivée des nouveaux habitants.

Une crèche nature de 60 berceaux est programmée pour 2025. À proximité s'implantera le nouveau gymnase dont les études s'engageront en 2024 en complémentarité du renouvellement des équipements sportifs de la plaine Audubon, qui s'inscriront dans le cadre de leur environnement et notamment, la réouverture du ruisseau des Gohards.

Enfin, il y aura le Pôle des arts nomades, un projet culturel singulier qui répondra au développement culturel à destination du nouveau cirque et des arts de la rue. C'est un nouveau lieu, qui offrira des espaces de pratique, d'entraînement, de répétition et de création artistique, et qui regroupera une dizaine de compagnies, dont le collectif Quai des Chaps, acteur des arts de la rue implanté dans le quartier, ainsi que des compagnies et bureaux de production issus du territoire nantais.

II - 43

Cette ZAC a déjà été approuvée en 2016 dans le cadre du traité de concession au niveau métropolitain. La réalisation en est confiée à Nantes Métropole Aménagement.

Aujourd'hui, l'ensemble de ce processus nous amène à approuver au prochain conseil métropolitain, donc la semaine prochaine, l'ensemble du programme des équipements publics. C'est un programme important, puisque si vous regardez l'annexe, vous verrez qu'il y a à peu près 28 M€ d'investissement sur l'ensemble des infrastructures et des espaces publics qui sont prévus.

Cela se traduit par un objectif de 170 000 m² de surface de plancher de logements, et c'est évidemment conforme aux objectifs de production de logements pour toutes et tous, avec 25 % de logements sociaux, y compris l'habitat adapté, 30 % de logements en bail réel et solidaire...

J'insiste là-dessus, mais c'est vraiment une nouvelle disposition qui permet d'offrir un accès à la propriété et d'avoir des propriétaires occupants. C'est une vraie possibilité pour une partie des familles et des classes moyennes que nous souhaitons maintenir sur le territoire de la Ville de Nantes. Ce dispositif permet de garantir, au fil des ventes possibles par les propriétaires, un niveau d'accessibilité, en termes de prix, qui reste pendant l'ensemble de la durée prévue par le dispositif, jusqu'à 99 ans. Il permet donc aux différents acquéreurs de toujours avoir cette dimension d'habitat accessible et abordable, ce qui était moins le cas avec d'autres dispositifs précédents. Nous nous y engageons donc de manière extrêmement forte.

Le programme prévoit aussi 45 % de logements libres. J'insiste également sur ce point. L'intérêt des ZAC est aussi que dans les logements libres également, nous avons une moyenne de prix de sortie qui est inférieure aux prix du marché. C'est tout le sens du contrôle et du portage par la collectivité et en ZAC.

Il y aura aussi, dans ce programme global des constructions :

- un terrain d'insertion temporaire ;
- environ 12 500 m² de surface de plancher d'équipements dont le groupe scolaire associé au centre de loisirs, le multi-accueil, le gymnase et le Projet des arts nomades ;
- le renouvellement des équipements sportifs de la plaine Audubon ;
- quatre fermes urbaines sur environ 8 ha. Trois de ces fermes sont déjà en service et en production : les Louëttries 1 et 2 et la ferme du Bois des Anses. La ferme Saint-Médard est en chantier et devrait normalement démarrer sa première production au printemps. Les fermes urbaines sont donc aujourd'hui une réalité. Les Louëttries 1 et 2 organisent, pour ceux que cela intéresse, une vente sur site deux fois par semaine ;
- 7 500 m² de surface de plancher d'activités, de commerces et de services.

Vous voyez l'investissement fort que représente ce programme d'équipements publics.

Nous n'oublions pas, dans la construction de cette ZAC, l'inscription de ces espaces publics dans les connexions aux mobilités comme les piétons et les vélos, ainsi que la restauration d'un certain nombre de trames hydrauliques et écologiques et des continuités. Nous évoquions tout à l'heure les relations entre les quartiers de Bellevue et des Dervallières mais ici aussi, nous travaillons les continuités, sans passer par le centre-ville, évidemment, vers la Loire et le parc du Grand Blottreau au sud, mais aussi vers l'écoquartier Bottière – Chénaie et le quartier Bottière – Pin sec, au nord.

La requalification des voies existantes se traduit notamment par des travaux importants rue de la Papotière, qui est un axe majeur du quartier, qui sera retravaillé et qui demain, proposera une bien meilleure place aux piétons et aux vélos, notamment dans la dimension de desserte de l'école. Le chantier a déjà commencé.

La valorisation des espaces naturels se fera par une réhabilitation des zones humides préservées, la réouverture du ruisseau des Gohards – c'est une partie importante pour la continuité hydraulique de ces ruisseaux –, l'aménagement du parc, des jardins familiaux, puisque c'est aussi une dimension solidaire et d'accès à des espaces jardiniers extérieurs qui seront présents sur le quartier, évidemment aussi, la

II - 44

préservation des espaces boisés et la création des squares de proximité. Ces espaces verts ont vocation à intégrer ultérieurement le patrimoine de la Ville de Nantes.

Puisque l'objectif est d'y faire une place aux familles, c'est en ce sens que la présence du multi-accueil petite enfance de 60 places y a été portée et figurera demain. Cet équipement sera, dans un premier temps, porté par Nantes Métropole Aménagement, concessionnaire de la ZAC, et financé par une participation de la Ville de Nantes d'un montant de 2,6 M€, et intégrera, à terme, le patrimoine de la Ville de Nantes.

Il est proposé, dans cette délibération, d'approuver le principe de réalisation de ce multi-accueil et des espaces verts que nous avons évoqués : parc, jardins familiaux, squares et espaces boisés classés, et de permettre leur organisation.

J'insiste sur un dernier point, que j'ai oublié, qui est la réalisation en cours des premiers fragments de secteur sur le Vallon des Gohards : 204 logements, dont le permis de construire a été déposé au mois de décembre. Il s'agit là véritablement de la proposition d'un quartier quasiment sans voitures, qui est portée par un groupement d'habitants qui ont travaillé sur le dialogue citoyen et qui sont extrêmement enthousiastes et exigeants sur la réalisation du projet, donc des PC déposés.

Nous avons, il y a quelques semaines, organisé la consultation de l'opérateur pour la deuxième phase, les 175 logements du Vallon des Gohards, dont la concertation démarrera au printemps, et qui montreront, pour 2025, la nature de ces nouveaux aménagements et qui apporteront la démonstration concrète de cette « ville fertile ».

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, mes chers collègues, à l'automne 2020, avec mon collègue Thomas Quéro, nous avons fait un pari. Nous avons souhaité qu'il y ait un grand forum urbain rue de la Papetière, que nous avons d'ailleurs fermée à la circulation pour l'occasion. Le pari a été gagné : plus de 800 personnes sont venues rencontrer les agriculteurs, les aménageurs et les futurs acteurs du quartier. Ce succès témoigne d'ailleurs de l'attente très forte du projet.

Thomas l'a dit : avec 100 ha de zones classées naturelles ou inondables, le projet global propose un équilibre harmonieux entre préservation de la nature, agriculture urbaine, logements et services publics. Avec cette ZAC, nous faisons le pari de la proximité et du dialogue avec les habitants pour construire des équipements publics de qualité, qui collent à leurs besoins.

Ce travail de dialogue nous a d'ailleurs permis de faire preuve d'une grande ambition, que ce soit en termes de programmation ou de calendrier. Ainsi, Thomas l'a rappelé, l'arrivée d'une nouvelle école, d'une crèche nature, d'un nouveau gymnase, d'un parc ligérien, de stades associatifs est en phase avec notre objectif de la ville du quart d'heure. Et, j'y tiens beaucoup, nous avons fait le choix fort de ne pas attendre l'arrivée des nouveaux habitants pour lancer les constructions de services publics et leur ouverture : notre volonté est également celle d'améliorer dès à présent le service proposé à tous les Doulonnais et à toutes les Doulonnaises.

Aujourd'hui, les travaux sont lancés. Les fermes sont déjà en production et proposent de la vente directe. D'ailleurs, petit aparté : hier, c'était la Saint-Patrick et j'espère que demain, bientôt, nous aurons une houblonnière et que l'on pourra fêter la Saint-Patrick avec une bière made in Doulon... L'école, elle, sera prête pour la rentrée 2023. La rue de la Papetière et ses aménagements suivront et seront réalisés aussi pour le lancement de l'école. Et nous aurons évidemment toujours une attention forte pour les riverains.

Pour finir, je tiens à saluer le travail de qualité des services, qui ont su jongler entre les différents enjeux que représente un projet d'une telle ampleur tout en ajustant, en remodelant, en questionnant le projet aux différentes étapes de la concertation. Les membres du panel citoyen sur le Vallon des Gohards sont d'ailleurs devenus des experts du projet, qui a été très apprécié par tous.

II - 45

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Madame la Maire, mes chers collègues, en décembre 2016, le Conseil métropolitain avait adopté la zone d'aménagement concerté Doulon Gohards. Depuis son lancement, le projet a fait l'objet d'une démarche de concertation active avec les habitants et tous les usagers du quartier.

À l'horizon de 2035, ce sont 2 700 logements qu'accueillera cette zone, avec des formes très variées de logements : individuels, groupés ou encore collectifs. Comme Thomas l'a rappelé, il y a 25 % de logements sociaux et 30 % de logements à prix abordable, donc des logements pour tous, ce qui permettra de préserver la vocation sociale et populaire de ce quartier.

L'aménagement respectera la singularité du lieu et mettra en lumière son histoire, qui a été fortement marquée et par les cheminots et par le maraîchage. Les habitants de ce futur lieu de vie pourront bénéficier de tous les services publics, puisqu'il y aura une nouvelle crèche, un groupe scolaire, un centre de loisirs, des commerces de proximité qui seront toujours là. Cela correspondra donc parfaitement à la ville de proximité que nous souhaitons.

Les enjeux de demain, en cohérence avec la transition écologique, font également partie intégrante de cette ZAC : 100 ha sur les 180 qui seront préservés soit en zone naturelle, soit en zone inondable, et qui feront donc une part très belle à la nature. Pour retrouver la dimension nourricière du quartier, quatre fermes sont en train de renaître afin de développer une nouvelle forme d'agriculture, qui promeut une alimentation locale et durable.

Les nombreux espaces verts du quartier viendront compléter l'étoile nantaise. Ils permettront un maillage sécurisé et apaisé pour les vélos et pour les piétons. Des voies structurantes seront créées pour que les utilisateurs de déplacements doux puissent traverser le quartier, rejoindre la Loire ou encore, retrouver le centre-ville nantais.

Vous l'aurez compris, ce nouveau quartier à taille humaine, emblématique de notre manière de concevoir la ville, sera celui du « bien vivre » ensemble, de la solidarité, de l'accessibilité à toutes et à tous, de l'attention au cadre de vie surtout, à la nature.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Nous allons évidemment soutenir ce projet, qui nous semble complet : fermes, fermes urbaines, logements, et l'on sait qu'il en manque, groupe scolaire, crèche et espaces de vie pour les Nantaises et Nantais. C'est donc un projet que nous allons soutenir.

Nous avons tout de même quelques questions. Des solutions intergénérationnelles seront-elles mises en place ? Pourquoi pas des systèmes de co-living pour les étudiants ou les personnes en situation de handicap ? Comment seront incluses toutes ces personnes et toute cette diversité ?

Nous avons tout de même deux sujets à vous présenter ici, qui semblent importants, et je voulais, là aussi, porter la parole des citoyens, des Nantais et des Nantaises qui vivent à côté de ce projet.

Il y a d'abord le sujet de la biodiversité et des arbres. Il y a un petit bois qui va être détruit. C'est un bois qui a été reconnu comme tel par le commissaire-enquêteur du projet. Ce sont tout de même 500 arbres qui vont être supprimés. Sur 50 chênes, deux seulement seront gardés. Il y aura une suppression des racines et donc, la suppression totale de ce bois.

II - 46

En général, on a l'habitude de voir les « écolos » s'émouvoir assez régulièrement de ce type de suppression. Je suis surprise de voir qu'à ce stade, personne ne bouge. Il me semble important de regarder ce projet et la situation de ce bois, qui est considéré comme friche. Mais évidemment, lorsque l'on n'entretient pas un bois, il devient une friche. Le classement est donc à revoir et encore une fois, le commissaire-enquêteur s'est exprimé à ce sujet-là.

Un autre sujet important est celui des inondations. Quand on regarde l'histoire de ce site, c'est un site de maraîchage, à l'origine, un site très inondable, particulièrement inondable et plus que les autres lieux. L'idée de vouloir découvrir ce ruisseau est une très bonne chose. Cependant, j'alerte puisque l'étude qui a été réalisée n'a pas été réalisée du côté de l'association Saint-Médard.

L'origine du ruisseau et sa trajectoire ne seront pas naturelles. Il s'agit de détruire une buse et là aussi, les riverains sont sincèrement inquiets. Ils n'ont d'ailleurs pas de réponse, ni de la Ville, ni de la Métropole sur ce sujet. Ils sont inquiets simplement parce qu'ils ont vécu des inondations et qu'ils ont une crainte très forte de revoir arriver ces inondations dans ce projet. Je pense qu'il est très important d'aller à leur rencontre, de les rassurer et de travailler avec eux.

Sur le sujet Doulon Gohards, de toute façon, sur ce ruisseau, l'état de la buse est assez catastrophique. Il y a beaucoup de déchets. Il y a vraiment un sujet de propreté, là-bas, qu'il va aussi falloir revoir. En tout cas, la demande est d'aller revoir ces riverains, de rediscuter avec eux, de les rassurer, de leur répondre, tout simplement, pour que le projet soit à nouveau réexpliqué et que les sujets d'assainissement puissent aussi être contrôlés sur ce quartier.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Je serais assez bref sur ce sujet et peut-être un peu terre-à-terre.

Sur le fond de la délibération, nous la voterons volontiers parce que l'esprit du projet et les grands axes d'investissement nous conviennent.

Mais je vais être terre à terre parce que ce quartier, notamment la partie sud, quand vous allez vers la Prairie de Mauves – notre collègue nous parlait tout à l'heure des familles qui voudraient aller vers la Loire et j'y suis retourné hier pour m'assurer de ne pas vous dire de bêtises, parce que je n'y étais pas allé depuis quelques semaines –, c'est devenu le dépotoir nantais à ciel ouvert. On le sait.

Ce ne sont pas les campements locaux qui en sont responsables. Les gens du voyage, avec qui j'ai échangé hier, n'en peuvent plus eux-mêmes, parce qu'il y a beaucoup de dépôts sauvages qui sont faits par des entreprises, par des personnes. C'est une forme d'incivilité assez insupportable.

Je pense qu'il y a des solutions assez simples. J'en suggère quelques-unes : une petite pancarte qui pourrait annoncer que les gens sont filmés, une petite caméra qui pourrait servir à prendre la plaque d'immatriculation des camionnettes qui se permettent de faire ce genre de dépôt. D'ailleurs, ce ne sont pas que des entreprises. Il y a aussi des particuliers qui font la même chose. J'ai pu le constater hier. Vous avez des déchets verts et des déchets du bâtiment. Je pense qu'il y a assez peu de familles qui se risquent rue du Moulin des Marais, si vous voyez de quelle rue je veux parler.

Selon moi, ce serait l'occasion de prévoir ici une vraie aire pour les gens du voyage, qui ont des habitudes, qui, pour certains, vivent là-bas depuis plus de trente ans. Nous en avons encore parlé hier. C'est un lieu... Dans notre pays, on peut faire ce choix-là de vivre en caravane et à ce moment-là, d'avoir la possibilité d'avoir un vrai parcours.

J'avais demandé à deux ou trois reprises à Monsieur Bolo de me donner les coordonnées du service qui s'en occupe. Malheureusement, on ne veut manifestement pas nous impliquer dans ce sujet, puisqu'aujourd'hui,

II - 47

ce sont les privés qui doivent assumer précisément les installations précaires, qui ne satisfont pas du tout les gens du voyage.

Un dernier point, vous avez une forme de « bidonvillisation » de certains quartiers. Là, ce sont moins des gens du voyage. Ce sont davantage des populations rom. Cela inquiète d'abord les habitants, forcément. Que proposez-vous sur ce sujet ? Je pense que ce sont des choses concrètes, un peu éloignées des ambitions du quartier, mais qui n'en sont pas déconnectées.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci d'évoquer ces deux sujets concrets, qui sont deux problématiques très réelles, absolument importantes et sur lesquelles les élus et les services sont particulièrement mobilisés. Je propose donc que Mahel Coppey vous réponde, notamment sur toute la partie liée aux enjeux de déchetterie, et que François Prochasson vous réponde sur les problématiques liées aux questions des gens du voyage et des rom.

Mme COPPEY, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame la Maire. Cela me permet de faire un point sur les enjeux de déchetteries mais aussi de dépôts sauvages.

Je commencerai par les dépôts sauvages, parce que nous ne pouvons que constater, depuis 2020, depuis la sortie du grand confinement, une augmentation des dépôts sauvages dans toute la métropole, à Nantes mais aussi dans toute la métropole. Au-delà des enjeux de propreté pour nos quartiers, nous sommes là confrontés aussi à un enjeu premier, celui de la lutte contre la pollution des sols, des milieux, de l'eau et aussi des impacts que cela a sur notre santé et sur la santé des habitants.

Face à ces incivilités, je crois que nous avons besoin, ici, collectivement, de dénoncer fermement les entreprises, les habitants de Nantes mais aussi des communes voisines qui déposent de manière complètement insensée des déchets n'importe où. Nous avons, là aussi, la responsabilité de ne pas avoir de naïveté sur ce sujet-là.

Effectivement, nous avons travaillé avec les services depuis plus d'un an à recenser les points de récurrence de dépôts sauvages et à réorganiser les équipes pour pouvoir agir rapidement et nettoyer rapidement ces dépôts sauvages. C'est ce que nous faisons, et je remercie, là aussi, l'ensemble des équipes et des services qui se mobilisent sur cette question au quotidien, je le rappelle.

Sur la Prairie de Mauves et la déchetterie de Nantes, nous avons posé un diagnostic sur cet équipement. C'est un équipement qui est vétuste. Nous avons donc, dans les radars, posé en priorité la réhabilitation et l'extension de cette déchetterie. Les travaux commenceront en 2024. Les études sont déjà en cours. Notre idée, comme partout dans la métropole, est de permettre un équipement à la hauteur des enjeux liés à la valorisation et au traitement des déchets mais aussi, de réaliser des équipements qui sont à la hauteur de la qualité d'accueil des usagers et bien sûr, d'améliorer également les conditions de travail des agents de la Métropole.

Mais nous agissons aussi dès maintenant. Depuis 2021, nous avons, jusqu'aux jours récents et jusqu'à hier, d'ailleurs, mis en place des mesures qui visent à sécuriser et à garantir le bon fonctionnement ou un fonctionnement normal de notre déchetterie.

Nous agissons donc doublement : d'abord sur le site, sur les équipements. Je vous le dis, nous avons déjà travaillé sur la vidéo. Les portails ont été changés. Des murs en voile de béton ont été installés. Nous allons procéder prochainement à l'enrochement d'une rue aux abords. Bref, nous travaillons aussi sur l'organisation interne de la déchetterie, avec une gestion dynamique des flux.

Nous avons également un deuxième axe de travail, celui de la présence humaine. Oui, nous renforçons la présence humaine sur cet équipement, à travers des collaborations avec Securitas, mais aussi la police municipale. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous travaillons aussi à la médiation, en mobilisant les

II - 48

associations locales comme Les Forges ou Une famille, un toit, pour avoir un dialogue permanent avec les récupérateurs qui sont sur ce site comme sur d'autres sites de la métropole, d'ailleurs.

Je tiens à souligner, là encore, la mobilisation des services, puisque dès la semaine prochaine, nous allons travailler et ouvrir un nouveau sujet avec ces deux associations autour de la présence de médiateurs et de travailleurs sociaux in situ sur la déchetterie.

Et quand les situations l'exigent, avec Aïcha Bassal, nous allons régulièrement déposer plainte, quand des agressions sont commises ou quand des lignes sont franchies, pour protéger les agents et, comme vous le suggérez, donner suite à des actes qui sont intolérables et qui devront donc être poursuivis et punis.

C'est ce que nous avons fait dès hier soir, puisqu'hier soir, il y a eu l'agression d'un agent de Securitas. Nous avons réuni, avec la police municipale mais aussi avec la police nationale, un certain nombre de témoignages, un certain nombre de preuves qui nous permettent aujourd'hui de soutenir cette démarche – l'agent a porté plainte – en fermant le site de la déchetterie jusqu'à lundi, pour montrer à quel point nous sommes solidaires, pour réaffirmer, quand tout cela est possible pour nous, qu'il y a des limites qui ne peuvent pas être franchies, que notre responsabilité à nous, c'est aussi de garantir la sécurité des usagers et celle des agents qui travaillent dans cette déchetterie.

Donc Madame la Maire, c'est avec un peu d'émotion que je vous livre ces informations à vous, l'assemblée, aujourd'hui, parce que dans mes propos, je pense aux agents de cette déchetterie qui, au quotidien, se mobilisent pour accueillir les usagers et qui aujourd'hui, ne pourront pas remplir ce service public pour lequel ils ont à cœur d'accomplir leurs missions. J'ai donc un message de solidarité envers ces agents.

Mme la MAIRE – Merci. François Prochasson.

M. PROCHASSON, Conseiller municipal – Merci. Les bidonvilles, dans ce secteur, représentent près de 600 personnes, qui sont effectivement à vivre dans des conditions d'indignité et de misère intolérables sur notre territoire. Nous devons effectivement agir pour trouver une solution pour ces populations. Je parle ici au titre de la Métropole, mais Marie-Annick Benâtre, qui est très impliquée sur cette question, pourra compléter au sujet du travail qui est effectué sur ce secteur.

Un diagnostic a été réalisé à la fois sur la partie Doulon Gohards, qui représente à peu près 300 personnes, et sur la partie Prairie de Mauves, à peu près équivalente. Ce sont donc 600 personnes environ présentes sur ce territoire, avec, hélas, des pratiques de non-droit qu'il ne faut pas ignorer, qui constituent un élément extrêmement difficile à traiter et qui imposent un travail partenarial avec l'État.

Au-delà de ce diagnostic, un échange est mené avec les associations pour trouver des réponses adaptées qui ne soient pas une expulsion de toutes ces populations mais qui soient d'abord un accès au droit commun. Ce sont pour la plupart des citoyens européens, qui ont donc accès, comme tout citoyen européen, au droit au logement, notamment, en situation régulière. Mais le logement n'est pas la seule solution à mobiliser. Nous travaillons effectivement à des dispositifs pour de l'habitat adapté à ces populations.

Et surtout, il y a la nécessité d'éviter que cette situation conduise, et c'est là toute la solidarité qui se construit à l'échelle métropolitaine, à reporter le problème sur des communes voisines.

C'est un sujet qui nécessite donc un travail de continuité par rapport à ce qui a déjà été fait à la Métropole, notamment au travers de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, qui s'est terminée au mois de décembre, et que nous voulons prolonger avec d'autres actions, en mesurant le bilan de cet important chantier qui a été ouvert depuis 2018, qui a été commencé bien avant, évidemment, mais qui a été concrétisé en 2018 avec cette MOUS, pour, à l'issue de cet exercice, permettre à chaque famille présente sur notre territoire et qui vit d'activités saisonnières, qui vit de métiers qui, parfois, ne sont pas souhaités par nombre de nos concitoyens nantais, de participer, finalement, au dynamisme économique de notre territoire.

II - 49

Voyons les choses dans toutes leurs dimensions, qu'il s'agisse de l'accès aux droits, du droit la dignité mais aussi, évidemment, de faire en sorte que le droit soit respecté sur ce territoire, au même titre que sur tout le reste du territoire de Nantes. Travaillons ce sujet. C'est un chantier qui n'est pas simple, qui est complexe, qui nécessite aussi une contribution de l'État pour que nous puissions construire des solutions d'habitat adaptées à toutes ces populations.

Le chantier est considérable. Nous travaillons aussi avec le Département pour construire des solutions et j'ai bon espoir qu'effectivement, sur la situation de Doulon Gohards et de la Prairie de Mauves comme sur des situations dans d'autres communes de la métropole, nous puissions mettre en place des dispositifs qui permettent effectivement la résorption de ces bidonvilles.

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux mots, en écho aux deux interventions qui viennent d'avoir lieu, d'abord pour m'associer aux propos de Mahel Coppey sur le soutien total aux agents, à l'ensemble des agents qui ont vécu, ces dernières semaines et ces derniers jours, des situations absolument difficiles, qu'il faut mesurer.

Et deuxièmement, pour redire que sur la question globale des rom et des gens du voyage, que François Prochasson a raison de replacer à l'échelle de la Métropole, parce que c'est bien à cette échelle a minima, en réalité, que nous devons avancer – je dis « a minima » parce que je pense qu'y compris sur le registre de l'alliance des territoires, y compris sur la question du lien avec les intercommunalités, ne serait-ce que pour évoquer les sujets du travail, par exemple, et du lien avec les maraîchers, c'est en réalité à cette échelle-là que les choses peuvent se jouer –, je rappelle simplement que la ligne qui est la nôtre doit avancer sur deux jambes : l'humanité et la fermeté, la fermeté et l'humanité.

Et j'assumerai ces deux dimensions dans les semaines et les mois à venir, parce que je pense que la situation est sérieuse et que nous devons trouver des solutions dans le dialogue avec le Conseil départemental, qui est prêt à s'engager sur le sujet, avec l'État, qui, je le rappelle, a aussi un certain nombre d'éléments de maîtrise sur ces sujets. Nous devons assumer les deux dimensions de ces questions objectivement difficiles. Je remercie donc par avance toutes celles et tous ceux – et je regarde Marie-Annick Benâtre et Yves Pascouau – qui se mobilisent sur ces sujets au quotidien.

Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci. J'ai bien noté que Monsieur Chombart De Lauwe nous demandait de contrôler davantage les entreprises et de les sanctionner quand elles avaient des pratiques socialement inacceptables. Je voulais juste partager avec vous, pour commencer, que je me réjouissais de ces propos.

(Réaction hors micro de Monsieur Chombart De Lauwe.)

Je vous ai lassé parler. Je vous prierai de me laisser dérouler mon propos.

La ville grandit, la population s'accroît et la gauche nantaise a toujours fait le choix d'accompagner ce développement afin de permettre au plus grand nombre de rester vivre au sein de la ville. Cela veut dire concrètement construire des logements...

Mme la MAIRE – S'il vous plaît, chers collègues, je vous demande le silence qui sied quand on écoute un collègue de cette assemblée. Merci.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Cela veut dire concrètement construire des logements et cela veut dire penser dès aujourd'hui la ville de demain. C'est le sens de la ZAC de Doulon Gohards, cela a été bien expliqué par Thomas Quéro : un projet d'aménagement public, d'aménagement maîtrisé, qui associe les besoins du futur avec l'histoire du territoire.

Dans ce territoire de tradition ouvrière, c'est d'abord la discussion qui a primé, avec un temps de concertation inscrit dans le temps long avec les riverains, d'une part, et également avec celles et ceux dont l'activité se trouve dans le quartier.

II - 50

L'est nantais, c'était la production maraîchère, les « tenues », comme on ne les appelle qu'ici. Le quartier Doulon Gohards sera un quartier nouveau empreint de cette histoire.

Je pense au soin donné à la place à la nature, dans le projet, aux 100 ha de zones naturelles préservées, cela a été souligné, aux quatre petites fermes urbaines et au lien avec le ruisseau des Gohards, qui créeront un cadre de vie recherché au sein de cette ville.

Et évidemment, le lien avec la population ouvrière, c'est la possibilité, pour les familles populaires, de vivre à Nantes. J'ai commencé par là. Face à la pression démographique qui touche tous les quartiers d'habitation de la ville, engager la construction de 2 700 logements pour répondre aux besoins des familles, c'est une très bonne nouvelle.

Face à l'explosion des loyers, qui grève chaque jour un peu plus le budget des ménages, nous devons accélérer la production de logements. Vous le savez, le groupe « Gauche commune » en fait la demande récurrente. Marie-Annick Benâtre l'a encore souligné lors de son intervention. Et dans un quartier où est situé un terrain d'accueil de voyageurs, cela vient d'être dit, il est évidemment nécessaire de prévoir la mixité de l'habitat.

Aujourd'hui, plusieurs centaines de personnes, hommes, enfants, femmes, vivent sur site. Je pense notamment aux centaines de rom qui y vivent, et nos projets doivent inscrire l'accueil de ces familles dans des conditions dignes, c'est évident. Cela nécessite – cela a également été porté – de trouver du foncier disponible à l'échelle du quartier, et c'est fait pour partie avec le terrain d'accueil temporaire, à l'échelle de la ville et aussi, à l'échelle de la métropole, pour que chacune des communes puissent participer à l'élaboration de solutions sur cette question.

La densification limite l'étalement urbain, donc l'artificialisation des terres agricoles. La densification réussie, c'est tout sauf des projets de cités dortoirs. De ce point de vue, la ZAC de Doulon Gohards ne sépare par l'habitat de l'activité ou des services. C'est ce qui nous paraît extrêmement pertinent dans le projet.

Nous nous apprêtons à approuver près de 38 M€ de financements de services publics dans le domaine de l'éducation, de la culture et des espaces verts. La ville du quart d'heure, ce n'est pas qu'en centre-ville, c'est un projet concret dans tous les quartiers. Celui-ci en fait partie. C'est l'accès facile et rapide aux services, aux commerces, aux soins près de chez soi. C'est une histoire d'égalité, en somme.

Ce projet est un fort marqueur de l'identité politique de notre majorité, pleinement engagée dans l'aménagement du territoire au service de la majorité de la population. Nous devons néanmoins aller encore plus loin dans nos prescriptions d'urbanisme en anticipant les évolutions du travail tertiaire, des petits commerces... Et je pense aussi aux professionnels de santé.

De ce point de vue, les enjeux autour de l'accès aux médecins généralistes ont été largement débattus ce matin. Nous parlions de l'ouverture de la maison de Bellevue. C'est vrai qu'il faut aussi pouvoir, par nos documents d'urbanisme, prévoir la capacité, pour les médecins généralistes, de s'installer, et de s'installer dans des conditions différentes de celles qui existaient auparavant, avec plutôt des regroupements de professionnels et donc, des besoins plus gourmands en mètres carrés, mais qui permettent de mieux accueillir les patients et qui permettent aux professionnels de santé de mieux exercer leur profession.

La responsabilité des décideurs publics réside aussi dans leur capacité de prévoir à long terme les évolutions de la ville et des métiers qui composent la ville. C'est ce que nous faisons en approuvant les investissements en équipements publics au sein de la ZAC. Notre majorité investit. Ce matin, on nous a demandé d'étaler les investissements dans le temps, et je pense que notre majorité fait le choix de ne pas étaler nos investissements dans le temps parce que c'est en réalité l'unique méthode pour ne pas laisser s'aggraver la dette sociale et la faire porter aux générations futures.

Je vous remercie.

II - 51

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoës puis Thomas Quéro, et nous mettrons la délibération aux voix pour pouvoir passer à la première partie du débat thématique.

Mme LAERNOES, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Je serai brève, simplement pour relever quelques inexactitudes et les rectifier, sur le volet plutôt écologique de la ZAC.

Tout d’abord, sur le risque d’inondation, bien évidemment, quand on projette une nouvelle zone d’aménagement, par les temps qui courent, cela fait partie des choses que l’on observe avec sérieux, d’autant plus que la ZAC se trouve en partie en zone PPRI. Des modélisations hydrauliques ont donc bien évidemment été faites pour identifier les zones inondables selon les différentes périodes et selon la densité des retours de pluie en l’état actuel et en état futur, après l’aménagement de la ZAC.

Je voudrais également signifier que quand on rouvre un tronçon de cours d’eau, cela va bien évidemment dans le sens de la biodiversité. Par ailleurs, en règle générale, quand on rouvre des lits mineurs, cela redonne de l’espace aux cours d’eau et donc, des volumes de stockage et d’infiltration supplémentaires, et cela ralentit bien évidemment les écoulements du fait qu’ils ne sont plus forcés dans une conduite étanche. Toutes ces actions ont donc un effet plus que positif sur les niveaux d’inondation en amont comme en aval de ces projets. C’est aussi la manière dont on fabrique la ville face aux enjeux du XXI^e siècle.

Enfin, je voudrais simplement rectifier les propos, qui sont erronés, prononcé par Madame Oppelt, puisqu’il ne s’agit pas d’une forêt avec 500 arbres. Il s’agit simplement d’un bosquet...

(Réaction hors micro de Madame Oppelt.)

Excusez-moi, je vous ai laissée parler, même si je n’étais pas d’accord avec vos propos. Je rectifie simplement avec les éléments techniques, puisque nous travaillons, vous l’avez vu, en équipe complète dans cette majorité sur cette ZAC, qui relève un grand nombre de défis que nous sommes fiers de présenter ici.

Il s’agit donc d’un bosquet et non d’un bois, et c’est pour le rendre plus accessible. Par ailleurs, un écologue a été mandaté...

Madame Oppelt, vous pouvez au moins avoir la décence d’écouter la réponse, puisque vous posez des questions.

Mme la MAIRE – S’il vous plaît, je vais rappeler une règle très simple, qui est que le respect des prises de parole de cette assemblée vaut y compris pour tous les candidats actuels ou futurs de la deuxième circonscription pour les législatives...

(Rires.)

J’invite donc chacune et chacun à respecter les mêmes règles de fonctionnement, les mêmes règles d’écoute. Par ailleurs, je le dis très sérieusement, pensons un peu à celles et à ceux qui suivent nos débats. Je crois que nous sommes tous d’accord sur le fait de dire que l’abstention, dans notre pays et dans nos villes, est trop forte. L’une des premières leçons que nous devons nous appliquer à nous-mêmes, c’est de donner une image respectueuse et courtoise des débats démocratiques.

Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – J’en avais bientôt fini, mais c’était simplement pour rectifier les termes exacts utilisés pour cette zone. Par ailleurs, très soucieux des enjeux écologiques, comme vous le savez, nous avons également, sur cette ZAC, mandaté un écologue pour travailler sur le sujet. Nous avons également tenu à ce que les compensations environnementales se fassent sur un périmètre restreint pour que justement, ce soit un projet qui n’altère pas la faune et la flore mais au contraire, qui la fasse vivre et qui lui donne plus de place.

Voilà les éléments que je voulais rapporter, de manière très factuelle, du travail engagé sur cette ZAC.

II - 52

Mme la MAIRE – J'avais indiqué que je ne prenais pas d'autres inscriptions. Vraiment, nous avons le débat thématique et nous avons l'intervenant qui nous attend. Je vous redonne donc la parole vraiment pour dix secondes, Madame Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Dix secondes, oui. Effectivement, je ne voulais pas remettre en cause l'intérêt de découvrir le ruisseau. Je voudrais simplement que l'on réponde aux riverains et qu'on les rassure sur ce projet.

Quant au bois, ce n'est ni une forêt ni un bosquet. C'est bien un bois. Le commissaire-enquêteur a bien vu une classification de bois comme tel. Je voulais le redire.

Mais répondez aux riverains, c'est surtout cela, que je cherche à obtenir.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – C'est très bien, je suis très content qu'une ZAC suscite autant d'intérêt, même s'il y a un peu de brouhaha régulier et que l'on n'écoute pas forcément les questions et les réponses. En tout cas, il y a beaucoup d'intérêt. Tout le monde s'intéresse beaucoup à cette question.

Je voulais juste revenir sur le sujet du commissaire-enquêteur. En début d'année, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable et sans réserve sur le dossier d'autorisation environnementale, sur la déclaration d'enquête publique et sur l'enquête parcellaire. On peut donc reconnaître que les avis favorables sans réserve ne sont pas toujours fréquents, en tout cas, pas systématiques. En l'occurrence, lorsque l'on en a, cela veut tout même dire quelque chose.

Je rebondis sur ce qu'a dit notre collègue Julie Laernoës. Nous sommes sur un sujet, celui d'une ZAC, qui est un sujet transversal parce qu'il y a énormément de dimensions d'un grand nombre de politiques publiques, de thématiques qui sont prises en compte dans cette ZAC, et c'est tout le sens et l'intérêt de cette ZAC, parce que nous sommes dans un contexte particulier, je le redis : nous avons 100 ha qui seront re-naturés. Que veut dire « re-naturés » ? Cela veut dire que ce sont des espaces qui sont potentiellement en friche.

Une friche, cela n'a pas forcément en soi une valeur d'écosystème de qualité, et c'est souvent le cas. Un grand nombre de travaux d'aménagement, la réouverture du ruisseau des Gohards en est un, seront réalisés pour que justement, on retrouve une vraie qualité d'accueil de tout un nombre d'espèces, que ce soient des espèces de faune ou végétales, et un meilleur fonctionnement hydraulique, qui est essentiel dans ce quartier.

C'est bien le sens de cette ZAC, où nous faisons ces 100 ha de renaturation et en même temps, avec cet enjeu de production de logements, qui nous amène à un projet qui est extrêmement travaillé, avec soin et avec détail, pour que l'implantation des logements soit faite dans les meilleures conditions possibles. C'est cette chose que nous conduisons.

Je voudrais juste préciser, parce que je crois, Madame Oppelt, que vous avez déjà posé cette question de l'assainissement il y a quelques jours, en commission « urbanisme », à la Métropole, que l'ensemble des informations vous ont été apportées par les services techniques. S'il en reste, nous pourrions toujours réexpliquer la chose.

En tout cas, vis-à-vis des habitants, nous avons évoqué la question de la concertation, tout à l'heure, moi de mon côté, et notre collègue Simon Citeau l'a évoqué en tant qu'adjoint de quartier. Les équipes du quartier et de la Métropole sont évidemment disponibles et présentes sur le terrain. S'il y a encore des groupes d'habitants à rassurer ou à éclairer, nous avons les temps et les moyens nécessaires pour assurer cette explication.

II - 53

En tout cas, aujourd'hui, cette ZAC est plutôt sur les rails et est satisfaisante. Je citais tout à l'heure le panel citoyen qui a travaillé sur le Vallon des Gohards. Nous allons recruter un autre panel citoyen pour travailler sur cette deuxième phase, les habitants, les commerçants... C'est un vrai sujet. Je parlais du forum qui a réuni plusieurs centaines de personnes il y a maintenant quelques mois.

C'est quelque chose qui est conduit dans l'ensemble du cadre que nous avons posé, qui est discuté avec les citoyens, qui est concerté, qui assure et qui est conforme à l'ensemble de nos objectifs de politique publique : la production de logements pour répondre aux besoins de se loger de toutes et de tous et évidemment, l'ensemble des facteurs de la transition écologique.

Pour moi, c'est vraiment, aujourd'hui, une ZAC et une production qui sont exemplaires, puisque les projets des ZAC n'ont pas la même nature et que celle-ci, qui est travaillée et qui va démarrer entrer en production, est vraiment extrêmement intéressante et pertinente.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Débat thématique : l'armement de la police municipale

Mme la MAIRE – Chers collègues, comme il est de tradition au sein de notre assemblée, tous les six mois, nous ouvrons un débat d'intérêt général afin de pousser plus loin nos réflexions et de confronter nos points de vue. Après le débat sur le climat que nous avons tenu le 15 octobre dernier, il revenait aux représentants de l'opposition municipale, cette fois-ci, de proposer un thème. Vous avez donc choisi l'armement de la police municipale.

Nous allons donc accueillir en visioconférence, et je le salue, notre premier intervenant, Monsieur Malik Boulefrakh, et je voudrais, avant de lui donner la parole, dire quelques mots sur l'organisation de ce débat, puisque comme vous le voyez sans doute, Pascal Bolo, notre adjoint en charge de la sécurité, a un engagement personnel qui ne lui permettait pas d'être avec nous en cette fin de matinée, et que vous-même, Monsieur Boulefrakh, n'étiez pas disponible cet après-midi.

C'est la raison pour laquelle, après un échange avec Laurence Garnier, nous sommes convenues d'organiser ce débat en deux temps. Nous allons entendre Monsieur Boulefrakh puis nous entendrons, après le déjeuner, Monsieur Jean-Luc Lagadec, qui a notamment été chef de la police municipale à Nantes pendant trois années, de 2009 à 2012, avant de faire place aux échanges, comme c'est l'habitude dans notre organisation.

En introduction de ce débat, je veux évidemment rappeler ma mobilisation totale et celle de notre équipe sur les enjeux de sécurité. D'abord, parce que la sécurité est une préoccupation quotidienne et importante des Nantaises et des Nantais et que je suis, nous sommes déterminés à faire bouger les choses, à obtenir des résultats.

C'est une question majeure pour toutes les villes de notre pays, pour toutes les grandes villes, notamment, et même s'il s'agit à la base d'une compétence régaliennne, la situation est telle qu'aujourd'hui, les collectivités doivent, aux côtés de l'État, prendre leur part.

À Nantes, nous prenons toute notre part dans ce combat prioritaire que constitue la sécurité. Nous le faisons sur toute la chaîne, vous le savez : éducation, prévention, mais aussi sanction et fermeté.

C'est dans cet état d'esprit, je le redis ici, que l'année dernière, nous avons signé ce contrat de sécurité intégrée avec le ministre de l'Intérieur. Vous vous rappelez sans doute que j'avais posé cette règle du un pour un : quand la Ville met un policier municipal en plus, l'État met un policier national en plus. Nous avons

II - 54

obtenu cet élément qui, je crois, est une avancée pour Nantes, une avancée pour les Nantaises et les Nantais.

C'est ainsi que 70 policiers nationaux vont rejoindre le territoire nantais et que de son côté, la Ville s'est engagée à recruter 70 personnes, dont 29 sont déjà arrivées en 2021.

Pour autant, ces deux polices n'ont pas des missions identiques, même si certaines mènent des opérations communes et conjointes. Elles agissent en complémentarité dans leurs champs de compétences respectifs. Je rappelle ici que la lutte contre la grande délinquance, les investigations de la police judiciaire relèvent de la police nationale. Chacun est mobilisé dans son champ d'action.

Ma conviction, vraiment, c'est que sur ce sujet difficile, sur ce sujet délicat, ce sont la mobilisation collective et la qualité d'une bonne coopération entre toutes les forces qui sont l'une des clés pour améliorer notre sécurité.

La police municipale s'inscrit dans ce que l'on appelle le continuum de sécurité. Dans ce continuum, nos agents, je le dis, sont des acteurs reconnus et appréciés sur le terrain. Je le dis dans cette assemblée, je le leur dis à eux, à elles, directement, pour qu'ils sachent notre reconnaissance. Les policiers et les gendarmes nationaux les considèrent comme de vrais partenaires, dont le professionnalisme est chaque jour attesté.

Il est ensuite évident que leurs missions ont évolué, ces dernières années. Oui, bien sûr, ils sont malheureusement confrontés quotidiennement à des actes de délinquance, avec tous les risques que cela comporte, notamment parce qu'ils procèdent à de nombreuses interpellations. Chaque jour, ce sont plusieurs patrouilles qui sont affectées par exemple à la lutte contre la petite délinquance, contre le trafic de cigarettes, de stupéfiants, au cœur du centre-ville. Des patrouilles auxquelles s'ajoutent évidemment d'autres actions dans des secteurs bien identifiés et bien ciblés.

Leur mission est aussi de rassurer, de prévenir par leur présence sur l'espace public, de contribuer aux actions de médiation. Et disons-le clairement : c'est une mission difficile. Bien sûr que dans la société telle qu'elle est aujourd'hui, avec un tel niveau de fragmentation, parfois de crispation, c'est un métier difficile. Difficile parce que la population attend beaucoup d'eux, difficile aussi parce qu'ils sont, c'est une réalité, exposés à des risques d'agression. Je le dis sans détour.

C'est pour cette raison, précisément pour cette raison, que nous avons doté, ces dernières années, notre police municipale de moyens de protection supplémentaires : gilet pare-balles, bâton de défense plus adapté, depuis le 1^{er} mars, bouclier de protection contre les jets de projectiles, nouvelle caméra piéton – nous avons déjà cette expérience et nous avons augmenté la qualité des caméras piéton...

Enfin, et je terminerai par là, nos policiers municipaux sont armés, armés de pistolets à impulsion électrique. C'est un choix qui date du précédent mandat. C'est d'ailleurs un choix qui n'avait pas fait consensus. J'assume ce choix, je l'assume pleinement, totalement, dans la responsabilité d'employeur qui est la mienne, parce que oui, nous devons protéger nos agents. C'est une réalité.

Je conclus simplement ce propos introductif, qui avait vocation à dresser un rapide état des lieux, en rappelant notre engagement global et total pour la sécurité des Nantaises et des Nantais, en réaffirmant ici avec force notre confiance, ma confiance en direction de la police municipale.

Vraiment, je veux vous dire ici la qualité des hommes et des femmes que nous avons dans cette direction ; la qualité d'action mais aussi la qualité dans la conception de l'action publique, dans la conception de la politique publique. Et je veux saluer ici chaque agent qui y contribue au quotidien.

Je vais donner la parole à Madame Garnier pour préciser le choix de ce sujet et ensuite, nous entendrons Monsieur Boulefrakh.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

II - 55

Effectivement, vous l'avez rappelé, nous avons fait le choix, avec les collègues du groupe « Mieux vivre à Nantes », de porter au débat de ce conseil municipal la question de l'armement de nos policiers municipaux, qui nous semble être une vraie question, qui mérite d'être posée, parce que c'est un sujet important pour les Nantais, qui attendent, bien sûr, d'être protégés et de se déplacer en sécurité dans notre ville. Et c'est un sujet important pour nos policiers municipaux, qui l'ont fait savoir à plusieurs reprises ces dernières semaines devant les grilles de notre hôtel de ville.

Ce que je voudrais éviter, au cours de ce débat, c'est que l'on tombe dans des excès ou des caricatures qui tendraient à faire dire que nous considérons que c'est l'alpha et l'oméga des solutions pour la sécurité des Nantais que d'armer nos policiers municipaux. Évidemment, nous ne le pensons pas. Nous pensons au contraire que la sécurité, c'est une palette de solutions qu'il est de notre responsabilité d'activer.

Nous avons par exemple, à Nantes, depuis 2018, un arsenal de caméras de vidéoprotection. Là non plus, ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité. Cela y participe. Vous avez refusé pendant dix ans d'installer des caméras de vidéoprotection au sein de notre ville de Nantes. Aujourd'hui, elles sont en place. C'est une bonne chose et je crois que personne, ici, ne songerait à revenir sur ce dispositif.

La question que nous posons aujourd'hui, de la même manière que nous l'avions fait il y a quelques années sur la vidéoprotection, est la suivante : est-ce que l'armement de nos policiers municipaux peut-être un bon outil pour améliorer la sécurité à Nantes ?

Nous souhaitons que ce débat soit serein. Nous souhaitons qu'il soit apaisé, qu'il nous permette aussi de confronter nos points de vue sur ce sujet, sans instrumentalisation et sans idéologie.

L'idée est d'avoir un débat pragmatique. Et le pragmatisme, c'est regarder la réalité telle qu'elle est et non pas telle que l'on voudrait qu'elle soit.

Je crois que cela ne réjouit personne, aujourd'hui, de devoir armer nos policiers municipaux. Cela ne nous réjouit pas. Nous préférierions ne pas avoir à le faire. Simplement, la réalité est là : la violence augmente tous les jours et je crois qu'il est de notre responsabilité de nous y adapter.

Nous ne confondons pas non plus, Madame la Maire, le rôle de la police nationale et celui de la police municipale. Mais là aussi, regardons la réalité.

D'abord, le terrain est exactement le même pour nos policiers municipaux et pour nos policiers nationaux. C'est d'ailleurs la Ville de Nantes qui l'a rappelé elle-même. Regardez sur le compte Twitter de la Ville. Je reprends le tweet d'hier ou d'avant-hier : « s'agissant des problèmes de deal et de trafic de stupéfiants, nos collègues de la police municipale ainsi que la police nationale, dont c'est le ressort, effectuent des patrouilles sur le secteur ».

La Ville de Nantes reconnaît donc que même si ce n'est pas la responsabilité de la police municipale de démanteler les réseaux de trafiquants, elle est exposée exactement de la même manière que la police nationale aux acteurs de ces trafics.

L'autre réalité, c'est que nos policiers sont devenus des cibles. L'actualité nous le rappelle tous les jours, encore très récemment à Marseille, et le maire qui, je crois, est l'un de vos amis politiques, s'est empressé de ne pas remettre en cause, lors de son arrivée aux manettes de la Ville, en 2020, l'armement des policiers municipaux marseillais. Je crois qu'aucun Marseillais ne comprendrait aujourd'hui qu'il remette en cause cet armement.

Voilà ce que je voulais dire en propos d'introduction. Je crois vraiment que notre responsabilité, aujourd'hui, est de prendre la mesure de ce que vivent au quotidien nos policiers municipaux, qui font leur métier de manière exemplaire, avec un engagement remarquable, mais qui, plusieurs nous l'ont dit, partent au boulot, le matin, « la boule au ventre ».

II - 56

Je termine en remerciant nos intervenants et tout particulièrement, Monsieur Malik Boulefrakh, délégué du syndicat national de la police municipale, qui a accepté d'intervenir ce matin pour nous éclairer sur ces enjeux.

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux mots avant de donner la parole à Monsieur Boulefrakh pour revenir sur un point de votre intervention qui n'est pas tout à fait exact, Madame Garnier, je préfère le dire, là aussi pour la bonne clarté des débats. Vous avez dit : « vous avez été opposée à la vidéoprotection pendant dix ans ». En l'occurrence, j'ai été élue maire en 2014, je le rappelle. J'ai, dès mon programme, en 2014, pris l'engagement devant les Nantaises et les Nantais de mettre en place des caméras. J'ai confirmé cette décision au lendemain de mon élection, et les caméras ont été mises en place en 2017.

C'est vrai, c'est tout à fait vrai que c'était une rupture avec la position historique de la Ville de Nantes. Je m'en suis expliquée à ce moment-là en disant que femme de gauche, je considérais que la bataille pour la sécurité faisait partie de la bataille pour l'égalité et que j'assumais, que je continuerais à assumer une politique de fermeté sur ces sujets. Je tenais à le rappeler.

Enfin, je redis ici que chaque élu de cette assemblée, chaque élu de cette équipe et en particulier, Pascal Bolo, et en particulier, Aïcha Bassal, et en particulier, moi-même, mesurons chaque jour la tâche extrêmement importante des agents de la police municipale. Qu'ils en soient ici remerciés.

Monsieur Boulefrakh. Est-ce que vous nous entendez, Monsieur Boulefrakh ? Je me permets de suggérer, Madame Garnier, comme c'est l'intervenant que vous avez proposé, de lui envoyer un petit SMS pour savoir si Monsieur Boulefrakh nous entend.

M. BOULEFRAKH, Syndicat national de la police municipale – Je ne vous entends pas du tout. Ça y est. Je vous entends. Bonjour à toutes et à tous. Est-ce que vous m'entendez ?

Mme la MAIRE – Oui. Nous vous entendons.

M. BOULEFRAKH, Syndicat national de la police municipale – Si vous pouvez me faire un petit signe... D'accord. Bonjour, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, avant tout, je vais me présenter.

Je suis Malik Boulefrakh. Je suis chef du service de police municipale à Lunéville, dans le 54, en Meurthe-et-Moselle. J'étais ancien responsable des affaires économiques et sociales, politique de la ville et sécurité à la sous-préfecture de Lunéville. Là, je vais m'exprimer en ma qualité de déléguée du Syndicat national de la police municipale. Je vais commencer.

En 1984, 5 641 policiers municipaux en France ; en 2021, 24 300 policiers en France, soit 4,5 fois plus en trente-sept ans. Près de 15 000 agents étaient dotés d'une arme à feu fin 2020, soit 58 % des policiers municipaux. Depuis 2014, l'armement des polices municipales est en plein essor. La Ville de Nantes, 318 808 habitants, sauf erreur de ma part...

La police municipale, troisième force de sécurité française, je répète : troisième force de sécurité française, primo intervenante, police de proximité, encourt les mêmes risques sur la voie publique que ses collègues des autres corporations. Pourquoi la troisième force de sécurité de notre pays n'est-elle pas traitée de façon semblable aux autres forces de sécurité ?

La police municipale s'est professionnalisée, s'est formée. On peut constater que la police municipale, ce ne sont plus des Marie Pervenche, excusez-moi du terme, d'il y a trente ans. Elle est devenue indissociable de la sécurité de notre pays et est une composante incontournable des forces de sécurité. Personne, aujourd'hui, ne peut nier ces faits. Qui voit-on sur les images des différents reportages sur les chaînes d'information ? Des équipages et des véhicules de la police municipale.

Environ 25 000 policiers municipaux sont présents sur le territoire français. Les récents événements comme les attentats de Nice et de Strasbourg le démontrent : des équipages de policiers municipaux sécurisant le

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 57

périmètre des quartiers impliqués, des équipages de policiers municipaux à moto prenant contact avec les commerçants pour la mise en sécurité des personnes, et j'en passe.

Entre 2015 et 2021, sans compter l'attentat à Toulouse, le 11 mars 2012 – pour votre parfaite information, je reçois Madame Latifa Ibn Ziaten, présidente de l'association Imad, à Lunéville, les 30 et 31 mai prochains...

En 2015, entre le 7 et le 9 janvier 2015, attentats de Charlie hebdo, Montrouge, hyper kasher. 19 avril : un projet d'attentat contre l'église de Villejuif déjoué. 26 juin : un islamiste tue et décapite son patron dans le Rhône. 13 novembre, Bataclan, stade de France, terrasses de bars et de restaurants : sept attentats simultanés ensanglantent Paris. Oui...

En 2016, 13 juin 2016, un policier et sa compagne assassinés chez eux, dans les Yvelines. 14 juillet 2016 : un camion fonce dans la foule à Nice. 26 juillet 2016 : un prêtre est malheureusement égorgé en Seine-Maritime.

En 2017, le 20 avril 2017, trois policiers ciblés à Paris : Xavier Jugelé, 37 ans, était membre de la 32^e compagnie d'intervention de la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris. 1^{er} octobre 2017 : deux femmes assassinées près de la gare à Marseille.

En 2018, le 23 mars, attaque meurtrière à Carcassonne et Trèbes. 12 mai : attaque à l'arme blanche à Paris. 11 décembre : fusillade au marché de Noël à Strasbourg.

En 2019, le 3 octobre : tuerie à l'arme blanche à la préfecture de police de Paris.

En 2020, le 3 janvier 2020, attaque au couteau à Villejuif. 4 avril 2020 : sept personnes poignardées dans l'Isère. 25 septembre 2020 : attaque à la machette près des anciens locaux de Charlie hebdo. 16 octobre 2020, la décapitation de Samuel Paty à Conflans-Sainte-Honorine, dans les Yvelines. 29 octobre : trois personnes tuées à l'arme blanche près de la basilique de Nice.

En 2021, le 23 avril, une policière tuée au couteau à Rambouillet.

Et malheureusement, je dis bien « malheureusement », en 2022, l'actualité de ces derniers jours : vendredi 11 mars, à Argelès, la police municipale et la gendarmerie nationale sont appelées pour intervenir à un domicile où une personne de 44 ans armée d'un couteau veut se donner la mort en s'ouvrant les veines. La police municipale arrive sur les lieux avant la gendarmerie. Dès leur arrivée, l'individu vient à leur rencontre et tente de les attaquer au couteau et à plusieurs reprises. Avec les armes intermédiaires, les policiers municipaux tentent de le neutraliser, sans résultat. Ils en sont réduits à utiliser leur arme de service et blessent la personne en la touchant à l'aîne. L'individu se retranche dans son domicile et se livrera ensuite à la gendarmerie.

Samedi 12 mars, alors que la police municipale de Marseille sécurisait devant la mairie un point de collecte pour l'Ukraine, un individu armé d'un couteau en céramique a surgi et a directement porté des coups aux agents. Le Taser a été utilisé, sans résultat – je dis bien « sans résultat » – ainsi que le flash-ball : idem, sans résultat. Un fonctionnaire a dû utiliser son arme pour neutraliser l'individu.

Dans ces deux cas, face à des policiers municipaux sans arme létale, les fonctionnaires auraient été certainement à la merci de blessures graves, sans parler des risques mortels.

Pour qu'une police municipale soit armée, il faut une demande motivée du maire auprès du préfet, puis la signature d'une convention de coordination avec la police nationale ou la gendarmerie et le procureur de la République.

Pour que le policier municipal puisse être armé, il y a une enquête, une visite médicale, une formation de deux semaines avec environ 1 500 tirs, le tout dispensé par le Centre national de la fonction publique

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 58

territoriale (CNFPT) et par des moniteurs de tir police municipale formés dans les mêmes centres de formation que les policiers nationaux et la gendarmerie, et avec la même formation.

Ensuite, le policier municipal doit, tout comme les policiers nationaux, faire deux tirs par an sous le contrôle du CNFPT. À tout moment, si le moniteur constate un manquement à la sécurité ou un état incompatible avec le port de l'arme, il peut exiger son désarmement immédiatement. Une pièce sécurisée avec armoire coffre-fort doit être installée dans le poste de police avec des casiers individuels pour chaque arme ainsi qu'un autre pour les munitions.

Un policier municipal doit impérativement être armé d'armes létales car quelle que soit la taille de la commune ou son emplacement, personne, je dis bien « personne » n'est à l'abri d'un acte de terrorisme ou de vandalisme. La société est devenue très violente. Et croire qu'un Taser ou une matraque est un moyen de protection pour l'agent comme pour intervenir pour protéger un citoyen est illusoire.

En plus, les policiers municipaux sont pratiquement toujours les primo intervenants, je répète : les primo intervenants, je sais de quoi je parle, et la véritable police de proximité et du quotidien. Leur présence constante sur la voie publique les expose toujours plus à cette violence. Il faut comprendre que face à un individu déterminé et armé d'un couteau, le risque d'être touché est réel jusqu'à 6 m de cette personne.

Les tirs de Taser sont souvent inefficaces à cette distance car il faut que les deux dardillons puissent se fichent dans le corps pour que cela fonctionne. Or à 1 m, l'écart entre les dardillons est de 15 cm, à 2 m, il est de 30 cm, à 3 m, de 45 cm et à 4 m, de 60 cm. D'où l'inefficacité si l'on ne se rapproche pas de très près de la personne en cause. Mais sur une personne armée d'un couteau, le risque d'être touché avant de tirer est trop risqué.

Les policiers municipaux sont désormais armés d'armes létales pour environ 65 % d'entre eux, et refuser l'armement à sa police municipale expose inutilement les fonctionnaires. C'est mettre une cible dans leur dos en espérant que rien n'arrive. Or il me semble que le premier devoir d'un maire est de protéger ses fonctionnaires. Il se trouve que dans le cas précis, ne pas vouloir armer sa police municipale est une faute grave. C'est une mise en danger volontaire de ses policiers.

Je vais conclure. Notre syndicat a d'ailleurs communiqué sur le fait que si un policier était blessé ou tué en service sans moyen de défense, arme létale – je dis « arme létale » –, le syndicat attaquerait le maire et l'adjoint à la sécurité pour mise en danger de la vie d'autrui et se porterait partie civile.

Les policiers municipaux sont désormais parfaitement formés. Refuser de les armer est un manque de considération et de confiance envers les fonctionnaires. Les maires qui restent figés dans le non-armement ne doivent pas vivre dans le même pays ni voir les mêmes actualités.

Il est aussi à noter que chaque fois qu'un policier municipal fait usage de son arme, c'est fait dans le cadre strict de la loi et que nous ne connaissons pas de cas de bavure. Protégeons nos habitants. Je répète : protégeons nos habitants. Et surtout, protégeons nos policiers municipaux.

Encore une fois, les policiers municipaux ne sont plus des Marie Pervenche d'autrefois, il y a trente ans. Les policiers municipaux sont des APJ 21, des agents de police judiciaire adjoints.

Malheureusement, je ne peux pas rester plus longtemps, puisque j'ai une formation cet après-midi avec mes agents. Je tenais tout de même à vous remercier de m'avoir écouté. Je ne peux pas vous entendre. Si vous pouvez me faire signe de la main...

Je tiens à remercier l'ensemble du Conseil municipal de m'avoir écouté. Grand merci à vous. Je vous souhaite une excellente journée.

(Applaudissements.)

II - 59

Mme la MAIRE – Merci. Merci à vous, Monsieur Boulefrakh. Juste deux ou trois mots, néanmoins. Le premier pour rappeler que dans la manière dont sont conçus nos débats thématiques, le rôle des intervenants est de pouvoir faire partager, avec la liberté qui est la leur, naturellement, une analyse, un raisonnement pour venir éclairer notre assemblée. Je le dis pour les futurs débats que nous aurons. Je le dis de manière simple.

Cela veut dire que la vocation de ces temps n'est pas d'être une tribune syndicale. Chacun est évidemment libre de son point de vue, mais ce n'est pas la fonction des débats thématiques. Je le regrette donc, mais je le respecte.

Enfin, je ne laisserai jamais personne, jamais, ni un intervenant, ni un élu ni quiconque sous-entendre que cette équipe et moi personnellement, en tant que maire, ferions fi de ce sujet. Nous pouvons avoir un désaccord. Nous avons un désaccord, vous le savez. Je considère que nos agents doivent être protégés. J'ai rappelé les avancées au cours du dernier mandat. J'ai rappelé qu'ils étaient armés et dotés de pistolets à impulsion électrique.

Vous êtes favorables à l'armement légal. C'est une position que je respecte pleinement. Mais je ne laisserai jamais, jamais personne sous-entendre que nous ne nous préoccupons pas de la sécurité des agents. Et certains mots qui ont été prononcés me semblaient suffisamment problématiques, pour ne pas dire plus, pour ne pas les laisser passer.

Chers collègues, je vous propose de faire la pause déjeuner. Nous nous retrouverons à 14 heures pour écouter l'intervenant choisi par la majorité. Merci.

Pause déjeuner : 12 h 48.

Reprise de séance : 14 h 16.

Mme la MAIRE – Nous allons reprendre notre débat, comme évoqué avant la pause déjeuner. Je vais d'abord donner la parole à M. Lagadec, intervenant proposé cette fois par la majorité. Merci à vous d'avoir accepté d'être parmi nous et de nous présenter votre analyse du point de vue de l'expert, comme nous qualifions cela dans nos débats thématiques. Nous aurons ensuite les prises de paroles des différents groupes. Je vous laisse donc la parole. Merci.

M. LAGADEC, expert – Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour. Merci de m'accueillir dans cet hémicycle. Je vous remercie par avance de votre indulgence, parce que je dois vous confier que je n'ai pas votre exercice de l'art oratoire. Je vais tout de même essayer d'éclairer au mieux vos réflexions.

Permettez-moi très rapidement de me présenter : Jean-Luc Lagadec. Je suis actuellement à la retraite, mais j'ai servi durant près de 33 ans au sein de la police nationale, d'abord comme gardien de la paix, puis comme officier de police. J'ai effectué plusieurs passages dans différentes villes de France et j'ai notamment exercé des fonctions de commandement opérationnel sur la voie publique.

J'ai également eu un parcours judiciaire, puisque j'ai successivement dirigé un service de flagrants délits et un service d'investigation, avant de revenir à mon cœur de métier, lorsque je suis passé au grade sommital de ma fonction, commandant fonctionnel. Je suis donc revenu au commissariat central de Nantes, où il m'a été fait l'honneur de pouvoir diriger le service de police de proximité, qui était fort de plusieurs centaines de policiers. Enfin, l'honneur m'a été fait, un peu plus tard, de me confier la direction de la police municipale de Nantes.

II - 60

J'ai une autre particularité : j'ai connu trois séjours en trois périodes différées au commissariat central de Nantes. Par rapport aux plus jeunes, je dirai que j'ai connu l'évolution ou en tout cas la situation de la criminalité dans notre belle capitale ligérienne. J'ai connu le milieu nantais. J'ai perdu des camarades en route, qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai connu la violence. Et j'ai été aussi personnellement impliqué dans la prise d'otages de Nantes en 1985.

Faut-il armer la police municipale ? Je crois que c'est l'objet du débat. Si c'est pour lutter contre le terrorisme, ma réponse est directe : c'est non. Non, sans aucune hésitation, sans réserve. La police municipale n'a pas vocation à lutter contre le terrorisme, qui nécessite des moyens en logistique, en armement lourd, des unités spécialisées, des formations et des entraînements spécifiques.

Les types d'agression les plus fréquents dont les agents de la police municipale sont l'objet, les cibles ou les victimes, sont dans la réalité les coups directs : coups de pied, coups de poing, lors de rebellions ou d'opposition aux interpellations, mais aussi des jets de projectiles ou des rassemblements agressifs. Et dans ces situations, les moyens individuels dont ils disposent contribuent à leur sécurité, y compris lors d'une éventuelle agression à l'arme blanche.

Face à des situations de danger extrême ou face à une arme à feu, la mise en retrait, le compte rendu à la salle de commandement pour un appel à la police nationale, dont c'est la vocation, et qui est très présente à Nantes, conjugués à la mise en place d'un périmètre de sécurité, constituent les réponses les mieux adaptées.

Est-ce que le fait d'avoir des policiers en capacité d'utiliser une arme à feu peut amener à calmer les potentiels délinquants ? Par mon expérience, je pense qu'au contraire, tous ceux qui se sentent menacés par la police, à tort ou à raison, peuvent être poussés à s'équiper de la même manière, rendant dès lors le métier de policier encore plus dangereux.

Dans les régions ou dans les villes où les policiers municipaux sont majoritairement armés, surtout dans le sud de la France – Marseille, Nice, Avignon –, la délinquance est-elle en baisse ? On peut penser que non. Par opposition, dans la région du Grand Ouest, où les policiers sont peu ou ne sont pas dotés d'armes létales, leur efficacité est-elle amoindrie ?

L'organisation de la police nationale a démontré que faire appel aux compétences offrait de meilleures garanties de sécurité et de gages d'efficacité. Permettez-moi, pour illustrer ce postulat, de vous relater la mise en œuvre d'un dispositif de sécurité à l'occasion d'un voyage officiel, par exemple.

On confiera aux motocyclistes confirmés le pilotage des escortes, aux unités qui en ont la charge, le rétablissement de l'ordre, à celles chargées de la protection rapprochée des personnalités, la mise en œuvre d'une stratégie adaptée, la surveillance des points hauts et autres sites sensibles aux tireurs d'élite, la recherche des substances explosives à un personnel qualifié et enfin, aux forces locales, les mesures préliminaires et l'organisation des itinéraires. On pourrait ajouter la permanence judiciaire par des policiers habilités et les actions d'information et de renseignement par des personnels dédiés.

C'est la conjugaison des compétences, l'harmonisation dans l'action, coordonnées et dirigées par un commandement opérationnel, qui concourent et qui concourent à la réalisation de l'objectif.

En matière judiciaire, également, mon expérience en qualité de directeur d'enquête m'a appris à distinguer les interpellations qui peuvent être opérées par les enquêteurs d'une brigade d'investigation de celles qui exigent, à 6 heures du matin, le concours d'une colonne d'assaut. Le résultat est identique, mais la sécurité est privilégiée. À chacun son métier...

S'agissant des atouts de la police municipale en tant qu'entité, la police municipale a des atouts qu'elle doit préserver. Car si la police municipale n'existe que pour remplir les missions de la police nationale, de mon point de vue, c'est de l'énergie perdue. Cela n'a pas de sens. Entretenir une police nationale bis, cela coûte

II - 61

cher, et je pense que c'est se tromper d'objectif, se priver de ressources. Je le plaide : la police municipale reste une entité à part entière, qui peut et doit apporter autre chose, une alternative à la population.

Durant mon séjour au sein de la police municipale de Nantes, je n'ai eu de cesse de poursuivre l'action déjà engagée en matière d'ilotage. C'est la police de proximité par excellence. Elle est crédible, car légitime. Elle est efficace car ses agents sont de plus en plus nombreux. C'est celle qui est présente dans la ville, dans les quartiers, dans les transports ou dans les lieux publics où se développent le contact, la prévention, la présence sensible et la recherche du service rendu.

Procéder à des verbalisations en matière de circulation et de stationnement, oui. Faire du flagrant délit, bien entendu. Mais il n'est pas dans la vocation de la police municipale de lutter contre les vols à main armée et encore moins, le trafic organisé des produits stupéfiants.

Et puis si les missions prioritaires de la police municipale ne sont plus réalisées, disparaissent, qui va les réaliser ? Une police privée ? Une société de surveillance ? À chacun son travail...

Pourquoi s'en tenir aux équipements actuels de la police municipale, comme c'est mon avis, et comment les agents sont-ils protégés ?

D'abord parce que la loi en a restreint le champ d'action : assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique. La police municipale, à Nantes, en particulier, exerce ses missions en lien avec la police nationale par une convention de coordination, sur un espace territorial identifié où les champs de compétences sont fixés pour éviter une confusion dans le rôle de chacun.

Parce que les agents sont aujourd'hui bien équipés et disposent de moyens de protection efficaces par agent et par équipage. Citons, pour mémoire, à nouveau, que chaque policier municipal, à Nantes, dispose d'un gilet pare-balles, d'un bâton de défense télescopique, d'un projecteur lacrymogène, d'un pistolet à impulsion électrique, de menottes, d'un bouclier pare-projectiles, d'une caméra piéton, d'une radio portative...

Parce que des dispositifs ont été mis en place pour limiter les situations d'exposition des agents au risque : une information préventive quotidienne est fournie par la police nationale à la police municipale. Des informations contextuelles liées aux événements graves de voie publique voire à des manifestations à caractère revendicatif, mais aussi des informations sur les problématiques de sécurité et les tensions dans les quartiers, collectées par la mission de prévention ou signalées par les partenaires ou par les habitants.

Parce que, je l'ai dit, j'ai eu l'honneur de diriger la police municipale et que j'ai découvert des professionnels. C'est-à-dire que la police municipale de Nantes, pour ne parler que d'elle, celle que je connais, est une structure bien organisée, hiérarchisée, où chacun de ses agents connaît la doctrine d'emploi, tout comme en gendarmerie ou en police nationale. Les policiers municipaux sont des professionnels à part entière.

Parce qu'aussi la formation continue existe et permet aux agents d'évoluer en sécurité.

Parce qu'aussi la collectivité assure leur protection juridique.

Enfin, parce qu'un réseau radio performant permet un contact permanent entre les agents et la salle de commandement par la géolocalisation constante. De plus, la salle de commandement de la police municipale et en lien constante avec le CIC de la police nationale, le centre d'information et de commandement. La police municipale s'est notamment vue dotée d'un retour des caméras de vidéoprotection des espaces publics de la ville.

S'agissant des conditions d'usage de l'arme, je suis personnellement convaincu, et mon vécu en atteste la sincérité, que ce sont les missions qui définissent les moyens et non les moyens qui fixent les missions.

Pour éclairer un peu votre réflexion, au lendemain de la prise d'otages qui, vous vous rappelez, avait été le théâtre, à Nantes, de faits marquants, la première chose que nous avons faite a été de retirer les armes des policiers qui encadraient les accusés et non pas de tenter la surenchère d'armement.

II - 62

Alors que le législateur a défini avec rigueur les conditions de l'usage des armes en particulier en matière de légitime défense, faut-il faciliter encore davantage l'usage de l'arme pour renforcer l'autorité ?

Je ne cherche surtout pas à injurier l'avenir mais à titre personnel, mon expérience m'a appris que seules les compétences liées au savoir, à l'humilité, donc à l'échange, à la négociation ou encore à l'enquête judiciaire impressionnent et ne font pas débat. Permettez-moi d'illustrer cela par deux exemples.

Lors d'une intervention de nuit en compagnie d'un jeune commissaire qui venait d'être affecté à Nantes, nous avons été requis par les services d'urgence pour un commando armé qui voulait récupérer un des leurs, interpellé précédemment par la gendarmerie. Eh bien nous avons opté pour la négociation plutôt que pour l'usage de la force, avec les conséquences que vous pouvez imaginer.

De la même manière, je me souviens aussi d'un soir où avec un équipage de la brigade anti criminalité, nous sommes intervenus parce qu'un individu armé avait été signalé dans des cages d'escalier, dans un immeuble d'un quartier populaire. Au moment où nous progressions dans le hall, l'arme à la main, à quelques pas de la porte de l'ascenseur, celle-ci s'est ouverte et nous nous sommes trouvés nez à nez avec l'individu, qui avait encore l'arme à la main. De concert, nous avons déposé les armes au sol et nous avons eu la surprise que l'individu le fasse aussi, de la même manière. Nous avons pu l'interpeller.

Je voudrais ajouter un dernier exemple s'il m'est permis. Je me souviens également, lorsque nous procédions à des auditions judiciaires, d'individus présumés mis en cause dans des affaires dramatiques, des affaires très graves. Je dirai que c'est la force du verbe, la perspicacité, la capacité intellectuelle de faire renier le déni dont se servait l'auteur qui ont d'abord impressionné celui-ci mais surtout, il était bien plus impressionné par cela que par l'arme que nous portions à la ceinture.

Le rapport de forces lié au port de l'arme et à son usage comme le droit de tirer, loin d'apaiser la situation, ne rendent le métier de policier que plus dangereux.

Je n'ai pas la prétention d'avoir été totalement exhaustif dans cette analyse. Je n'ai simplement eu pour volonté que de pouvoir vous éclairer dans votre débat, avec tout le respect que je porte aux conclusions qui sont les vôtres.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci beaucoup. Je vous propose maintenant d'ouvrir le débat collectif et je prends les inscriptions pour les prises de parole. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci beaucoup. Madame la Maire, Monsieur Lagadec, une hausse des violences intrafamiliales, un nombre encore trop important de cambriolages, des comportements préoccupants sur la route, des trafics qui gangrènent encore trop souvent nos quartiers sont autant de reflets d'une ville qui doit, comme beaucoup d'autres, faire face aux problématiques d'insécurité et de délinquance.

À gauche, nous ne nions pas ces enjeux, cette réalité vécue par nos concitoyens.

Je voulais d'ailleurs débiter cette intervention en ayant une pensée particulière pour les victimes des actes délictueux et criminels. Derrière les chiffres de la délinquance, ce sont en effet des vies abîmées, des traumatismes bien souvent ancrés au plus profond de chacune et de chacun et des années de reconstruction nécessaires pour dépasser le choc et effacer les séquelles. C'est à eux et à leurs proches que nous devons penser en premier.

Cette réalité, ce constat, mes chers collègues, nous oblige. Il nous oblige en premier lieu à nous mobiliser de la manière la plus transversale possible avec tous les acteurs et toutes les politiques publiques intéressées

II - 63

au sujet. Cela a déjà été dit : la Ville de Nantes, dans le domaine, prend toute sa part en fonction de ses moyens et de ses compétences pour contribuer à la tranquillité publique de toutes et tous.

C'est le sens de nos actions volontaristes illustrées par nos embauches importantes de policiers municipaux durant ce mandat, de la création d'une police métropolitaine des transports en commun, de la fondation de la Maison de la tranquillité publique, de la formation des professionnels au contact des enfants au repérage des violences à leur rencontre ou encore, de nos investissements constants dans les domaines de la médiation ou de la prévention.

Ce volontarisme seul ne peut cependant suffire sans l'investissement de l'État sur les sujets de sécurité intérieure dont il est l'artisan et le régulateur clef. Ce rôle majeur de l'État, notamment à travers les missions de la police nationale ou encore de la gendarmerie et de la justice, garantit l'égalité des citoyens et des politiques publiques efficaces, que l'on soit riche ou pauvre, que l'on habite la ville ou la campagne.

C'est en cela que la délégation progressive de ces missions au privé ou aux collectivités doit nous inquiéter et nous alerter collectivement, d'autant plus quand nos propres moyens financiers se retrouvent amputés par les diverses et successives réformes nationales.

Dans le cadre du partage des missions avec la police nationale et des compétences propres à notre police municipale, notamment en termes de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, nous n'estimons ainsi pas pertinent de doter nos agents d'armes à feu.

Cependant, la question de leur dotation en équipements de protection, cela a été rappelé, de caméras piéton, tout comme de leur formation continue et de leur bon niveau de rémunération et conditions de travail, est pour nous centrale. En cela, dans notre groupe, tous les fonctionnaires, qu'ils soient en uniforme ou non, nécessitent la même attention. Gageons d'ailleurs que ceci puisse inspirer plus largement sur les bancs de cette assemblée.

Pour le groupe des élus « Gauche commune », plus que jamais, les agents de la police municipale comme nationale doivent être accompagnés dans leurs missions et soutenus. Cela passe entre autres, selon nous, par un renforcement des effectifs de police nationale, leur permettant notamment de se déployer en proximité et de renforcer les moyens d'investigation.

C'est aussi le lien entre police et justice qu'il faut réformer. Ainsi, il ne suffirait pas d'augmenter le nombre de policiers en uniforme dans les rues afin que durablement, la société s'apaise. Nous avons besoin de services d'investigation, de suivi judiciaire, de services de réinsertion.

Un réinvestissement, donc, dans les moyens humains, à rebours des politiques de droite ultra libérales qui ont amené à des suppressions de postes massives. En cela, la gauche n'a d'ailleurs aucune leçon à recevoir.

Le sujet du maillage de proximité des commissariats est également un levier important pour faire vivre les valeurs de notre État de droit. Dans ce contexte, la création de nouveaux commissariats en cœur de quartier devrait être une priorité de l'État.

Plus généralement, d'ailleurs, la question du recul de l'État se pose en zone urbaine ou rurale. Quid de la lutte contre l'isolement, les inégalités et l'insécurité, lorsque petit à petit, des pans entiers de missions de service public désertent nos territoires ? C'est bien d'une approche globale que nous avons besoin. En cela, les fermetures, ici, de bureaux de poste, là, de permanences de la CPAM, parfois d'établissements sociaux et médicosociaux, qui entraînent dans leur sillage des pertes de commerces et donc, de vie sociale, sont également à combattre.

La question de la sécurité, c'est aussi celle de l'aménagement du territoire. Celle de la construction de logements accessibles pour tous. Celle de la mixité, en premier lieu dans les écoles, y compris privées, où nous portons la proposition de les inclure dans la définition de la carte scolaire. Vivre ensemble ne peut

II - 64

souffrir d'exception, dès le premier âge. L'éducation, puis l'accès à l'emploi, sont et resteront les premiers leviers de prévention d'entrée dans la délinquance.

Comme nous vous l'avons dit, nous estimons nécessaire d'envisager les questions de sécurité et de tranquillité sous un prisme le plus large possible englobant les politiques publiques allant de l'éducation à la prévention, de la sanction jusqu'à la réinsertion des délinquants, véritable impensé des politiques publiques d'aujourd'hui.

Nous le disons donc avec clarté : ces sujets sont trop importants pour souffrir de quelconques instrumentalisation ou raccourcis, d'autant plus en période électorale. Nos concitoyens méritent un débat de qualité, respectueux et républicain. La pierre angulaire de la lutte contre l'insécurité se trouvera donc pour nous dans un « réarmement », un réarmement de la République en renforçant l'État, ses services et ses agents, artisans fidèles de la mise en œuvre de nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Et permettez-moi de conclure en vous disant aussi ma colère, quand j'ai pu entendre ce matin les propos de notre premier intervenant. La charge émotionnelle est souvent forte, quand nous avons à traiter les questions d'insécurité. Pour autant, cela ne doit pas nous empêcher de garder notre sang-froid et d'évoquer ensemble ces sujets sereinement, quels que soient nos désaccords.

Quand j'ai entendu les termes de « cible dans le dos », de « mise en danger de la vie d'autrui », du fait que nous ne vivrions pas sur la même planète ou encore, de « Marie Pervenche », j'estime que ces propos-là n'avaient pas leur place dans notre assemblée et ne contribuaient pas, justement, au débat serein que méritent nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Aurélien Boulé.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Lagadec pour son intervention. En une phrase, je résumerai la position de notre groupe UDB : en effet, pour nous, il n'y a pas de sens à entretenir une police nationale bis. Ce sont les mots de Monsieur Lagadec et ce sont des mots que nous partageons pleinement.

Je vous l'avoue, dans notre groupe UDB, nous avons quelques doutes sur le timing de cette communication thématique, proposée par l'opposition de droite.

Oui, il y a une actualité. Plusieurs dizaines de policiers municipaux manifestent depuis quelques semaines pour réclamer une nouvelle approche sur leur sécurité et une revalorisation de leur travail. En l'occurrence, le syndicat FO PM, qui est majoritaire, demande un armement légal pour mieux se défendre. Et nous nous devons d'écouter les interrogations des agents. C'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à faire, avec un groupe de travail mairie – syndicats qui s'est réuni ce mardi 15 mars.

Mais comme je l'ai dit, autant ce dossier mérite d'être pleinement traité en interne comme nous le faisons à la Ville de Nantes, autant il nous semble quelque peu inopportun que l'opposition surenchérisse aujourd'hui sur cette question de la sécurité et des armes, au sens large, pour en faire une tribune politique et, je rejoins pleinement mon collègue Robin Salecroix, surtout avec ces mots qui ont été ceux du premier intervenant, ce matin.

Oui, en cette période grave où la paix a été brisée sur le continent européen, où des populations entières meurent sous les armes de leur voisin nationaliste ou impérialiste, où des chars, des mines, des bombes, des mitraillettes tuent par milliers, oui, même si les enjeux sont bien évidemment diamétralement opposés, un peu de décence quant à la pertinence de cet affichage politique aujourd'hui sur l'armement aurait été la bienvenue. Notre police municipale est évidemment là pour nous protéger, et elle le fait très bien, avec professionnalisme.

II - 65

À l'approche des élections présidentielles et législatives, ne soyons pas naïfs, il est vrai que certaines obsessions accaparent le débat chez les candidates et les candidats de droite. À les écouter, pas de crise climatique, pas de crise de la représentation, pas de crise sociale, pas d'urgence à réinventer un nouveau monde ou un nouveau modèle. Beaucoup de maux se résumeraient à l'immigration et/ou à l'insécurité.

Eh bien, ici, à Nantes, vous ne réussirez pas à nous faire nous retrancher dans cette binarité délétère. Oui, comme je l'ai dit, nous devons apporter de nouvelles réponses aux agents de la police municipale quant à leur protection. Et oui, encore, la tranquillité des populations est de plus en plus mise à mal par des réseaux mafieux qui pourrissent la vie de trop nombreuses personnes, en centre-ville, à Commerce ou dans les quartiers. Aucun angélisme là-dessus, jamais.

Mais cela ne se fera pas au détriment de ce qu'il y a de profondément positif, de ce qu'il y a de profondément humain et bienveillant dans la relation que notre police municipale entretient avec les habitantes et les habitants.

J'aimerais vous entendre, à droite, au lieu de dénigrer notre ville sur CNews ou dans *Valeurs actuelles*, dire aussi combien Nantes peut être belle et agréable, une ville où il fait bon vivre.

J'aimerais vous entendre parler du très fort engagement des 115 policiers pour apporter une présence rassurante et dissuasive dans nos quartiers.

J'aimerais vous entendre parler de la relation privilégiée de nos agents avec les habitantes et les habitants dans leurs missions spécifiques d'ilotage.

J'aimerais vous entendre parler des milliers de réponses individualisées formulées en lien avec la Maison de la tranquillité publique.

Enfin, j'aimerais vous entendre parler du travail remarquable fait par les agents de la prévention routière contre la violence motorisée de certains automobilistes, pour garantir notamment la sécurité des cyclistes et des piétons.

Il y a deux jours, juste à côté de chez nous, à Saint-Sébastien-sur-Loire, dans notre métropole, vous le savez peut-être, des clous ont été jetés sur une piste cyclable. Eh bien les agents interviennent aussi pour nous prévenir de ce genre de malveillances.

Pour conclure, je le répète : nous continuerons d'accompagner étroitement les policiers municipaux, et il en va d'ailleurs de notre intérêt commun, pour atteindre au mieux les objectifs de recrutement et de bien-être au travail des agents.

Mais nous ne nous laisserons enfermer dans aucun piège : au discours décliniste et anxiogène, nous continuerons d'opposer une vision profondément ouverte, ambitieuse, positive et vertueuse. Nantes en vaut plus que jamais la peine.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, tout d'abord, pour ce débat. Je rejoins effectivement les autres groupes : il ne s'agit pas d'utiliser ce débat comme récupération politicienne.

D'abord, la sécurité, c'est bien un sujet global. Ce n'est pas uniquement la police municipale. C'est aussi toute la prévention que nous pouvons travailler. C'est aussi l'aspect justice, mais c'est aussi la police nationale, et sur ce sujet, l'État a déjà beaucoup agi avec la Ville suite à ce contrat de sécurité intégrée. Ce sont tout de même, en plus des engagements de ce contrat de sécurité intégrée, 150 policiers nationaux qui sont arrivés sur le territoire depuis 2017. L'État a donc déjà bien avancé, mais cela ne résout malheureusement pas tout. Le bleu ne résout pas tout.

II - 66

Nous avons écouté la police municipale. Nous sommes allés les voir parce qu'il s'agissait d'échanger avec eux pour mieux comprendre leurs difficultés. Nous avons constaté que le sentiment d'insécurité était grandissant. Les formes de délinquance, malheureusement, évoluent et continuent à évoluer, tout comme les missions auxquelles sont confrontés les policiers municipaux. Ce sont maintenant eux qui craignent pour leur propre sécurité. C'est vraiment ce qui revient systématiquement dans les échanges.

Les délinquants ne font plus la différence entre les missions de la police municipale et la police nationale. Un policier municipal, c'est du bleu dans la rue. L'uniforme fait d'eux malheureusement une cible.

La mission de police municipale est de sécuriser l'espace public et les parties communes. Ils font de la prévention mais ils ont aussi à intervenir lors de flagrants délits, car ce sont aussi des officiers de police judiciaire adjoints. Pour ce faire, il faut aussi être équipé, et pas uniquement de boucliers.

Or aujourd'hui, les policiers municipaux ont affaire en première ligne à des individus porteurs d'armes à feu, de marteaux, de couteaux voire de machettes et ils ne peuvent plus tenir la nuit sans les armes. D'ailleurs, en 2020, nous avons déjà proposé une expérimentation pour qu'ils puissent utiliser des armes principalement le soir et la nuit.

Les agents de la police municipale et d'ailleurs, les agents des mairies annexes également, puisqu'actuellement, je suis très, très alertée, subissent de plus en plus des agressions verbales et physiques de plus en plus violentes.

On voit bien que là aussi, dans le cadre de la police municipale, l'arme à impulsions électriques, comme à Marseille, par exemple, a prouvé son insuffisance face à un agresseur armé d'un couteau. Et c'est bien l'arme létale qui a permis de le neutraliser après l'échec du Taser.

Nous n'avons pas envie d'imaginer cette situation à Nantes et nous, nous nous sommes posé la question de l'intérêt de l'arme létale, même si cette arme ne fait pas tout et qu'elle répond pas à toutes les situations.

À Nantes, nous avons aussi les effectifs à travailler, les moyens matériels et dotations collectives et individuelles, qui ne sont d'ailleurs plus adaptés ni proportionnels à la gravité de la situation. La parole, le Taser, ce sont des équipements intermédiaires, finalement, et qui correspondent à des niveaux de riposte intermédiaires, mais cela ne fait pas tout.

Nous avons aussi la situation du pistolet à impulsions électriques par patrouille, un seul. Si le porteur du pistolet est touché en premier lieu, lors d'une agression, que font les autres ? C'est la vraie question.

Par ailleurs, vous demandez aux policiers municipaux de fuir – c'est ce qu'ils nous disent – et d'attendre la police nationale. Le problème, c'est que dans certaines situations, ils se retrouvent face aux délinquants. Les Nantaises et les Nantais attendent d'eux immédiatement une intervention.

Vous dites que la police municipale n'a pas à s'occuper de délinquance et n'est présente que pour apaiser la ville. Je n'ai pas compris que Nantes était actuellement une ville apaisée. En tout cas, je sais que l'État et la Ville y travaillent, mais nous n'y sommes pas encore.

Ils ne peuvent aujourd'hui pas gérer toutes les missions qui sont de leur domaine de compétence faute de doctrine d'emploi, d'équipements et de formation. On ne peut pas leur offrir la possibilité de se protéger ou de protéger les autres de cette manière-là.

Par ailleurs, plus de 58 % des policiers municipaux, en France, disposent d'une arme létale. Ce n'est donc pas un fantasme puisque le législateur a d'ailleurs prévu que les policiers municipaux pouvaient être armés.

Nous vous demandons donc d'appliquer une norme juridique, le droit. Le texte est incontestable mais il dépend d'une volonté politique. Les temps ont changé. L'adaptation continue, la capacité de remise en question est d'ailleurs une preuve d'humilité dans ce pilotage de la Ville, et je pense qu'il faut commencer à expérimenter cette arme létale, au moins le soir et la nuit.

II - 67

Regardons tout simplement la situation ailleurs, à Montpellier, Strasbourg, Dijon, et même La Chapelle-sur-Erdre... Ce sont des villes qui, d'ailleurs, ne sont pas de droite, qui ont armé leurs policiers municipaux. Ce n'est donc pas une question de couleur politique. Il faut des réponses dignes pour la 6^e plus grande ville de France, Nantes. Les uns ne sont pas plus légitimes que les autres.

Par ailleurs, vous pouvez demander les bulletins officiels sur l'utilisation des armes dans les collectivités au ministre de l'Intérieur. Vous constaterez que les conditions du déploiement de l'arme létale pour la police municipale sont réunies à Nantes. C'est leur demande, c'est vraiment la demande de la police municipale. Ils l'expriment actuellement, ils l'expriment quasiment toutes les semaines. Nous nous devons de les écouter.

La sécurité, comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas uniquement l'arme létale. Nous avons évidemment des propositions. L'arme létale, évidemment, à condition d'être formé et évidemment, à condition de ne pas l'utiliser ou de ne l'utiliser qu'en cas de défense légitime. Mais nous avons aussi proposé une réponse adaptée beaucoup plus globale, qui correspond aussi à leur demande, c'est-à-dire la brigade nocturne, je sais que vous y travaillez actuellement, mais aussi la brigade canine, qui permettrait d'aller plus loin et de forger un équilibre nécessaire pour l'apaisement de Nantes.

Nous vous demandons aussi de travailler davantage l'aspect social – c'était leur demande. Je sais que c'est en négociation. C'est donc une avancée et j'espère que cela aboutira – sur les diverses primes qui correspondent au décret, et des conditions sociales pour permettre une attractivité du métier à Nantes, puisque beaucoup souhaitent quitter Nantes, alors que nous sommes plutôt dans une phase de recrutement.

En conclusion, Madame la Maire, je pense qu'il ne faut pas avoir peur d'aller plus loin sur ces sujets. Il faut faire confiance à vos agents, à leur professionnalisme et leur permettre au moins d'expérimenter pour qu'ils ne se retrouvent pas dans les situations assez catastrophiques qu'ils décrivent actuellement de défense face à des personnes qui sont de plus en plus armées.

Nous vous remercions et nous espérons avoir votre écoute sur ce sujet. Je pense qu'il serait bien que vous puissiez aller les rencontrer. Ils espèrent en tout cas une rencontre avec vous.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Denis Tallédec.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Tout d'abord, avant de commencer mon intervention, je tiens à saluer les agents qui interviennent au quotidien, dans des conditions qui en effet, ne sont pas simples, mais dans une période qui n'est pas simple, qui est anxiogène pour tout le monde, dans laquelle on voit bien que les relations se sont tendues de manière bien plus globale qu'uniquement à travers la question de la sécurité.

Peut-être un autre point avant d'appréhender la chose... Au vu des posts sur les réseaux sociaux, posts dans lesquels j'ai été tagué, au vu des articles, je me dis qu'en effet, ce débat a été plutôt une opération de communication, un plan de communication plus qu'un débat de fond.

Je pense qu'appréhender la question de l'armement de la police municipale, comme cela a pu être dit, c'est prendre le problème par la petite lorgnette, puisque la question de l'armement de la police municipale ne corrobore pas une sécurité renforcée sur un territoire. Il n'y a pas de lien. Et aucune étude ne nous conduit tout d'abord à affirmer que le fait que l'on arme avec des armes létales une police municipale amène plus de sécurité pour nos contemporains.

La question qui se pose, et nous allons essayer de prendre un peu de hauteur dans ce débat, je l'espère, c'est que regarder la question de l'armement de la police municipale fait appel à deux questions, en fait.

La première est la question de la doctrine d'emploi de la police municipale, comme cela a pu être dit, dans le continuum de sécurité. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est notamment le Forum français pour la sécurité urbaine, qui réunit des villes de droite comme de gauche et qui affirme que l'armement de la police

II - 68

municipale et des polices, de manière plus globale, doit faire appel à une question préalable, celle de la doctrine d'emploi de ces polices ou, en termes plus clairs, les missions qu'on leur donne autour de ceci.

On peut se le dire parce qu'il y a une loi, qui, d'ailleurs, est passée il y a peu de temps, sur la sécurité globale, qui a essayé de réorganiser le rapport entre police privée jusqu'à la police nationale autour de ces questions. On peut regretter ou non que cette loi ait renforcé ou non les compétences de police municipale.

Je pense qu'il ne faut pas non plus imaginer que la police municipale, sous l'égide du maire, peut tout faire. Non. C'est très cadré, en fait. Et Madame Oppelt, je suis désolé de vous le dire, mais en qualité d'agent de police judiciaire adjoint, le policier municipal n'a pas à intervenir et ne peut pas intervenir sur du flagrant délit.

Non. Elle ne le peut pas, je suis désolé.

Par contre, elle peut réagir sur des cas d'intervention où il y a une mise en danger d'autrui. Mais son pouvoir de police en la matière se limite notamment à prendre acte des faits qu'elle regarde et à rendre compte à l'officier de police judiciaire, le cas échéant, pour une intervention. Cela permet d'ailleurs d'organiser les interventions des uns et des autres sur un territoire donné.

Le deuxième élément qu'il faut regarder à travers ceci, c'est la question de l'intégrité physique des agents, parce que c'est cela qui est posé derrière, en fait. C'est comment l'on protège les agents. Je ne vais pas revenir sur l'armement mis à disposition des agents, en l'espèce, des agents de la ville de Nantes. Pour autant, les doter d'armes létales, c'est aussi très encadré dans l'utilisation d'armes létales. On sait qu'il doit y avoir immédiateté de réaction et proportionnalité.

À ce titre, puisque vous avez donné des exemples d'autres villes, je vais en prendre une que vous avez citée ce matin, Toulouse. Les agents de la police municipale de Toulouse, dotés depuis fort longtemps d'armes létales, suite à une série d'agressions en 2018, à une poussée des agressions sur les agents de la police municipale à Toulouse, se sont dotés de pistolets à impulsions électriques, parce que dans le cadre de la réglementation et de l'utilisation, les agressions dont ils étaient victimes ne légitimaient pas l'utilisation d'armes létales.

On voit donc bien les limites de l'intervention de l'arme létale en la matière.

Et puis, les faits sont têtus. Je suis désolé de vous le dire : les faits sont têtus. À ma connaissance, s'agissant de faits d'agression sur les agents de police municipale dans la ville de Nantes, il y en a eu une en 2020. Une et une seule. Cela veut dire qu'au-delà de ceci, leur intégrité physique ne légitimerait pas l'utilisation d'armes létales en l'espèce.

Les faits sont là, les faits sont têtus par rapport à ceci et je vous le dis sincèrement, avec conviction : à force de crier au loup, vous êtes aussi responsables du sentiment d'insécurité qui peut naître sur la ville de Nantes. Oui, je le dis de manière complètement décomplexée : la récurrence participe à ce sentiment d'insécurité. Donc ne mentons pas : l'armement de la police municipale n'est absolument pas caution d'une meilleure sécurité sur le territoire, et c'est bien la mise en coopération, en cohérence de la prévention jusqu'à la justice...

Et le problème qui en l'espèce nous pose problème dans la ville de Nantes et notamment, dans le centre-ville – ce n'est pas moi qui le dis, je fais référence à une interview du procureur –, c'est qu'il manque tout de même 24 magistrats dans la juridiction nantaise. C'est le problème : derrière, on retrouve parfois des éléments délictueux qui reviennent sur l'espace public. Il faut donc s'interroger aussi quant aux moyens de la justice en la matière.

Voilà. Je le dis. En tout cas, pour ma part, je ne fais pas partie de ceux qui développeraient des affiches d'armes de poing disant « le nouvel ami de la police municipale ».

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Conseillère municipale – Madame la Maire, mes chers collègues, comme mon collègue Aurélien Boulé et le groupe de l'UDB, je m'interroge sur le timing et le choix de ce débat thématique. Il nous permet en tout cas de rappeler la position du groupe écologiste et citoyen, qui est celle d'un refus pur et ferme de l'armement de notre police municipale.

Merci en tout cas à notre intervenant du début d'après-midi, merci, Monsieur Jean-Luc Lagadec. Nous entendons en effet les syndicats de la police municipale qui alertent depuis plusieurs années sur le coût de la vie à Nantes, les salaires trop bas, la boule au ventre en allant travailler.

Les inégalités ne cessent de se creuser, les délits se multiplient, les tensions s'exacerbent. Nos agents municipaux se retrouvent face à des situations d'une extrême violence, qui dépassent de très loin leurs missions d'origine. Le mal-être est réel et je pense que l'ensemble de cette assemblée peut en convenir.

Mais parlons maintenant des solutions qui sont devant nous. On nous dit que l'armement en est une. C'est vrai, l'équipement des policiers municipaux par de l'armement légal fait partie des revendications portées par les syndicats de la police municipale. Cette revendication est avancée comme l'une des causes des difficultés de recrutement.

L'autre argument qui nous est donné en faveur de l'armement légal est la mise en danger de la police municipale en cas d'attentat. Cependant, ces interventions de maintien de l'ordre, et a fortiori en cas d'attentat ou de rixe, sont du domaine de la police nationale. Il ne s'agit pas d'être d'accord ou non avec cela. Il s'agit du cadre légal auquel nous sommes soumis en tant que collectivité.

Un débat éclairé doit donc se baser sur des faits justes et avérés. Une fois cela posé, que faire et quelle est notre responsabilité en tant qu'élus locaux ?

Rappelons qu'il existe de nombreux métiers et de nombreux agents et agentes qui travaillent au quotidien dans un contexte exposé en matière d'insécurité sans pour autant qu'ils soient armés. On peut penser aux ASVP, aux médiateurs, aux éducateurs, mais aussi aux pompiers, aux acteurs associatifs, etc. Alors que faire ? Armer tout le monde ? Au-delà des positionnements politiques de chacune et chacun, on sait que cette escalade est sans fin et ne résoudra rien.

Nous avons donc d'autres solutions à trouver, des solutions à court, à moyen et long terme, qui permettent de mettre tout le monde, agents et population, à l'abri des dangers. Il en existe et nous devons les mettre en place pour améliorer les conditions de travail des agents.

Tout d'abord en recentrant les missions. La dispersion des missions, la politique du chiffre comme la surcharge en matière de missions annexes et administratives viennent aggraver la mission de sécurité du quotidien et la prévention. Notre police municipale ne peut pas tout porter.

Il nous faut également des agents formés, des profils de recrutement qui correspondent à tous les types d'intervention, qu'il s'agisse de protéger, d'engager un processus de désescalade ou de l'attention. Il faut donc amplifier cette formation à la gestion des conflits et à la médiation car l'adoption de postures et de modalités d'interaction et d'apaisement est un facteur de sécurité pour les agents.

Enfin, cela a été rappelé par Monsieur Lagadec, il s'agit de respecter les prérogatives de chacune des polices. Oui, il faut encore et toujours exiger de l'État de déployer les forces nationales qui soient adaptées aux enjeux de notre territoire. Notre ville, à l'instar de toutes les grandes villes de France, connaît d'énormes problèmes de criminalité organisée, de délinquance et de trafic de drogue. Mais le partenariat sur le terrain, au quotidien, avec une police nationale engagée sur ses missions doit se faire en complémentarité avec les missions de proximité assurées par la police municipale.

L'insuffisance de policiers, connue et reconnue de la population, stabilisée localement et connaissant les acteurs locaux et les spécificités de l'écosystème, est au cœur du problème aujourd'hui.

II - 70

La position idéologique sur l'armement légal de la police municipale n'est pas efficace pour prendre soin de notre police municipale. Si les syndicats réclament l'armement légal, c'est que les policiers municipaux sont de plus en plus primo intervenants, cela a été rappelé, mais c'est aussi du fait de la carence de l'État. Et parce que le désengagement de celui-ci du champ de la proximité crée un vide dans le continuum de sécurité, alors nous, municipalité, sommes sommés de le combler pour assurer la sécurité nos concitoyens.

Armer notre police municipale, ce n'est pas acceptable, ce n'est pas responsable et cela ne résoudra rien.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais commencer par un petit mot sur le timing, puisque cela fait plusieurs fois que j'entends parler de sujets d'instrumentalisation du timing et du calendrier. Je pense qu'il va falloir être très clair : nous avons droit à un sujet thématique tous les six mois. Cela tourne sur trois groupes. La prochaine fois que nous aurions pu parler de ce sujet, cela aurait été dans deux ans.

C'est un sujet sur lequel nous avons déjà demandé un débat à plusieurs reprises pour qu'il soit mis à l'ordre du jour du conseil municipal. Je pense donc il n'y a aucun sujet de timing ni de calendrier. C'est juste une question qui fait sens et qui fait débat depuis déjà plusieurs semaines, plusieurs mois.

Je pense que cette question de l'armement doit aussi être traitée sans dogme, parce que c'est un sujet très sérieux. L'armement n'est pas une évidence. C'est un sujet qui doit être mûrement réfléchi, à la lumière de ce qui se passe concrètement dans la réalité du terrain. Je vous dis cela avec d'autant plus de facilité que pour moi-même et pour ma collègue Anne-Sophie Guerra, qui devait intervenir sur ce sujet mais qui a eu une contrainte, et elle l'aurait dit tout comme moi, c'est pour nous aussi un sujet qui pose des questions, sur lequel nous n'aurions peut-être pas réellement souhaité échanger il y a quelques années.

Néanmoins, je pense que la réalité du terrain, la montée de l'insécurité, la montée des violences face aux policiers municipaux nous amènent, nous, à nous questionner, très clairement. Je pense que les conditions de vie des Nantais et les conditions de travail des policiers municipaux se sont fortement dégradées ces dernières années, et c'est vraiment en cohérence avec la réalité actuelle, et peut-être pas avec la réalité passée, où l'on nous a par moments évoqué des chiffres d'il y a plusieurs années, d'il y a des dizaines d'années. Nous le voyons très bien : l'insécurité, cela monte très, très vite depuis plusieurs années, et cela monte de semaine en semaine.

Je remercie les deux intervenants, parce que l'intérêt d'un débat est d'avoir les deux positions et de respecter, de chaque côté, les libertés d'expression, les mots choisis par chaque intervenant. Je trouve cela parfaitement respectable et je tiens à les remercier tous les deux.

Je voulais également vous indiquer qu'il ne faut pas se tromper de débat. Cela aussi, nous l'avons entendu plusieurs fois. Le sujet n'est pas que la police municipale prenne les missions de la police nationale. C'est juste de se rendre compte que les policiers municipaux font face aux mêmes réalités de terrain et aux mêmes violences que les policiers nationaux. Il n'y a pas des rues où interviennent les policiers nationaux et d'autres rues où interviennent les policiers municipaux. Je pense qu'il est important aussi d'avoir cela en tête.

Et cela a déjà été rappelé, notre devoir, vous l'avez indiqué vous-même, Madame la Maire, est un devoir d'employeur. Quand on est employeur, on a une obligation de sécurité. Est-ce une obligation de résultat ou de moyens ? Souvent, les gens discutent mais pour moi, c'est une obligation de résultat en matière de sécurité, tout de même. En tout cas, c'est le sens des lois actuelles.

II - 71

Notre responsabilité d'élus est de protéger nos agents, qui sont sous notre responsabilité, nos agents et leurs familles. Ces personnes ont des familles et je trouve que les policiers municipaux font aussi partie de nos agents. Ils en sont rendus, on l'a vu, à jeter des vélos sur leurs agresseurs faute de moyens.

Vous parlez de Taser. Effectivement, mais ils en ont un par patrouille. Comment fait-on quand on est celui qui est agressé et qui a le Taser ? On le passe à l'autre ? Je ne sais pas comment on fait. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué. Il y a un an, j'en avais parlé moi-même. Nous avons sollicité qu'il y ait plusieurs Tasers par patrouille. Ce n'est pas le cas.

Pour l'ensemble de ces raisons, je pense que pour prendre les bonnes décisions, il faut poser les avantages, les inconvénients. C'est l'objectif des débats et c'est l'objectif de notre démarche, aujourd'hui, en ayant posé ce sujet. Et d'ailleurs, je me réjouis que finalement, l'on entende des débats, des argumentations, et je trouve que c'est très intéressant.

L'objectif, quelles que soient les décisions prises, c'est aussi qu'elles soient prises dans l'intérêt de la protection des agents et en définissant les meilleurs accompagnements possible. Et évidemment, je pense que cela passe par des formations et des accompagnements renforcés de nos agents sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, Monsieur Lagadec, nous sommes toutes et tous des élus de proximité. Les échanges avec les habitants, avec les commerçants, avec les associations et tous les acteurs de nos quartiers sont riches. Ils témoignent d'ailleurs des réalités auxquelles les uns et les autres sont confrontés.

La sécurité, la tranquillité publique, c'est, de fait, un sujet incontournable dans nos échanges de proximité. Les inquiétudes sont fortes, elles sont légitimes, elles sont justifiées et exacerbées par les incivilités du quotidien, le deal omniprésent, les agressions ou les actes d'intimidation, mais également par des faits divers qui sont souvent choquants et relayés dans la presse.

Ce que j'entends quotidiennement, dans mon mandat d'élus de quartier, c'est le rôle essentiel que jouent nos agents de police municipale dans la vie des habitants. Ils anticipent les risques grâce à leur connaissance du terrain. Ils dissuadent, ils interviennent quand cela est nécessaire pour garantir la tranquillité publique. Ils rassurent, ils encadrent et permettent d'éviter que les situations s'enveniment.

Je tiens d'ailleurs à souligner leur travail et leur engagement au quotidien.

Aujourd'hui, les agents sont exténués. Ils sont sous tension constante. Ils doivent pallier les manques de la police nationale pour gérer des missions qui ne sont pas les leurs. Je pense notamment à la gestion de la grande criminalité, aux points de deal et aux agressions.

C'est simple : on demande à la police municipale d'être partout en même temps. En centre-ville, dans les quartiers, le jour, la nuit, avec les commerçants, avec les habitants, sur les points de deal, lors des grands événements festifs, pour des conflits de voisinage, après l'intrusion d'un animal dans un établissement scolaire, pour lutter contre les incivilités routières, pour faire de la prévention, de la sensibilisation, pour échanger avec les habitants, pour lutter contre les rodéos, et j'en passe.

On demande à la police municipale de tout gérer, y compris là où il faudrait des moyens de police judiciaire lourds. J'insiste : des moyens de police judiciaire lourds, pour identifier les têtes de réseau et les faire tomber.

En réaction à tout cela, on parle d'armer la police municipale ? L'escalade du « tout sécuritaire », c'est un échec depuis une décennie. Il ne s'agit pas d'être « bisounours » ou de droite. Il s'agit juste de regarder les réformes politiques de ces dernières années et les résultats catastrophiques qui en découlent.

II - 72

La politique municipale souffre d'un mal endémique qui est de l'ordre des ressources humaines. Il y a aujourd'hui un tel manque de policiers qu'il est impossible, compte tenu du turnover, de fidéliser les équipes. L'une des pistes envisagées est donc de revoir le statut de l'agent territorial qui est chargé de la sécurité. Cela pourrait par exemple passer par la formation, avec la création d'une école nationale de la police municipale, comme le réclament d'ailleurs certains professionnels.

Je tiens à rappeler également qu'il y a moins d'un an, nous avons signé le contrat de sécurité intégrée, qui place le renforcement des effectifs au cœur de l'action, avec des policiers supplémentaires, dont plus d'une vingtaine dès 2022, avec des médiateurs dans les collèges, avec des médiateurs dans les quartiers.

À Nantes, l'humain est au cœur de la solution.

Madame la Maire, chers collègues, pour terminer, la seule police de proximité, c'est la police municipale. La seule police qui patrouille tous les jours à pied, dans tous les quartiers, c'est la police municipale. Cette présence, ce lien avec la population fait toute sa force et son utilité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je voudrais remercier également les deux intervenants. Monsieur Lagadec est encore là, c'est intéressant. Je ne m'adresserai pas directement à lui mais à vous, Madame la Maire.

Je pense que nous n'aurions pas eu ce débat il y a une dizaine d'années. Nous n'avons pas d'autre choix que de l'avoir aujourd'hui. Nous avons été obligés de l'imposer, je le regrette, mais je suis heureux qu'il ait lieu.

Nous avons, je pense, une conception très claire de la différence du rôle d'une police municipale. Il a été rappelé par Monsieur Lagadec tout à l'heure et par certains élus de votre majorité. Et effectivement, nous appelons de nos vœux le maintien d'une police de proximité comme celle-là, qui permet d'avoir un contact avec les habitants.

Vous dites, ou en tout cas, certains élus disent, en l'occurrence, Monsieur Bolo, que ce n'est pas leur mission d'aller au contact des délinquants. Mais ce sont les délinquants qui viennent au contact des policiers. Le terrorisme...

J'ai quelques questions très simples. Est-ce que l'on pense ou non qu'il y a, à Nantes, un risque terroriste ? Vous allez me dire : oui, mais Paris et Nice, c'est quand même plus là-bas que cela se passe. C'est vrai que Conflans-Sainte-Honorine, c'est l'épicentre du terrorisme islamique.

(Réaction de Monsieur Dantec.)

Eh oui, excusez-moi, Monsieur le Sénateur ! Désolé, mais c'est une réalité. Cela vous fait bondir, oui...

Mais également pour le prêtre qui a été tué en Normandie. C'est pareil : c'était l'épicentre du terrorisme islamique. Nous ne sommes pas immunes du terrorisme islamique ici, à Nantes. Cela peut arriver. C'est arrivé. D'accord ? Clarissa Jean-Philippe, qu'est-ce que c'était ? C'est une policière municipale abattue froidement.

Eh bien je suis désolé, cette réalité, Nantes n'en est pas immune. Si vous pensez que le risque n'existe pas, je vous entends : on ne les arme pas. Le sujet n'est absolument pas... Nous n'avons à aucun moment évoqué l'idée que ce soit la mission de la police municipale que de lutter contre le terrorisme. Jamais ! Nous n'avons jamais dit cela. Nous vous disons juste que les terroristes les visent. Les terroristes les visent parce qu'ils sont en bleu. C'est tout ! C'est là où il faut que vous sortiez de...

C'est beau comme dans un livre, ce que vous dites ! Vous dites : le cadre légal... Mais est-ce que vous croyez qu'ils ont lu le Code civil avant d'attaquer ? Sérieusement ! Excusez-moi d'être énervé, mais on parle de vies ! Cela fait quatre fois que pendant la manifestation, je parle avec des agents, pas tous, bien

II - 73

évidemment, mais avec plusieurs d'entre eux. J'ai dialogué deux fois avec les représentants de Force ouvrière, qui auraient utilisé les mêmes mots qui vous ont tant énervés, tant mis mal à l'aise, ce matin. Ah, vous gigotiez sur vos chaises, vous n'étiez pas bien, là. Pourquoi ?

Excusez-moi, mais c'est la réalité. Nous vous avons observés.

Mme la MAIRE – Monsieur Chombart De Lauwe, franchement...

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Non, Madame la Maire, laissez-moi finir !

Mme la MAIRE – S'il vous plaît ! J'ai encore la police de cette assemblée, d'accord ?

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Excusez-moi, je suis tout à fait correct. Tout à fait correct !

Mme la MAIRE – Alors s'il vous plaît, je vais quand même dire un petit mot.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Allez-y.

Mme la MAIRE – Madame Garnier l'a dit au début, et je partageais cette entrée en matière : elle a posé ce débat en invitant à un débat de qualité. Nous avons une opposition sur le fond, nous en débattons depuis maintenant pas loin de deux heures. Je pense que nous pouvons essayer de rester sur un ton qui est un ton de respect et de courtoisie.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je reste respectueux.

Mme la MAIRE – Vous prêtez ici des propos dont je ne sais même pas à qui vous les attribuez. Il ne vient à l'esprit de personne, dans cette assemblée, de nier le risque terroriste, dans ce pays, et partout dans ce pays. Cela me paraît une évidence. Ce que je vous propose, c'est de nous livrer votre analyse à vous, le fond de votre pensée à vous. Évitez de penser à la place des autres et de parler à la place des élus de cette assemblée. Que chacun exprime sa vision et son opinion et je pense que le débat en sera de meilleure qualité.

Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Madame la Maire, cela va me permettre d'avoir une réponse claire de votre part.

Mme la MAIRE – Madame LA Maire.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – J'ai dit « Madame la Maire ». Je sais que vous y tenez. J'y fais donc toujours attention.

J'aurai donc une réponse claire sur ce point-là. Je veux savoir si pour vous, il y a ou non le risque, à Nantes, d'être des victimes du risque terroriste.

Le deuxième cas le plus fréquent, c'est celui du grand banditisme. Est-ce qu'à Nantes, on a une aggravation des fusillades ou non ? Est-ce qu'à Nantes, on a, comme à Malakoff, des fusillades à la kalachnikov ou non ? Est-ce que rue du Maréchal Joffre, on a eu des fusillades à la kalachnikov ? Ce sont des faits sur lesquels souvent, comme nous le rappellent les policiers municipaux, ils arrivent en premier. Non pas que l'on souhaite que ce soit leur mission, encore une fois.

Il est trop facile de faire dévier le débat là-dessus. Nous n'avons jamais demandé qu'ils aient des armes pour pouvoir aller mener ce genre d'action eux-mêmes. Nous disons juste qu'ils arrivent sur ce genre de scène ou qu'ils en sont les menaces. Donc ne transformez pas nos propos et l'objet de ce débat.

C'est clairement que comme cela arrive, ils sont des cibles claires, et il est donc urgent de les en protéger.

La troisième circonstance que je vois, c'est celle de manifestations « anti flics », qui sont fréquentes non seulement dans cette ville, mais dans ce pays, avec des agressions caractérisées. Est-ce que cela existe ou

II - 74

non ? Est-ce que l'on a des slogans qui appellent « Mort aux flics » ou non ? Est-ce que c'est une menace ou non ?

Quand vous parlez avec les policiers municipaux, ils ont une réclamation toute simple : ils ne veulent plus être seulement à deux dans ce genre de situation, dans ce genre de manifestations. À deux, ils se sentent en difficulté. Il y a trois semaines, à Commerce, ils se sont fait agresser. Effectivement, c'est une agression qui n'aurait jamais justifié de sortir une arme. Néanmoins, comme ils n'étaient qu'à deux, et cela, c'est une question de doctrine, puisque vous parlez de doctrine, ils se sont fait encercler et ils se sont fait tabasser, avec des coups au visage.

La question est simple : est-ce que ces risques, qui sont des risques sur la vie de nos agents, existent ou non ? Est-ce que ces menaces existent ou non ? Si elles existent, c'est notre responsabilité de les en protéger. Un point c'est tout. Il n'est pas du tout question de changer la doctrine de la police municipale.

Nous déplorons aussi un manque d'effectifs de la police nationale, un manque d'effectifs dans nos tribunaux. Nous avons le même diagnostic là-dessus.

J'aimerais avoir une réponse claire sur ce sujet, s'il vous plaît.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÛN, Adjoint – Merci. Madame la Maire, mes chers collègues, la police municipale, ce n'est pas la police nationale. C'est ainsi. Voilà le cadre qu'il convient d'avoir toujours à l'esprit. Et en matière de sécurité, il est indispensable de toujours garder la tête froide. J'ai envie de dire que nous venons d'en avoir la démonstration à l'instant.

C'est précisément parce que les missions, mais aussi le statut juridique de la police municipale et de la police nationale sont différents, que l'équipement ne peut pas être le même, ne doit pas être le même. Monsieur Lagadec l'a dit il y a quelques minutes : à chacun son métier. La sécurité pour la police nationale, la tranquillité pour la police municipale, et elle est équipée pour cela.

Et comme vous l'avez très bien décrit, c'est pour cela qu'il est important de favoriser les coopérations et la complémentarité entre police nationale et police municipale sur un même territoire. Dans le quartier du centre-ville, cela a notamment pris la forme de patrouilles mixtes, dans lesquelles la police municipale accompagne la police nationale au contact direct des habitants et des commerçants du quartier, qui les connaissent et, ai-je envie de dire, qui les reconnaissent.

Il est certain que l'armement, cela fait plus parler que la question de la complémentarité entre les services de l'État, de la Ville et de la Métropole. Mais vraiment, je nous encourage avec force à éviter toute polémique, au mieux stérile, au pire, contre-productive. C'est ainsi : l'armement de la police municipale n'a jamais eu pour effet immédiat une baisse de la délinquance.

À l'inverse, ce sont la complémentarité entre la police nationale et la police municipale, mais aussi la place de la question de l'éducation et de la prévention, l'équipement en vidéoprotection, les patrouilles mixtes, le renforcement des effectifs réellement présents sur le terrain et visibles, et j'aimerais y ajouter aussi des éléments comme les aménagements urbains, le renforcement de l'éclairage public et d'autres encore, qui, dans le centre-ville de Nantes, portent leurs fruits, ont porté leurs fruits.

Je reprends les chiffres de la préfecture. Entre 2019 et 2021, la préfecture a observé une baisse de 38 % des atteintes aux biens et de 43 % des atteintes aux personnes. Des résultats encourageants, qu'il convient évidemment de pérenniser et de renforcer.

Comme l'a dit il y a quelques instants notre collègue Denis Tallédec, les faits sont têtus. C'est de cette façon-là que l'on obtient des résultats concrets.

II - 75

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais je voudrais juste dire à Monsieur Chombart De Lauwe, qui est un écologiste de droite, que l'excessivité ne sert pas le débat.

Et par rapport à nos intervenants, je voudrais leur dire également qu'autant j'ai trouvé les propos du premier intervenant certes intéressants, mais sans doute aussi, par son côté syndical, peut-être un peu excessifs, autant j'ai trouvé les propos de notre second intervenant très intéressants, mais sans doute un peu datés, et je veux le dire ici.

Pourquoi ? Parce que je crois qu'il y a eu un changement de paradigme, ces dernières années, sur la manière dont on doit apprécier la sécurité dans notre ville et sur l'ensemble de notre territoire. Moi, je suis fils de gendarme. Je sais donc aussi ce que c'est que d'avoir quelqu'un qui porte un pistolet. Mon père, pendant trente ans, ne s'est jamais servi de son pistolet, sauf une fois, pour tirer en l'air. Cela a permis d'arrêter le voleur qu'il poursuivait.

Mais depuis 2015, il s'est passé un certain nombre de choses, qui ont été rappelées ce matin. Depuis ces dernières années, on le constate, notre société est de plus en plus tendue. Les violences sont devenues de plus en plus excessives. Marie Vitoux le disait également, il y a une extrême violence qui est aujourd'hui portée sur les policiers municipaux.

Cette extrême violence nous a amenés collectivement, la Ville et Madame la Maire également, à constater ces faits et donc, à changer les missions et la doctrine de la police municipale. Et ce n'est pas anodin si les policiers municipaux sont aujourd'hui équipés de gilets pare-balles. Ce n'est pas anodin. Cela veut dire que nous avons changé les missions de la police municipale et que s'il y a en effet des différences entre la police municipale et la police nationale, leurs missions ont évolué.

Aujourd'hui, parmi leurs missions, et cela a été dit par l'intervenant de cet après-midi, il y a des missions qui sont des missions d'interpellation. Et il y a des missions, cela a été dit plusieurs fois, où ils sont primo intervenants et où ils se retrouvent en difficulté. Je pense donc qu'il faut en effet sortir des dogmes des uns et des autres. C'est pour cela que comme je le disais ce matin, les convergences valent mieux que les divergences, parce que cela crée des débats stériles.

Il faut constater qu'il y a des difficultés. L'armement de la police municipale, ce n'est pas une question dramatique. Il faut sortir de cela, constater qu'il y a des violences, savoir que si l'on arme la police municipale, certes, cela crée des questions de responsabilité si le policier sort son arme ou s'il ne la sort pas, c'est vrai, mais il faut aussi pouvoir rassurer les agents qui sont sur le terrain et rassurer également les citoyens, qui demandent à ce que la police municipale ne soit pas désarmée, incapable de se défendre face à des situations particulièrement difficiles.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme la MAIRE – Merci. Il reste deux interventions avant que je dise quelques mots pour conclure ce débat. Ronan Dantec, de manière très rapide, puis Pascal Bolo.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Je ne serai pas très long, puisque l'on m'a prêté des propos que je n'ai même pas tenus, pour dire simplement que je trouve que ce débat ne va pas au bout de la question. À partir du moment où la police municipale, et cela a été expliqué, a un rôle de tranquillité, que ce n'est pas la police nationale, notre question fondamentale est cette capacité d'avoir une police qui évidemment, participe quelque part du maintien de la tranquillité et de l'ordre, bien sûr, mais qui a aussi ce rôle de médiation, sans lequel nous n'y arriverons pas.

Le problème de votre proposition, c'est qu'elle ne traite pas la réalité du sujet. C'est-à-dire que l'on ne peut pas s'en sortir si, à côté de la police nationale, qui a effectivement la force légitime dans notre République, il

II - 76

n'y a pas une police de proximité, une police municipale, qui a aussi ce rôle de médiation. Sinon, nous n'arriverons nulle part.

Je pense que ce débat, cet après-midi, rate le vrai sujet, qui est cette capacité, effectivement, de jouer à la fois la participation, la présence sur l'espace public, et cela, je l'ai dit à de nombreuses reprises ici, qui est absolument essentielle. Sans relancer la polémique, vous avez participé, au cours des dernières décennies, à baisser la présence sur l'espace public et depuis, nous sommes en difficulté à cause de cela. C'était notamment sous Sarkozy, mais je l'ai déjà dit, donc je n'y reviens pas non plus.

Mais la question fondamentale sur laquelle nous devons absolument débattre ensemble, c'est que cette police municipale a obligatoirement aussi un rôle de médiation, parce que sinon, nous irons d'affrontement en affrontement. On ne réglera rien. Et l'on ne va pas quantifier l'action de la police municipale par rapport au risque terroriste. Cela n'a aucun sens ! Ce n'est pas là qu'est le sujet.

Le sujet, c'est bien cette capacité de la police municipale d'être en complément et notamment, en médiation. Sinon, nous n'irons pas vers le retour à la cohésion et à la tranquillité. Et avec votre proposition, on ne réglera strictement rien.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, la première chose que je voudrais dire, c'est que nos policiers et nos policières municipales sont de vrais policiers et de vraies policières, pas des policiers de seconde zone ou de seconde division.

Erwan Huchet vient de le souligner justement, leurs missions, leurs conditions d'exercice ont évolué ces dernières années, ces dernières décennies. C'est une évidence. Et ils et elles ont su s'adapter à cette nouvelle donne. Aujourd'hui, effectivement, quand ils procèdent à près de 600 interpellations par an, ils ont un rôle de lutte contre la délinquance qu'ils n'avaient pas antérieurement. Mais est-ce que cela en fait l'équivalent, dans les missions qui sont les leurs, des policiers nationaux ? Vous l'avez tous dit, toutes et tous, mes chers collègues : non, il ne faut pas confondre.

Eh bien, continuons à ne pas confondre. Je reprendrai ce que Monsieur Lagadec, que je remercie, nous a dit tout à l'heure : c'est la mission qui définit le moyen. Ce n'est pas le moyen qui commande la mission.

En l'occurrence, la mission que Madame la Maire et le Conseil municipal, dans sa majorité, confie à la police municipale n'est pas une mission de police nationale bis. Donc si nos policiers municipaux, dans le centre-ville, notamment, sont amenés à croiser des personnes qui s'adonnent au trafic de stupéfiants, de cigarettes de contrebande ou que sais-je encore, ils ne vont pas aller planquer autour d'un point de deal dans un quartier ni investir une cage d'escalier qui sera prise par les dealers, parce que cela, effectivement, ce n'est pas leur mission.

Je crois que l'on mélange en permanence deux choses : quelles sont les missions, et comment protège-t-on les agents ?

Les missions servent, dans le continuum de sécurité dont on a beaucoup parlé, à tout faire pour que la délinquance diminue, pour que le droit à la sûreté, qui est un droit fondamental de chacune et de chacun de nos concitoyennes et de nos concitoyens, soit respecté partout, pour toutes, pour tous, à toute heure du jour et de la nuit.

Est-ce que donner une arme létale aux policiers municipaux permettra de mieux exercer cette mission ? Dans le cadre actuel des complémentarités remarquables et des collaborations non moins remarquables qui existent entre les différents acteurs de ce continuum de sécurité, la réponse est non. La réponse est non !

Lorsqu'un équipage de police nationale se trouve en situation de danger, d'infériorité numérique, ou est la cible de projectiles, de mortiers d'artifice lancés à tir tendu, par exemple, ou autres, que fait-il ? Croyez-vous

II - 77

qu'on sort le « flingue » comme ça ? Non. On appelle des renforts, et les renforts arrivent. Et si les renforts n'arrivent pas, on se retire.

Pour avoir assisté, lors du réveillon de la Saint-Sylvestre, qui est toujours un moment un peu délicat et pour lequel, à l'hôtel de police, se réunissent, dans une salle de commandement commune, la police municipale, la police nationale et les sapeurs-pompiers, j'ai entendu le coordinateur de la police nationale dire à un équipage : « vous vous retirez », parce qu'il n'avait pas les moyens de mettre les forces suffisantes pour répondre à l'agression dont ils étaient victimes.

Évidemment, cela n'a pas fait plaisir aux policiers, ni aux policiers nationaux, ni aux policiers municipaux. Mais leur responsabilité, leur professionnalisme, c'était cela. C'était de se retirer parce qu'ils n'étaient pas en situation de faire autre chose que de se mettre eux-mêmes en danger. Et la responsabilité des patrons de Waldeck-Rousseau comme la responsabilité d'un maire, c'est de veiller à protéger ses agents.

On peut pas dire à la fois que l'on veut protéger les agents et leur recommander d'aller organiser je ne sais quelle riposte, Madame Oppelt : le problème n'est pas de riposter ! Ce n'est pas cela, la question qui est posée.

J'ai entendu ce matin, parce que le temps de vous rejoindre, dans ma voiture, j'avais branché le système. J'ai donc entendu la prestation de notre syndicaliste national. Il m'a menacé, cet homme-là, quand même... ! Et Madame la Maire aussi ! Nous avons été menacés d'être traînés devant les tribunaux s'il arrivait quelque chose à nos policiers municipaux.

Il faudrait donc croire que nous ne faisons rien pour les protéger ? Il est scandaleux de dire un truc pareil ! Non seulement leur équipement a été renforcé pour s'adapter aux menaces auxquelles ils sont exposés mais en plus, ils ont des instructions très strictes et jusqu'à preuve du contraire, le patron de la police municipale comme de l'ensemble des fonctionnaires, c'est Madame la Maire. Ce n'est personne d'autre.

Moi, dans ma jeunesse, j'ai cru à l'autogestion mais en l'occurrence, je n'y crois pas.

Il faut que la doctrine d'emploi soit particulièrement et fermement énoncée. Et la doctrine d'emploi, c'est effectivement celle de la complémentarité, c'est celle de la présence apaisante sur le terrain. Est-ce qu'armée d'armes létales, notre police municipale va renforcer sa capacité d'assurer une présence apaisante par sa présence dans le centre-ville, par exemple ? Gildas sait combien les commerçants voient la différence depuis que nous avons instauré cette fonction d'ilotage et que nous l'avons professionnalisée.

Moi, je vous dis très clairement que cette arme létale non seulement n'ajoutera rien à la lutte contre la délinquance, mais n'ajoutera rien à la protection des agents, parce que ses conditions de mise en œuvre et les obstacles, les agressions, les difficultés auxquelles ils sont confrontés et que Monsieur Lagadec nous a bien décrits font que l'équipement dont ils disposent est un équipement adapté à ces menaces.

Protéger nos fonctionnaires, c'est notre devoir, et nous le remplissons. Je le dis très clairement.

C'est pour cela que je n'accepte pas, même au titre d'une revendication syndicale, que l'on me menace d'être au tribunal si malheureusement, d'aventure... On n'est à l'abri de rien, nulle part, je le sais bien, très franchement. Mais la menace n'est pas permanente et quotidienne. Il ne faut pas exagérer. Oui, cela peut arriver. Je ne sais pas si Clarissa Jean-Philippe était armée mais ce que je peux vous dire, c'est que les conditions dans lesquelles elle a été abattue font qu'armée ou pas armée, c'était exactement la même chose.

Je vous cite un autre exemple. Un équipage de police de trois policiers, la nuit, se dirigeant vers un appel pour un tapage nocturne assez sérieux, se trouvant face à une quinzaine de fous furieux qui crient : « lynchez-les ! Lynchez-les ! » et qui leur balancent des tas de choses sur la voiture, eh bien je n'ai jamais vu un véhicule de police faire marche arrière aussi rapidement. Et c'était normal. Il n'empêche que deux

II - 78

jours après, ils sont revenus en force et qu'ils ont interpellé les gens qui les avaient agressés, qui les avaient outragés, et tout cela s'est terminé devant le tribunal correctionnel.

Nous ne sommes pas là à jouer au gendarme et au voleur. La réalité est effectivement parfois violente. Elle est effectivement souvent difficile. Mais il faut y faire face avec professionnalisme et respect.

Donc Foulques, outre le fait qu'il ne faut tout de même pas faire les questions et les réponses, il faut se calmer un peu. Ce n'est pas en s'énervant ici dans cette salle que l'on va améliorer la situation de la sécurité à Nantes. Et puisque l'on parlait d'apaisement, je vous recommanderai vivement, cher Foulques, un peu d'apaisement de votre part.

Nous répondons, je pense, aux devoirs qui sont les nôtres. Nous n'avons peut-être pas encore suffisamment appuyé sur le fait que la meilleure protection, c'est la collaboration des différents services.

Foulques, vous vous êtes exprimé sur Télénantes il y a peu et vous vous moquiez de ce policier municipal, ou vous le plaigniez, je ne sais pas, qui avait jeté son vélo sur un agresseur. Vous trouviez cela désolant. Eh bien renseignez-vous parce que ce geste de défense, ce policier municipal l'a appris dans sa formation. C'est dans sa formation qu'on lui a appris à se saisir de cet outil, qui peut être utile pour neutraliser un agresseur.

Que s'est-il passé, ce jour-là ? Les policiers municipaux ont pu, grâce à des moyens radio efficaces, appeler la police nationale, qui est intervenue en moins de trois minutes sur les lieux. C'est cela qui crée la sécurité. Ce sont aussi les véhicules qui sont autour de nos patrouilles. Il n'y aura pas d'îlotiers policiers municipaux qui marcheront en ville sans qu'une voiture soit présente à proximité, et nous avons renforcé notre parc de véhicules pour qu'en cas de problème, il puisse y avoir une arrivée extrêmement rapide de renforts pour protéger les agents qui seraient menacés.

C'est tout cet ensemble qui fait la sécurité, ce n'est pas le mythe de cette arme à feu qui impressionnerait qui que ce soit, parce que l'expérience quotidienne des policiers nationaux montre que le port d'une arme à feu ne dissuade absolument pas les agresseurs. Il faut tout de même s'en souvenir.

J'ai déjà été trop long. Merci, mes chers collègues, de votre attention, et merci de replacer le débat là il doit être et là où il aurait dû être : quelle politique de sécurité pour une grande ville comme la nôtre ? Cela, c'est le vrai débat, et peut-être réussirons-nous à l'avoir un jour en dehors de ces aspects contingents.

Mme la MAIRE – Merci. Je fais juste une dernière remarque de forme. J'entends Pascal Bolo qui conclut son intervention en disant : « j'ai été trop long ». Je ne sais pas qui, dans le fond de la salle, si je puis m'exprimer ainsi, dit « oui ».

Sincèrement, je vous invite à cesser ces remarques intempestives. Nous avons un règlement intérieur, dans le cadre duquel il y a des prises de parole. Nous sommes ici non seulement une communauté d'élus du suffrage universel, mais, je le dis aussi, une communauté d'adultes, et j'imagine que tous, dans l'éducation que nous donnons à nos enfants comme à nos petits-enfants, nous évitons de les laisser invectiver de cette façon et ne jamais respecter les règles de bienséance du fonctionnement d'une assemblée.

J'invite donc vraiment chacun à faire preuve du minimum de courtoisie républicaine. Et non, Monsieur Chombart De Lauwe, je ne vous redonnerai pas la parole sur ce sujet.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Ah, ce n'est pas « Foulques », là ?

Mme la MAIRE – Mais où vous croyez-vous, Monsieur ?

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je demande à Monsieur Bolo de m'appeler M. Chombart de Lauwe. Je n'ai jamais appelé Monsieur Bolo « Pascal ».

Mme la MAIRE – Très bien, Monsieur Chombart De Lauwe. S'il vous plaît, nous ne sommes pas dans une cour de maternelle, vraiment.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – C'est vous qui [*inaudible*].

II - 79

Mme la MAIRE – Nous sommes dans l'assemblée de la 6^e ville de France !

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Monsieur Bolo m'a appelé « Foulques » quatre fois. C'est bon ça ? Ca passe ?

Mme la MAIRE – Mais Monsieur, est-ce que vous vous rendez compte que vous me coupez la parole en pleine intervention ? Je viens de faire un point d'ordre. Nous avons un règlement intérieur, dans lequel il y a des prises de parole. Pensez, s'il vous plaît, aux Nantais qui nous regardent ! Sincèrement ! Pensez aux lycéens, aux collégiens, aux écoliers qui nous regardent ! Nous pouvons avoir des différences sur le fond mais j'imagine que tous, nous avons à cœur de donner une image d'une démocratie sérieuse, respectueuse, et particulièrement quand on évoque des sujets aussi graves.

Je termine en deux mots sur ce débat. D'abord, pour vous dire très simplement que dans le cadre des échanges que j'ai avec mes homologues maires des autres grandes villes du pays, sincèrement, je ne connais pas un maire, de droite comme de gauche, ou d'En marche... Excusez-moi, mais je n'en identifiais pas dans mon esprit à l'instant...

Sincèrement, je ne connais pas un maire qui ne s'interroge pas sur ce sujet de la sécurité, parce que c'est un sujet difficile, parce que c'est un sujet prégnant et parce que, c'est vrai, c'est un sujet qui ces dernières années, est monté dans toutes les grandes villes du pays.

Est-ce qu'il y a des réponses différentes entre ces maires ? Bien sûr, mais je le dis : le point commun que je vois dans les échanges que nous avons à ce niveau-là, c'est vraiment l'humilité. Parce que plus on travaille sur ces sujets, plus cela renforce la conviction qu'il faut agir, qu'il ne faut pas laisser passer, qu'il faut reconquérir la bataille de l'espace public, qu'il faut réinstaurer une autorité républicaine dans ce pays, qu'il faut toute la chaîne, mais qu'il faut aussi beaucoup d'humilité.

La deuxième chose, c'est que collectivement, nous avons travaillé, dans le cadre de France urbaine, à mettre en place que nous avons appelé des « assises dédiées à la sécurité ». Elles ont eu lieu au Creusot. Elles étaient sous le pilotage de Jean-Luc Moudenc, le maire de Toulouse et le premier vice-président de France urbaine.

Dans ce cadre-là, nous avons réussi, dans un débat de qualité, apaisé, à faire un certain nombre de propositions en commun. Dans ces propositions que nous avons faites, il y a notamment cette question, qui est revenue dans notre débat d'aujourd'hui, de la clarté entre le rôle de la police municipale et le rôle de la police nationale, pour que le continuum de sécurité, comme on l'appelle, ne se transforme pas en quelque chose qui amènerait de la confusion.

Nous sommes prêts à un certain nombre d'évolutions dans ce domaine, nous l'avons dit et nous l'avons écrit, si, et seulement si elles ne se transforment pas en une forme de transfert de responsabilité entre police municipale et police nationale. Je le dis d'autant plus qu'à Nantes, nous avons, et j'insiste là-dessus, notamment ces derniers mois, vraiment progressé, je crois, dans la qualité de la coopération entre la police municipale et la police nationale. Les patrouilles mixtes que Pascal Bolo et Gildas Salaün ont évoquées tout à l'heure l'illustrent clairement.

Enfin, je voudrais reprendre les chiffres, pas ceux de la Ville, naturellement, ceux que le préfet a communiqués lors du dernier point presse qu'il a fait sur ce sujet. Je les rappelle tout de même, même si évidemment, je considère que nous ne sommes qu'au tout début du chemin.

Monsieur le Préfet rappelait qu'en 2021, les actes de délinquance avaient baissé dans le centre-ville de Nantes par rapport à 2019, avec, pour être précise, une diminution de 43,25 % des violences volontaires et une baisse de 38,61 % des atteintes aux biens par rapport à 2019.

Pourquoi est-ce que je rappelle ces chiffres ? Est-ce qu'il y a des problèmes de sécurité à Nantes ? Oui. Est-ce que la situation est satisfaisante ? Non. Est-ce que nous allons continuer à nous mobiliser au maximum

II - 80

pour améliorer la situation ? Oui. Mais en même temps, je veux dire aux Nantaises et aux Nantais que sur ce sujet, il n'y a ni fatalité ni impunité. Parce que si nous laissons collectivement à penser que fatalité et impunité sont les deux mots de la situation nantaise, alors, on ne créera pas le cycle de progression collective auquel nous appelons.

Si vous ne dites pas aux policiers municipaux, aux policiers nationaux, à tous les acteurs de la justice : « oui, nous sommes en train de commencer – de commencer ! – à regagner la bataille », comment donnez-vous confiance à celles et ceux qui, tous les jours, mouillent la chemise et l'uniforme sur le terrain ?

Nous sommes en train de commencer à obtenir des résultats. Nous le faisons parce qu'il y a une chaîne de commandement claire et de qualité, une discussion permanente sur ce sujet entre les équipes de la Ville et les équipes de l'État. Je salue Didier Fillon-Nicolet et toutes ces équipes, qui sont à pied d'œuvre et qui sont, plusieurs fois par jour, en contact permanent avec leurs homologues de la police nationale.

Mais nous devons dire quand il y a des avancées, et nous devons dire aussi quand la justice arrête un auteur de violences et que cet auteur de violence est condamné. J'ai eu l'occasion d'inviter le procureur à communiquer sur ces sujets parce que sinon, c'est le sentiment d'impunité qui existe, et l'on sait bien que ce sont tous les maillons de la chaîne que nous devons activer.

Nous allons continuer dans cet état d'esprit. Nous allons continuer en protégeant nos agents parce que c'est notre responsabilité, c'est notre devoir.

Je remercie les deux intervenants de leur contribution aux débats et l'ensemble de celles et ceux qui se sont exprimés.

Chers collègues, nous allons pouvoir reprendre le fil du conseil municipal. Je donne la parole à Delphine Bonamy.

Mme BONAMY, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Jardins et nature en ville – Adhésion à la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs – Subventions – Approbation

Mme BONAMY, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je n'ai pas trouvé de transition évidente pour atterrir, mais c'est un sujet qui ne peut faire que du bien, donc restez à l'écoute, s'il vous plaît.

Je vais vous parler de cette délibération dont l'objet est l'adhésion à la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs et d'un ensemble de subventions à des associations environnementales et horticoles.

C'est l'occasion pour moi de vous parler aussi de la politique de développement des jardins collectifs de la Ville de Nantes et de vous rappeler, en termes de contexte, en quoi il est intéressant et bénéfique pour la Ville d'avoir une telle politique.

Tout d'abord, la ville se densifie. Il est donc important de densifier aussi les espaces ouverts et de jardinage tels que les jardins collectifs. Nous faisons face également à un effondrement de la biodiversité. Ces espaces-là sont donc aussi des espaces de maillage pour développer la biodiversité. C'est par ailleurs une demande des habitants qui est très forte, aujourd'hui. Nous avons 1 200 personnes qui sont actuellement sur des listes d'attente pour pouvoir bénéficier de parcelles de jardinage. C'est une activité qui renforce les liens sociaux et en cela, c'est important.

Je voulais vous rappeler ici que l'ambition de la Ville de Nantes, sur ce mandat, est de développer 100 nouvelles parcelles de jardins familiaux, et vous parler aussi de quelques actions que nous avons identifiées pour répondre à ces différents enjeux.

II - 81

Il s'agit notamment de favoriser l'ouverture de ces jardins sur le quartier, pour permettre aux habitants qui habitent à proximité d'en bénéficier, de favoriser les liens sociaux à travers des animations ou des chantiers participatifs dans des espaces communs, de soutenir également le développement de parcelles pédagogiques. Ce sont des parcelles qui, à l'intérieur des jardins collectifs, sont destinées soit à des écoles, à des centres de loisirs ou à des structures collectives à vocation d'intérêt général.

Comme je vous le disais, cela permet aussi de développer la biodiversité en ville. Nous avons également comme projet de revoir le règlement municipal, qui permettra de fluidifier les attributions et les retraits de parcelles afin d'avoir une action sur cette liste d'attente, qui est très longue, et enfin, d'encourager le co-jardinage pour favoriser la transmission des savoir-faire, afin d'agir notamment sur la satisfaction de la demande d'espaces de jardinage.

L'adhésion à la Fédération nationale des jardins familiaux va nous permettre de partager nos différentes expériences entre les communes et de mieux soutenir toutes les associations qui aujourd'hui, gèrent chacun de nos jardins collectifs à la ville de Nantes. Je ne serai pas plus longue sur l'adhésion.

S'agissant de la partie relative aux subventions aux associations, évidemment, la Ville de Nantes a également à cœur de soutenir le fonctionnement de ces associations qui agissent favorablement en matière environnementale et horticole, à la protection de l'environnement, de la faune et la flore et à la promotion de nos différents espaces naturels sur le territoire nantais.

Vous avez le détail dans un tableau. Le montant global s'élève à 30 250 €.

Il vous est demandé d'approuver l'adhésion à la fédération ainsi que le montant de ces subventions.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme la MAIRE – Merci. Nous avons aussi à désigner le représentant de la Ville de Nantes à l'assemblée générale. Nous proposons Delphine Bonamy.

Je suggère de faire un vote à main levée, donc un vote ordinaire, mais puisqu'il s'agit d'une désignation, nous pouvons aussi voter à bulletin secret. Il suffit qu'un seul d'entre vous formule cette demande. Mais pour des questions de commodité, je vous propose de ne pas procéder au vote à bulletin secret, sauf si, évidemment, j'ai une demande en ce sens, à laquelle j'accéderai bien sûr immédiatement.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ?

Mme la MAIRE – Je mets la délibération aux voix. Nous proposons la représentation de la Ville par Delphine Bonamy. Je mets aux voix les trois points de la délibération : le montant rappelé par Delphine Bonamy, l'approbation de l'adhésion à la fédération et la désignation évoquée.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9 intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenant – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, « nous sommes ici ». « Nous sommes ici », c'est le thème proposé cette année aux enseignants dans le cadre du projet « Page blanche », animé par le Centre de ressources Ville, qui dépend de la direction de l'éducation.

C'est une exploration autour de trois pistes, laissées au libre choix des enseignants : « qui sommes-nous pour travailler sur l'identité personnelle et collective ? », « que faire ? », donc quelle action envisager dans l'espace public et social, ou « des citoyens dans la nature », donc la place de la nature dans notre ville.

Laissez-moi vous faire voyager avec le projet porté par onze enseignants de l'école Alain Fournier, dans le quartier de Bellevue, pour les classes de CP, CE et CM, un projet parmi les quinze retenus dans le cadre de

II - 82

ce dispositif « page blanche », qui fait partie des plus de 130 propositions de parcours d'éducation artistique et culturelle mis à la disposition des enseignants pour accompagner les enfants dans leur découverte sensible du monde qui les entoure.

Ce projet est également soutenu par la compétence des Gens de la Lune, des comédiens, et par la compétence de l'association La Luna, une association de plasticiens. Les enseignants vont donc emmener la classe de CP faire du *land art* au parc de la Boucardière, planter des bulbes dans le quartier ou encore, cheminer sur l'Île de Nantes pour mieux comprendre le rapport à la Loire et développer l'imaginaire de la mer. Les CE1 vont se promener sur la butte Sainte-Anne, au parc Schwob, pour voir la ville de haut et faire tout un parcours entre les différents parcs et jardins autour de l'école. Les CE2 feront des ateliers au jardin du Bois Hardy et visiteront d'autres parcs et jardins de la ville. L'objectif est à la fois de réfléchir à la place de la nature dans la ville, à l'influence de l'homme sur son environnement et aux besoins d'espaces verts pour le bien-être des individus dans la ville.

Bien sûr, ces explorations donneront lieu à des productions artistiques : un petit carnet de voyage pour les CE1, des productions plastiques individuelles ou collectives à partir d'éléments collectés dans la nature pour les CE2 et différentes formes d'écriture et de mise en voix pour les CM.

Je cite ce projet pour vous donner à voir comment les démarches artistiques accompagnent les grands enjeux de notre projet éducatif de territoire, que ce soit sur l'éducation à la citoyenneté, sur le développement de la sensibilité à l'environnement, à la nature, ou encore sur le développement des pratiques artistiques. C'est pour illustrer cette habituelle délibération sur les subventions au titre des actions éducatives.

« La Page blanche » fait partie, avec quelques autres projets, des actions éducatives sur temps scolaire, que je vous demande d'approuver, pour un montant de 33 851 €. Dans ce package de 33 851 €, on peut aussi noter le projet « Filles et garçons : jouons ensemble », porté par le CIDFF.

Je vous propose également d'approuver le versement des subventions :

- aux actions éducatives sur temps périscolaire en direction de plus de 70 associations, pour un montant de 100 334 € ;
- aux actions d'accompagnement à la scolarité, pour un montant de 6 000 € ;
- aux actions d'accompagnement aux usages numériques de l'association Ping, pour 2 500 € ;
- aux actions relatives à la citoyenneté et aux droits de l'enfant, en particulier avec les Francas, autour de la formation et des ateliers philo, pour un montant de 15 000 € ;
- à une autre action d'éducation artistique et culturelle avec les Gens de la Lune, pour 7 750 €,
- et des montants divers, en particulier pour l'accueil de loisirs Regart's, pour 17 000 €.

Je vous demande donc d'approuver le versement de l'ensemble de ces subventions, pour un montant total de 182 435 €, et d'approuver également l'avenant avec l'association Créative Maker.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je précise d'emblée que plusieurs élus ne participent pas au vote sur cette délibération. Ainsi, Messieurs Jouin, Cocotier, Asseh, Mesdames Hakem, Langlois, Naulin, Monsieur Rebouh et Madame Robert ne prennent pas part au vote, notamment sur la partie ACCOORD.

Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Comme nous sommes, vous le savez, très attachés à l'éducation et aux services publics de l'éducation, je voulais faire une petite intervention. Elle ne porte pas sur l'opérateur du périscolaire, même si, depuis mes dernières interventions, depuis le dernier conseil municipal, les familles nantaises ont à nouveau été confrontées à des mouvements de grève et à des fermetures des accueils périscolaires et ont dû s'organiser dans l'urgence.

II - 83

Mon intervention porte sur une nouvelle organisation de ces accueils périscolaires par l'opérateur, à la demande de la Ville, sur les temps du soir et notamment, l'aide aux devoirs.

Traditionnellement, pour ceux qui n'ont pas d'enfants dans une école publique ou qui n'ont pas d'enfants scolarisés à l'école, la classe se termine à 16 heures. Entre 16 heures et 16 h 30, il y a une demi-heure gratuite. Les parents peuvent venir pendant cette demi-heure quand ils le souhaitent. Entre 16 h 30 et 17 h 30, auparavant, les enfants qui restaient au périscolaire faisaient des devoirs et ensuite, de 17 h 30 à 18 h 30, les familles pouvaient venir chercher leur enfant quand elles le souhaitaient, et les enfants avaient différentes activités qui leur étaient proposées.

Depuis quelques semaines, le dispositif a été inversé. Les enfants sont libres de jouer, encadrés ou non, entre 16 h 30 et 17 h 30, et à partir de 17 h 30, quand les portes de l'école rouvrent, les enfants sont mis aux devoirs, encadrés par des animateurs de Léo Lagrange.

Les retours que nous avons sont que c'est extrêmement compliqué, pour une raison très simple : à partir de 17 h 30, les parents arrivent à l'école au fil de l'eau et évidemment, les enfants qui sont en train de faire leurs devoirs avec les animateurs sont en permanence interrompus par l'arrivée d'un parent qui vient récupérer son enfant.

Le bilan de cette opération, c'est évidemment que les devoirs ne sont pas faits ou pas bien faits, puisqu'il y a cette interruption continue qui à la fois, dérange les enfants, dérange les animateurs et au final, peut déranger les familles qui, ayant récupéré leur enfant, doivent se charger des devoirs.

Je voulais savoir si vous entendiez revenir sur cette organisation du temps périscolaire, si cela pouvait faire l'objet de réflexions dans le cadre du nouveau marché que vous devez être en train de rédiger, et de quelle manière vous perceviez cette nouvelle organisation.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Quelques éléments pour faire suite à l'intervention de Julien Bainvel. Je siège évidemment en conseil d'école et notamment, dans une école que connaît bien Julien Bainvel, l'école Villa Maria. Nous avons fait un premier bilan de cette expérience de temps alterné entre le temps où les enfants font les activités et le temps où ils font les devoirs pendant le temps périscolaire.

Les avis que j'ai entendus, qui ont été relayés, qui sont à la fois les avis des enfants et des parents, ne sont pas tout à fait ceux-ci. Je vous en livre quelques-uns. Les enfants disaient que faire les activités avant de faire les devoirs, c'était bien, notamment parce qu'il faisait jour. C'est tout bête, mais évidemment, c'est un moment de la journée où cela permet de faire des activités dans la cour, alors qu'il y a encore un peu de soleil, et cela, ils l'apprécient beaucoup.

Par ailleurs, ils disaient qu'ils pouvaient faire des activités plus importantes et de ce point de vue, les animateurs étaient également extrêmement contents de pouvoir proposer des activités nouvelles avec des groupes qui ne s'étiolaient pas aussi vite que dans l'organisation précédente, où l'on faisait d'abord les devoirs et où finalement, il restait très peu d'enfants pour faire de grandes activités.

Les parents nous disaient que souvent, dans l'ancienne organisation, les enfants étaient déçus de les voir arriver aussi vite, puisqu'ils arrivaient au moment des activités alors que maintenant, ils arrivent au moment où ils sont en train de faire leurs devoirs, et que cela se passait tout à fait différemment.

Je voulais juste apporter cette nuance et me permettre de faire ce retour, parce que ce n'est pas ce que j'entends en conseil d'école. Je pense qu'il était aussi important de pouvoir le préciser ici.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

II - 84

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci pour votre question, Monsieur Bainvel. Cela me permet de revenir sur cette démarche volontaire de la Ville, que nous avons nommée « le 16 heures après la classe ». Vous le savez, c'est une concertation qui a eu lieu en 2019 auprès des enfants des familles pour voir comment utiliser au mieux ce temps de 16 heures après la classe.

Cette expérience d'accueil inversé, puisque c'est ainsi que nous l'avons nommée, était déjà déployée dans certaines écoles du secteur centre sud, depuis cinq ou six ans, voire un peu plus, pour prendre en compte à la fois la vie des enfants mais également, la qualité éducative que nous souhaitons donner pendant ce temps du 16 heures après la classe.

Il a été décidé d'amener progressivement l'ensemble des écoles sur du temps fermé entre 16 h 30 et 17 h 30, un temps éducatif de qualité qui permet aux enfants de faire une pause après le temps scolaire, et de ramener les devoirs après 17 h 30.

Il reste aujourd'hui six ou sept écoles qui sont en cours de changement de rythme – enfin, ce n'est pas le rythme, parce que le rythme, vous allez l'interpréter autrement –, en cours de changement d'accueil inversé.

Mais pour l'ensemble des autres écoles de la Ville de Nantes, le changement est déjà fait. Et comme le rappelait ma collègue Marlène Collineau, cela se passe plutôt bien. Nous avons de très bons retours et nous terminerons cette réflexion pas plus tard que lundi prochain, où nous avons un atelier de suivi. Nous évaluons effectivement ce dispositif pour permettre d'avoir le recul nécessaire et d'ajuster, au besoin.

Les retours que j'ai sur l'ensemble des écoles sont extrêmement positifs, que ce soit du point de vue des enfants, des professionnels et des familles, qui s'y retrouvent également.

Je peux ajouter que s'agissant de l'accompagnement aux devoirs, il y a une vraie question de vocabulaire qu'il convient de préciser. En effet, vous le savez, les leçons sont possibles mais logiquement, il ne devrait pas y avoir de devoirs, en tout cas à l'école primaire. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le code de l'éducation.

Ce que propose la CAF, en particulier, dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, puisque c'est la CAF qui cadre le contrat local d'accompagnement à la scolarité, c'est bien de l'accompagnement à la scolarité et non de l'accompagnement aux devoirs, pour permettre aux enfants de s'ouvrir au monde et d'entrer dans les apprentissages par un autre chemin.

Pour qui ce qui concerne le temps d'après 17 h 30, ce que nous demandons à notre prestataire périscolaire, c'est effectivement d'offrir aux enfants un espace confortable et serein pour qu'ils puissent se mettre aux devoirs, de les accompagner dans cette mise aux devoirs. Mais en aucun cas des animateurs périscolaires ne vont vérifier que les devoirs sont justes. Cela, c'est bien le rôle de l'enseignant. Le lendemain, l'enseignant peut vérifier si l'enfant a compris, a acquis ou non les choses qui ont été demandées.

Je pense qu'il y a là un vrai travail de pédagogie à faire en direction des familles sur ce que l'on attend de ces temps-là. En tout cas, cet aspect pédagogique en direction des familles, je crois que nous allons le renforcer.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Jouin, M. Cocotier, M. Asseh, Mme Hakem, Mme Langlois, Mme Naulin, M. Rebouh et Mme Robert ne prennent pas part au vote pour l'ACCOORD.

Mme la MAIRE – En absence d'Aymeric Seassau, c'est Émilie Bourdon qui va rapporter la délibération n° 10.

II - 85

Mme BOURDON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Développement culturel – Subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. En préambule, j'exprime le regret de notre collègue Aymeric Seassau, qui aurait souhaité être présent parmi nous aujourd'hui pour rapporter cette délibération Culture. La Covid étant passée par là, nous ne pouvons que lui souhaiter un prompt rétablissement.

Cette désormais traditionnelle délibération sur le développement culturel vous donne à voir un pan de la richesse du tissu culturel nantais.

Dans le cadre de son soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue, vous le savez, des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations sur le territoire tout en les aidant à se structurer davantage.

À ce titre, la Ville pousse son accompagnement sur de nombreux champs, que nous allons pouvoir développer au cours de cette délibération. Vous retrouverez donc plusieurs conventions et avenants à convention.

Tout d'abord, dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi, nous retrouvons, à ce titre, l'association Confluence, autour d'une programmation d'expositions permettant à de jeunes photographes de gagner en visibilité et pour en exposer d'autres de renom, et également, l'association Rencontres du cinéma espagnol, pour un soutien complémentaire à son projet associatif autour de l'éducation à l'image et de la diffusion de la production de cinéma espagnol.

Ensuite, dans le cadre de la politique de soutien à la création, nous avons une aide supplémentaire au lieu indépendant le Sept cent quatre-vingt-trois, qui est animé par l'association Lhaksam, autour de la création de la transmission chorégraphique à Nantes, en partie par la création de la pièce « Chœur de cible », de la compagnie 29x27.

En continuité, dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion, cette fois-ci, nous avons l'association Meta Jupe, pour leur conception et la diffusion de deux projets : « Des gars de l'Ouest », mis en scène par Hervé Guilloteau, et « Phèdre – Synopsis », par Clément Pascaud. Nous avons également la Zoo Galerie, pour la diffusion de la création contemporaine en arts visuels, là encore très importante sur le territoire, au travers d'expositions et d'ouvrages.

Dans le cadre de la politique de soutien complémentaire au fonctionnement, nous retrouvons le Centre chorégraphique national de Nantes, avec une aide complémentaire pour le travail considérable et précieux, à toutes les échelles, du local à l'international, autour de la création chorégraphique et de sa diffusion. Nous avons également le CRC, pour son très beau projet pour le théâtre Vasse avec « Les Laboratoires vivants », autour de la transmission à la croisée entre pros et amateurs du spectacle vivant.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement, nous retrouvons APO 33 et Songo avec des demandes d'aide à l'investissement pour le renouvellement de matériel pour des activités sonores et multimédias et pour l'acquisition de nouveau matériel pour l'accueil de spectacles pour cause de vétusté. Et sur un autre volet, nous avons Bonus, pour l'acquisition de matériel pour son pôle de production, avec des demandes croissantes des acteurs en arts visuels.

Nous avons également une petite notation pour la restitution d'une subvention de la part de Bleu de Berlin, qui n'a pas pu mettre son projet en place et qui, par conséquent, annule sa subvention de 500 €.

Enfin, nous avons le montant global des subventions qui s'élève à 541 837 €, dont 255 437 € de subventions d'équipement.

II - 86

Vous pouvez le percevoir à travers cette délibération, la politique est toujours plus volontariste pour accompagner tous les artistes dans toutes les disciplines de notre territoire dans leur structuration et dans leur diffusion.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix. Pardon, j'ai oublié de préciser que Michel Cocotier et Pauline Langlois ne participent pas au vote, eu égard à leur engagement au Centre chorégraphique national de Nantes. Je remets donc la délibération aux voix pour que ce soit bien clair.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Cocotier et de Mme Langlois pour le Centre Chorégraphique National de Nantes.

Mme BOURDON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Culture et proximité – Pratiques culturelles amateurs et émergentes – Subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Cette fois-ci, nous sommes dans le champ plus spécifique « culture et proximité » des pratiques culturelles amateurs et émergentes, un périmètre évidemment très cher à Nantes, puisque nous souhaitons veiller au développement des projets artistiques partout dans la ville et à l'action culturelle de proximité dans les quartiers, dans une démarche évidemment partagée avec tous les acteurs du territoire.

Dans cette délibération, vous retrouverez plusieurs conventions et avenants, notamment, dans le cadre des créations partagées, une convention avec l'association 1.5, qui a pour objet de démocratiser la danse et qui, à ce titre, a dans sa convention deux subventions, l'une pour les créations partagées, pour le projet « Exodanse », dans le quartier Doulon – Bottière, et une aide pour son projet « La fabrique en scène », dans le quartier des Dervallières.

Nous avons également une convention pour l'association Lolab, dans le cadre du programme « La Culture à deux pas de chez vous ». Lolab est un lieu de création et un outil au service des créateurs pour des projets en ultra proximité, notamment dans le quartier du Breil. Au titre de cette convention, deux subventions sont proposées, respectivement pour le festival « MIAM ! », qui est désormais repéré et fortement recommandé, ainsi que pour l'action « Dedans, dehors », qui œuvre également pour ce cadre d'ultra-proximité.

Dans le champ du soutien à la médiation, nous avons deux acteurs désormais importants du territoire. C'est d'abord « P'tit spectateur & Cie », qui fait un travail remarquable avec les familles et les jeunes publics notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, avec une convention qui regroupe deux subventions : un soutien complémentaire pour le financement de deux postes de médiatrice culturelle sur Erdre et Malakoff et plus globalement, un accompagnement au développement associatif.

Toujours dans le cadre de la médiation, nous avons, pour Le Kiosque nantais, là encore, un acteur incontournable, avec son projet de « conciergerie – spectacles », qui fait de la médiation culturelle en bas de chez nous, qui va au contact des habitants pour leur proposer les spectacles sur notre territoire, un avenant à la convention pour lui permettre de postuler dans le cadre du parcours « emploi et compétences » pour l'accès à un poste de chargé de billetterie.

Enfin, sur le volet de l'émergence, il est proposé un avenant à convention pour l'accompagnement du Théâtre universitaire de Nantes dans le cadre de son dispositif « L'année d'envol », qui est piloté par l'association et le Conservatoire de Nantes dans le cadre du développement de l'émergence de jeunes talents.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 87

Vous retrouverez la répartition des crédits destinés à l'aide aux activités et aux projets, d'un montant de 191 669 €.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Subventions – Dispositions diverses – Conventions – Approbation

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Dans le cadre de la politique de la lecture publique et du livre, je me propose de vous présenter cette délibération n° 12 en trois volets.

Le premier volet est le contrat « territoire – lecture » Grand Bellevue 2020-2022. La convention signée en 2019 entre la Ville de Nantes, la Ville de Saint-Herblain et l'État a fixé les orientations du contrat « territoire – lecture » sur le quartier de Bellevue pour la période 2020-2022 et notamment, les modalités de mise en œuvre pour la formation, l'autoformation et la recherche d'emploi, les publics allophones, l'accompagnement à l'accès à l'information, la parentalité, les actions hors les murs et les résidences d'auteurs.

La présente convention d'exécution fixe les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2022. La Ville sollicite le concours financier de l'État à hauteur de 5 500 € et s'engagera elle-même à hauteur du même montant.

Il est proposé d'approuver la convention d'exécution annuelle 2022 à passer avec la Ville de Saint-Herblain et la Ville de Nantes dans le cadre du contrat « territoire – lecture » Grand Bellevue.

Par ailleurs, la convention d'exécution 2021 comportant une erreur de formulation dans le montant, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention modifiée.

Pour le deuxième volet de cette délibération, il vous est proposé d'adopter un contrat d'acquisition d'œuvre concernant l'artiste nantaise Gaëlle Compozia, qui réalise des œuvres inspirées de la littérature et de la mythologie. Son œuvre « Jusqu'aux bouts du monde » est ainsi un hommage à l'un des thèmes centraux de l'œuvre de Jules Verne, l'exploration. Compte tenu de ses qualités artistiques aussi bien que pédagogiques, la Ville souhaite acquérir cette œuvre pour enrichir son patrimoine au prix de 600 € nets de taxes.

Enfin, le troisième volet de cette délibération porte sur le soutien aux associations œuvrant dans le domaine du livre, pour un montant global de 3 900 €, qui se décline ainsi : 2 400 € pour l'Annexe, une association qui mène un travail d'éducation populaire autour de l'écriture et de la poésie à Nantes Sud, et 1 500 € pour Nantes Livres jeunes, une association qui mène un travail de qualité autour du livre jeunesse, qui est sa spécialité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Approbation

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Je supplée mon camarade Aymeric pour cette délibération, qui concerne les équipements en régie et les établissements publics.

II - 88

Nantes, ville des énergies culturelles et créatives, Nantes, ville de toutes les complicités artistiques et culturelles, propose une articulation autour des grandes orientations que sont :

- défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative ;
- stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population ;
- conforter une création foisonnante et plurielle ;
- entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles ;
- cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

Premier volet, le musée d'Arts souhaite acquérir, non, excusez-moi, a acquis deux œuvres par vente aux enchères. La première est une acquisition auprès de la maison de vente Couton Veyrac Jamault, le 11 novembre 2021. Il s'agit d'une œuvre de l'artiste Jean-Émile Laboureur intitulée « Nantes, le vieux canal, Prairie au duc ». C'est une eau-forte.

Jean-Émile Laboureur est un peintre et graveur empreint de réalisme et du cubisme, sans jamais renoncer à la clarté de son sujet. Le musée d'Arts de Nantes s'affirme ainsi comme la collection de références pour cet artiste né à Nantes et qui est toujours resté très en lien avec sa région.

Cette acquisition s'élève à 744 €. Il est par ailleurs sollicité la participation du Fonds régional d'acquisition des musées de France.

La deuxième œuvre, toujours acquise par vente aux enchères auprès de la maison de vente Pierre Bergé & associés, le 10 décembre 2021, porte sur une œuvre qui s'appelle « Les Sept Périls spectraux », de Dorothea Tanning. Cette acquisition s'élève à 7 800 € frais inclus. Là aussi, une participation du Fonds régional d'acquisition des musées de France est sollicitée.

Le deuxième volet concerne le Conservatoire. C'est d'abord une convention de partenariat avec l'association CCINP Andy De Groat. Le Conservatoire est engagé dans l'éducation et la formation artistique d'élèves danseurs. Il porte chaque année un projet de création chorégraphique en lien avec des lieux de création et de diffusion artistique.

Pour l'année scolaire 2021-2022, le Conservatoire a souhaité rendre hommage au chorégraphe Andy De Groat, décédé en 2019. Il s'est associé à l'association CCINP Andy De Groat, qui porte l'héritage et la transmission de ses créations artistiques.

Les conventions tripartites présentées en annexe 1 et 2 ont vocation à organiser ces deux actions de partenariat.

Le deuxième sous-chapitre de cette délibération concernant le Conservatoire est une convention de partenariat avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris. Le Conservatoire, comme huit autres conservatoires à caractère régional (CRR), souhaite élaborer un partenariat avec les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Lyon et de Paris dans le cadre de leur programme de formation à l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur.

C'est la mise en œuvre d'une semaine de séminaire qui est considérée afin de créer un lien institutionnel durable autour de la notion d'éducation et de collaboration artistique et pédagogique entre les deux CNSMD et les neuf CRR.

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités d'engagement respectives des partenaires pour la réalisation de ce séminaire en 2022.

Le troisième volet de cette longue délibération, ce sont les tarifs de l'année scolaire 2022-2023.

Lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2011, il a été approuvé l'adoption d'une nouvelle grille tarifaire du Conservatoire de Nantes avec un nouveau mode de calcul des tarifs, un nouveau quotient familial et une nouvelle répartition tarifaire des activités du Conservatoire.

II - 89

Il vous est proposé de reconduire les principes de calcul des tarifs et du quotient familial du Conservatoire pour l'année scolaire 2022-2023 en prenant en compte l'évolution de l'inflation de 0,5 % constatée en 2020. Il est également proposé de réévaluer les tranches de quotient familial de 0,2 %, conformément au coefficient d'actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu prévu par la loi de finances 2021.

Je vous fais grâce du tableau des tarifs du Conservatoire pour l'année 2022-2023. Si cela intéresse certains d'entre vous, je peux éventuellement vous renseigner.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Patrimoine – Subventions – Conventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – je vous propose, mes chers collègues, de soutenir trois beaux projets qui mettent en valeur le patrimoine nantais.

Tout d'abord, le projet de l'association Résonance sur le patrimoine culturel de Loire-Atlantique, avec la proposition de développer un système d'audio-guide qui sera disponible en ligne via une application pour Smartphone, qui permettra de découvrir le patrimoine artistique des églises, avec également le développement d'une tournée de concerts programmée pour faire la promotion de cette application. La première série d'églises qui sera présentée, ce sont cinq églises nantaises remarquables : Sainte-Croix, Notre-Dame de Bon Port, Saint-Nicolas, Saint-Similien et Saint-Donatien.

C'est un joli projet, qu'il vous est proposé de soutenir à hauteur de 4 200 €.

Le projet suivant est porté par l'École de design Nantes Atlantique. Il s'agit de concevoir et de réaliser, dans le cadre d'un joli partenariat avec la Maison des hommes et des techniques, avec le Voyage à Nantes et avec la direction du patrimoine de la Ville, une application numérique pour découvrir l'histoire du parc des chantiers. Cela permettra de mettre en valeur le passé et le patrimoine industriel de la ville et de le découvrir sous forme de balades sonores, avec douze étapes qui seront agrémentées de son et de témoignages avec, sur certaines de ces étapes, la possibilité d'intégrer de la réalité augmentée.

C'est donc un beau parcours qui est en préparation. Il vous est proposé de le soutenir à hauteur de 15 000 € pour l'École de design Nantes Atlantique.

Le troisième projet concerne également le patrimoine industriel, avec Nantes Université, pour un projet de modélisation 3D des anciens Grands Moulins de Nantes, donc CAP 44. Ce travail permettra à des étudiants de deux laboratoires, qui seront encadrés et pilotés par un ingénieur de recherche expert des questions numériques, de développer ce modèle numérique dynamique de ces anciens moulins de Loire. Cela viendra aussi alimenter à la fois la connaissance sur ce site industriel et les futurs outils de médiation que nous pourrions développer autour de cette future « cité des imaginaires ».

Il est proposé de soutenir le projet à hauteur de 3 000 € pour Nantes Université.

Ce sont les trois projets autour du patrimoine.

Le dernier point concerne le soutien de la ville à la restauration du patrimoine bâti, pour un montant de 20 226 €. Vous avez le détail dans les annexes de la délibération sur les aides respectives aux différentes copropriétés.

Voilà, Madame la Maire.

II - 90

Mme la MAIRE – Merci. Louise Vialard.

Mme VIALARD, Conseillère municipale – Je suis salariée de l'École de design. Je pense donc que je ne peux pas prendre part au vote. Je voulais m'en assurer.

Mme la MAIRE – Je ne le pense pas. Ce n'est pas indiqué par le service juridique, qui repointe bien toutes les désignations avant les délibérations. Il n'y a donc a priori pas de difficulté.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Sports – Deuxième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, il s'agit de la deuxième répartition de subventions pour les associations sportives, réparties en différentes thématiques.

En l'occurrence, nous avons :

- une subvention d'investissement pour le Nantes Tennis de table, pour un montant de 800 €, pour l'acquisition de deux tables ;
- des subventions pour des manifestations sportives, entre autres le Super Trail nantais des Foulées Nantaises, pour 5 000 €, le tournoi de street-ball de We Ball 44, pour 7 500 €, les 120 ans de la Mellinet, que nous allons pouvoir fêter au mois de juin, et le « SurpreNantes parkour » des Traceurs ;
- des subventions dans le cadre des contrats de ville pour treize clubs qui sont investis dans les quartiers de la politique de la ville : Danse et vis, le Racing club nantais, Doulon Futsal, Connexion, Étoile du Cens, l'Association pour la promotion équestre, Bellevue Athlétique forme, le centre sportif Lætitia...
- des subventions dans le cadre du « plan hand » pour six clubs signataires de ce plan ;
- la dernière subvention qui concerne le « plan cité foot ».

Dans ce dernier volet, je vous demanderai de geler une subvention qui concerne l'association sportive et culturelle ACSD. Suite aux événements que nous avons connus ces dernières 24 heures, je vous propose de geler la subvention, le temps que toute la lumière soit faite sur cette affaire, sans pour autant tomber dans le procès. Il y a une instruction en cours et il y a toujours des présomptions d'innocence qu'il faut respecter, sans entrer dans la stigmatisation et dans le jugement de valeur.

Je reste convaincu que ce club, à partir des activités qu'il propose aux enfants, est une solution aux problèmes que l'on peut connaître sur ce quartier. Pour autant, cet environnement autour du club ne donne pas les conditions nécessaires pour pouvoir la voter. Je pense qu'il est donc plutôt responsable et raisonnable, dans un premier temps, de geler cette subvention, le temps que toute la lumière soit faite sur cette affaire, en effet.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, comme toujours, bien sûr, nous saluons le travail de Monsieur Ali Rebouh, qui est très investi au quotidien auprès des associations sportives. Nous pouvons profiter de cette délibération, évidemment, pour saluer aussi le FC Nantes et sa place en finale de la coupe de France.

Mais ce n'est pas pour cela que j'interviens. Vous le savez, la France accueillera, pour la première fois depuis cent ans, les Jeux olympiques et paralympiques d'été. Cela m'amène à vous interpellier, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, sur le renoncement que nous avons constaté de la part du Département, qui pouvait accueillir la flamme olympique en Loire-Atlantique et qui finalement, y a renoncé.

II - 91

Je ne sais pas, d'ailleurs, si vous avez d'été consultés sur ce sujet, mais en tout cas, nous, nous le déplorons, parce que bien évidemment, Nantes, Saint-Nazaire, les villes aux alentours, la métropole, une ville comme Nantes, qui est la première collectivité, finalement, à avoir reçu la présentation des drapeaux, avec Tony Estanguet, qui est président du Comité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, dont vous connaissez l'importance et notamment, la maire de Paris, Anne Hidalgo, Nantes ne doit pas passer à côté de cet événement fédérateur et unique dans notre histoire.

Donc Madame la Maire, si cela est encore possible, nous souhaiterions que vous repreniez le flambeau laissé tombé par le Département pour que Nantes et sa métropole, en collaboration évidemment avec d'autres villes, puissent accueillir ce parcours de cette flamme olympique si symbolique.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je voulais intervenir sur cette délibération, mais Ali Rebouh a déjà soulevé la difficulté qui était rencontrée. Merci de geler cette subvention. Nous voulions justement le demander.

J'ai été un peu étonnée que l'on puisse entrer ainsi dans les locaux, parce que j'avais cru comprendre qu'au niveau du stade, il fallait avoir une carte spéciale pour pouvoir entrer. Je compte sur vous pour nous tenir au courant parce que c'est vrai que cela désole toutes les personnes qui habitent autour, y compris les voisins, tous les jeunes et les éducateurs, bien entendu.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je redonne la parole au rapporteur.

M. REBOUH, Adjoint – Merci. Je vais répondre à Madame Van Goethem, parce que je pense qu'il est important de pouvoir partager les éléments de cette triste affaire, qui, en effet, discrédite à la fois les dirigeants de ce club, qui essaient parfois d'œuvrer dans des conditions qui ne sont pas toujours simples, mais également les dirigeants des clubs sportifs dans leur diversité.

Nous vous donnerons tous les éléments. Il y a en effet quand même quelques interrogations, à savoir comment certains ont pu, je vais presque dire « investir » des locaux de manière clandestine. Nous savions, parce que nous avons eu quelques retours, qu'il y avait des problèmes qui étaient liés à des portes. J'espère que nous aurons les éléments de la justice mais aussi de nos services pour savoir depuis combien de temps exactement.

Le seul point sur lequel nous pouvons nous réjouir, et je crois que nous allons tous partager cela, c'est que la police, que l'on a parfois tendance à décrier en disant qu'elle n'est pas suffisamment présente, a pu à la fois saisir une quantité importante et arrêter les auteurs. On voit bien que ces dealers n'ont aucun scrupule à aller dans des endroits qui sont des lieux de paix, des lieux d'éducation. Il nous faut donc être extrêmement attentifs pour avoir les éléments techniques qui ont fait que des gens ont pu investir les locaux pendant un certain temps.

Je reviendrai vers vous avec transparence, comme j'essaie toujours de le faire, et je vous donnerai les éléments concernant cette affaire.

S'agissant de la question de la flamme olympique, c'est un débat que nous avons eu. Je siège aussi au Département et je ne vais pas m'en cacher pour autant. Nous avons eu cet échange.

Louise Pahun, en tant que vice-présidente en charge du sport de haut niveau de la Métropole, m'avait informé et expliqué que dans les discussions qu'il avait pu y avoir avec le COJO, ce que regrettaient ma collègue et le président de Département, c'était surtout le manque de transparence, le manque de visibilité, le coût, même si celui-ci peut être discuté : aucun élément sur le parcours, ce qui est tout de même le

II - 92

minimum à avoir, aucun élément sur les porteurs de la flamme. J'ai cru comprendre qu'il y avait 100 sportifs qui étaient identifiés et que le Département aurait eu uniquement une visibilité sur cinq d'entre eux, des incertitudes sur le jour...

Pour autant, ce que j'ai cru entendre, c'est que le Département était prêt à envoyer des contre-propositions, à ne pas fermer les échanges. Mais c'est compliqué. C'est une décision qui se respecte, pour autant. Bien évidemment, si tout le monde avait trouvé un consensus, je pense que cela aurait été mieux. Mais il est compliqué de s'ingérer dans les projets des autres.

C'est une décision que nous respectons, que nous écoutons, et nous espérons que ce sujet pourra trouver une issue favorable à un moment ou un autre si chacun, notamment le COJO, ouvre un peu plus cette fameuse flamme à la discussion.

Il ne faut pas oublier, malgré tout, que nous aurons la chance, puisque nous serons ville olympique, d'accueillir à la fois l'épreuve, mais pas uniquement l'épreuve : nous sommes aussi terre de jeux dans différents territoires du département et la région. J'espère que nous pourrons faire en sorte que cette ville vive autour de cette fête, qui est une fête extrêmement populaire, rassembleuse et sur laquelle, en tous les cas, nous mettrons tous les moyens, à la fois avec le Département et la Région, pour que cet événement soit un événement planétaire réussi pour l'ensemble de nos concitoyens.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Deuxième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, les associations sont un maillage essentiel du lien social, de la solidarité, des rencontres entre les habitants et de l'émergence de projets dans nos onze quartiers. Elles participent de ce fait à la fois à l'épanouissement individuel et au renforcement du « vivre ensemble ».

Cette délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations au titre de la politique publique « vie associative » pour le soutien au fonctionnement général des activités des associations, pour des activités exceptionnelles, pour des animations estivales, pour des projets émergents, et des subventions relevant du fonds d'accompagnement spécifique ou du contrat de ville, pour un montant total de 319 429 €.

Il est proposé aux associations Boutonne ta blouse et Deux travers et Cie des subventions de 2 500 € chacune dans le cadre du fonds Covid, que nous avons mis en place dès avril 2020.

Il vous est présenté également, dans cette délibération, des subventions de fonctionnement pour seize associations et des subventions exceptionnelles pour neuf associations, pour un total de plus de 76 000 €. Sont concernés notamment Le Café associatif Contrie Durantière, le village solidaire des 5Ponts, l'association Couture plaisir ou encore l'association Casal, pour l'organisation d'une quinzaine catalane au sein de la nouvelle salle associative du quartier Malakoff Saint-Donatien, la salle Ylora, un nouvel espace au bénéfice des associations et des habitants du quartier.

J'aimerais également m'arrêter sur les subventions dans le cadre du contrat de ville, puisque nous allons soutenir aujourd'hui 34 associations pour un montant de quasiment 118 000 €. Je ne peux pas toutes les citer, évidemment. Je m'arrêterai donc sur quatre d'entre elles, qui proposent, dans des quartiers différents, des actions très diverses :

II - 93

- l'Atelier bricolage des Dervallières, qui accompagne des locataires pour rénover leur logement ;
- Nantes lit dans la rue, pour des actions de lecture dans l'espace public ;
- le collectif Transfaire – Aléas, pour développer des actions d'animation sociale et culturelle dans les espaces publics ;
- ou encore À l'abord'âge, pour ses activités à destination des enfants et des familles dans les parcs nantais au printemps et pendant l'été.

En complément de ces 319 000 € de subventions, cette délibération présente également deux subventions d'investissement. La première concerne les Céméa, pour le soutien à des travaux de mise en accessibilité de leurs locaux, qui accueillent du public, à hauteur de 40 000 €.

La seconde concerne l'association sportive et culturelle Bonne garde, qui va rénover et mettre normes ses locaux, dont le cinéma Bonne garde. L'association a sollicité le soutien de la Ville pour une partie de ces travaux. Nous avons proposé un soutien à hauteur de 120 000 € de subvention exceptionnelle d'investissement, que nous versons sur deux années. Après le soutien voté en 2021 de 60 000 €, nous vous proposons de voter le second volet de soutien aujourd'hui, soit 60 000 € à nouveau.

Je dois préciser qu'Abbassia Hakem et Gildas Salaün ne peuvent pas participer au vote et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'attribution de subventions pour un montant total de 319 429 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix. Pardon, Madame Van Gothem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Je voulais tout d'abord vous dire que notre groupe votait pour ces subventions sur la vie associative.

Je voudrais rebondir pour vous poser une question, parce que c'est vrai que nous nous interrogeons peut-être sur le fonctionnement ou les rapports qu'il y a entre la Ville et certaines associations. C'est pour revenir sur les difficultés que vous avez rencontrées, et que nous avons tous rencontrées, avec le fameux panneau d'affichage avec la femme voilée pour le mois de la femme.

Il ne s'agit pas de revenir sur le débat. Nous en avons déjà assez parlé. Par contre, vous nous aviez parlé d'erreur interne au service. Nous espérons savoir si vous avez fait une enquête interne et si vous avez réussi à savoir d'où cela venait.

La deuxième difficulté dont on nous a parlé, c'est le fait que l'on puisse utiliser le logo de la Ville de manière si facile en affichage. Nous voudrions donc savoir si vous avez envisagé une poursuite, ne serait-ce que pour contrefaçon, parce que si toute personne qui est intéressée peut utiliser le logo de la Ville, il y a une protection, et peut-être que l'on peut faire quelque chose.

Je voulais savoir si vous aviez un peu avancé à ce niveau-là. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, Mahaut Bertu ?

Mme BERTU, Adjointe – Une association a déposé un projet à la Ville. Le projet a été étudié et n'a pas reçu le soutien de la Ville. Aucune subvention municipale n'a donc été versée à l'association. Un affichage du visuel a été fait sur un panneau, un panneau réservé à l'affichage associatif pour les associations qui sont soutenues par la Ville, alors même qu'aucun soutien n'avait été apporté.

C'est bien une erreur interne, puisqu'il y a eu un accompagnement et une mise en place de ce panneau. Au moment où nous nous en sommes rendu compte, le panneau a été retiré, une fois que nous l'avons constaté. Nous avons ensuite effectivement réalisé un travail en interne, puisqu'il s'agit là d'un affichage en dehors des procédures.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 94

Nous avons donc travaillé pour nous assurer qu'un tel affichage en dehors des procédures habituelles ne se reproduirait pas, pour que nous ayons bien les validations de ce qui est affiché sur ces panneaux, qui sont réservés à l'affichage associatif soutenu par la Ville.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Excusez-moi, Madame la Maire, est-ce que je peux prendre la parole une seconde ?

Mme la MAIRE – Allez-y.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je vous en remercie. Merci à Mahaut Bertu. Encore une fois, il ne s'agit pas de relancer le débat, mais il y a eu un affichage, il y a eu un logo sur un panneau de la Ville, il y a eu une affiche collée au format de la Ville... Il y a donc quand même eu une succession de dysfonctionnements, et c'est cela que nous aimerions connaître.

Je crois que c'est Monsieur le Premier Adjoint qui a évoqué qu'une enquête interne allait être réalisée, ce qui est une bonne démarche. Ce que nous souhaiterions, c'est que cette enquête interne soit publiée, rendue publique, pour que l'on sache et que l'on comprenne ce qui s'est passé.

(Réactions dans la salle.)

Mais vous savez, ce sont des choses que les Nantais nous ont demandées. Nous, nous sommes là, comme vous, pour représenter des Nantais. Donc notre demande, c'est celle-ci.

Mme la MAIRE – Merci. Deux choses très simples.

Oui, immédiatement, j'ai demandé au directeur général des services de faire le point avec les équipes concernées, notamment sous la direction d'Isabelle Lefèvre, pour identifier les dysfonctionnements, avec deux possibilités de dysfonctionnement : un dysfonctionnement de processus, Mahaut Bertu l'a évoqué. Est-ce que nous avons quelque chose à revoir dans nos procédures ? Et un dysfonctionnement de personne. Il est évident, et j'avoue être un peu surprise par la question, que je ne vais pas donner ici le nom de l'agent qui est concerné. Ou alors, je n'ai pas bien compris le sens de votre question.

Mais oui, ce travail a été fait, oui, une discussion a eu lieu avec les agents concernés et oui, cela a été l'occasion de remettre à plat la procédure pour que nous ne rencontrions pas, à l'avenir, ce type de difficultés.

La réponse aux deux volets de la question, c'est que l'identification du dysfonctionnement, de processus et de responsabilité individuelle, a été suivie d'effet. Je considère donc que cette affaire est donc réglée, du point de vue de l'institution.

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Effectivement, je ne voudrais pas relancer le débat, mais je voudrais tout de même intervenir...

(Rires.)

J'ai rencontré Kenza Segdi au sujet de ce dossier pour bien comprendre ce qui s'était passé. Je voudrais simplement dénoncer la violence qu'elle subit actuellement. Elle reçoit des mails d'insultes. Le seul fait d'avoir lancé ce débat est quand même vraiment dangereux, d'autant plus, et elle m'a montré ses mails de validation, qu'il y a bien eu plusieurs agents qui ont validé. Je ne reviens donc pas sur la procédure.

Elle a eu cette validation, elle a bien une subvention de la Ville, m'a-t-elle confirmé. Elle a bien eu un versement, pas sur ce projet mais pour l'association, en tout cas, un versement fait récemment, me dit-elle.

II - 95

Ce que je veux dénoncer, en tout cas, c'est la violence qu'elle subit. Je pense qu'il faut vite clore ce débat. Et encore une fois, j'ai entendu des rires, mais l'idée n'était pas de redébattre. C'était bien de dire : arrêtons, parce qu'elle subit des violences sur les réseaux sociaux et surtout par mail. Elle m'a aussi montré ces mails.

Et même si l'on n'est pas d'accord avec son association, avec sa vision, c'était tout de même une affiche qui avait prévu plusieurs phases, avec trois autres affiches, où elle avait l'envie de montrer une diversité des femmes. Il y avait d'autres femmes en photo, pas forcément comme elle l'était, elle, sur cette première affiche.

Donc stop à ce type de violence. Ce n'est pas la peine de faire remonter les débats plus longtemps. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je redis donc simplement, d'un point de vue factuel, qu'il n'y a eu aucun soutien de la Ville au projet en question. Je le confirme très clairement. Qu'il y ait pu avoir des soutiens sur d'autres projets, peut-être, mais pas sur ce projet-là. Je le redis pour que l'information soit bien claire pour tout le monde.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Hakem pour l'association Océan Insertion 44 et de M. Salaün pour l'association Paq'la Lune.

Mme LANGLOIS, Adjointe, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Politique « jeunesse » – Soutien aux associations et porteurs de projets – Deuxième répartition de subventions – Avenants – Approbation

Mme LANGLOIS, Adjointe – Madame le Maire. Mes chers collègues, pour la délibération concernant la politique « jeunesse », nous vous proposons, nous vous soumettons, plutôt, le soutien aux porteurs de projet pour la 11^e édition de SPOT.

Je rappelle que le festival SPOT permet de valoriser l'engagement, les talents, la créativité et l'innovation en favorisant l'expression de jeunes Nantais et Nantaises âgés de 16 à 25 ans. Pour ce premier versement, ce sont 49 projets. Et afin qu'ils puissent mieux préparer ce festival, qui aura lieu le premier week-end de juillet, nous proposons un soutien financier qui prend plusieurs formes : l'attribution d'une subvention ou d'une bourse ou bien la prise en charge, par la Ville de Nantes, sur facturation, ou l'intervention d'un professionnel dont ils ont besoin, qui peut être un professionnel vocal, scénique ou chorégraphique.

Nous avons ensuite le contrat de ville relevant de la politique « jeunesse ». Je pense que nous avons tous reçu le tableau, mais j'aimerais tout de même vous citer certains projets pour que vous puissiez voir à quel point nous intervenons sur divers sujets pour la politique « jeunesse » :

- Urban Nantes, pour la culture urbaine ;
- Ville simplement, qui travaille avec les jeunes des lycées professionnels sur la question des stages, qui est une réelle problématique. Je le redis ici : les stages pour les élèves de lycée pro qui ne peuvent pas valider leur diplôme suite au manque de stage, j'insiste sur le sujet parce que c'est une problématique qu'ils rencontrent et que c'est un début d'exclusion pour ces jeunes ;
- Place aux jeunes, sur l'art oratoire ;
- Soli'cités, avec leur dispositif « all inclusive », qui est innovant et qui travaille de 18 heures à 2 heures du matin auprès des lieux de vie des jeunes. Le principe, c'est un hall pour leur accès aux droits ;
- Studio Moka, sur toute la formation audiovisuelle ;
- et, preuve que nous évoluons aussi, un soutien pour Nantes E-sport, sur l'émergence de l'e-sport, qui se développe de plus en plus auprès des jeunes.

II - 96

Nous avons également des subventions pour le fonctionnement et différents avenants pour Léo Lagrange, Le Dernier Spectateur, Ambitions jeunesses, Benenova Nantes, Les Deux Rives, Make a Move, Céméa et La Sauce ludique.

Le total des subventions s'élève à 217 668 €.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets cette délibération aux voix et je précise que Madame Amrouche ne participe pas au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Amrouche pour l'association le Dernier Spectateur.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Ville non sexiste – Deuxième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Chers collègues, vous le savez, la Ville de Nantes s'est engagée à mettre l'égalité réelle entre les hommes et les femmes au cœur de son action et à devenir une ville non sexiste d'ici à 2030.

Pour avoir ce regard transversal pour lutter à la fois contre les inégalités que nous constatons mais aussi contre le fondement de ces inégalités, c'est-à-dire le sexisme, nous avons deux leviers.

C'est d'abord l'ensemble des actions concrètes que nous pouvons développer en tant que collectivité en regardant chaque politique publique et en nous demandant comment elle participe à l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est le cas concrètement avec la mise en place des distributeurs de protections périodiques, que nous avons inaugurés en février. Les menstruations, les règles sont une différence biologique qui amène, dans notre société, à des inégalités : des inégalités financières, puisque l'on estime ces dépenses à 8 000 € dans une vie, a minima, mais aussi des risques pour la santé, avec l'utilisation de protections de fortune ou de mauvaise qualité, une charge mentale et une gêne, un tabou encore extrêmement présent aujourd'hui.

En tant que collectivité, nous avons donc décidé d'agir en mettant en place des distributeurs de protections périodiques en accès libre, gratuites et de qualité, puisqu'il s'agit de protections bio et biodégradables, dans 30 équipements publics de la ville : mairies de quartier, maisons de quartier, gymnases, piscines, médiathèques, par exemple, et cela pour la première année d'expérimentation avant une généralisation.

Mais pour devenir une ville non sexiste, nous ne pouvons pas, nous ne souhaitons pas agir seuls. Nous souhaitons construire cette ville avec les Nantaises et les Nantais en continuant de nous appuyer sur le dynamisme des actrices et acteurs associatifs.

Cette délibération est représentative de notre volonté, puisque nous proposons un soutien financier à des associations à hauteur de 81 500 €, à destination des structures suivantes :

- Les Fameuses, association qui vise à diffuser sur le territoire la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui fête cette année, aujourd'hui même, le 10^e anniversaire du Printemps des Fameuses. Celles et ceux qui nous regardent peuvent peut-être assister aux conférences qui restent en fin de journée, mais il est prévu que cela finisse tard ce soir. Donc chers collègues, n'hésitez pas à vous y rendre après le conseil, même s'il s'agira de la partie un peu plus festive ;
- Ambitions jeunesses, pour son projet « pôles femmes et familles, qui, dans le cadre du contrat de ville, a pour objet la lutte contre l'isolement des femmes du quartier Malakoff ;
- le CIDFF, pour son projet « Filles et garçons : jouons ensemble », que Ghislaine a présenté, puisque l'un des volets est financé par la politique éducative. C'est là aussi dans le cadre du contrat de ville, pour

II - 97

déployer auprès d'enfants de l'école Jacques Tati, au Clos Toreau, des outils de sensibilisation sur les stéréotypes de genre et les violences sexistes et sexuelles ;

- le RCTC, pour son projet « Des Elle en sport », dans le cadre du contrat de ville, pour réaliser un documentaire sur la place des jeunes filles dans le milieu sportif ;
- le CIDFF, pour son projet « TouteSport ! », dans le cadre du contrat de ville, pour encourager et développer la pratique sportive des femmes, puisque le sport est vecteur de confiance en soi, d'autonomie et d'insertion professionnelle ;
- Style Alpaga, pour son projet dans le cadre du contrat de ville, un soutien aux projets de l'association qui vise à l'insertion des femmes ;
- Trust, pour son projet « Pause-partum », qui consiste à développer des actions autour du post-partum en direction des femmes enceintes et des femmes qui ont accouché : échanges, ateliers d'information, groupes de parole ou encore activités de détente ;
- la Fondation des femmes, qui a fait circuler, pour le 8 mars, le Train pour l'égalité à travers la France et qui a choisi pour premier arrêt la ville de Nantes. Le train a permis une valorisation de nos associations locales : Solidarité femmes Loire-Atlantique, le CIDFF, le Planning familial ou encore Résonantes, mais aussi une valorisation de Citad'elles, le lieu d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences que nous avons décidé d'ouvrir en 2019 ;
- Lady de Nantes, pour son projet « Aux filles du temps », une enquête auprès de jeunes filles et de femmes de Loire-Atlantique et de Vendée pour récolter leurs témoignages sur l'égalité entre les filles et les garçons, sur la réalité des violences sexistes et sexuelles dont elles peuvent être victimes ;
- Résonantes, association de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui sensibilise et qui est ressource pour les jeunes et les adultes qui travaillent à leurs côtés.

J'ai conclu avec ces deux associations, Lady de Nantes et Résonantes, parce que j'aimerais vous inviter à une conférence-débat que nous avons souhaitée, avec ma collègue Pauline Langlois, adjointe à la jeunesse, le 31 mars prochain. Nous vous accueillerons salle Paul Fort avec ces deux associations sur le sujet des jeunes face aux violences sexistes et sexuelles. Je suis sûre que vous serez nombreux à être intéressés.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais être rapide, puisque nous sommes tous un peu fatigués, je crois. Nous approchons de la fin de ce conseil. Mais il aurait été dommage de ne pas intervenir sur cette délibération de Mahaut Bertu, qui a une saveur toute particulière, puisque nous sommes à quelques jours seulement de cette journée hautement symbolique du 8 mars.

Elle est l'occasion de réaffirmer, s'il le fallait encore, que Nantes, ses agents, ses élus s'engagent concrètement, au jour le jour, pour l'égalité, pour l'égalité d'une manière générale et évidemment, fortement pour l'égalité femmes/hommes. En la matière, aucun effort n'est vain, aucune action n'est inutile et aucun combat n'est perdu d'avance : il faut se battre pas à pas et coûte que coûte.

Je ne vais pas re-détailler, je les avais là, toutes les inégalités qui existent encore en France, aujourd'hui, que ce soit sur les salaires, les conditions de travail, les situations de précarité des mères isolées ou des familles monoparentales... On parle aussi du poids de la charge mentale chez les femmes.

Nous avons encore beaucoup, beaucoup de chemin à parcourir en politique, dans le monde du travail, dans la culture, dans le sport, dans les médias, dans la sphère familiale. Lutter contre ces discriminations et ces stéréotypes, ces inégalités du quotidien, ce n'est pas un sujet de femme, c'est un sujet qui nous concerne toutes et tous.

C'est tout le sens de notre engagement à Nantes, pour faire de Nantes cette première ville non sexiste de France en 2030, en agissant à la racine contre le sexisme, en agissant à 360 ° en interne, dans notre gestion de la collectivité, comme en externe, au travers de l'ensemble de nos actions et de nos engagements.

II - 98

Et ce dans tous les domaines, puisque cela va de la relation aux usagers comme en matière d'éducation, dans l'aménagement de l'espace public comme dans notre soutien à la vie associative, et dans les transports publics comme en matière de sécurité.

Nous plaçons ainsi la question de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de notre action pour construire une ville dont l'ensemble des politiques publiques et des champs d'action garantissent l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

Très rapidement, je ne citerai que trois actions qui sont très concrètes à Nantes.

Mahaut vient d'en parler à l'instant, c'est l'installation des distributeurs de protections périodiques gratuite et de qualité dans 30 lieux. J'en ai un personnellement dans la maison de quartier du Breil... Enfin, pas personnellement...

(Rires.)

Il y en a un dans la maison de quartier du Breil, qui est déjà un grand succès. C'est aussi la réflexion menée actuellement par nos services pour transformer nos cours d'école en espaces égalitaires filles – garçons, pour agir dès le plus jeune âge et, nous en avons déjà parlé, éviter la reproduction des stéréotypes et des inégalités liées au genre.

Nous avons également l'organisation à venir, nous n'en avons pas encore la date, des premières Assises nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, en écho à l'ouverture de Citad'elles, en 2019.

Je terminerai en saluant la vingtaine de rendez-vous et d'initiatives que nous soutenons tout au long de ce mois de mars pour mettre en lumière le combat pour l'égalité et ses enjeux, du Train pour l'égalité, dont nous avons parlé, aux 10 ans des Fameuses, dont nous avons également parlé tout à l'heure, organisés aujourd'hui même. Ce sont deux événements qui font justement l'objet de cette délibération que nous allons voter.

Sans oublier l'exposition et la conférence auxquelles je vous invite également à assister, dédiées aux violences subies par les jeunes filles et les jeunes femmes, organisées le 31 mars prochain, en lien avec Résonantes et Lady de Nantes.

C'est donc avec fierté que notre groupe, comme toute cette assemblée, je l'espère, votera cette délibération. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Coussinet.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Mers chers collègues, si je vous demandais à toutes et à tous quel est le nom de votre rue et s'il s'agit d'un personnage célèbre, il y aurait fort à parier que ce serait celui d'un homme.

En effet, aujourd'hui en France, seulement 5 % des noms de rue et 2 % des boulevards et avenues sont baptisés du nom d'une femme. Je dis bien « en France », pas à Nantes. À peine 20 % des maires sont des femmes. 28 %, c'est la part d'écart de salaire existant entre les hommes et les femmes à poste équivalent. Seulement 17 % des femmes accèdent aux responsabilités, notamment dans des comités exécutifs.

Mais 100 % des femmes ont été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel au moins une fois dans leur vie, selon le Haut Conseil à l'égalité hommes/femmes.

Le domaine public dans son ensemble, que ce soient la rue, les transports, l'arène politique, est principalement conçu selon des normes encore très masculines pour des usages très masculins.

Malgré de nombreuses avancées en matière d'égalité femmes/hommes, la plupart des espaces publics ne sont pas pensés pour les femmes et cela entrave encore leur plein accès à la citoyenneté. En effet, la sensation d'exclusion et le sentiment de devoir surveiller son comportement sont toujours persistants. Ainsi,

II - 99

le harcèlement, allant de l'insulte au féminicide, renvoie le message que les femmes n'ont pas toute leur place dans l'espace public.

On constate pourtant que l'action des mouvements féministes s'est accentuée et a intensifié sa portée, cette dernière décennie. Ainsi, le mouvement #MeToo a encouragé la prise de parole des femmes et a permis la prise de conscience collective que le viol et les agressions sexuelles sont plus courants que ce qui est souvent supposé.

Pour autant, la journée du 8 mars, symbole de lutte internationale pour le droit des femmes, met en lumière que le combat pour l'égalité femmes/hommes n'est pas encore acquis et que les problèmes de sexisme continuent d'empoisonner le quotidien des femmes. Cependant, cette journée contribue malgré tout à nous faire prendre pleinement conscience que le féminisme est bien un projet de société dans sa globalité.

C'est pourquoi faire de Nantes la première ville non sexiste de France d'ici à 2030 est un engagement fort de notre collectivité pour faire avancer l'égalité femmes/hommes sur le territoire. Et nous pouvons en être fiers.

Si des mesures concrètes ont déjà été prises lors du mandat précédent, la féminisation des noms de rue, par exemple, ou l'ouverture de Citad'elles – et je ne citerai pas tout ce que Mahaut et Cécile ont déjà évoqué et qui est déjà fait sur ce mandat-là –, la ville non sexiste doit traverser toutes les politiques publiques et s'inscrire dans le temps dans une démarche globale et transversale.

Pour cela, il est nécessaire de faire appel à l'intelligence collective. Il est indispensable de se laisser le temps de poursuivre le travail déjà entrepris avec les associations et les acteurs du territoire, tout comme il est essentiel de continuer à débattre pour aller plus loin dans nos propositions pour faire qu'à Nantes :

- les femmes soient à égale liberté et se sentent en sécurité dans les espaces publics,
- qu'elles puissent avoir accès au logement, aux loisirs et au travail sans rencontrer des difficultés supérieures à celles que rencontrent les hommes,
- les inégalités salariales soient gommées,
- lutter contre la précarité menstruelle et en finir avec le tabou des règles soit une priorité, tout comme combattre les propos sexistes et les injonctions à la virilité.

Nantes, ville non sexiste, c'est aussi poursuivre les efforts déjà engagés et notamment, continuer à féminiser le nom des rues. Ainsi, le groupe UDB souhaite, tout comme l'avait fait Sonia Méziane, lors du mandat précédent, continuer à proposer des noms de femmes bretonnes du territoire, notamment celui de Suzanne Creston, membre des Seiz Breur, mouvement artistique de renouveau et de modernisation de l'art breton des années 1930.

Enfin, parce qu'égalité, autonomie et émancipation sont des principes auxquels notre groupe est très attaché, nous pensons que faire de Nantes la première ville non sexiste est une priorité. C'est pourquoi mes collègues et moi aurons à cœur d'insérer cet engagement, en transversalité, dans nos missions et délégations respectives et plus particulièrement, de l'associer aux questions de transport et de mobilité ou de vie étudiante.

Le groupe UDB votera bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Delphine Bonamy.

Mme BONAMY, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, il est toujours délicat de mettre des chiffres sur les inégalités, car leurs conséquences se mesurent avant tout en vies humaines volées, brisées, marginalisées ou ignorées. Mais puisqu'il faut visiblement parler chiffres pour être entendu sur le caractère intrinsèquement violent du patriarcat, des chercheuses ont décidé de le calculer, ce coût des inégalités entre femmes et hommes : 118 Md€. Ce sont les pertes de richesses engendrées chaque année par la France en raison des inégalités femmes/hommes.

II - 100

Ces chiffres vertigineux nous donnent un ordre de grandeur et nous montrent le gâchis financier immense généré par les injustices vécues quotidiennement par les femmes. Leur coût humain, lui, est inestimable.

Alors oui, notre collectivité a un rôle à jouer pour « déviriliser le monde ». C'est le titre d'un livre de Céline Piques, une auteure féministe et économiste.

De nombreux exemples ont été donnés, notamment par Mahaut, Cécile et Valérie, mais j'en rappellerai certains, qui nous tiennent à cœur : les espaces publics et les cours d'école, qui permettent un usage partagé et égalitaire, la « visibilisation » des femmes avec les journées du « matrimoine », la féminisation des noms de rue ou encore l'achat d'œuvres d'art dans les collections de nos musées, l'organisation de « négo trainings » pour former les femmes à négocier leur salaire et à réduire les inégalités salariales et bien sûr, le soutien de la Ville aux différentes associations qui œuvrent au quotidien pour lutter contre les violences et les inégalités.

J'en profite pour remercier toutes celles et tous ceux qui travaillent comme salarié ou bénévole dans ces associations et bien sûr, pour saluer, comme mes collègues, l'équipe du Printemps des Fameuses, qui se déroule en ce moment à Stéréolux.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci. Effectivement, cela été dit à plusieurs reprises, c'est un enjeu encore très fort que de continuer de construire ce que, normalement, d'ailleurs, il n'aurait pas dû être nécessaire de construire. On a parlé de la journée du 8 mars, qui est une journée emblématique très forte, la journée internationale des droits des femmes. Je pense que nous aimerions toutes et tous, dans ce Conseil, que cette journée n'existe pas parce que finalement, les journées devraient toutes être les mêmes et avec les mêmes droits, que ce soit pour les femmes et les hommes. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas encore le cas.

Les chiffres que Madame Bonamy nous a cités, les chiffres de la Fondation des femmes, qui alertent les différents candidats à la présidentielle sur ces sujets, sont encore assez édifiants. Cela reste donc un enjeu sociétal. Il reste très important de continuer d'aller à la rencontre des hommes et des femmes pour promouvoir l'égalité sous toutes ses formes.

Parce que c'est bien sur l'axe de la prévention et de la sensibilisation et non pas seulement sur l'axe de la réparation que nous allons pouvoir avancer sur ce sujet. Nous avons Citad'elles, qui est un lieu très emblématique et très important pour accueillir les femmes victimes de violences. L'objectif, pour éviter d'avoir toujours ce grand nombre, qui continue d'augmenter, de femmes victimes de violences, c'est d'agir sur l'aspect de la prévention et, comme nous l'espérons tous, d'être moins sur cet aspect de la réparation.

En lien avec cette montée des violences et à l'occasion de la journée du 8 mars, nous avons fait le choix d'aller à la rencontre des Nantaises avec notre groupe sur le thème de l'insécurité des femmes. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué lors de nos derniers conseils, notamment l'insécurité des femmes dans notre ville de Nantes et dans les transports.

Nous sommes allés à Commerce, à l'arrêt de tram de la ligne 2, en fin d'après-midi et en soirée. C'est un lieu qui, je crois, pour toute femme, est un lieu difficile, qui peut être inquiétant et stressant chaque fois que l'on y passe à ces moments-là. Nous avons diffusé un questionnaire aux femmes nantaises pour avoir leur avis sur les actions prioritaires pour améliorer la sécurité des femmes à Nantes.

Les résultats complets seront diffusés d'ici à la fin du mois, mais je voulais d'ores et déjà, et je pense que ce conseil en est l'occasion, vous livrer les premiers retours, les premiers résultats. 60 % des femmes interrogées disent se sentir souvent en insécurité. 64 % ont déjà vécu une agression sexiste ou sexuelle. En termes d'actions prioritaires, les deux premières actions qui remontent le plus sont l'augmentation de la

II - 101

cadence des transports en commun la nuit et encore plus le week-end et le renforcement de la vidéosurveillance et de la vidéoprotection, qui sont perçues par ces femmes comme un outil de protection important.

Nous partageons totalement l'objectif de devenir la première ville non sexiste de France. Avec encore 64 % d'agressions sexistes ou sexuelles, il reste du travail à faire pour les prochaines années. Il me semble qu'il serait intéressant de prendre en compte ces résultats et ces pistes de travail.

Pour conclure, j'aurais juste une interrogation, puisque nous avons évoqué les distributeurs de serviettes hygiéniques, sur le choix du prestataire Natracare, qui est une entreprise qui se développe, qui exporte déjà beaucoup à l'international. J'aurais voulu comprendre pourquoi ce choix, au lieu de start-ups nantaises qui se développent sur ce sujet qui auraient pu être choisies pour rester au niveau local et être plus écologique.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet, puis je redonnerai la parole Mahaut Bertu.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Madame la Maire, merci de me donner la parole. Ce n'est pas parce que j'habite rue Olympe de Gouges que j'interviens, qui est d'ailleurs une grande femme, mais parce qu'il vient de se passer quelque chose, aujourd'hui, en France. Il y a des propos nationaux qui, bien évidemment, entrent en résonance avec cette délibération plus locale.

Une candidate à la présidence de la République vient de dire : « contrairement à d'autres, je n'aurais jamais pu tomber amoureuse d'un adolescent ». Ces propos rapportés sont un tacle indécent en référence à Brigitte et Emmanuel Macron. En tant qu'élu responsable, citoyen, on ne peut accepter et défendre une telle déclaration de Madame Hidalgo.

Je ne sais pas si c'est du sexisme, si c'est de l'âgisme, mais tout n'est pas permis et si c'est vrai, c'est inadmissible et intolérable. Notre groupe tenait à le dénoncer aujourd'hui.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot sur ce dernier point, puisque la candidate que vous avez évoquée va elle-même répondre à cette polémique qui est en train de monter.

Je dirai juste une chose. En réalité, il y a une question qui lui a été posée : est-ce que vous vous sentez vous aussi une cougar ? Elle a dit : « non, je ne me sens pas, moi, une cougar ». Je ferme cette parenthèse. Je laisserai chacun apprécier la qualité médiatique et journalistique qui amène à ce type et à ce niveau de débat que pour ma part, je considère comme tout à fait affligeant.

Je vous propose d'en retourner à nos sujets nantais, si vous le voulez bien. Je partage ce qui a été dit sur le fait que les questions ne manquent pas. Des violences faites aux femmes en passant par les stéréotypes de genre, en passant par l'éducation à tous les âges de la société, il me semble que nous avons suffisamment à faire sur le sujet.

Je redonne la parole à Mahaut Bertu, notamment pour répondre à une question précise que Madame Weiss a évoquée.

Mme BERTU, Adjointe – Plusieurs points, effectivement. Sur la question des distributeurs de protections périodiques, nous avons lancé une expérimentation pour un an, et quand on lance une expérimentation avec des distributeurs et les protections qui sont à l'intérieur, on lance un marché public avec des critères cadrés. Au terme de ce marché public, on a des offres qui sont classées.

Il se trouve que Natracare est arrivé premier. C'est donc Natracare que nous avons choisi. Il fabrique ses produits dans le Finistère avec une politique de RSE très engagée, notamment sur les questions de handicap. Je pense donc que nous n'avons pas à rougir de choisir le premier qui arrive au terme de ce marché public d'un an. Nous relancerons un autre marché pour la généralisation et nous verrons effectivement ce qui se passera à ce moment-là.

II - 102

S'agissant des questions de positionnement et d'engagement féministe, je voudrais juste dire à Erwan Huchet qu'Emmanuel Macron a dit qu'une IVG était toujours un drame pour les femmes. Moi, je vous laisserai juge de cette position. Je pense que l'on ne peut pas tenir ce type de discours. Je rappelle que l'allongement des délais d'IVG est passé récemment contre l'avis de son gouvernement. Donc très bien, merci.

Ensuite, s'agissant des questions de harcèlement de rue et de sécurité, j'entends ce que vous dites sur les questions de harcèlement de rue. C'était effectivement un vrai sujet. Au-delà de l'enquête que vous avez pu mener à Nantes en questionnant quelques personnes, il y a effectivement des études qui montrent que 100 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement dans les transports à l'échelle de la France. C'est donc bien un sujet qui nous dépasse et qui est un sujet éminemment important, sur lequel nous sommes effectivement mobilisés. La sécurité fait évidemment partie de nos priorités pour avoir une ville non sexiste.

Je terminerai juste en rappelant que le premier lieu des violences, c'est bien la maison et non l'espace public.

Un dernier mot peut-être sur Citad'elles, parce que je serais ravie de pouvoir échanger avec Pauline Weiss sur Citad'elles, sachant que la Région, aujourd'hui, ne donne toujours pas suite au financement de ce lieu.

Je vous remercie.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Effectivement, nous avons déjà échangé avec Mahaut Bertu sur ce sujet et je pense qu'il faut que nous nous recontactions pour en parler, parce que nous avons une difficulté juridique : dans nos règlements d'intervention, nous ne pouvons donner de subventions qu'à des associations de type loi de 1901. Il s'avère, en tout cas, ce sont les informations que m'ont données les services, après avoir rencontré vos services, que ce n'est pas le cas de Citad'elles. Nous ne finançons pas ce type d'entité juridique dans nos règlements d'intervention.

Je pense qu'il faudrait peut-être que nos services se remettent en relation, si cela a changé, mais c'est ce qui m'a été remonté. Ce n'est pas une volonté politique, en tout cas.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Je suis tout à fait disponible pour que nous puissions en reparler, d'autant plus que le Département, depuis le premier jour, apporte son financement. Je ne vois pas pourquoi le Département de Loire-Atlantique pourrait participer au financement et non la Région des Pays de la Loire. Mais je suis à votre disposition, je l'ai déjà dit récemment, pour pouvoir en reparler avec vous.

Mme la MAIRE – Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Migration intégration – Apprentissage du français – Subventions – Approbation

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Voici un autre volet du marqueur « égalité ». Mahaut Bertu disait tout à l'heure que la Ville de Nantes s'engageait à mettre l'égalité réelle au cœur de son action. Moi, je vous présente une délibération qui concerne l'apprentissage du français par les populations étrangères.

Ce matin, nous parlions de l'Ukraine et nous nous sommes rendu compte, ces jours derniers, que la situation tragique des migrants ukrainiens permettait à beaucoup d'entre nous de mieux comprendre l'urgence de leur situation et entre autres, la nécessité d'apprendre le français et l'écueil de ne pas comprendre une langue étrangère quand on arrive dans un pays et que l'on a tout quitté.

Ce qui vaut pour les migrants ukrainiens vaut pour tous les migrants, quel que soit leur pays d'origine.

II - 103

L'apprentissage du français est, je pense, un levier fondamental en vue de l'intégration, de l'accès aux droits, de l'autonomie dans la vie quotidienne pour les démarches, l'accès à la culture, aux loisirs, à l'aide à la parentalité, pour l'accompagnement dans la scolarité des enfants. C'est un levier fondamental aussi pour l'accès à l'emploi des personnes qui ont le droit de travailler.

La démarche de parcours linguistique de la Ville de Nantes, en lien avec la direction de l'emploi de la Métropole et donc, mon collègue élu André Sobczak, prévoit le soutien aux associations par la formation des bénévoles, à qui nous proposons des formations, parce que l'apprentissage du français n'est pas leur métier, quand ils sont bénévoles, et surtout, l'attribution de subventions, qui nous concerne ici.

Il s'agit donc aujourd'hui de mettre en lumière quatre de ces associations qui interviennent dans le champ de l'apprentissage du français, avec deux associations un peu historiques : l'Anade, pour un montant de 900 €, qui est la reconduction de ce qui s'est fait l'an dernier, et le GREF, pour un montant de 2 000 €, qui est aussi la reconduction de ce qui s'est fait l'an dernier. Le GREF, je le souligne, a la particularité de proposer des créneaux en soirée, ce que font peu d'associations. L'Anade, elle, mettra l'accent, cette année, sur les débutants, les très grands débutants.

Nous avons une association un peu différente, Babel 44, avec laquelle nous avons expérimenté l'an dernier un atelier qui a été très, très concluant. Il est proposé de passer à deux ateliers, ce qui explique le doublement de la subvention, portée à 8 000 € pour cette année.

Il y a par ailleurs une nouvelle association, que nous ne subventionnions pas jusqu'à présent, Du monde dans la classe, pour un montant de 1 000 €. Elle intervient auprès de personnes en très, très grande précarité.

Le montant total des subventions s'élève à 11 900 €.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, notre Ville est soucieuse de permettre à toutes les personnes la meilleure intégration possible sur notre territoire et l'apprentissage du français en est, sans conteste, un élément clé.

Comme le disait ma collègue Nadège Boisramé, c'est le sens du parcours linguistique que nous développons à Nantes. C'est un enjeu important d'inclusion sociale puisque ces compétences linguistiques permettent ensuite plus facilement de suivre une formation ou de trouver un emploi, de scolariser ses enfants et de suivre cette scolarité ou encore de participer à la vie de la cité et de faire valoir ses droits.

C'est là un levier permettant de faire vivre la promesse républicaine sur notre territoire.

Nous nous réjouissons de la volonté de la Ville de Nantes d'aller plus loin sur cette question du parcours linguistique. Les subventions globales sont effectivement en hausse par rapport à l'année dernière, ce qui permettra d'accompagner plus de personnes dans ces parcours linguistiques.

Nous saluons notamment l'arrivée d'un nouvel acteur en la présence de l'association Du monde dans la classe, qui vient œuvrer tout particulièrement auprès des publics en grande précarité, dans des ateliers sociolinguistiques leur permettant d'atteindre un premier niveau d'autonomie dans la vie quotidienne.

Ce nouvel acteur démontre une nouvelle fois la richesse de l'engagement associatif sur le territoire nantais. Notre rôle, en tant que collectivité, est bien d'aider ces acteurs essentiels de la vie de la cité et d'encourager cette vitalité si précieuse.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II - 104

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l’initiative citoyenne – Subventions – Approbation

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, comme je vous le disais ce matin, la dynamique des bureaux des projets est toujours là, malgré la crise, parce que les Nantaises et les Nantais, dans leur grande diversité, ont plus que jamais besoin d’agir concrètement, à l’échelle de leur quartier, de tisser des liens de solidarité, d’entraide, de convivialité.

Les subventions proposées aujourd’hui dans ce cadre portent sur un montant total de 11 876 €. Il s’agit de trois projets, dans trois quartiers différents, avec de nouveaux collectifs ou associations.

Le premier se nomme « Découvrir, partager, s’amuser dans le quartier Nantes Erdre ». Il est proposé par l’Association des riverains et amis de la Beaujoire, pour 2 042 €. C’est une invitation à réaliser avec les habitants une cartographie des lieux de proximité, de l’équipement de quartier aux jardins ouvriers ou partagés, de la boîte à livres aux composteurs jusqu’au terrain de pétanque et aux aires de jeu. Il s’agit de faire mieux connaître les circuits de randonnées et les lieux propices à la marche, la course à pied et plus globalement, aux activités physiques.

Ce projet permettra de réaliser un dépliant qui sera diffusé dans les équipements et commerces du quartier et pourquoi pas, au-delà.

Le deuxième projet est une ferme pédagogique à Pin sec, proposée par l’association des parents d’élèves Urbain le Verrier, à Doulon – Bottière, pour 5 000 €. Il s’agit de faire découvrir aux enfants les métiers de la terre et les productions de la ferme, qui sera implantée à l’angle de la rue de Valenciennes et du boulevard Henri Dunant. Ce sera un temps fort d’animation du quartier dès le printemps prochain. La ferme sera ouverte au jeune public, dans le cadre scolaire et extrascolaire, sur deux jours et demi, comprenant également des visites libres pour toutes les familles, en partenariat avec la maison de retraite de Bottière – Chênaie ou encore avec le foyer logement.

Le troisième projet, « Chantenay Sainte-Anne en transition ! », est proposé par le collectif du Dix, à Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne, pour 4 834 €. Il s’agit d’une démarche innovante au sein du quartier Chantenay – Sainte-Anne autour des préoccupations sociales et environnementales. Ce projet est à l’initiative de riverains sensibles aux enjeux de la transition écologique. Il associe de nombreux acteurs associatifs ou collectifs, les Amap du quartier, l’atelier coop Chantenay, le collectif du Panier de jardin, Clean Walk Naoned, le collectif du Dix et des commerçants.

Un événement ouvert à tous les publics sera organisé au printemps et marquera le lancement d’un quartier en transition autour d’un programme pédagogique et convivial.

Je vous propose donc d’approuver ces trois belles initiatives citoyennes pour un total de 11 876 €.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci. Je voulais juste faire le lien avec les budgets participatifs que nous avons évoqués ce matin et la question des comités d’animation.

Vous nous aviez fait un petit bilan, Madame Bassani, il y a à peu près un an, je crois, sur la question des bureaux des projets, avec la répartition par quartier, etc. Et vous aviez indiqué à ce moment-là que les comités d’engagement s’essoufflaient. Je cite : « dans presque tous les quartiers, les comités d’animation se sont progressivement essoufflés. Ils fonctionnent autour de quatre à huit habitants selon les quartiers. »

Je voulais faire le parallèle avec ce qui nous a été présenté ce matin, qui fixe un objectif, pour les comités d’animation, de 15 à 20 personnes. Je pense qu’il faut bien avoir cela en tête pour mesurer la complexité de

II - 105

conserver des gens dans les comités d'animation et surtout, l'effort de communication qu'il va falloir faire pour pouvoir bien attirer des Nantaises et des Nantais dans le dispositif des budgets participatifs.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Merci, Monsieur Bainvel, une nouvelle fois, de me donner l'occasion de redonner ces précisions. En effet, l'un des diagnostics qui avaient été réalisés, vous l'avez rappelé, sur les bureaux des projets, c'était le constat d'une sorte d'essoufflement. Mais nous avons affaire là uniquement à des habitants volontaires, des bénévoles. Bien sûr qu'à un moment, ils ont envie de faire peut-être autre chose. De plus, avec l'arrivée des budgets participatifs, ils demandaient eux-mêmes à ce que les comités d'animation soient renforcés.

C'est pourquoi il a été prévu dès le printemps une campagne d'information très large, grand public. On verra un peu partout cet appel à participer aux budgets participatifs, avec une identité visuelle propre, avec des outils destinés aux habitants, qu'ils pourront se partager, qu'ils pourront se transmettre les uns aux autres pour s'investir davantage.

Nous savons qu'il y a énormément de gens qui ont envie de le faire et qui n'ont pas forcément l'information. Ils ne savent pas nécessairement où s'adresser. Cette campagne d'information viendra pallier ce déficit. Comme vous le savez, nous l'avions aussi écrit dans le bilan des bureaux des projets qui portaient sur la période 2016 à 2020, ce dispositif s'était déployé sans aucune communication, uniquement par le bouche-à-oreille. Il est déjà tout à fait appréciable que cela ait fonctionné de cette manière-là, sans communication institutionnelle.

Cela ne résout pas forcément totalement le problème. Il y aura aussi cette dynamique, qui continue sur les territoires, qui va contribuer à renforcer le dispositif. Mais je pense que vous allez tout de même voir cette campagne d'information très intéressante. Je ne vous la dévoile pas aujourd'hui, mais elle donnera envie aux habitants de s'engager encore davantage dans l'intérêt général et dans leur quartier.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. TRICHET, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Signature de la charte relative à l'aménagement numérique hertzien de Nantes Métropole – Approbation

M. TRICHET, Conseiller municipal – Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre politique active de numérique responsable et vise justement à revoir la charte d'aménagement numérique hertzien qui était proposée depuis 2013.

Cette délibération a déjà fait l'objet d'un vote dans le cadre du Conseil métropolitain, à l'unanimité. Elle est aujourd'hui portée aux différents conseils des 24 communes.

Le travail a été engagé depuis longtemps et en particulier, lors du débat sur la 5G, qui a justement mis en exergue la nécessité, pour nos concitoyens, d'avoir plus de transparence sur le volet sanitaire, sur le volet environnemental. Un travail a donc été engagé depuis maintenant plus d'un an avec les opérateurs, qui ont des opérations de déploiement massif et cette préoccupation du commun.

Cette charte fixe des avancées significatives et des engagements communs sur le volet environnemental, en particulier sur ce que l'on appelle la mutualisation : comment l'on peut, aujourd'hui, mutualiser, anticiper le déploiement d'infrastructures et éviter la démultiplication des antennes un peu partout, de la part d'opérateurs privés qui n'auraient pas anticipé et travaillé en commun au préalable.

II - 106

Il y a aussi la volonté de construire des indicateurs en commun pour suivre justement la consommation énergétique et bien évidemment, de recourir à des infrastructures plus écoresponsables en consommation, mais aussi en utilisant des énergies renouvelables.

Le deuxième axe important, dans cette charte, c'est le volet de la transparence, que nous nous devons d'apporter à nos concitoyens. Nous sommes le premier territoire, la première ville, la première métropole à développer un observatoire des ondes, puisque nous avons 50 capteurs qui sont aujourd'hui actifs, déployés auprès des sites sensibles : les écoles, les crèches. Il permet à tout un chacun de mesurer en temps réel la sensibilité aux ondes. Jusqu'à présent, aucun des seuils qui sont aujourd'hui fixés par la loi n'a été dépassé.

Je vous invite à aller consulter cet observatoire en direct, sur « observatoireondes.com », en allant sur le volet nantais.

Nous avons aussi une volonté d'avoir plus d'efficacité sur ce travail de déploiement. Nous souhaitons centraliser toutes les demandes qui vont émaner des différentes communes et accompagner potentiellement les différents collectifs d'utilisateurs, de citoyens qui s'interrogeraient très en amont, on peut le voir dans l'actualité, pour pouvoir anticiper des conflits.

Le dernier élément est un élément de gouvernance. C'est un peu technique, mais tout de même. Jusqu'à présent, seuls les opérateurs étaient autour de la table.

Nous avons donc mis une gouvernance plus ouverte, avec les bailleurs sociaux et différents acteurs qui aujourd'hui, souhaitent s'impliquer, à la fois pour anticiper sur les nouvelles technologies à venir, et également, des gouvernances au sens de la société civile, puisque nous souhaitons vraiment mettre en place des collèges d'experts mais aussi des collèges d'utilisateurs qui, à un moment donné, vont solliciter des débats, comme nous avons pu le voir dans le cadre du débat sur la 5 G, encore une fois pour accompagner ces évolutions autour du numérique.

Cette délibération s'inscrit donc vraiment dans notre politique proactive du numérique responsable et je vous invite demain, si je puis me le permettre, puisque c'est une journée un peu particulière, qui n'est pas très connue, le *cyber world cleanup day*, où chacun peut participer à nettoyer un peu son numérique du quotidien. Donc si vous pouvez retirer quelques mails et ne pas envoyer de tweets, par exemple – je plaisante, évidemment, mais pourquoi pas... Je rappelle que l'on gagne en CO₂ en évitant parfois certains usages.

Mme la MAIRE – Merci. Louise Vialard.

Mme VIALARD, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération arrive tardivement à l'ordre du jour de notre conseil, vendredi après-midi et après nos nombreux débats. J'aimerais tout de même prendre quelques minutes pour me joindre à mon collègue Francky Trichet et pour attirer votre attention sur les enjeux de cette charte.

Ce n'est plus un mystère : dans nos vies hyper connectées, l'aménagement numérique du territoire impacte concrètement la vie de chacune et de chacun d'entre nous. Aujourd'hui, au sein de notre collectivité et comme partout en France, ce sont les opérateurs privés qui sont chargés de bâtir cette infrastructure et qui sont donc chargés de cette mission d'intérêt général.

Ce sont des acteurs privés qui, comme tous les acteurs privés, ont des problématiques de concurrence, qui font face à des enjeux économiques et qui n'hésitent pas à réduire les coûts et donc, la qualité des services, pour ajuster ce modèle économique. Encore en 2022, après deux ans de confinement, quarante ans après la naissance du *World Wide Web*, l'Internet que l'on connaît maintenant, il y a encore des Nantaises et des Nantais qui n'ont pas accès à une simple connexion.

Je vous invite par ailleurs à essayer de faire intervenir un agent de chez Orange ou de SFR, pour ne nommer qu'eux, pour installer une box ADSL ou plutôt une box fibre, en ce moment : vous pourrez vous rendre

II - 107

compte de la gageure que cela représente. Je pense aux problématiques de sous-traitance, aux délais, au report de responsabilité entre les opérateurs, et j'en passe.

Dès lors, face à cette situation et aux injonctions décevantes du gouvernement, il est de notre responsabilité et surtout, il est urgent d'agir en tant que collectivité afin de créer des lieux de dialogue rassemblant ces acteurs privés et les citoyens, de créer des lieux de transparence et d'ouverture autour de ces sujets aussi importants.

Cette charte est un élément de réponse aux inquiétudes citoyennes soulevées dans le débat sur la 5G : la transparence, avec l'observatoire des ondes, la réduction des impacts environnementaux, avec les principes de sobriété que Francky a évoqués. Mais c'est aussi un acte de dialogue local, qui insuffle de la démocratie dans les questions d'infrastructures numériques.

Ce travail a débuté grâce à ma collègue Catherine Bassani, alors élue à la santé environnementale au mandat précédent. Il va encore plus loin avec cette nouvelle proposition.

Enfin, évidemment, nous ne pouvons pas faire l'économie d'un cadre légal et réglementaire pour un aménagement numérique du territoire qui préserve l'intérêt de toutes les citoyennes et tous les citoyens. Le numérique responsable est un enjeu de société. Il doit avant toute chose être démocratique, transparent et faire l'objet de décisions collectives pour l'intérêt général.

Je salue donc le travail de Franky Trichet et des services, qui ont amené cette charte encore plus loin en ce sens et qui contribue à nos avancées dans le numérique responsable, dont nous pouvons tous être fiers.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Monsieur l'Adjoint, après le moratoire inutile sur la 5G, voici donc le temps de la charte sur le numérique hertzien, en clair, sur l'installation d'antennes pour les opérateurs de téléphonie mobile que sont Bouygues Télécom, SFR, Free et Orange.

Tout d'abord, il faut dire que la 5G à Nantes, aujourd'hui, c'est pleinement opérationnel, il faut le dire, sur Nantes, sa métropole, et ce n'est plus un débat polémique.

Il y a dans cette charte un certain nombre d'objectifs et, il faut être honnête, le premier objectif ne sera pas complètement atteint. Si Bouygues Télécom et SFR jouent le jeu, ni Orange ni Free, nous semble-t-il, ne vont signer cette charte.

En effet, ces opérateurs considèrent que la loi existe, finalement, et que la loi est bien faite. Cette loi s'applique à Nantes et elle s'applique sur tout le territoire. Et il semble d'ailleurs qu'un certain nombre de déclarations de travaux pour l'installation d'antennes fassent l'objet de contentieux d'opérateurs auprès de la collectivité, contentieux toujours perdus par la Ville, m'a-t-on dit. Ces refus et leurs conséquences obligent la Ville à engager des frais judiciaires importants. Aussi, ce serait un abus de droit de refuser des permis pour de mauvaises raisons.

À notre humble avis, cette volonté d'élargir la gouvernance sans l'opérateur historique minimise grandement la portée effective de cette charte. Or, cela a été dit, si une meilleure gouvernance sur ces sujets est nécessaire, qu'en est-il si tout le monde ne signe pas la charte ? Il faut en effet veiller à une équité de traitement pour tous les opérateurs. Il ne faudrait pas que les chartes soient rapidement inopérantes voire superfétatoires.

Malgré cela, faire travailler ensemble tous les acteurs, favoriser la sobriété énergétique de ces antennes, comme cela a été dit, et bien sûr, inciter à la mutualisation de celles-ci, ce sont des objectifs que nous partageons. Et en cohérence avec ce que nous avons voté à la Métropole, nous voterons cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Tristan Riom.

II - 108

M. RIOM, Adjoint – Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais simplement réagir à ce que vient de dire Monsieur Huchet. Je trouve assez choquant de dire que le débat sur la 5G a été inutile. Nous avons tout de même des centaines de personnes qui se sont mobilisées, avec des contributions très intéressantes et en fait, nous avons rempli là un rôle que l'État aurait dû tenir. C'est-à-dire que lorsqu'il y a un sujet qui fait débat dans la société, on met les gens à contribution.

Évidemment, nous savions dès le début que nous n'avions pas tous les leviers mais là, finalement, nous avons rempli quelque chose, encore une fois. Il y avait une carence de l'État, nous avons mobilisé la société nantaise, qui a donné son avis et en fin de compte, ce n'est pas inutile parce que déjà, cela a permis à des gens de monter en compétence sur ce sujet, y compris les élus, d'entendre ce que les gens avaient à dire sur les questions d'évolution technologique. Et maintenant, cela nous permet aussi de les prendre en compte, puisque c'étaient des contributions qui étaient fournies, intéressantes.

Je remercie d'ailleurs Francky Trichet et Louise Vialard de continuer à travailler sur ces questions de numérique responsable et de prendre en compte cette demande de la société civile.

Je pense qu'il ne faut pas, comme vous le faites, être méprisant envers les gens qui veulent se saisir des enjeux technologiques, parce que nous allons avoir, au cours de ce mandat et dans les années à venir, de très nombreux autres enjeux sur le développement technologique. Par conséquent, soyons à l'écoute de ce que les gens ont à dire.

Et quand bien même après, il n'est pas facile d'agir parce que nous n'avons pas toujours les leviers au niveau local, il est tout de même apprécié et souhaitable que nous, nous mettions en place des espaces de démocratie locale.

Merci. Francky Trichet.

M. TRICHET, Conseiller municipal – Un point de précision, à la suite de la remarque et de la demande d'Erwan Huchet. Je pense qu'il faut rester confiant et constructif. Cette charte, cela fait un an que nous y travaillons avec les opérateurs, ceci en réponse à la remarque selon laquelle certains opérateurs se poseraient encore la question de signer ou de ne pas signer. Ils verront que lorsque l'on entre dans des processus comme celui-ci, le national et le local ont aujourd'hui des visions qui peuvent être non pas divergentes, mais sur lesquelles il y a des interactions à réaliser.

Ce que vous évoquez sur le fait que certains opérateurs n'iraient pas, je crois que ce n'est pas vrai. Je crois que les discussions sont toujours en cours et en plus, nous sommes sur des éléments très techniques et pointilleux.

Une charte est posée aujourd'hui. Elle a été votée par les 24 communes et j'espère qu'elle sera votée ici aujourd'hui. Les discussions se poursuivent. Nous avons encore le temps, pour cette charte, de toute façon.

Ceci étant, même si un opérateur ne venait pas, charge à lui de prendre ses responsabilités. Aujourd'hui, un travail collaboratif collectif a été réalisé par tous les acteurs. Si l'un des opérateurs, sur un sujet, un petit détail, souhaite ne pas signer les 99 % du travail qui a été engagé et sur lesquels je crois qu'il aurait plutôt intérêt à signer cette charte, dont acte. À chacun ses responsabilités.

Mais nous en sommes loin. Moi, je suis tout de même assez confiant sur le travail et sur l'écoute réciproque. Nous sommes à la fois au niveau local et au niveau national.

Mme la MAIRE – Merci.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II - 109

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé : deuxième répartition et opération paniers solidaires – Approbation

Mme COLLINEAU, Adjointe – Pour la deuxième fois cette année, il s'agit d'une proposition de répartition de subventions à l'égard d'associations œuvrant dans le domaine de la santé ou portant des projets qui permettent de lutter contre les inégalités sociales en santé.

Je vais prendre le temps de vous présenter d'abord deux associations, pour lesquelles, je l'espère, nous voterons une subvention.

La première est l'association G-Xiste, qui est une association basée à Doulon, qui accueille des femmes sans domicile qui souffrent d'addiction. Elle propose concrètement un hébergement dans un environnement sécurisant, une petite maison propriété d'ICF habitat, afin de soutenir ces femmes et de les accompagner dans leur parcours de la rue vers un logement.

La deuxième est l'association Trust, que Mahaut Bertu a évoquée tout à l'heure, qui est implantée à la Bottière, dont le travail est dédié aux questions de santé des femmes. C'est une manière, là aussi, de nous inscrire dans le plan national dit des « mille premiers jours » puisque, et cela me donne l'occasion d'en dire un mot, nous savons que les inégalités de destin se jouent avant même la naissance et que les 1 000 premiers jours de l'enfant revêtent un caractère fondamental pour son développement. De ce point de vue, l'association Trust fait un travail extrêmement intéressant.

Ensuite, je voulais vous présenter le projet « paniers solidaires » développé par trois associations locales et sept centres socioculturels, pour lesquels nous proposons au vote une subvention de plus de 30 000 €. Ce projet croise les objectifs fixés à la fois dans le contrat local de santé, le projet alimentaire de territoire et la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'une action qui est le prolongement, la pérennisation de la distribution de paniers de fruits, de légumes et de légumineuses qui avait démarré lors de la crise sanitaire quand, très rapidement, il avait été constaté que de nombreuses familles, vous le savez, rencontraient de réelles difficultés pour s'alimenter.

Si la crise a été le révélateur de ce problème, les chiffres en augmentation de la grande pauvreté ou encore les données du service de santé scolaire relatifs à l'obésité infantile, qui s'accroît dans certains quartiers, notamment chez les petites filles, nous obligent à ne surtout pas balayer la question de l'alimentation.

Bien manger, au-delà de la question essentielle de s'alimenter, c'est le moyen de préserver sa santé, et manger des fruits et légumes, de ce point de vue, c'est le moyen notamment de prévenir les risques cardiovasculaires.

Sauf qu'en 2022 encore, l'alimentation est un grand marqueur des inégalités en France. La relation est étroite entre inégalités sociales et habitudes sur trois plans en particulier, je prends le temps de dire un mot : sur le plan de la sédentarité, sur le plan de la consommation et de la surconsommation de sel et sur le plan de la consommation de fruits et légumes, celui qui nous concerne pour l'accompagnement de ce projet.

Il est possible d'agir et ici, d'accompagner des projets qui sont des projets associatifs de paniers solidaires, de distribution de fruits et légumes à celles et ceux qui en ont besoin.

Cette action associative trouve sa place dans une approche plus globale, qui est celle de la Ville. Je pense aux potagers solidaires, dans les parcs, qui permettent tout à la fois aux enfants de comprendre la culture d'un fruit et d'un légume, de comprendre les saisons, de côtoyer du vivant, tout en étant un complément utile aux familles accompagnées par le CCAS qui concrètement, bénéficient des récoltes.

Je pense aussi aux ateliers de cuisine proposés dans les quartiers afin d'apprendre ensemble à utiliser les produits frais et aux initiatives autour de l'écriture de livres de recettes dans certains quartiers nantais.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 110

Nous sommes au début d'un travail à mener de concert avec les associations, qui espèrent, dans les années à venir, pouvoir proposer des fruits et légumes sous le sceau de qualité ou bio et de le faire dans la durée pour accompagner les familles.

J'en finirai là. C'est une action qui permet aussi à chaque bénéficiaire, et c'est important, il me semble, de comprendre comment prendre soin de soi au quotidien, de prendre le temps nécessaire à la préparation d'un repas, bref, d'être acteur de sa santé.

Ce n'est peut-être pas un projet qui fera la une des journaux mais c'est un projet qui est remarquable, de qualité, et je tenais à prendre le temps de vous le présenter, même si, cela a été dit, nous commençons à être en fin de journée.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Je précise que Monsieur Jouin, Monsieur Cocotier, Monsieur Asseh, Madame Hakem, Madame Langlois, Madame Naulin, Monsieur Rebouh et Madame Robert ne prennent pas part au vote en ce qui concerne l'ACCOORD.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de MM. Jouin, Cocotier, Asseh, Mmes Hakem, Langlois, Naulin, M. Rebouh et Mme Robert pour l'ACCOORD.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Désignations diverses

Mme la MAIRE – Chers collègues, il s'agit de la désignation d'un représentant de la Ville au sein de la commission « vie étudiante » de Nantes Université. Nous proposons Valérie Coussinet comme représentante de la Ville de Nantes. S'il n'y a pas de demande de votre part d'un vote à bulletin secret, je vous propose, comme nous l'avons fait ce matin, un vote à main levée. Il n'y a pas de demandes particulières de vote à bulletins secrets ? Très bien.

Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – La délibération que je vais vous présenter comporte sept points de notre politique de ressources humaines. Cela risque d'être un peu long.

Vous trouverez, dans le premier point, l'adaptation classique du tableau des effectifs avec, pour ce conseil municipal, la création de cinq postes pour répondre aux différents besoins des services. Nous avons également six suppressions de postes, dont cinq étaient des postes en surnombre. Nous avons aussi des transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service et au grade des agents.

L'ensemble de ces éléments figurent dans l'annexe 1, document classique qui vous est remis à chaque conseil municipal.

Le deuxième point de la délibération concerne l'avancement de grade de nos agentes et agents. En effet, c'est bien notre assemblée délibérante qui fixe chaque année le taux de promotion pour chaque grade

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 111

d'avancement. Cette année, au regard des évolutions statutaires et du calendrier des CAP d'avancement, il n'est pas possible de calculer le ratio de promus/promouvables de façon précise et anticipée. Il est donc proposé, de façon exceptionnelle, un ratio à 100 % des agents promouvables au regard des règles que nous avons votées dans les lignes directrices de gestion.

Il est également proposé à la filière de la police municipale l'avancement au grade de brigadier-chef principal pour les brigadiers détenant le 10^e échelon et non plus le 11^e échelon, comme précédemment.

Le troisième point concerne une nouvelle autorisation d'absence suite à la loi du 17 décembre dernier. Cette ASA permet aux parents d'accompagner leur enfant atteint d'une pathologie chronique ou de cancer. Nous sommes en attente du décret qui doit préciser la liste des pathologies chroniques et le nombre de jours autorisés. Mais nous autorisons évidemment l'absence en nous basant sur d'autres ASA, soit deux jours ouvrés, même si nous savons que cela vient s'ajouter à d'autres mesures existant aujourd'hui. Je pense notamment à l'allocation journalière de présence parentale.

Le quatrième point n'est pas sans lien avec le précédent car il concerne le don de jours entre agents. En effet, nous avons déjà délibéré sur le don de jours pour permettre l'accompagnement soutenu d'un enfant ou d'un proche au regard de la maladie, du handicap ou de blessures qui nécessitent une présence continue.

Jusqu'à présent, lorsque les jours n'étaient pas utilisés par l'agente ou l'agent qui en avait besoin, ces jours-là étaient perdus car ils n'étaient pas rendus aux donateurs. Il est donc proposé aujourd'hui qu'ils puissent être mis sur un compte de réserve et qu'ils puissent être accordés dans l'année à un agent ou une agente qui demanderait à pouvoir bénéficier de ces dons de jours.

Le cinquième point concerne les facilités horaires que nous mettons en place dans le contexte de crise sanitaire. En effet, nous permettons à notre personnel d'aller se faire dépister pendant leur temps de travail. Pour cela, nous mettons en place une facilité de deux heures. Cette facilité doit être validée par la hiérarchie. Elle est sans impact financier pour nos agentes et nos agents.

Par ailleurs, nous mettons également une facilité horaire de deux heures pour permettre à nos agents et à nos agentes d'accompagner, pendant leur temps de travail, leur enfant au centre de vaccination. Cette facilité doit être validée par la hiérarchie et elle est également sans impact financier pour notre personnel.

Le sixième point concerne la création du comité social territorial. En effet, dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, il est acté la fusion des deux instances consultatives que sont le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en une seule instance, qui se dénommera dorénavant « comité social territorial ».

Cette instance se mettra en place à partir du 1^{er} janvier 2023 mais nous devons délibérer six mois avant les élections professionnelles. Ces élections se tiendront le 8 décembre prochain, ce qui explique le vote à notre conseil de ce jour.

Le comité social territorial sera l'unique instance pour débattre des sujets collectifs. Ce comité reprend les anciennes attributions du CHSCT en créant en son sein une formation spécialisée. Nous avons eu plusieurs temps d'échange avec les organisations syndicales pour définir ensemble les contours de cette formation spécialisée et pour acter le nombre de représentants de cette nouvelle instance.

Il est donc proposé à notre conseil la création de ce comité social territorial commun et d'une formation spécialisée commune à la fois à la Ville de Nantes, à son CCAS et à Nantes Métropole, instance compétente pour les agentes et les agents de ces trois institutions, et d'acter le principe de création de formations spécialisées de site ou de services selon certaines modalités.

Il est proposé :

- de placer ce comité social territorial commun et la formation spécialisée commune auprès de Nantes Métropole ;

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 112

- de fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 15 le nombre de représentants du personnel suppléants au comité social territorial ;
- de fixer à 15 le nombre de représentants de la collectivité titulaires et à 15 également le nombre de suppléants ;
- de fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaires de la formation spécialisée et à 30 le nombre de représentants du personnel suppléants ;
- de fixer à 15 le nombre de représentants titulaires de la collectivité à la formation spécialisée, et à 15 le nombre de représentants de la collectivité suppléants.

Je tiens à dire que nous avons pris le maximum de ce qui était autorisé pour permettre d'avoir une multitude de représentants du personnel dans ces instances.

Nous actons le principe de création de formations spécialisées de site ou de services pour la Ville, son CCAS et Nantes Métropole et nous allons poursuivre les échanges avec les organisations syndicales et les directions opérationnelles pour fixer à la fois leur nombre et leur périmètre, ce qui fera l'objet, mes chers collègues, d'une délibération que je vous présenterai lors du conseil municipal de juin prochain.

Le septième point, qui est le dernier, concerne la réforme des statuts particuliers des cadres d'emplois des aides-soignants territoriaux et des auxiliaires de puériculture territoriaux, qui passent de la catégorie C à la catégorie B. C'est la transposition du plan Ségur de la santé aux personnels médico-sociaux employés par les collectivités territoriales, qui se poursuit par la revalorisation indiciaire et par un meilleur déroulement de leur carrière. Cette décision, venant de l'État, est une bonne décision, il nous faut le souligner, notamment pour les agents concernés.

Cette réforme transforme le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture et crée le cadre d'emplois des aides-soignants, tous deux en catégorie B. Cela rend donc caduc la délibération RIFSEEP que la collectivité avait prise.

Mais sans attendre le passage à un prochain conseil municipal et afin d'étudier ces métiers dans le cadre du chantier sur le régime indemnitaire que nous avons engagé, nous souhaitons lever les contraintes de recrutement sur ces métiers en tension et être attractifs, dans un contexte concurrentiel, répondre au calendrier des lignes directrices de gestion et évidemment, reconnaître bien entendu l'investissement des auxiliaires de puériculture pour la Ville de Nantes et des aides-soignants pour le CCAS.

Par conséquent, dans un souci d'équité et de suivi de gestion, il est proposé de manière exceptionnelle et transitoire de permettre à ces agents d'avoir un complément de rémunération équivalent au régime indemnitaire de catégorie B.

Je vais juste vous donner très rapidement les chiffres. Le montant de ce complément « RI catégorie B » s'appuie sur le RI des infirmiers territoriaux, puisque la référence est la fonction publique d'État. Pour les aides-soignants, nous proposons un régime indemnitaire de grade de 278,51 € pour la classe normale et de 306,36 € pour la classe supérieure et un régime indemnitaire de fonction de 75,90 € pour le niveau 1 et de 126,50 € pour l'accompagnement en gérontologie, pour ceux qui accompagnent, en niveau 2.

Le montant du complément de rémunération transitoire sera compris entre 354 € et 432 € dans l'attente de la délibération instaurant le RIG et le RIF. C'est de façon volontariste que nous mettons ces montants, qui sont, il me semble, des montants corrects au regard de l'investissement de nos agents.

Pour les auxiliaires de puériculture, il est proposé un régime indemnitaire de grade de 278,51 € pour la classe normale et de 306,36 € pour la classe supérieure et un régime indemnitaire de fonction de niveau 1 de 50,60 €. Le montant transitoire sera compris entre 329 € et 356 €, tout cela dans l'attente de la délibération qui arrivera après le travail sur le régime indemnitaire.

Ce complément de rémunération sera versé pour ces agents au mois d'avril, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 113

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Madame Bassal, pourriez-vous nous éclairer sur la situation des demandes qui ont été faites par la police municipale sur la clarification de leurs fiches de paye ? Ils n'y comprennent pas grand-chose : il y a des primes qui ont été adoptées sous Monsieur Ayrault de 20 % qui ne sont pas appliquées à tous. Certains agents sont classés en police municipale, d'autres sont classés en administratif. Il y a une certaine iniquité sur les primes. Il y a une IFTS, sans vouloir être trop technique, qui est assez illisible pour eux : 20 % pour les uns, 30 % pour les autres, des bonus de 20 € pour les uns mais si j'ai bien compris, pas pour tout le monde, une IAT qui est de droit, normalement, dans la police municipale – encore une fois, je ne suis pas un spécialiste, vous m'éclairerez –, mais qui n'est pas appliquée à Nantes...

C'est difficile à comprendre sans être des spécialistes directs de la fonction publique territoriale, mais c'est surtout très compliqué pour les agents, qui en font un point de difficulté de recrutement, vous le savez bien, puisque nous avons 124 postes qui sont pourvus sur les 144 officiellement affichés.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nathalie Blin.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Le groupe « Gauche commune » demande à ce que le point 6 de la délibération soit retiré et voté séparément, pour être en cohérence avec les votes que nous avons tenus jusqu'à présent.

Madame la Maire, chers collègues, dans la droite ligne des positions prises antérieurement concernant la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le groupe « Gauche commune » s'opposera au point visant à la création d'un CST ou comité social territorial.

Venant en substitution des CHSCT et des CT, tout en réduisant les attributions et les missions de chacune de ces instances, les CST représentent une véritable charge contre les agents de la fonction publique. Cette mesure réduit le rôle que pouvaient avoir les organisations syndicales et les représentants du personnel dans l'amélioration des conditions de travail des salariés. Elle va donc à l'encontre de notre vision d'un dialogue social apaisé.

Après l'injonction d'augmenter le temps de travail pour les fonctionnaires territoriaux, cette nouvelle attaque contre nos agents révèle le peu de cas qui est fait de ceux-ci.

À vouloir aligner sur le privé les règles établies dans le cadre de négociations collectives, le risque est grand de voir altérer les principes mêmes qui régissent le fonctionnement de la force publique.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Je donne une suite favorable à la demande de dissociation de vote.

Erwan Huchet, d'abord, puis Aïcha Bassal.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Oui, excusez-moi, juste un petit mot pour dire que le Ségur de la santé a permis, bien évidemment, de revaloriser l'ensemble de rémunération des personnels soignants des services hospitaliers mais aussi des professionnels de santé.

À l'occasion de cette délibération, ce sont 416 agents qui sont concernés par ces augmentations de salaire : des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture. C'est une manière de récompenser l'engagement des soignants dans une période de crise sanitaire particulièrement aiguë. Nous voulions le souligner.

Cette revalorisation salariale est un geste fort mais c'est aussi un moyen, finalement, de susciter des vocations dans ces métiers qui sont particulièrement difficiles et pénibles.

II - 114

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Si vous le permettez, je vais vous répondre tout de suite à Monsieur Huchet, puis je répondrai à Monsieur Chombart De Lauwe.

Effectivement, je l'ai dit, Monsieur Huchet, c'est une bonne nouvelle. Mais je voudrais tout de même rappeler qu'il a fallu que les élus des collectivités réclament que les agents des collectivités territoriales qui sont dans le domaine médico-social puissent avoir les mêmes avantages dans le Ségur de la santé. On peut donc se réjouir aujourd'hui, mais je rappelle qu'il a quand même fallu se battre pour obtenir ces augmentations.

Je voudrais maintenant répondre à Monsieur Chombart De Lauwe. Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur Chombart De Lauwe, puisque je pense que vous lisez la presse, que j'ai rencontré à plusieurs reprises, parfois seule, parfois avec mon collègue Pascal Bolo, qui mène la politique publique, les représentants de Force ouvrière, qui est le premier syndicat au sein de la police municipale.

Depuis ma prise de fonction, je le dis, entre les courriers auxquels j'ai pu répondre quand j'étais sollicitée et les rencontres, c'est onze fois, ce sont onze échanges qu'il a pu y avoir avec Force ouvrière. Je ne suis pas intervenue ce matin dans le cadre du débat mais juste pour que vous le sachiez, chaque fois qu'ils nous ont fait des demandes concernant tout ce qui a trait à leur sécurité, nous avons répondu favorablement.

Là, la demande qui est faite, c'est une revalorisation dans le cadre du régime indemnitaire. J'ai acté le principe, évidemment en accord avec la maire, d'une organisation à part, puisque les policiers municipaux, et cela fait l'objet de vos questions, ne font pas partie du RIFSEEP. Ils ont un statut particulier, qui n'est pas propre à la Ville de Nantes, qui est propre à toutes les villes de la métropole, aujourd'hui. Nous devons donc aujourd'hui, au regard des demandes des policiers municipaux, travailler avec eux.

Nous avons eu une première rencontre la semaine dernière. Vous avez pu lire dans la presse qu'ils avaient dit que cette rencontre s'était bien passée. Nous avons fait des avancées, il me semble. Je les rencontrerai la semaine prochaine pour terminer avec eux sur la question du régime indemnitaire des policiers municipaux.

Ensuite, sur la question de la lisibilité, effectivement, le logiciel que nous avons aujourd'hui, très technique, ne permet pas de tout mettre en évidence. Néanmoins, nous avons acté, puisque nous allons renouveler le logiciel l'année prochaine, que dorénavant, ils verront apparaître les deux primes dont vous parlez, qui sont des primes « officielles », ai-je envie de dire, mais que nous mettons en place. C'est juste la lisibilité, puisque nous, nous faisons un cumul de ces deux primes. Demain, nous allons les dissocier.

Voilà pour répondre à votre question.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix. Comme nous avons fait la dissociation de votes, je vous invite à voter avec le boîtier.

Est d'abord mis aux voix l'ensemble de la délibération hors le point 6 relatif à la création d'un comité social territorial. Les votes sont ouverts.

Le Conseil approuve, après vote électronique, par 60 voix pour et 8 abstentions.

Nous passons maintenant au deuxième point de vote, qui concerne directement la création du comité social territorial.

Le Conseil approuve, après vote électronique, par 49 voix pour, 10 voix contre et 9 abstentions.

—————

II - 115

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Madame la Maire, cette délibération « fonctionnement et travaux – marchés publics » concerne un certain nombre de points.

Le premier point est un marché en vue de l'installation et de la location de bâtiments modulaires. Nous avons un précédent contrat, qui est en cours et qui arrivera à échéance le 24 juillet 2022. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour cet objet de sélection d'opérateurs économiques qui pourraient assurer des missions d'installation et de location.

Cela correspond en général à des besoins d'installation, dans des délais rapides, de structures modulaires démontables et provisoires, notamment pour des solutions de relocalisation dans le cadre de chantiers de longue durée ou pour pallier des indisponibilités temporaires de locaux administratifs ou techniques, comme par exemple des vestiaires ou des sanitaires.

L'ensemble de ces préfabriqués devront répondre aux normes en vigueur, évidemment, et particulièrement aux normes énergétiques. Une attention particulière sera donnée au mode constructif de ces préfabriqués et il sera regardé dans le mode opératoire des entreprises leur capacité à intégrer le tri des déchets et, pour ce qui concerne l'usage ultérieur de ces modulaires, à en favoriser la réutilisation ou le réemploi.

Sur la base d'une estimation des besoins et au regard du précédent contrat, le marché sera conclu pour une durée de quatre ans, avec un seuil maximum, pour la Ville de Nantes, d'un montant de 5 M€.

Le marché suivant concerne des travaux de sécurisation sur dix sites scolaires dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement pour la mise à niveau de dispositifs de sécurisation, en l'occurrence pour répondre à des problématiques d'effraction et pour la mise en œuvre du dispositif PPMS, dont les élus qui sont familiers des conseils d'école connaissent l'acronyme, qui est le « plan particulier de mise en sûreté ».

Ces opérations concerneront la pose et la fourniture de visiophonie, d'alarmes anti intrusion et du système d'alarme PPMS et, de façon ponctuelle, des interventions sur les alarmes incendie.

Ce sont des travaux pour l'année 2022, qui seront réalisés pendant les vacances scolaires, de juillet 2022 jusqu'aux vacances de la Toussaint, pour un montant estimé à 654 000 € TTC et un coût prévisionnel d'opérations de 795 000 € TTC.

Cette procédure comportera trois lots géographiques selon les secteurs des écoles : Ouest, Centre-Est et Sud-Est. Je vous laisse regarder le détail des dix écoles, des dix groupes scolaires, pardon, qui sont concernés.

Nous avons ensuite deux ajustements d'enveloppe, d'abord pour des opérations sur le groupe scolaire Émile Péhant, dans lequel il y avait un programme adopté en décembre 2021 pour des réhabilitations de sanitaires. L'enveloppe avait été adoptée pour un montant de 264 000 € de travaux.

Au stade de l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel a dû être revu, compte tenu notamment des hausses importantes qui sont constatées sur les produits techniques du bâtiment, les sanitaires n'y échappant pas. En conséquence, il est demandé de revoir l'enveloppe prévisionnelle et de la porter à 400 000 € TTC, dont 351 600 € pour les travaux.

Nous avons ensuite le dossier de la restauration de la Grue noire. Je ne le dirai pas aussi bien que notre ami Olivier Chateau l'importance de la Grue noire, dans le secteur du bas Chantenay, mais elle est réelle, à la fois au titre du patrimoine et du lien avec la Loire. Nous avons adopté une délibération en décembre 2020, dans laquelle nous avons approuvé un programme de travaux pour cette restauration de la grue et de son portique. Une enveloppe financière avait été établie à 2,1 M€ TTC, dont 1,680 M€ affectés aux travaux.

II - 116

Il y a eu, d'une part, un certain nombre de désordres sur la grue et le portique, qui, au vu des deuxièmes investigations, ont été constatés comme plus importants que prévu, et évidemment, parce qu'il s'agit d'une grue, donc avec un certain nombre de matériaux métalliques, l'opération est confrontée aux questions de pénurie de matériaux et d'augmentation des coûts, ce qui entraîne mathématiquement cette augmentation de l'opération.

Il est proposé de porter l'enveloppe prévisionnelle à un montant de 2,925 M€ TTC, dont 2,340 M€ affectés aux travaux. Ces travaux se dérouleront en préparation au printemps et les travaux commenceront à partir de la fin juin.

Il est rappelé qu'il sera par ailleurs sollicité un certain nombre de partenaires institutionnels potentiels : le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire et l'État. Les accompagnements, les partenariats seront aussi réévalués à la lumière de ces augmentations d'opération.

Pour finir, nous avons une évolution du groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes, l'école des Beaux-Arts et Nantes Métropole Habitat, avec un avenant n° 13 qui inclut d'autres familles d'achats, en l'occurrence la formation à l'utilisation des extincteurs, la formation au handicap et des prestations juridiques.

Il vous est demandé d'autoriser le lancement de ces diverses procédures.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Aide à la relance de la construction durable – Convention avec l'État – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Cette délibération concerne l'aide à la relance de la construction durable.

Dans le cas du plan « France relance », l'État a renouvelé ce dispositif de contractualisation avec les territoires en tension, un dispositif qui vient apporter une aide aux collectivités et aux villes qui construisent du logement neuf, au regard d'un certain nombre de critères de densité d'opération. C'est un contrat qui est signé par les communes. Pour autant, pour des questions pratiques, il sera conclu un accord métropolitain avec une déclinaison par commune.

Vous avez, dans la délibération, le montant prévisionnel de l'aide, qui est établi au regard d'un objectif de production avec un plancher et un plafond et une aide d'un montant de 1 500 € par logement. C'est une opération qui avait déjà eu lieu et sur laquelle la Ville de Nantes avait déjà touché un montant de l'ordre de 450 000 €, de mémoire.

Le montant sera fixé en fonction des logements effectivement autorisés, en termes d'autorisation d'urbanisme, entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022. Évidemment, l'aide ne sera pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production. En tout cas, nous ferons en sorte que cela le soit pour la Ville de Nantes.

Il est demandé d'approuver ce contrat de relance avec l'État et ensuite, de permettre la signature définitive dans le cadre métropolitain.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

II - 117

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de notre traditionnelle délibération sur diverses transactions immobilières, avec deux constitutions de servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de canalisations souterraines et accessoires, rue du Port Boyer, d'une part, et rue de la Bottière, rue Alfred Nobel et route de Sainte-Luce, d'autre part.

Cette délibération prévoit également, rue Parmentier, la mise à disposition par bail emphytéotique à l'association Les Colonnes nantaises de l'immeuble B dépendant de l'ensemble immobilier cadastré BV 437p. Cela s'appelle l'hôpital Broussais. Il est détaillé, dans la délibération, les usages associatifs que la collectivité entend développer pour le bâtiment A. Pour le bâtiment C, il y aura, d'ici douze à dix-huit mois, un appel à projets permettant d'accueillir un projet d'urbanisme transitoire associant hébergement et projet social et écologique.

Dans cette attente, un dispositif d'hébergement dans le bâtiment C est en place à travers un partenariat entre le CCAS et l'ANEF Ferrer, qui accueille 80 personnes, notamment des familles avec enfants et de jeunes migrants en situation de recours.

Dans la poursuite de l'objectif de valorisation patrimoniale, Les Colonnes nantaises proposent d'occuper le bâtiment B pour y développer leurs activités sur une surface d'un peu moins de 400 m² après y avoir réalisé des travaux de réhabilitation. Naturellement, le bail emphytéotique confère au preneur des droits réels. C'est-à-dire que l'ensemble des investissements seront portés par l'association Les Colonnes nantaises et que celle-ci sera pleinement responsable de l'ensemble des utilisations et de l'ensemble des travaux qui seront diligentés à cet effet.

Mme la MAIRE – Merci. Christophe Jouin.

M. JOUIN, Conseiller municipal – Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe écologiste et citoyen sollicite un vote dissocié sur cette délibération afin de voter séparément sur la mise à disposition du bail emphytéotique du bâtiment B du site de Broussais.

Depuis le début du mandat, nous travaillons sur la rénovation de la mairie de Doulon et de ses abords. Nous lançons les réflexions sur le centre de la biodiversité ou encore sur la requalification du boulevard de Doulon. Le quartier, dans un périmètre restreint, va connaître des mutations profondes. Nous devons intégrer ces éléments dans la réflexion et avoir une vision globale.

Le site Broussais, cet ensemble de trois bâtiments de plus de 2 800 m², est revenu dans le giron de la Ville après une longue occupation par le CREPS. C'est un patrimoine ancien, dans un écrin de verdure ouverte au public, auquel les habitants et les habitants sont très attachés. En ce sens, les élus du groupe écologiste se réjouissent des différentes initiatives entreprises sur deux de ces trois bâtiments, comme l'a évoqué Pascal, notamment, d'un côté, la mise à l'abri temporaire de 80 personnes à la rue et prochainement, un appel à projets d'urbanisme transitoire, et de l'autre, la mise à disposition à des associations du plus petit bâtiment.

Ces initiatives vont dans le même sens, celui d'un projet ouvert sur le quartier et en phase avec nos marqueurs de justice sociale et de solidarité.

En revanche, le bâtiment B, de près de 400 m², suscite la convoitise de nombreuses associations dans le quartier et dans la ville, qui sont en attente, parfois depuis très longtemps, d'un simple bureau ou d'une salle de réunion pour mener au mieux leurs activités. La remise de ce bâtiment, pour une durée de quarante ans, par voie de bail emphytéotique, à l'association Les Colonnes nantaises, pour un loyer très faible, semble être en contradiction avec notre volonté très forte de pouvoir accompagner l'ensemble des associations du territoire, dont je veux évidemment saluer ici le dynamisme.

II - 118

C'est pourquoi, en l'état actuel, le groupe écologiste et citoyen regrette cette mono attribution et votera contre cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, nous n'avions pas prévu particulièrement d'intervenir sur ce point, mais les interventions de mon collègue Monsieur Christophe Jouin me pousse à vous expliquer le positionnement de notre groupe.

En mars 2021, notre groupe s'était interrogé sur la conclusion d'un bail emphytéotique de cinquante ans entre la Ville de Nantes et Les Colonnes nantaises portant sur les bâtiments A et B du site de l'ancien CREPS. Nous estimions alors que la surface concernée de 597 m² était trop importante, que la durée du bail était trop longue et qu'il nous fallait convenir collectivement des usages souhaitables pour l'ensemble du site.

Après un an de travail collectif, nous estimons aujourd'hui être parvenus à une position équilibrée. Le bail ne concernera plus qu'un seul bâtiment, d'une surface de 398 m², et sera ramené à une durée de quarante ans. De même, le montant de la redevance est justifié par de nombreux travaux que devra réaliser l'association, à hauteur d'environ 1 M€ sur quarante ans.

Enfin, et c'est à nos yeux le plus important, l'usage des deux autres bâtiments du site est clarifié par cette délibération. Le bâtiment A aura un usage associatif essentiel à la vitalité du quartier quand le bâtiment C, le plus grand, accueille d'ores et déjà un dispositif d'hébergement de 80 personnes, en lien avec le CCAS et l'ANEF Ferrer. D'ici douze à dix-huit mois, un appel à projets permettra d'installer un projet d'urbanisme transitoire et d'y associer hébergement et projet social et écologique.

C'est ainsi, au terme de ce travail collectif qui a porté ses fruits, que nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix, en donnant une suite favorable à la demande de dissociation de vote. Je vous propose donc, de la même manière que précédemment, de voter avec nos boîtiers.

Le premier volet mis aux voix et la délibération hors la mise à disposition par bail emphytéotique.

Le Conseil approuve, après vote électronique, par 59 voix pour et 9 abstentions.

Nous mettons aux voix le deuxième volet de la délibération, en l'occurrence, dans les transactions immobilières diverses, la mise à disposition par bail emphytéotique à l'association Les Colonnes nantaises.

Le Conseil approuve, après vote électronique, par 40 voix pour, 17 voix contre et 9 abstentions.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Acquisition et cession foncières – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Après les transactions immobilières, les acquisitions et cessions foncières. Vous savez que nous rachetons, petit bout par petit bout, un grand nombre de parcelles dans les prairies humides de la Prairie de Mauves. Nous vous proposons ici d'acquérir deux parcelles auprès des consorts dont vous avez les noms dans la délibération.

Et là encore, nous avons de nombreux petits bouts de terrain, des petits bouts de trottoir, des petits bouts de rue qui, au moment de la création de la Métropole et du transfert de la compétence, n'ont pas suivi le chemin qu'ils auraient dû suivre. Donc petit à petit, au fur et à mesure de nos ZAC, nous transférons gratuitement à la Métropole un certain nombre de bouts de terrain qui lui sont normalement dédiés.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 119

En l'occurrence, cela va de 85 m² à 3 300 m², et même 4 400 m², rue Jean Olivesi. Il n'y a rien de particulier à en dire. C'est gratuit, naturellement.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (7 abstentions).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Décision modificative 2022 n° 1 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Je précise que Monsieur Prochasson ne pourra pas voter sur cette délibération en raison de ses liens avec le SIAO.

Ceci étant posé, nous avons notre décision modificative 2022 n° 1. Alors, me direz-vous, pourquoi une décision modificative alors que nous venons d'adopter le budget ? N'était-il pas correctement établi ? Eh bien si, mais nous avons juste des régularisations ou en tout cas, des inscriptions d'autorisations de programme à valider au fur et à mesure de l'avancée des dossiers.

C'est notamment le cas de l'extension des écoles Ange Guépin et George Sand – Camille Claudel, conformément aux délibérations de validation des programmes et enveloppes, délibérés lors du dernier conseil municipal. Nous avons donc juste, dans cette décision modificative, ces ajustements d'autorisations de programme. Vous avez évidemment tous les détails dans les annexes.

Nous avons ensuite nos traditionnelles subventions et prix pour :

- les projets CLAP ;
- l'aide à la mobilité internationale des étudiants, lycéens et apprentis ;
- le dispositif d'aide à la mobilité internationale des jeunes en autonomie ;
- les subventions aux tiers, avec notamment la subvention à Écopôle ;
- les attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de Ville 2022 ;
- des montants de subvention pour la lutte contre les discriminations ;
- des soutiens aux projets dans le cadre des échanges internationaux ;
- les actions de coopération et de solidarité internationales ;
- des annulations, réductions et ajustements de subventions, puisque quand des subventions ne sont pas utilisées, il faut une délibération pour suspendre le versement ;
- les tarifs de la mise à disposition des équipements sportifs auprès des lycées publics et privés ;
- les dispositions financières diverses, avec le remboursement d'une location à un artiste et un groupement de coopération sociale et médico-sociale, qui empêche l'ami Prochasson de voter ;
- la modification de la convention de gestion entre la Ville et Nantes Métropole sur la gestion des appels des usagers de la métropole sur des projets spécifiques de la politique publique des déchets ;
- le contrat d'aide de la CAF de Loire-Atlantique sur la petite enfance ;
- des avenants pour les crèches associatives ;
- une convention avec l'ADAPEI pour l'accueil dans les multi-accueils municipaux ;
- les fonds de concours...

Cela, c'est important. Cela ne veut pas dire que ce qui était avant n'est pas important, notamment la convention avec l'ADAPEI. Mais vous vous souvenez sûrement que la Métropole a adopté, dans son nouvel accord financier... le terme m'échappe, dans son nouveau pacte financier, un plan « piscines » visant à aider les communes pour l'apprentissage de la natation de leurs ressortissants. Et quand Nantes Métropole aide les communes, il y a aussi la commune de Nantes.

Il nous faut donc accepter de percevoir le montant du fonds de concours accordé à la Ville de Nantes, qui sera de 1 519 848 €. Je vous suggère d'accepter ce fonds de concours de la part de la Métropole.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 18 MARS 2022

II - 120

Nous avons enfin des remises gracieuses et annulations de titres ainsi que des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 voix contre).

Non participation au vote de M. Prochasson pour la SIAO 44.

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer à la dernière délibération que nous avons à l'ordre du jour aujourd'hui et je donne la parole à Bassem Asseh pour cette délibération n° 30.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Centre de Loisirs du Petit Port – Délégation de service public – Avenant n° 11 – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Cette délibération est en lien avec la délibération du 15 décembre 2017. C'est un avenant à cette délibération qui nous lie, en tant que municipalité, avec le délégataire, s'agissant de la délégation de service public du centre de loisirs du Petit Port.

Il s'agit d'un écart entre le prévisionnel et le réel dû à la période de crise sanitaire. Un certain nombre de créneaux n'étaient pas ouverts et donc, les parties sont convenues de facturer les créneaux sur les seules périodes d'ouverture effective de chacune des activités, à savoir piscine, patinoire, espace sportif, pour les divers publics : scolaires, associatifs, haut niveau, résultant de décisions administratives, donc de décisions d'ouverture ou de fermeture liées à la crise Covid.

Les facturations de ces créneaux ayant été réalisées sans tenir compte de ces fermetures, les avoirs seront émis pour les montants suivants : 60 000 € pour la piscine, précisément 59 975 €, pour les espaces sportifs, 52 234 € et pour la patinoire, 53 583 €.

Les subventions pour sujétions de service public demeurent celles prévues par l'avenant n° 9.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix, en précisant que M. Talledec, Mme Blin, M. Boulé, M. Citeau, M. Bainvel, M. Martin et M. Bolo ne prennent pas part au vote, notamment du fait de leur engagement avec NGE.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Talledec, Mme Blin, M. Boulé, M. Citeau, M. Bainvel, M. Martin et M. Bolo pour NGE.

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous avons terminé notre ordre du jour. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 07.

Résultats par Question

18/03/2022

24.a Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs –
Dispositions diverses – Approbation
(hors point VI relatif à la création d'un Comité Social Territorial).

Réponse	Votes reçus	Pourcentage
1/A. POUR	60	88,24%
2/B. CONTRE	0	0,00%
3/C. ABSTENTION	8	11,76%
Votes reçus	68	100,00%

26. 24.b Personnel municipal
Création d'un comité social territorial commun et d'une formation
spécialisée commune à Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS,
et détermination de la composition des instances

Réponse	Votes reçus	Pourcentage
1/A. POUR	49	72,06%
2/B. CONTRE	10	14,71%
3/C. ABSTENTION	9	13,24%
Votes reçus	68	100,00%

27.a Transactions immobilières diverses – Approbation.
(hors mise à disposition par bail emphytéotique à l'association Les
Colonnes Nantaises de l'immeuble B dépendant de l'ensemble immobilier
cadastré BV 437p)

Réponse	Votes reçus	Pourcentage
1/A. POUR	59	86,76%
2/B. CONTRE	0	0,00%
3/C. ABSTENTION	9	13,24%
Votes reçus	68	100,00%

27.b Transactions immobilières diverses – mise à disposition par bail
emphytéotique à l'association
Les Colonnes Nantaises de l'immeuble B dépendant de l'ensemble
immobilier cadastré BV 437p

Réponse	Votes reçus	Pourcentage
1/A. POUR	40	60,61%
2/B. CONTRE	17	25,76%
3/C. ABSTENTION	9	13,64%
Votes reçus	66	100,00%

Résultat des votes électroniques par participant

69 votants

18/03/22

Boîtier N°	Prénom	NOM	1-S25	2-S26	3-S30	4-S31
1	Louisa	AMROUCHE	1	3	3	
2	Bassem	ASSEH	1	1	1	1
3	Elhadi	AZZI	1	1	1	
4	Julien	BAINVEL	3	3	3	3
5	Aïcha	BASSAL	1	1	1	1
6	Catherine	BASSANI	1	1	1	2
7	Mounir	BELHAMITI	1	1	1	1
8	Marie-Annick	BENÂTRE	1	2	1	1
9	Mahaut	BERTU	1	1	1	1
10	Cécile	BIR	1	1	1	1
11	Nathalie	BLIN	1	2	1	1
12	Nadège	BOISRAMÉ	1	2	1	1
13	Pascal	BOLO	1	1	1	1
14	Delphine	BONAMY	1	1	1	2
15	Aurélien	BOULÉ	1	1	1	1
16	Émilie	BOURDON	1	2	1	1
17	Patrice	BOUTIN	1	1	1	2
18	Olivier	CHATEAU	1	1	1	1
19	Foulques	CHOMBART DE LAUWE	3	3	3	3
20	Simon	CITEAU	1	1	1	2
21	Michel	COCOTIER	1	1	1	1
22	Marlène	COLLINEAU	1	2	1	1
23	Mahel	COPPEY	1	1	1	2
24	Valérie	COUSSINET	1	1	1	1
25	Ronan	DANTEC	1	1	1	1
26	Sarah	EL HAÏRY	1	1	1	1
27	Virgine	FERREIRA	1	1	1	1
28	Séverine	FIGULS	1	1	1	2
29	Hervé	FOURNIER	1	1	1	1

30	Laurence	GARNIER	3	3	3	3
31	Aziliz	GOUEZ	1	1	1	1
32	Anne-Sophie	GUERRA	3	3	3	3
33	Thibault	GUINÉ	1	2	1	1
34	Alassane	GUISSÉ	1	1	1	2
35	Abbassia	HAKEM	1	1	1	1
36	Erwan	HUCHET	1	1	1	1
37	Sandra	JEN	1	1	1	2
38	Christophe	JOUIN	1	1	1	2
39	Julie	LAERNOES	1	1	1	2
40	Pauline	LANGLOIS	1	2	1	1
41	Florian	LE TEUFF				
42	Elisabeth	LEFRANC	1	1	1	1
43	Pierre-Emmanuel	MARAIS	1	1	1	1
44	Nicolas	MARTIN	1	1	1	2
45	Hélène	NAULIN	1	1	1	2
46	Valérie	OPPELT	1	1	1	1
47	Jamal	OUGGOURNI	1	1	1	2
48	Yves	PASCOUUAU	1	1	1	1
49	Catherine	PIAU	1	1	1	1
50	François	PROCHASSON	1	1	1	3
51	Thomas	QUÉRO	1	1	1	1
52	Ali	REBOUH	1	1	1	1
53	Guillaume	RICHARD	3	3	3	3
54	Tristan	RIOM	1	1	1	2
55	Pascale	ROBERT	1	2	1	1
56	Ghislaine	RODRIGUEZ	1	1	1	2
57	Johanna	ROLLAND	1	1	1	1
58	Gildas	SALAÛN	1	1	1	1
59	Robin	SALECROIX	1	2	1	1
60	Aymeric	SEASSAU	1	2	1	1
61	André	SOBCZAK	1	1	1	1
62	Jeanne	SOTTER	1	1	1	1
63	Denis	TALLEDEC	1	1	1	1

64	Richard	THIRIET	3	3	3	3
65	Franckie	TRICHET	1	1	1	1
66	Sophie	VAN GOETHEM	3	3	3	3
67	Louise	VIALARD	1	1	1	2
68	Marie	VITOUX	1	1	1	2
69	Pauline	WEISS	3	3	3	3